



## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'Université (Hôtel de la Présidence, 33 rue François Mitterrand, 87032 Limoges cedex), ainsi que sur le site internet de l'Université ([www.unilim.fr](http://www.unilim.fr)).

## Table des matières

|                                                |            |
|------------------------------------------------|------------|
| <b>ARRETES RELATIFS AUX ELECTIONS.....</b>     | <b>3</b>   |
| <b>ARRETES RELATIFS AUX SUBVENTIONS.....</b>   | <b>23</b>  |
| <b>ARRETES RELATIFS AUX DELIBERATIONS.....</b> | <b>38</b>  |
| <b>ARRETES RELATIFS AUX JURYS.....</b>         | <b>170</b> |



## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

**Arrêté** n° 677/2025/DAJI

**Vu** le code de l'éducation ;

**Vu** les statuts de l'université de Limoges adoptés le 3 mai 2019 ;

**Vu** le règlement intérieur de l'université de Limoges adopté le 12 février 2010 ;

**Vu** les statuts de l'IUT du Limousin adoptés le 13 décembre 2013 ;

**Vu** le règlement intérieur de l'IUT du Limousin adopté le 30 septembre 2024 ;

**Vu** l'avis du comité électoral consultatif en date du 07 novembre 2025.

## **ARRETE**

|                                                                       |        |
|-----------------------------------------------------------------------|--------|
| ARTICLE 1 - Date du scrutin .....                                     | 2      |
| ARTICLE 2 - Mode de scrutin.....                                      | 2      |
| ARTICLE 3 – Sièges à pourvoir et conditions de représentativité ..... | 2      |
| ARTICLE 4 - Electeurs.....                                            | 3      |
| ARTICLE 5 - Candidatures et professions de foi.....                   | 3      |
| ARTICLE 6 – Modalités du vote .....                                   | 3      |
| ARTICLE 7 - Proclamation et affichage des résultats .....             | 3      |
| ARTICLE 8 - Modalités de recours contre les élections.....            | 3 et 4 |
| ARTICLE 9 - Publicité et exécution.....                               | 4      |

### **ARTICLE 1 - Date du scrutin**

Le président de l'université de Limoges convoque le mardi 13 janvier 2026 l'ensemble des électeurs pour l'élection des représentants des chargés d'enseignement, et l'élection du collège des usagers du conseil de l'IUT du Limousin.

### **ARTICLE 2 - Mode de scrutin**

Les membres du conseil sont élus au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste. Pour chaque représentant des usagers, un suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire.

### **ARTICLE 3 - Sièges à pourvoir et conditions de représentativité**

Le nombre de membres à élire est le suivant :

- Collège des chargés d'enseignement : 2 sièges
- Collège des usagers : 9 sièges de titulaire et 9 sièges de suppléants

Le mandat des représentants, élus dans le cadre de ce scrutin partiel, est de trois ans pour les personnels et d'un an pour les usagers (durée du mandat restant à courir du scrutin du 18 février 2025).

### **ARTICLE 4 - Electeurs**

Les listes électorales sont affichées le mardi 9 décembre 2025 au plus tard.

## **ARTICLE 5 – Candidatures et professions de foi**

Le dépôt des candidatures et des professions de foi doit être effectué au plus tard le mardi 6 janvier 2026 à 12 h, afin de permettre leur affichage le mardi 6 janvier à l'expiration du délai de dépôt des candidatures.

## **ARTICLE 6 – Modalité du vote**

L'IUT du Limousin porte à la connaissance des électeurs, à compter de la publication du présent arrêté, une notice d'information détaillée sur le déroulement des opérations électorales lui permettant de participer au scrutin.

## **ARTICLE 7 – Proclamation et affichage des résultats**

Les résultats sont proclamés dans les trois jours suivants la fin des opérations électorales par le président de l'université de Limoges. Le directeur de l'IUT du Limousin de l'université de Limoges procède immédiatement après la proclamation des résultats à leur affichage.

## **ARTICLE 8 - Modalités de recours contre les élections**

Toute contestation dirigée contre les présentes élections est régie par les articles D. 719-38 à D. 719-40 du code de l'éducation.

Il est institué, à l'initiative de l'autorité rectoriale, une commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) qui exerce les attributions prévues par les articles D. 719-8 et D. 719-18.

La CCOE est saisie de toutes les contestations présentées par les électeurs, par le président ou par le recteur, sur la préparation et le déroulement des opérations de vote, ainsi que sur la proclamation des résultats du scrutin.

La CCOE est saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats ; elle doit statuer dans un délai de quinze jours.

La CCOE peut :

- 1° Constater l'inéligibilité d'un candidat et substituer au candidat inéligible le candidat suivant de la même liste ;
- 2° Rectifier le nombre de voix obtenues par les listes ou les candidats, en cas d'erreur avérée ;
- 3° En cas d'irrégularité de nature à vicier le vote, annuler les opérations électorales du collège dans lequel l'irrégularité a été constatée.

Tout électeur, le Président ou l'autorité rectoriale ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif de Limoges.

Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le sixième jour suivant la décision de la commission de contrôle auprès de laquelle est présenté un recours préalable.

Le tribunal administratif statue dans un délai maximum de deux mois.

## **ARTICLE 9 - Publicité et exécution**

Le président de l'université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté qui devra être porté à la connaissance des électeurs.

Fait à Limoges, le 7 novembre 2025

Le président de l'université de Limoges,

Vincent JOLIVET.



## **LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**

**Arrêté** n° 680/2025/DAJI

**Vu** le code de l'éducation ;

**Vu** les statuts de l'université de Limoges adoptés le 3 mai 2019 ;

**Vu** le règlement intérieur de l'université de Limoges adopté le 12 février 2010 ;

**Vu** les statuts de l'INSPE adoptés le 27 janvier 2023 ;

**Vu** le règlement intérieur de l'INSPE adopté le 27 janvier 2023 ;

**Vu** l'avis du comité électoral consultatif en date du 12 novembre 2025.

## **ARRETE**

|                                                                       |        |
|-----------------------------------------------------------------------|--------|
| ARTICLE 1 - Date du scrutin .....                                     | 2      |
| ARTICLE 2 - Mode de scrutin.....                                      | 2      |
| ARTICLE 3 – Sièges à pourvoir et conditions de représentativité ..... | 2      |
| ARTICLE 4 - Electeurs.....                                            | 2      |
| ARTICLE 5 - Candidatures et professions de foi.....                   | 3      |
| ARTICLE 6 – Modalités du vote .....                                   | 3      |
| ARTICLE 7 - Proclamation et affichage des résultats .....             | 3      |
| ARTICLE 8 - Modalités de recours contre les élections.....            | 3 et 4 |
| ARTICLE 9 - Publicité et exécution.....                               | 4      |

### **ARTICLE 1 - Date du scrutin**

Le président de l'université de Limoges convoque les mercredi 10 et jeudi 11 décembre 2025 l'ensemble des électeurs de l'INSPE de l'académie de Limoges, pour l'élection du collège E représentants des personnels BIATSS, et l'élection du collège F représentants du collège étudiants, fonctionnaires stagiaires, des enseignants et personnels d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et des personnels bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation.

### **ARTICLE 2 - Mode de scrutin**

Les membres du conseil d'institut de l'INSPE de l'académie de Limoges sont élus au scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle avec répartition des sièges restants à pourvoir selon la règle du plus fort reste, possibilité de listes incomplètes, et sans panachage.

### **ARTICLE 3 - Sièges à pourvoir et conditions de représentativité**

Le nombre de membres à élire est le suivant :

- Collège E : 2 titulaires et 2 suppléants
- Collège F : 4 titulaires et 4 suppléants

### **ARTICLE 4 - Electeurs**

Les listes électorales sont affichées le jeudi 20 novembre 2025 au plus tard.

## **ARTICLE 5 – Candidatures et professions de foi**

Le dépôt des candidatures et des professions de foi doit être effectué au plus tard le mardi 2 décembre 2025 avant 12 h, afin de permettre leur affichage le jeudi 4 décembre 2025.

## **ARTICLE 6 – Modalité du vote**

L'INSPE porte à la connaissance des électeurs, à compter de la publication du présent arrêté, une notice d'information détaillée sur le déroulement des opérations électorales lui permettant de participer au scrutin.

## **ARTICLE 7 – Proclamation et affichage des résultats**

Les résultats sont proclamés dans les trois jours suivants la fin des opérations électorales par le président de l'université de Limoges. Le directeur de l'INSPE procède immédiatement après la proclamation des résultats à leur affichage.

## **ARTICLE 8 - Modalités de recours contre les élections**

Toute contestation dirigée contre les présentes élections est régie par les articles D. 719-38 à D. 719-40 du code de l'éducation.

Il est institué, à l'initiative de l'autorité rectorale, une commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) qui exerce les attributions prévues par les articles D. 719-8 et D. 719-18.

La CCOE est saisie de toutes les contestations présentées par les électeurs, par le président ou par le recteur, sur la préparation et le déroulement des opérations de vote, ainsi que sur la proclamation des résultats du scrutin.

La CCOE est saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats ; elle doit statuer dans un délai de quinze jours.

La CCOE peut :

- 1° Constater l'inéligibilité d'un candidat et substituer au candidat inéligible le candidat suivant de la même liste ;
- 2° Rectifier le nombre de voix obtenues par les listes ou les candidats, en cas d'erreur avérée ;
- 3° En cas d'irrégularité de nature à vicier le vote, annuler les opérations électorales du collège dans lequel l'irrégularité a été constatée.

Tout électeur, le Président ou l'autorité rectorale ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif de Limoges.

Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le sixième jour suivant la décision de la commission de contrôle auprès de laquelle est présenté un recours préalable.

Le tribunal administratif statue dans un délai maximum de deux mois.

## **ARTICLE 9 - Publicité et exécution**

Le président de l'université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté qui devra être porté à la connaissance des électeurs.

Fait à Limoges, le 12 novembre 2025

Le président de l'université de Limoges,

Vincent JOLIVET.

PROCLAMATION des RESULTATS des ELECTIONS  
au 06 novembre 2025

SCRUTIN DU 06 NOVEMBRE 2025

Collège A

Arrêté n° 687/2025/DAJI

|                                             |        |
|---------------------------------------------|--------|
| NOMBRE DE SIEGES DE TITULAIRES A POURVOIR : | 1      |
| NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS :               | 21     |
| NOMBRE DE VOTANTS :                         | 9      |
| POURCENTAGE VOTANTS/INSCRITS :              | 42,86% |
| BULLETINS BLANCS OU NULS :                  | 3      |
| SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES :            | 6      |

QUOTIENT ELECTORAL : 6  
*(nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de représentants titulaires à élire pour la catégorie).*

NOMBRE DE VOIX OBTENUES PAR CHAQUE LISTE :

|                  |   |
|------------------|---|
| Alexis Le Quinio | 6 |
| Total            | 6 |

REPARTITION DES SIEGES ENTRE LES LISTES

1) REPARTITION AU QUOTIENT ELECTORAL  
*(nombre de suffrages recueillis par chaque liste divisé par le quotient électoral)*

|                            |      |
|----------------------------|------|
| Alexis Le Quinio           | 1,00 |
| Nombre de sièges           |      |
| Alexis Le Quinio           | 1    |
| Total des sièges attribués | 1    |

2) REPARTITION AU PLUS FORT RESTE

(nombre de suffrages recueillis par chaque liste diminué du quotient électoral multiplié par le nb de sièges obtenus)

nombre de sièges restant à répartir

0

Alexis Le Quinio

0,00

le ou les sièges supplémentaires sont attribués à

Alexis Le Quinio

0

3) NOMBRE TOTAL DE SIEGES

Alexis Le Quinio

1

SONT PROCLAMES ELUS :

| LISTES (1 SIEGE)    |
|---------------------|
| M. LE QUINIO Alexis |

Fait à Limoges, le 07 novembre 2025  
Le Président de l'Université

Vincent Jolivet

ne rien inscrire dans les colonnes grisées

Voies et délais de recours

1- Si les électeurs, la Présidente de l'Université ou la Rectrice de l'Académie estiment que la préparation, le déroulement ou la proclamation des résultats du scrutin sont juridiquement contestables, ils peuvent, dans un délai de maximum de 5 jours après la proclamation des résultats, saisir la Commission de Contrôle des Opérations Electorales (CCOE).

2- Si les électeurs, la Présidente de l'Université ou la Rectrice de l'Académie estiment que la décision de la CCOE est juridiquement contestable ils peuvent, dans un délai maximum de 6 jours après la décision de la CCOE ou en cas d'absence de décision dans un délai maximum de 2 mois après la saisine de la CCOE, saisir le Tribunal Administratif.

PROCLAMATION des RESULTATS des ELECTIONS  
au 06 novembre 2025

SCRUTIN DU 06 NOVEMBRE 2025

Collège des Usagers

Arrêté n° 688/2025/DAJI

NOMBRE DE SIEGES DE TITULAIRES A POURVOIR :  
NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS :  
NOMBRE DE VOTANTS :  
POURCENTAGE VOTANTS/INSCRITS :  
BULLETINS BLANCS OU NULS :  
SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES :

|        |
|--------|
| 13     |
| 2528   |
| 347    |
| 13,73% |
| 1      |
| 346    |

QUOTIENT ELECTORAL :  
*(nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de représentants titulaires à élire pour la catégorie).*

|             |
|-------------|
| 26,61538462 |
|-------------|

NOMBRE DE VOIX OBTENUES PAR CHAQUE LISTE :

|                                                                           |     |
|---------------------------------------------------------------------------|-----|
| Coordination étudiante : Pour une Faculté ouverte, inclusive et solidaire | 59  |
| DEAvenir                                                                  | 215 |
| Etudiants en avant                                                        | 48  |
| Pour les étudiants                                                        | 24  |
| Total                                                                     | 346 |

REPARTITION DES SIEGES ENTRE LES LISTES

1) REPARTITION AU QUOTIENT ELECTORAL  
*(nombre de suffrages recueillis par chaque liste divisé par le quotient électoral)*

|                                                                           |      |
|---------------------------------------------------------------------------|------|
| Coordination étudiante : Pour une Faculté ouverte, inclusive et solidaire | 2,22 |
| DEAvenir                                                                  | 8,08 |
| Etudiants en avant                                                        | 1,80 |
| Pour les étudiants                                                        | 0,90 |

|                                                                           |    |
|---------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de sièges                                                          |    |
| Coordination étudiante : Pour une Faculté ouverte, inclusive et solidaire | 2  |
| DEAvenir                                                                  | 8  |
| Etudiants en avant                                                        | 1  |
| Pour les étudiants                                                        | 0  |
| Total des sièges attribués                                                | 11 |

2) REPARTITION AU PLUS FORT RESTE  
*(nombre de suffrages recueillis par chaque liste diminué du quotient électoral multiplié par le nb de sièges obtenus)*

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| nombre de sièges restant à répartir | 2 |
|-------------------------------------|---|

|                                                                           |       |
|---------------------------------------------------------------------------|-------|
| Coordination étudiante : Pour une Faculté ouverte, inclusive et solidaire | 5,77  |
| DEAvenir                                                                  | 2,08  |
| Etudiants en avant                                                        | 21,38 |
| Pour les étudiants                                                        | 24,00 |

|                                                                           |   |
|---------------------------------------------------------------------------|---|
| le ou les sièges supplémentaires sont attribués à                         |   |
| Coordination étudiante : Pour une Faculté ouverte, inclusive et solidaire | 0 |
| DEAvenir                                                                  | 0 |
| Etudiants en avant                                                        | 1 |
| Pour les étudiants                                                        | 1 |

3) NOMBRE TOTAL DE SIEGES

|                                                                           |   |
|---------------------------------------------------------------------------|---|
| Coordination étudiante : Pour une Faculté ouverte, inclusive et solidaire | 2 |
| DEAvenir                                                                  | 8 |
| Etudiants en avant                                                        | 2 |
| Pour les étudiants                                                        | 1 |

SONT PROCLAMES ELUS :

| LISTES                 | TITULAIRES            | SUPPLEANTS               |
|------------------------|-----------------------|--------------------------|
| Coordination étudiante | TALL Inès             | POTTIER Eva              |
| Coordination étudiante | FARGEAS Adrien        | OKETOKOUN Aboudou        |
| DEAvenir               | MIRANDA Floriane      | LABONNE Louise           |
| DEAvenir               | EVARD Hugo            | ROBIN Noah               |
| DEAvenir               | FAYE Jade             | DUPUY-PRELADE Agathe     |
| DEAvenir               | DEPUICHAFFRAY Alexis  | MABRU Emilien            |
| DEAvenir               | KLOCK-DENARDOU Louane | WILLIAMS Isla            |
| DEAvenir               | LAROCHE Tristan       | FARAMOND-PESSAYRE Tanguy |
| DEAvenir               | COWDEROY Ilona        | LARAPIDIE Chloe          |
| DEAvenir               | EVARD Raphael         | BORDERIE Sam             |
| Etudiants en avant     | LAGRIFFOUL Mathilde   | PORTILLA Cléa            |
| Etudiants en avant     | DESBORDES Elie        | DEMEME Nolhan            |
| Pour les étudiants     | KILIAN Léo            | AGNEL Julie              |

Fait à Limoges, le 07 novembre 2025  
Le Président de l'Université

Vincent Jolivet

ne rien inscrire dans les colonnes grisées

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Voies et délais de recours</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 1- Si les électeurs, la Présidente de l'Université ou la Rectrice de l'Académie estiment que la préparation, le déroulement ou la proclamation des résultats du scrutin sont juridiquement contestables, ils peuvent, dans un délai de maximum de 5 jours après la proclamation des résultats, saisir la Commission de Contrôle des Opérations Electorales (CCOE). |
| 2- Si les électeurs, la Présidente de l'Université ou la Rectrice de l'Académie estiment que la décision de la CCOE est juridiquement contestable ils peuvent, dans un délai maximum de 6 jours après la décision de la CCOE ou en cas d'absence de décision dans un délai maximum de 2 mois après la saisine de la CCOE, saisir le Tribunal Administratif.        |

**PROCLAMATION des RESULTATS des ELECTIONS**  
**du Directeur et du Directeur Adjoint de l'Institut de Recherche GIO**

**SCRUTIN DU 17 novembre 2025**

**Arrêté n° 715/2025/DAJI**

NOMBRE DE SIEGES DE TITULAIRES A POURVOIR :  
NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS :  
NOMBRE DE VOTANTS :  
POURCENTAGE VOTANTS/INSCRITS :  
BULLETINS BLANCS, CONTRES OU NULS :  
SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES :

|         |
|---------|
|         |
| 18      |
| 18      |
| 100,00% |
| 0       |
| 18      |

**QUOTIENT ELECTORAL :**

*(nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de représentants titulaires à élire pour la catégorie).*

|  |
|--|
|  |
|--|

**NOMBRE DE VOIX OBTENUES POUR LE BINOME :**

**Binôme : Laetitia LEPETIT (Directrice) / Anne GOUJON-BELGHIT (Directrice Adjointe)**

|    |
|----|
| 18 |
|    |
|    |
| 18 |

Total

**SONT PROCLAMEES ELUES :**

**DIRECTRICE : Laëtitia Lepetit**  
**DIRECTRICE ADJOINTE : Anne Goujon-Belghit**

Fait à Limoges, le 18 novembre 2025  
Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

**Voies et délais de recours**

1- Si les électeurs, le Président de l'Université ou la Rectrice de l'Académie estiment que la préparation, le déroulement ou la proclamation des résultats du scrutin sont juridiquement contestables, ils peuvent, dans un délai de maximum de 5 jours après la proclamation des résultats, saisir la Commission de Contrôle des Opérations Electorales (CCOE).

2- Si les électeurs, le Président de l'Université ou la Rectrice de l'Académie estiment que la décision de la CCOE est juridiquement contestable ils peuvent, dans un délai maximum de 2 mois après la saisine de la CCOE, saisir le Tribunal Administratif.

PROCLAMATION des RESULTATS des ELECTIONS  
au Conseil de l'IAE

SCRUTIN DU 25 NOVEMBRE 2025

Collège des USAGERS

Arrêté n° 727/2025/DAJI

NOMBRE DE SIEGES DE TITULAIRES A POURVOIR :  
NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS :  
NOMBRE DE VOTANTS :  
POURCENTAGE VOTANTS/INSCRITS :  
BULLETINS BLANCS OU NULS :  
SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES :

|        |
|--------|
| 4      |
| 486    |
| 66     |
| 13,58% |
| 6      |
| 60     |

QUOTIENT ELECTORAL :

|    |
|----|
| 15 |
|----|

(nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de représentants titulaires à élire pour la catégorie).

NOMBRE DE VOIX OBTENUES PAR CHAQUE LISTE :

Liste MI-MESS (2 titulaires / 2 suppléants)

|    |
|----|
| 60 |
|    |
|    |
| 60 |

Total .

REPARTITION DES SIEGES ENTRE LES LISTES

1) REPARTITION AU QUOTIENT ELECTORAL

(nombre de suffrages recueillis par chaque liste divisé par le quotient électoral)

|      |
|------|
| 4,00 |
| 0,00 |

Nombre de sièges

|                            |
|----------------------------|
| 4                          |
| 0                          |
| Total des sièges attribués |
| 4                          |

2) REPARTITION AU PLUS FORT RESTE

(nombre de suffrages recueillis par chaque liste diminué du quotient électoral multiplié par le nb de sièges obtenus)

nombre de sièges restant à répartir

|   |
|---|
| 0 |
|   |

|      |
|------|
| 0,00 |
| 0,00 |

le ou les sièges supplémentaires sont attribués à

|   |
|---|
| 0 |
| 0 |

3) NOMBRE TOTAL DE SIEGES

|   |
|---|
| 4 |
|---|

SONT PROCLAMES ELUS :

| LISTES  | TITULAIRES     | SUPPLEANTS    |
|---------|----------------|---------------|
| MI-MESS | Mael BOURDELAS | Lucile FAUCON |
| MI-MESS | Lisa RYO       | Adèle VIALLE  |
|         |                |               |
|         |                |               |
|         |                |               |
|         |                |               |

Fait à Limoges, le 25 novembre 2025  
Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

ne rien inscrire dans les colonnes grisées

**Voies et délais de recours**  
  
1- Si les électeurs, le Président de l'Université ou la Rectrice de l'Académie estiment que la préparation, le déroulement ou la proclamation des résultats du scrutin sont juridiquement contestables, ils peuvent, dans un délai de maximum de 5 jours après la proclamation des résultats, saisir la Commission de Contrôle des Opérations Electorales (CCOE).  
  
2- Si les électeurs, le Président de l'Université ou la Rectrice de l'Académie estiment que la décision de la CCOE est juridiquement contestable ils peuvent, dans un délai maximum de 6 jours après la décision de la CCOE ou en cas d'absence de décision dans un délai maximum de 2 mois après la saisine de la CCOE, saisir le Tribunal Administratif.

PROCLAMATION des RESULTATS des ELECTIONS  
au Conseil de Gestion de la FST

SCRUTIN DU 25/11/2025

Collège des Usagers

Arrêté n° 728/2025/DAJI

|                                             |       |
|---------------------------------------------|-------|
| NOMBRE DE SIEGES DE TITULAIRES A POURVOIR : | 8     |
| NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS :               | 3707  |
| NOMBRE DE VOTANTS :                         | 75    |
| POURCENTAGE VOTANTS/INSCRITS :              | 2,00% |
| BULLETINS BLANCS OU NULS :                  | 19    |
| SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES :            | 56    |

QUOTIENT ELECTORAL : 7  
*(nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de représentants titulaires à élire pour la catégorie).*

NOMBRE DE VOIX OBTENUES PAR CHAQUE LISTE :

|                       |    |
|-----------------------|----|
| HORIZON UNIVERSITAIRE | 56 |
| Total                 | 56 |

|                            |   |
|----------------------------|---|
| Nombre de sièges           | 8 |
| Total des sièges attribués | 8 |

SONT PROCLAMES ELUS :

| LISTES                | TITULAIRES            | SUPPLEANTS |
|-----------------------|-----------------------|------------|
| HORIZON UNIVERSITAIRE | MARIAUD Clément       |            |
|                       | GABAUT Line-alexandra |            |
|                       | VACHAT Gabriel        |            |
|                       | DERUWEZ Laura         |            |
|                       | SGHAIER Mohammed Aziz |            |
|                       | GUILLAUMOT Clémence   |            |
|                       | TURLEQUE Gabriel      |            |
|                       | MOUSSOUNI Lyna        |            |

Fait à Limoges, le 26 novembre 2025  
Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Voies et délais de recours

1- Si les électeurs, le Président de l'Université ou la Rectrice de l'Académie estiment que la préparation, le déroulement ou la proclamation des résultats du scrutin sont juridiquement contestables, ils peuvent, dans un délai de maximum de 5 jours après la proclamation des résultats, saisir la Commission de Contrôle des Opérations Electorales (CCOE).

2- Si les électeurs, le Président de l'Université ou la Rectrice de l'Académie estiment que la décision de la CCOE est juridiquement contestable ils peuvent, dans un délai maximum de 6 jours après la décision de la CCOE ou en cas d'absence de décision dans un délai maximum de 2 mois après la saisine de la CCOE, saisir le Tribunal Administratif.

PROCES-VERBAL de PROCLAMATION des RESULTATS des ELECTIONS  
au Conseil de Gestion

SCRUTIN DU 25/11/2025

Collège des BIATSS

Arrêté n° 729/2025/DAJI

|                                             |        |
|---------------------------------------------|--------|
| NOMBRE DE SIEGES DE TITULAIRES A POURVOIR : | 1      |
| NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS :               | 129    |
| NOMBRE DE VOTANTS :                         | 58     |
| POURCENTAGE VOTANTS/INSCRITS :              | 45,00% |
| BULLETINS BLANCS OU NULS :                  | 4      |
| SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES :            | 54     |

QUOTIENT ELECTORAL : 54  
*(nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de représentants titulaires à élire pour la catégorie).*

NOMBRE DE VOIX OBTENUES PAR CHAQUE LISTE /CANDIDAT:

|                     |    |
|---------------------|----|
| Virginie Barthelemy | 54 |
| Total               | 54 |

|                            |   |
|----------------------------|---|
| Nombre de sièges           | 1 |
| Total des sièges attribués | 1 |

SONT PROCLAMES ELUS :

| LISTES/CANDIDAT     | TITULAIRES |  |
|---------------------|------------|--|
| Virginie BARTHELEMY | 1          |  |
|                     |            |  |
|                     |            |  |

Fait à Limoges, le 26 novembre 2025  
Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

ne rien inscrire dans les colonnes grisées

**Voies et délais de recours**

1- Si les électeurs, le Président de l'Université ou la Rectrice de l'Académie estiment que la préparation, le déroulement ou la proclamation des résultats du scrutin sont juridiquement contestables, ils peuvent, dans un délai de maximum de 5 jours après la proclamation des résultats, saisir la Commission de Contrôle des Opérations Electorales (CCOE).

2- Si les électeurs, le Président de l'Université ou la Rectrice de l'Académie estiment que la décision de la CCOE est juridiquement contestable ils peuvent, dans un délai maximum de 6 jours après la décision de la CCOE ou en cas d'absence de décision dans un délai maximum de 2 mois après la saisine de la CCOE, saisir le Tribunal Administratif.



## **LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**

**Arrêté** n° 731/2025/DAJI

**Vu** le code de l'éducation ;

**Vu** les statuts de l'université de Limoges adoptés le 3 mai 2019 ;

**Vu** le règlement intérieur de l'université de Limoges adopté le 12 février 2010 ;

**Vu** les statuts de la Faculté des Sciences et Techniques adoptés le 24 février 2023 ;

## **ARRETE**

|                                                                      |        |
|----------------------------------------------------------------------|--------|
| ARTICLE 1 - Date du scrutin .....                                    | 2      |
| ARTICLE 2 - Mode de scrutin.....                                     | 2      |
| ARTICLE 3 – Sièges à pourvoir et conditions de représentativité..... | 2      |
| ARTICLE 4 - Electeurs.....                                           | 2      |
| ARTICLE 5 - Candidatures .....                                       | 2      |
| ARTICLE 6 – Modalités du vote .....                                  | 2 et 3 |
| ARTICLE 7 - Proclamation et affichage des résultats .....            | 3      |
| ARTICLE 8 - Modalités de recours contre les élections.....           | 3      |
| ARTICLE 9 - Publicité et exécution.....                              | 3      |

### **ARTICLE 1 - Date du scrutin**

Le président de l'université de Limoges convoque le jeudi 29 janvier 2026 l'ensemble des membres du conseil de gestion de la Faculté des Sciences et Techniques pour l'élection du directeur de la faculté.

### **ARTICLE 2 - Mode de scrutin**

Le vote est à l'urne. Le directeur est élu au scrutin majoritaire à bulletins secrets.

### **ARTICLE 3 - Sièges à pourvoir et conditions de représentativité**

Le nombre de membres à élire pour le conseil de gestion est le suivant :

- 1 directeur

parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs qui participent à l'enseignement, en fonction dans la faculté.

### **ARTICLE 4 - Electeurs**

La liste électorale du conseil de gestion est affichée le vendredi 9 janvier 2026 au plus tard.

### **ARTICLE 5 – Candidatures et professions de foi**

Le dépôt des candidatures et des professions de foi doit être effectué au plus tard le jeudi 8 janvier 2026 à 12 heures afin de permettre leur affichage le lundi 12 janvier 2026 au plus tard.

### **ARTICLE 6 – Modalité du vote**

La Faculté des Sciences et Technique porte à la connaissance des électeurs, à compter de la publication du présent arrêté, une notice d'information détaillée sur le déroulement des opérations électorales lui permettant de participer au scrutin.

## **ARTICLE 7 – Proclamation et affichage des résultats**

Les résultats sont proclamés dans les trois jours suivants la fin des opérations électorales par le président de l'université de Limoges. Le directeur de la Faculté des Sciences et Techniques de Limoges procède immédiatement après la proclamation des résultats à leur affichage.

## **ARTICLE 8 - Modalités de recours contre les élections**

Toute contestation dirigée contre les présentes élections est régie par les articles D. 719-38 à D. 719-40 du code de l'éducation.

Il est institué, à l'initiative de l'autorité rectoriale, une commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) qui exerce les attributions prévues par les articles D. 719-8 et D. 719-18.

La CCOE est saisie de toutes les contestations présentées par les électeurs, par le président ou par le recteur, sur la préparation et le déroulement des opérations de vote, ainsi que sur la proclamation des résultats du scrutin.

La CCOE est saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats ; elle doit statuer dans un délai de quinze jours.

La CCOE peut :

1° Constater l'inéligibilité d'un candidat et substituer au candidat inéligible le candidat suivant de la même liste ;

2° Rectifier le nombre de voix obtenues par les listes ou les candidats, en cas d'erreur avérée ;

3° En cas d'irrégularité de nature à vicier le vote, annuler les opérations électorales du collège dans lequel l'irrégularité a été constatée.

Tout électeur, le Président ou l'autorité rectoriale ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif de Limoges.

Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le sixième jour suivant la décision de la commission de contrôle auprès de laquelle est présenté un recours préalable.

Le tribunal administratif statue dans un délai maximum de deux mois.

## **ARTICLE 9 - Publicité et exécution**

Le président de l'université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté qui devra être porté à la connaissance des électeurs.

Fait à Limoges, le 02 décembre 2025  
Le président de l'université de Limoges,

Vincent JOLIVET.

**LE PRESIDENT,**

**VU** Le code de l'Education ;

**VU** La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

**VU** La demande formulée par l'Université Polytechnique Haut-De-France, le 16 septembre 2025 ;

**Arrêté N° 681/2025/DAF**

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** – Une subvention de l'Université de Limoges (laboratoire EHIC) de 500 € (cinq cent euros) est attribuée à l'Université Polytechnique Haut-De-France pour soutenir financièrement l'organisation du colloque « Peaky Blinders ».

**ARTICLE 2** – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 5 novembre 2025  
Le Président de l'Université,

**Vincent JOLIVET**

## Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :  
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand  
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.

- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

**LE PRESIDENT,**

**VU** Le code de l'Education ;

**VU** La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

**VU** La demande formulée par le Service Culturel de l'Université de Limoges, le 6 novembre 2025 ;

**Arrêté N° 684/2025/DAF**

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 – Attribution de prix aux lauréats du Challenge Musical 2025**

Dans le cadre de l'organisation du 16ème Challenge Musical de l'Université 2025 organisé le 4 décembre 2025, trois prix sont attribués :

Le premier prix est attribué pour un montant de 200 euros.

Le deuxième prix est attribué pour un montant de 100 euros

Le troisième prix est attribué pour un montant de 50 euros

**ARTICLE 2** – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 6 novembre 2025  
Le Président de l'Université,

**Vincent JOLIVET**

## Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :  
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand  
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.

- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

**LE PRESIDENT,**

**VU** Le code de l'Education ;

**VU** La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

**VU** La demande formulée par l'Association du Gala de l'ENSIL-ENSCI du 13/06/2025

**VU** L'avis favorable émis par le Conseil de l'école de l'ENSIL-ENSCI réuni le 13/06/2025

**Arrêté N° 685/2025/DAF**

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** – Une subvention de l'Université de Limoges (ENSIL-ENSCI) de 3500 € (trois mille cinq cent euros) est attribuée à l'Association du Gala de l'ENSIL-ENSCI en contribution à l'organisation du Gala de l'ENSIL-ENSCI du 29 novembre 2025.

**ARTICLE 2** – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges (DGS par intérim) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 6 novembre 2025  
Le Président de l'Université,

**Vincent JOLIVET**

## Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :  
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand  
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.

- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

**LE PRESIDENT,**

**VU** Le code de l'Education ;

**VU** La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

**VU** La demande formulée par le Service Culturel de l'Université de Limoges, le 5 novembre 2025 ;

**Arrêté N° 694/2025/DAF**

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 – Tarifs service culturel – Concert de Noël**

Dans le cadre de l'organisation du concert de Noël 2025 en partenariat avec l'association « les homards indociles » avec la participation du chœur universitaire que dirige Lynda Bisch ; le concert de Noël est ouvert aux étudiants au tarif suivant :

- Concert de Noël Collégiale de St Léonard de Noblat, Samedi 13 décembre 2025 à 16h et 19h.
  - Tarif étudiants 7 euros

Ces ventes se feront exclusivement via le logiciel de régie interne du service culturel Paybox.

**ARTICLE 2** – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 12 novembre 2025  
Le Président de l'Université,

**Vincent JOLIVET**

## Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :  
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand  
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.
- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

**LE PRESIDENT,**

**VU** Le code de l'Education ;

**VU** La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

**VU** La Convention signée entre l'Université de Limoges et l'association ALISO le 18 septembre 2025.

**Arrêté N° 717/2025/DAF**

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** – Une subvention de l'Université de Limoges (Direction de la Vie Etudiante) de 15000 € (quinze mille euros) est attribuée à l'Association ALISO en contribution de l'animation du Campus de Guéret (selon les objectifs fixés dans la convention précitée)

**ARTICLE 2** – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 18 novembre 2025  
Le Président de l'Université,

**Vincent JOLIVET**

## Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :  
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand  
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.

- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

**Le Président,**

**VU** Le code de l'Education ;

**VU** Le décret GBCP ;

**VU** La demande formulée par l'ENSIL-ENSCI le 08 septembre 2025 ;

**Arrêté N° 719/2025/DAF**

**ARRETE**

**ARTICLE 1** – Dans le cadre de l'organisation de la cérémonie de remise des diplômes, la participation des étudiants et de leurs accompagnant est soumise aux tarifs suivants :

- Personnels et invités de la direction : gratuité
- Diplômé accompagné de deux invités : gratuité
- Accompagnant complémentaire : 25 euros

**ARTICLE 2** - Le Directeur Général des Services et le Directeur Général des Services Adjoint, Directeur des Achats et des Finances de l'Université sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 18 novembre 2025

Le Président de l'Université,

**Vincent JOLIVET**

**LE PRESIDENT,**

**VU** Le code de l'Education ;

**VU** La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

**VU** La demande formulée par l'Association de Droit Privé et Européen, le 3 octobre 2025 ;

**VU** L'avis favorable validé lors du Conseil d'UFR (FDSE) le 8 octobre 2025

**Arrêté N° 725/2025/DAF**

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** – Une subvention de l'Université de Limoges (Faculté de Droit et des Sciences Economiques) de 2500 € (deux mille cinq cent euros) est attribuée à l'Association Droit Privé et Européen en contribution de la prise en charge des frais de déplacement des étudiants pour le concours René Cassin à Strasbourg.

**ARTICLE 2** - Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 25 novembre 2025  
Le Président de l'Université,

**Vincent JOILIVET**

## Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :  
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand  
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.

- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

**LE PRESIDENT,**

**VU** Le code de l'Education ;

**VU** La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

**VU** La demande formulée par POLARIS le 27 octobre 2025 ;

**VU** L'avis favorable de Conseil de laboratoire FRED,

**Arrêté N° 741/2025/DAF**

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** – Une subvention de l'Université de Limoges (laboratoire FRED) de 700 € (sept cent euros) est attribuée à POLARIS pour soutenir l'organisation de la journée d'étude Protection Enfance.

**ARTICLE 2** – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 28 novembre 2025  
Le Président de l'Université,

**Vincent JOLIVET**

## Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :  
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand  
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.

- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.

- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

|                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------|
| <b>DELIBERATION DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES</b> |
|----------------------------------------------------------------------|

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'Université de Limoges,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 332-24 à L.332-28  
Vu le décret 86-83 du 17 janvier 1986 modifié, relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État et notamment son titre Ier bis (article 2-1 à 2-12) ;

Délibération enregistrée sous le numéro : **704/2025/RH**

**Conseil académique du 7 novembre 2025**

**Sujet : Campagne d'emplois 2026 des personnels enseignants-chercheurs**

La campagne d'emplois des personnels enseignants-chercheurs au titre de l'année 2026 fait l'objet des documents annexés à la présente délibération.

**Membres en exercice : 78**

**Nombre de présents ou représentés : 53**

**Nombre de votants : 50**

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstention : 29**

**Non exprimés : 3**

Fait à Limoges, le 7 novembre 2025

**Le Président de l'Université**

**Vincent JOLIVET**

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de novembre 2025.**

**Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 7 novembre 2025.**

**Modalités de recours :** *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

---

## Campagne d'emplois 2026 des personnels enseignants-chercheurs

---

### 1. Orientation stratégique

Cette année l'établissement a souhaité que les demandes d'emplois soient regroupées par grands périmètres thématiques, afin d'assurer une vision cohérente et partagée des besoins. Pour mémoire, les périmètres thématiques sont les suivants :

- Droit, économie et gestion ;
- Biologie, chimie du vivant et santé ;
- Sciences humaines et sociales ;
- Sciences et ingénierie.

Cette campagne d'emplois s'inscrit également dans un contexte de maîtrise budgétaire, visant à maintenir le potentiel humain, de formation et de recherche de l'université de Limoges.

Si la subvention pour charge de service public (SCSP) attribuée à l'Université de Limoges a progressé régulièrement, son évolution ne couvre pas totalement celle des charges associées. La campagne d'emplois 2026 vise ainsi à assurer une gestion équilibrée et maîtrisée des écarts entre la SCSP et la masse salariale, tout en veillant à préserver la capacité des composantes et instituts de recherche à remplir pleinement leurs missions de formation et de recherche.

### 2. Modalités d'organisation de la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs 2026

La campagne d'emplois des enseignants-chercheurs a donné lieu à des échanges entre les périmètres thématiques et la gouvernance (présidence et direction générale des services) de l'université de Limoges dans le cadre d'un dialogue de gestion avant l'été. Ces échanges se sont poursuivis dans le cadre de deux conseils de composantes afin de partager, de préciser les enjeux et de parvenir à la proposition ci-après.

### 3. Typologie des demandes

Plusieurs types de demandes ont été exprimées :

- **Des créations de postes** : les contraintes de l'établissement en termes de volume d'emplois et de masse salariale contraignent fortement les créations de postes.
- **Des remplacements** : ils correspondent à des postes pérennes créés antérieurement mais vacants en 2025 (situations de départs en retraite, mutation, réussite à un concours ou concours infructueux ou démission). Certaines demandes ont concerné des emplois de PAST.
- **Les repyramidages/dépyramidages** : ils peuvent correspondre à des demandes de transformation d'emplois de PRAG ou de PRCE en MCF, d'emplois de MCF en PR (repyramidage) ou de transformation d'emplois de PR en MCF (dépyramidage).

#### 4- Examen des demandes

L'établissement a reçu au total 47 demandes de publication provenant des périmètres thématiques.

| Périmètre thématique                | Nombre de demandes |
|-------------------------------------|--------------------|
| Biologie, chimie du vivant et santé | 9                  |
| Droit, économie et gestion          | 10                 |
| Sciences et ingénierie              | 18                 |
| Sciences humaines et sociales       | 10                 |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>47</b>          |

Sur les 47 demandes reçues, 28 sont considérées « éligibles ». Les 19 demandes « non-éligibles » correspondent à des demandes de création de poste, à des demandes sur des postes non encore vacants ou sur des postes qui ont déjà été arbitrés dans les campagnes d'emplois des années précédentes.

L'établissement se doit d'avoir une trajectoire RH en 2026 compatible avec son plafond d'emplois (1 645 ETP) et soutenable en termes de masse salariale. C'est dans ce cadre qu'il a été proposé à chaque périmètre thématique de participer à un effort collectif et de réduire d'une unité ses demandes « éligibles » de publication.

Le tableau suivant présente la synthèse des demandes ayant reçu un avis favorable après l'arbitrage effectué avec les périmètres thématiques.

| Périmètre thématique                | PAST     | MCF       | PR       | Total     |
|-------------------------------------|----------|-----------|----------|-----------|
| Biologie, chimie du vivant et santé | 1        | 1         |          | 2         |
| Droit, économie et gestion          | 1        | 4         | 2        | 7         |
| Sciences et ingénierie              |          | 4         | 4        | 8         |
| Sciences humaines et sociales       |          | 6         | 1        | 7         |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>2</b> | <b>15</b> | <b>7</b> | <b>24</b> |

Au regard de la situation actuelle de l'établissement en termes de volume d'emplois, la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs se veut un signal fort et positif d'accompagnement des besoins en formation et en recherche des composantes et instituts de recherche.

### a- Les demandes de publication d'emplois de PAST

Les 2 demandes de publication d'emplois de PAST et de PR PAST ayant reçu un avis favorable sont détaillées ci-dessous.

| Périmètre thématique              | Nature de la demande   | Composante | Détail demande | Institut / Unité de recherche | N° et intitulé CNU demandée (ex : 01 Droit Privé) | Poste publiable BOE | Observations   | Complément d'informations - Profil                                                                                          |
|-----------------------------------|------------------------|------------|----------------|-------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Droit, Economie, Gestion          | Renouvellement de PAST | FDSE       | PR PAST        | GIO/LAPE                      | 05 Economie                                       | NON                 | Renouvellement | section Sciences Economiques                                                                                                |
| Biologie, Chimie du vivant, Santé | Renouvellement de PAST | FP         | PAST           | OmegaHealth/ EpiMaCT          | 86 Sciences du médicament                         | NON                 | Renouvellement | département Chimie organique, Chimie Thérapeutique et Pharmacie clinique Sciences du médicament et autres produits de santé |

### b- Les demandes de publication d'emplois de MCF

Les 15 demandes de publication d'emplois de MCF ayant reçu un avis favorable sont détaillées ci-dessous par périmètre thématique. Deux demandes ayant reçu un avis favorable concernent des dépyramidages de postes de PR vers des postes de MCF.

| Périmètre thématique              | Composante      | Détail demande | Institut / Unité de recherche | N° et intitulé CNU demandée (ex : 01 Droit Privé)                                 | Poste publiable BOE | Observations   | Complément d'informations - Profil                                                                                                                                                                                                      |
|-----------------------------------|-----------------|----------------|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Droit, Economie, Gestion          | IUT du Limousin | MCF            | GIO/CREOP                     | 06 Sciences de gestion                                                            |                     | Remplacement   | département Techniques de Commercialisation Marketing Digital E-business et Entrepreneuriat                                                                                                                                             |
| Droit, Economie, Gestion          | IUT du Limousin | MCF            | GIO/OMIJ                      | 02 Droit public                                                                   |                     | Remplacement   | département Hygiène Sécurité Environnement Droit et normalisation, droit de l'environnement, du travail, de la santé et de la sécurité au travail, cadres juridiques des activités de l'administration et droit de la responsabilité    |
| Droit, Economie, Gestion          | IAE Limoges     | MCF            | GIO/CREOP                     | 06 Sciences de gestion                                                            |                     | Remplacement   | Entrepreneuriat au sein de territoires durables et logistique urbaine durable                                                                                                                                                           |
| Droit, Economie, Gestion          | FDSE            | MCF            | GIO/CREOP                     | 01 Droit privé et sciences criminelles                                            | NON                 | Remplacement   | section Droit Privé Droit privé, Patrimoine et entreprises                                                                                                                                                                              |
| Sciences Humaines et Sociales     | FLSH            | MCF            | SHS/CERES                     | 11 Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes                            | NON                 | Remplacement   | département Etudes Anglophones Linguistique, lexicologie et grammaire                                                                                                                                                                   |
| Sciences Humaines et Sociales     | FLSH            | MCF            | SHS/EHIC                      | 09 Langue et littérature françaises                                               | NON                 | Remplacement   | Littérature et langue médiévales                                                                                                                                                                                                        |
| Sciences Humaines et Sociales     | FLSH            | MCF            | SHS/GRESCO                    | 19 Sociologie                                                                     | NON                 | Dépyramidage   | Sociologie générale                                                                                                                                                                                                                     |
| Sciences Humaines et Sociales     | FLSH            | MCF            | SHS/CRHAM                     | 22 Histoire moderne et contemporaine                                              | NON                 | Remplacement   | Histoire contemporaine (XIXe-XXe siècle)                                                                                                                                                                                                |
| Sciences Humaines et Sociales     | FST             | MCF            | SHS/GEOLAB                    | 74 STAPS                                                                          |                     | Remplacement   | département STAPS Migrations d'aménités et sports de nature                                                                                                                                                                             |
| Sciences Humaines et Sociales     | IUT             | MCF            | SHS/FRED                      | 70 Sciences de l'éducation                                                        | NON                 | Transformation | département Carrières Sociales Médiation numérique                                                                                                                                                                                      |
| Biologie, Chimie du vivant, Santé | FST             | MCF            | OmegaHealth/ CRIBL Equipe 1   | 65 Biologie Cellulaire                                                            |                     | Dépyramidage   | département Sciences du Vivant Mécanismes moléculaires et cellulaires de la lymphomagenèse B                                                                                                                                            |
| Sciences et ingénierie            | ENSIL-ENSCI     | MCF            | XLIM                          | 25 Mathématiques ou 26 Mathématiques appliquées et applications des mathématiques | NON                 | Remplacement   | Mathématiques et sécurité de l'information                                                                                                                                                                                              |
| Sciences et ingénierie            | ENSIL-ENSCI     | MCF            | IMPEO / IRCER                 | 62 Energétique, génie des procédés                                                | NON                 | Remplacement   | Thermique, résistance des matériaux, mécanique des fluides, CAO, thermodynamique des surfaces et interfaces, traitements et revêtements de surface. modélisation multiphysique et la simulation numérique des procédés Plasmas et Laser |
| Sciences et ingénierie            | FST             | MCF            | IMPEO / IRCER                 | 33 Chimie des matériaux                                                           |                     | Remplacement   | Biocéramiques                                                                                                                                                                                                                           |
| Sciences et ingénierie            | IUT             | MCF            | IMPEO / GC2D                  | 61 Génie informatique, automatique et traitement du signal                        |                     | Remplacement   | département Hygiène Sécurité Environnement Traitement du signal, instrumentation, automatisation, automatique ou mécanique génie civil                                                                                                  |

### c- Les demandes de publication d'emplois de PR

Les 7 demandes de publication d'emplois de PR ayant reçu un avis favorable sont détaillées ci-dessous par périmètre thématique. Deux demandes ayant reçu un avis favorable concernent des repyramidages de postes de MCF vers des postes de PR.

| Périmètre thématique          | Composante | Détail demande | Institut / Unité de recherche | N° et intitulé CNU demandée (ex : 01 Droit Privé)                                        | Poste publiable BOE | Observations | Complément d'informations - Profil                                                                |
|-------------------------------|------------|----------------|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Droit, Economie, Gestion      | FDSE       | PR             | GIO/CREOP                     | 01 Droit privé et sciences criminelles                                                   | NON                 | Remplacement | Section Droit Privé<br>Droit privé, droit des sociétés, droit des entreprises                     |
| Droit, Economie, Gestion      | FDSE       | PR             | GIO/OMIJ                      | 02 Droit public                                                                          | NON                 | Remplacement | Section Droit Public<br>Droit Public, Justice et protection des droits fondamentaux               |
| Sciences Humaines et Sociales | FLSH       | PR             | SHS/FRED                      | 70 Sciences de l'Education                                                               | NON                 | Remplacement | département Sciences Education et Formation<br>Sciences de l'éducation                            |
| Sciences et ingénierie        | FST        | PR             | XLIM                          | 63/30 Génie électrique, électronique, photonique et systèmes / Milieux dilués et optique |                     | Remplacement | Electronique et photonique                                                                        |
| Sciences et ingénierie        | IUT        | PR             | IMPEO / GC2D                  | 60 Mécanique, génie mécanique, génie civil                                               |                     | Remplacement | Géotechnique et durabilité des chaussées                                                          |
| Sciences et ingénierie        | IUT        | PR             | XLIM                          | 27 Informatique                                                                          |                     | Repyramidage | département Informatique<br>Informatique                                                          |
| Sciences et ingénierie        | IUT        | PR             | XLIM                          | 30/63 Milieux dilués et optique / Génie électrique, électronique, photonique et systèmes |                     | Repyramidage | département Mesures Physiques<br>Physique générale et mathématiques<br>electronique et photonique |

Il importe de rappeler qu'il s'agit, à ce stade de l'année, d'une prévision de publication maximale d'emplois.

La campagne d'emplois des enseignants-chercheurs fait l'objet d'une information au rectorat qui peut solliciter des modifications.

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'Université de Limoges,  
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 18 novembre 2025,

Délibération enregistrée sous le numéro : **705/2025/FVE**  
**Conseil d'Administration du 28 novembre 2025**

**Sujet : Tarifs de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour l'année universitaire 2026-2027**

Les tarifs de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) du 01/09/2026 au 31/08/2027 sont les suivants :

- Voir annexe.

Membres en exercice : 36  
Nombre de présents ou représentés : 31  
Abstention (s) : 1  
Suffrages exprimés : 30  
Pour : 30  
Contre : 0

Fait à Limoges, le 28 novembre 2025

**Le Président de l'Université**

**Vincent JOLIVET**

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de novembre 2025.**  
**Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 1<sup>er</sup> décembre 2025.**

**Modalités de recours :** *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

**Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges**

| Composante | niveau                                   | Prestation                           | Volume horaire                                                     | Lieu de la formation             | Droits d'inscription 2025 <sup>(3)</sup>                      | Tarifs (frais inclus) | Financement ouvert au CPF |
|------------|------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------------|
| DFCA       | VAE-VAPP <sup>(2)</sup><br>tous diplômes | Instruction dossier de recevabilité  | Traitement sur dossier                                             | Pôle Formation                   | DI du diplôme envisagé :<br>L 175€, M 250€, D 391€, Ingé 618€ | 200,00 €              | Non                       |
| DFCA       | VAE LMI                                  | Accompagnements écrit et oral + jury | Accompagnement écrit : 10 h<br>Accompagnement collectif oral : 6 h | Composante<br>Pôle Formation     | DI du diplôme envisagé :<br>L 175€, M 250€, Ingé 618€         | 2 400,00 €            | Oui                       |
| DFCA       | VAE LMI                                  | Accompagnements écrit et oral + jury | Accompagnement écrit : 5 h<br>Accompagnement collectif oral : 6 h  | Composante<br>Pôle Formation     | DI du diplôme envisagé :<br>L 175€, M 250€, Ingé 618€         | 2 100,00 €            | Oui                       |
| DFCA       | VAE LMI                                  | Accompagnement écrit seul + jury     | Accompagnement écrit : 10 h                                        | Composante                       | DI du diplôme envisagé :<br>L 175€, M 250€, Ingé 618€         | 2 200,00 €            | Oui                       |
| DFCA       | VAE LMI                                  | Accompagnement oral seul + jury      | Accompagnement écrit : 5 h                                         | Pôle Formation                   | DI du diplôme envisagé :<br>L 175€, M 250€, Ingé 618€         | 1 900,00 €            | Oui                       |
| DFCA       | VAE LMI                                  | Accompagnement oral seul + jury      | Accompagnement collectif oral : 6 h                                | Pôle Formation                   | DI du diplôme envisagé :<br>L 175€, M 250€, Ingé 618€         | 1 800,00 €            | Oui                       |
| DFCA       | VAE LMI                                  | jury seul                            |                                                                    | Composante                       | DI du diplôme envisagé :<br>L 175€, M 250€, Ingé 618€         | 1 600,00 €            | Non                       |
| DFCA       | post VAE<br>partielle LMI                | Accompagnement écrit et oral         | Accompagnement écrit : 10 h<br>Accompagnement collectif oral : 6 h | Composante<br>Pôle Formation     | DI du diplôme envisagé :<br>L 175€, M 250€, Ingé 618€         | 800,00 €              | Oui                       |
| DFCA       | post VAE<br>partielle LMI                | Accompagnement écrit et oral         | Accompagnement écrit : 5h<br>Accompagnement collectif oral : 6 h   | Composante<br>Pôle Formation     | DI du diplôme envisagé :<br>L 175€, M 250€, Ingé 618€         | 500,00 €              | oui                       |
| DFCA       | post VAE<br>partielle LMI                | Accompagnement écrit seul            | Accompagnement écrit : 10 h                                        | Composante                       | DI du diplôme envisagé :<br>L 175€, M 250€, Ingé 618€         | 600,00 €              | oui                       |
| DFCA       | post VAE<br>partielle LMI                | Accompagnement écrit seul            | Accompagnement écrit : 5 h                                         | Pôle Formation                   | DI du diplôme envisagé :<br>L 175€, M 250€, Ingé 618€         | 300,00 €              | oui                       |
| DFCA       | post VAE<br>partielle LMI                | Accompagnement oral seul             | Accompagnement collectif oral : 6 h                                | Pôle Formation                   | DI du diplôme envisagé :<br>L 175€, M 250€, Ingé 618€         | 200,00 €              | Oui                       |
| DFCA       | post VAE<br>partielle LMI                | Jury seul                            |                                                                    | Composante                       | DI du diplôme envisagé :<br>L 175€, M 250€, Ingé 618€         | 400,00 €              | Non                       |
| DFCA       | VAE Doctorale                            | Accompagnements écrit et oral + jury | Accompagnement écrit : 20 h (10 h/an sur 2 ans)                    | Collège des Écoles<br>Doctorales | DI <sup>(4)</sup> du diplôme envisagé :<br>D 391€             | 3 300,00 €            | Oui                       |
| DFCA       | post VAE<br>Doctorale                    | Nouveau Jury                         | 2h                                                                 | Collège des Écoles<br>Doctorales | DI <sup>(4)</sup> du diplôme envisagé :<br>D 391€             | 2 000,00 €            | Oui                       |

(1) Le candidat bénéficie au maximum de 3 reports ; au-delà il devra renouveler la demande, la recevabilité restant cependant acquise

(2) Le tarif pour l'instruction de recevabilité pour les dossiers de VAPP a déjà fait l'objet de la délibération 574/2025/FVE présentée en Conseil d'Administration le 28 février 2025

(3) Les DI sont dûs pour chaque année universitaire, montant indicatif sujet à changement à la rentrée 2025

(4) Les DI sont acquittés une seule fois lors de la poursuite de la démarche

**Candidat VAPP réfugié ou demandeur d'asile : Exonération des frais de dossiers**

**Candidat VAE réfugié ou demandeur d'asile : exonération des frais de recevabilité**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

Vu le Code de l'éducation,  
Vu le décret n°2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master,  
Vu le décret n°2017-1334 du 11 septembre 2017 modifiant le décret n°2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master,  
Vu l'arrêté du 6 juillet 2017 fixant la liste des compatibilités des mentions du diplôme national de licence avec les mentions du diplôme national de master,  
Vu le décret n° 2021-629 du 19 mai 2021 modifiant les conditions dans lesquelles les titulaires du diplôme national de licence non admis en première année d'une formation de leur choix conduisant au diplôme national de master se voient proposer l'inscription dans une formation du deuxième cycle,  
Vu le décret n°2023-113 du 20 février 2023 relatif à la procédure dématérialisée de candidature et de recrutement en première année des formations conduisant au diplôme national de master,  
Vu les statuts de l'Université de Limoges,  
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 18 novembre 2025,

Délibération enregistrée sous le numéro : **706/2025/FVE**  
**Conseil d'Administration du 28 novembre 2025**

**Sujet : Admission en Master au titre de l'année universitaire 2026-2027 - Campagne Mon Master 2026 : capacités d'accueil limitées (CAL), capacités offertes limitées (COL) et critères généraux d'examen des candidatures.**

Considérant qu'il appartient à l'établissement de déterminer les capacités d'accueil limitées, les capacités offertes limitées et les critères généraux d'examen des candidatures mis en œuvre à l'égard des candidats à l'admission dans les formations de première année du deuxième cycle ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

**Article 1.**

L'admission en première année des mentions de master dépend des capacités d'accueil fixées pour l'ensemble des publics (formation initiale - formation continue – internationaux - redoublants - alternance), pour l'année 2026-2027.

Les capacités d'accueil limitées (CAL) correspondent aux capacités d'accueil globales pour l'ensemble des publics.

Les capacités offertes limitées (COL) correspondent aux capacités totales moins les places réservées aux étudiants internationaux admis dans le cadre de la procédure Etudes en France, et redoublants.

Les capacités d'accueil limitées et les capacités offertes limitées proposées pour l'année universitaire 2026-2027 sont détaillées dans l'annexe 1.

**Article 2.**

Les critères généraux d'examen des candidatures pour l'année universitaire 2026-2027 sont détaillés dans l'annexe 2.

**Article 3.**

Le calendrier et les modalités de dépôt des candidatures en vue d'une inscription, au titre de l'année universitaire 2026-2027, dans une des mentions de master (hors procédure Etudes en France) relèvent de la procédure nationale Mon Master.

Membres en exercice : 36

Nombre de présents ou représentés : 31

Abstention (s) : 0

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Fait à Limoges, le 28 novembre 2025

**Le Président de l'Université**

**Vincent JOLIVET**

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de novembre 2025.**

**Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 1<sup>er</sup> décembre 2025.**

**Modalités de recours :** *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

|                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------|
| <b><i>Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges</i></b> |
|---------------------------------------------------------------------------|

| Mention        | Parcours                                                          | Eléments pris en compte pour l'examen des vœux                |                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                    |                                 |
|----------------|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
|                |                                                                   | Champ d'évaluation                                            | Attendus                                                                                                                                    | Critères généraux d'examen des candidatures en lien avec l'attendu                                                                                                                                                 | Degré d'importance des critères |
| SANTÉ PUBLIQUE | Transitions Epidémiologies et Santé Mondiale                      | Résultats académiques                                         | Avoir un bon voire très bon niveau académique                                                                                               | Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat, plus particulièrement dans les domaines de la santé publique, de l'épidémiologie et des biostatistiques. | Essentiel                       |
|                |                                                                   | Compétences, savoir-faire                                     | Capacité d'analyse et de synthèse des documents scientifiques et médicaux.                                                                  | Attention portée aux projets menés, leurs résultats, au cours des années d'études antérieures.                                                                                                                     | Important                       |
|                |                                                                   | Savoir-être                                                   | Être autonome, impliqué, rigoureux et ponctuel.                                                                                             | Les lettres de motivation et de recommandation seront évaluées.                                                                                                                                                    | Important                       |
|                |                                                                   | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer une cohérence projet académique du candidat et la formation                                                                       | Les lettres de motivation et projet professionnel.                                                                                                                                                                 | Important                       |
|                |                                                                   | Engagements et activités                                      | Avoir eu des activités en lien avec la santé publique                                                                                       | Evaluation du CV.                                                                                                                                                                                                  | Complémentaire                  |
| SANTÉ PUBLIQUE | One Health et Santé Publique                                      | Résultats académiques                                         | Parcours universitaire solide et cohérent avec la santé publique / One Health                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Notes, classement, progression.</li> <li>Validation des UE scientifiques pertinentes.</li> </ul>                                                                            | Essentiel                       |
|                |                                                                   | Compétences, savoir-faire                                     | Maîtrise des fondamentaux scientifiques et méthodologiques                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité des travaux, stages réalisés.</li> <li>Capacités d'analyse, rédaction, esprit critique.</li> </ul>                                                                  | Important                       |
|                |                                                                   | Savoir-être                                                   | Aptitude à travailler en équipe, rigueur, autonomie                                                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Appréciations des enseignants / tuteurs de stage.</li> <li>Lettre de recommandation ou expériences attestées.</li> </ul>                                                    | Important                       |
|                |                                                                   | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Projet professionnel clair, motivé et en lien avec l'approche One Health                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité et cohérence de la lettre de motivation.</li> <li>Connaissance de la formation et de ses débouchés.</li> </ul>                                                      | Essentiel                       |
|                |                                                                   | Engagements et activités                                      | Implication dans des actions scientifiques, associatives, citoyennes ou professionnelles en lien avec la santé, l'environnement ou l'animal | <ul style="list-style-type: none"> <li>Expériences vérifiables (associations, stages, bénévolat, projets).</li> <li>Capacité à s'impliquer durablement.</li> </ul>                                                 | Complémentaire                  |
| SANTÉ PUBLIQUE | Recherche en Sciences Infirmières dans les pays du Nord et du Sud | Résultats académiques                                         | Parcours universitaire solide et cohérent avec la mention sciences infirmières                                                              | Notes post bac (particulièrement UE recherche et Santé Publique si parcours infirmier).                                                                                                                            | Essentiel                       |
|                |                                                                   | Compétences, savoir-faire                                     | Capacité d'analyse et de synthèse de documents scientifiques, paramédicaux et médicaux.                                                     | Attention portée aux projets menés au cours des années d'études antérieures, stages réalisés.                                                                                                                      | Important                       |
|                |                                                                   | Savoir-être                                                   | Autonomie, implication, aptitude à travailler en équipe, rigueur                                                                            | Prise en compte des éléments des lettres de motivation et de recommandation, appréciation liée aux éléments de stages antérieurs.                                                                                  | Important                       |
|                |                                                                   | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer d'une cohérence projet académique du candidat et la formation                                                                     | Evaluation de la lettre de motivation et du CV, qualité des informations présentées concernant la formation et ses débouchés.                                                                                      | Essentiel                       |
|                |                                                                   | Engagements et activités                                      | Avoir eu des activités en lien avec la santé publique et les sciences infirmières                                                           | Evaluation du CV et identification d'éléments vérifiables (association, bénévolat).                                                                                                                                | Complémentaire                  |

| Éléments pris en compte pour l'examen des vœux |                                                   |                                                               |                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                 |
|------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| Mention                                        | Parcours                                          | Champ d'évaluation                                            | Attendus                                                                                                        | Critères généraux d'examen des candidatures : en lien avec l'attendu                                                                                                                                                                                                                                                 | Degré d'importance des critères |
| BIOLOGIE SANTE                                 | Oncologie Moléculaire et Biothérapies             | Résultats académiques                                         | Avoir un bon niveau académique, voire démontrer d'une progression au cours des études supérieures               | Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat ; de manière non exhaustive, une attention particulière sera portée aux notes des matières requises pour une réussite dans la formation (biologie moléculaire et cellulaire, signalisation, immunologie...) | Essentiel                       |
|                                                |                                                   | Compétences, savoir-faire                                     | Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction                                                             | Le projet proposé par le candidat sera l'occasion pour lui de démontrer ses qualités académiques ; Vérification de la cohérence du parcours académique avec la formation                                                                                                                                             | Important                       |
|                                                |                                                   | Savoir-être                                                   | Être autonome, impliqué et rigoureux ; Faire preuve d'assiduité ; être capable de travailler en groupe          | Les éventuelles appréciations annuelles du candidat par ses professeurs seront un atout                                                                                                                                                                                                                              | Complémentaire                  |
|                                                |                                                   | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer d'une cohérence projet professionnel du candidat et la formation                                      | Une lettre de motivation et un projet professionnel en cohérence avec la formation sont attendus                                                                                                                                                                                                                     | Très important                  |
|                                                |                                                   | Engagements et activités                                      | Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours                                                   | Le CV et l'éventuel certificat d'engagement permettront au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours                                                                                                                                                                                            | Complémentaire                  |
| BIOLOGIE SANTE                                 | Génomique et Biotechnologies                      | Résultats académiques                                         | Avoir un bon niveau académique, voire démontrer d'une progression au cours                                      | Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat ; de manière non exhaustive, le projet proposé par le candidat sera l'occasion pour lui de démontrer ses qualités académiques ; Vérification de la cohérence du                                             | Essentiel                       |
|                                                |                                                   | Compétences, savoir-faire                                     | Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction                                                             | Le projet proposé par le candidat sera l'occasion pour lui de démontrer ses qualités académiques ; Vérification de la cohérence du                                                                                                                                                                                   | Important                       |
|                                                |                                                   | Savoir-être                                                   | Être autonome, impliqué et rigoureux ; Faire preuve d'assiduité ; être capable                                  | Les éventuelles appréciations annuelles du candidat par ses professeurs seront un atout ;                                                                                                                                                                                                                            | Complémentaire                  |
|                                                |                                                   | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer d'une cohérence projet professionnel du candidat et la                                                | Une lettre de motivation et un projet professionnel en cohérence avec la formation sont attendus ;                                                                                                                                                                                                                   | Très important                  |
|                                                |                                                   | Engagements et activités                                      | Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours                                                   | Le CV et l'éventuel certificat d'engagement permettront au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours                                                                                                                                                                                            | Complémentaire                  |
| BIOLOGIE SANTE                                 | Développement de Produits de Santé                | Résultats académiques                                         | Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction ;                                                           | Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat , notamment pour les matières en lien avec la formation (chimie, sciences du médicament...)                                                                                                                 | Essentiel                       |
|                                                |                                                   | Compétences, savoir-faire                                     | Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction ; être capable de travailler en groupe                      | Le projet proposé par le candidat sera l'occasion pour lui de démontrer ses qualités académiques et personnelles ;                                                                                                                                                                                                   | Important                       |
|                                                |                                                   | Savoir-être                                                   | Être autonome, impliqué, rigoureux et organisé ; faire preuve d'assiduité                                       | Les éventuelles appréciations annuelles du candidat par ses professeurs seront un atout ;                                                                                                                                                                                                                            | Complémentaire                  |
|                                                |                                                   | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer d'une cohérence projet professionnel du candidat et la formation ;                                    | Une lettre de motivation et un projet professionnel en cohérence avec la formation sont attendus ;                                                                                                                                                                                                                   | Très important                  |
|                                                |                                                   | Engagements et activités                                      | Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.                                                  | Le CV et la lettre de motivation permettront au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours.                                                                                                                                                                                                      | Complémentaire                  |
| CHIMIE                                         | Agroressources, biomolécules et innovations (ABI) | Résultats académiques                                         | Avoir un bon niveau académique, avoir en particulier de bonnes bases en chimie organique                        | Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat , notamment pour les matières en lien avec la formation (chimie organique, caractérisation structurale, anglais...)                                                                                         | Essentiel                       |
|                                                |                                                   | Compétences, savoir-faire                                     | Faire preuve de capacité d'analyse et de rédaction, maîtriser les techniques expérimentales de bases en chimie. | CV avec parcours en cohérence avec la formation, suivi des cours de base en chimie organique et analyses spectroscopiques                                                                                                                                                                                            | Important                       |
|                                                |                                                   | Savoir-être                                                   | Être autonome, impliqué et rigoureux ; Faire preuve d'assiduité ; être capable de travailler en groupe          | Les éventuelles appréciations annuelles du candidat par ses professeurs seront un atout ;                                                                                                                                                                                                                            | Complémentaire                  |
|                                                |                                                   | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer d'une cohérence projet professionnel du candidat et la formation                                      | Une lettre de motivation et un projet professionnel en cohérence avec la formation sont attendus.                                                                                                                                                                                                                    | Très important                  |
|                                                |                                                   | Engagements et activités                                      | Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours                                                   | Le CV permettra au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours.                                                                                                                                                                                                                                   | Complémentaire                  |

|                               |                                                                  |                                                               |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| INFORMATIQUE                  | Cryptis : Sécurité Informatique et Cryptologie                   | Savoir-être                                                   |
|                               |                                                                  | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet |
|                               |                                                                  | Engagements et activités                                      |
| GENIE CIVIL                   | Génie civil                                                      | Résultats académiques                                         |
|                               |                                                                  | Compétences, savoir-faire                                     |
|                               |                                                                  | Savoir-être                                                   |
|                               |                                                                  | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet |
|                               |                                                                  | Engagements et activités                                      |
| MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS | ACSYON : Optimisation mathématique pour la science des données   | Résultats académiques                                         |
|                               |                                                                  | Compétences, savoir-faire                                     |
|                               |                                                                  | Savoir-être                                                   |
|                               |                                                                  | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet |
| MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS | CRYPTIS : Sécurité de l'information et cryptologie parcours MCCA | Engagements et activités                                      |
|                               |                                                                  | Résultats académiques                                         |
|                               |                                                                  | Compétences, savoir-faire                                     |
|                               |                                                                  | Savoir-être                                                   |
|                               |                                                                  | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet |
|                               |                                                                  | Engagements et activités                                      |

|                                                                                                        |                                                                                                                    |                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| formation ;                                                                                            | avec la formation sont attendus ;                                                                                  |                |
| Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.                                         | Le CV et le certificat d'engagement permettront au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours. | Complémentaire |
| Avoir un bon niveau académique, voire démontrer d'une progression au cours des études supérieures ;    | Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat ;         | Essentiel      |
| Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction ;                                                  | Le projet proposé par le candidat sera l'occasion pour lui de démontrer ses qualités académiques et personnelles ; | Important      |
| Être autonome, impliqué et rigoureux ; Faire preuve d'assiduité ; Être capable de travailler en groupe | Les éventuelles appréciations annuelles du candidat par ses professeurs seront un atout ;                          | Important      |
| Démontrer d'une cohérence projet professionnel du candidat et la formation ;                           | Une lettre de motivation et un projet professionnel en cohérence avec la formation sont attendus ;                 | Très important |
| Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.                                         | Le CV et le certificat d'engagement permettront au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours. | Complémentaire |
| avoir un bon niveau en construction métallique, en redm et en béton armé.                              | Une attention sera portée sur les notes dans ces 3 domaines.                                                       | Essentiel      |
| Savoir analyser un problème                                                                            | C'est la capacité à comprendre les problèmes qui est importante                                                    | Très important |
| être autonome                                                                                          | Les lettres de recommandation ne sont un atout que si elles portent sur ce point.                                  | Important      |
| Démontrer d'une cohérence projet académique du candidat et la formation ;                              | Un projet professionnel en lien avec la formation est un atout.                                                    | Très important |
| Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.                                         | Le CV permettra au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours.                                 | Complémentaire |
| Avoir fait preuve de bonnes connaissances de base en analyse et probabilités/statistiques              | Attention particulière aux notes de mathématiques en licence                                                       | Très important |
| Modélisation mathématique, analyse, programmation                                                      | Vérification du parcours en cohérence avec la formation, suivi des cours de base en informatique (programmation)   | Très important |
| être autonome                                                                                          | Vérification des lettres de recommandation                                                                         | Important      |
| Démontrer d'une cohérence projet académique du candidat et la formation                                | Vérification de la lettre de motivation et la cohérence des objectifs vis à vis de la formation                    | Important      |
| Assiduité, être capable de travailler en groupe                                                        | Vérification des lettres de recommandations et CV                                                                  | Complémentaire |
| Avoir fait preuve de bonnes connaissances de base en algèbre et en informatique                        | Attention particulière aux notes de mathématiques en licence                                                       | Très important |
| Modélisation mathématique, algèbre, programmation                                                      | Vérification du parcours en cohérence avec la formation, suivi des cours de base en informatique (programmation)   | Très important |
| être autonome                                                                                          | Vérification des lettres de recommandation                                                                         | Important      |
| Démontrer d'une cohérence projet académique du candidat et la formation                                | Vérification de la lettre de motivation et la cohérence des objectifs vis à vis de la formation                    | Important      |
| Assiduité, être capable de travailler en groupe                                                        | Vérification des lettres de recommandations et CV                                                                  | Complémentaire |

|                                           |                                                                                                                 |                                                               |                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                             |                |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS             | Parcours Applied mathematics & optimisation                                                                     | Résultats académiques                                         | Avoir fait preuve de bonnes connaissances de base en analyse et probabilités/statistiques              | Attention particulière aux notes de mathématiques en licence.                                                                                                                                               | Très important |
|                                           |                                                                                                                 | Compétences, savoir-faire                                     | Modélisation mathématique, analyse, programmation                                                      | Vérification du parcours en cohérence avec la formation, suivi des cours de base en informatique (programmation)                                                                                            | Très important |
|                                           |                                                                                                                 | Savoir-être                                                   | être autonome                                                                                          | Vérification des lettres de recommandation                                                                                                                                                                  | Important      |
|                                           |                                                                                                                 | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer d'une cohérence projet académique du candidat et la formation                                | Vérification de la lettre de motivation et la cohérence des objectifs vis à vis de la formation                                                                                                             | Important      |
|                                           |                                                                                                                 | Engagements et activités                                      | Assiduité, être capable de travailler en groupe                                                        | Vérification des lettres de recommandations et CV                                                                                                                                                           | Complémentaire |
| MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS             | Parcours Information Security                                                                                   | Résultats académiques                                         | Avoir fait preuve de bonnes connaissances de base en algèbre et en                                     | Attention particulière aux notes de mathématiques en licence                                                                                                                                                | Très important |
|                                           |                                                                                                                 | Compétences, savoir-faire                                     | Modélisation mathématique, algèbre, programmation                                                      | Vérification du parcours en cohérence avec la formation, suivi des cours de base en informatique (programmation)                                                                                            | Très important |
|                                           |                                                                                                                 | Savoir-être                                                   | être autonome                                                                                          | Vérification des lettres de recommandation                                                                                                                                                                  | Important      |
|                                           |                                                                                                                 | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer d'une cohérence projet académique du candidat et la formation                                | Vérification de la lettre de motivation et la cohérence des objectifs vis à vis de la formation                                                                                                             | Important      |
|                                           |                                                                                                                 | Engagements et activités                                      | Assiduité, être capable de travailler en groupe                                                        | Vérification des lettres de recommandations et CV                                                                                                                                                           | Complémentaire |
| PHYSIQUE APPLIQUEE ET INGENIERIE PHYSIQUE | ARTICC : Architecture des Réseaux et Technologies Induites des Circuits de Communication (formation à distance) | Résultats académiques                                         | Avoir un bon niveau académique, en particulier dans le domaine de la physique                          | Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat , notamment pour les matières en lien avec la formation (électronique, optique, physique générale) | Essentiel      |
|                                           |                                                                                                                 | Compétences, savoir-faire                                     | Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction ;                                                  | CV avec parcours en cohérence avec la formation, suivi des cours de base en électronique et optique                                                                                                         | Très important |
|                                           |                                                                                                                 | Savoir-être                                                   | Être autonome, impliqué et rigoureux ; Faire preuve d'assiduité ; être capable de travailler en groupe | Vérification des lettres de recommandation                                                                                                                                                                  | Important      |
|                                           |                                                                                                                 | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer d'une cohérence projet professionnel du candidat et la formation ;                           | Une lettre de motivation et un projet professionnel en cohérence avec la formation sont attendus.                                                                                                           | Très important |
|                                           |                                                                                                                 | Engagements et activités                                      | Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.                                         | Le CV permettra au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours.                                                                                                                          | Complémentaire |
| PHYSIQUE APPLIQUEE ET INGENIERIE PHYSIQUE | IXEO : Hautes technologies, Electronique et Photonique                                                          | Résultats académiques                                         | Avoir un bon niveau académique, en particulier dans le domaine de la physique                          | Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat , notamment pour les matières en lien avec la formation (électronique, optique, physique générale) | Essentiel      |
|                                           |                                                                                                                 | Compétences, savoir-faire                                     | Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction ;                                                  | CV avec parcours en cohérence avec la formation, suivi des cours de base en électronique et optique                                                                                                         | Très important |
|                                           |                                                                                                                 | Savoir-être                                                   | Être autonome, impliqué et rigoureux ; Faire preuve d'assiduité ; être capable de travailler en groupe | Vérification des lettres de recommandation                                                                                                                                                                  | Important      |
|                                           |                                                                                                                 | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer d'une cohérence projet professionnel du candidat et la formation ;                           | Une lettre de motivation et un projet professionnel en cohérence avec la formation sont attendus.                                                                                                           | Très important |
|                                           |                                                                                                                 | Engagements et activités                                      | Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.                                         | Le CV permettra au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours.                                                                                                                          | Complémentaire |
| PHYSIQUE APPLIQUEE ET INGENIERIE PHYSIQUE | Parcours High frequency electronics & photonics                                                                 | Résultats académiques                                         | Avoir un bon niveau académique, en particulier dans le domaine de la                                   | Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat , notamment pour les                                                                               | Essentiel      |
|                                           |                                                                                                                 | Compétences, savoir-faire                                     | Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction ;                                                  | CV avec parcours en cohérence avec la formation, suivi des cours de base en électronique et optique                                                                                                         | Très important |
|                                           |                                                                                                                 | Savoir-être                                                   | Être autonome, impliqué et rigoureux ; Faire preuve d'assiduité ; être capable                         | Vérification des lettres de recommandation                                                                                                                                                                  | Important      |
|                                           |                                                                                                                 | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer d'une cohérence projet professionnel du candidat et la                                       | Une lettre de motivation et un projet professionnel en cohérence avec la formation sont attendus.                                                                                                           | Très important |
|                                           |                                                                                                                 | Engagements et activités                                      | Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.                                         | Le CV permettra au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours.                                                                                                                          | Complémentaire |

|                                           |                                                                                         |                                                               |                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                               |                |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| PHYSIQUE APPLIQUEE ET INGENIERIE PHYSIQUE | EMIMEP : European Master For Industry In Microwave Electronics and Photonics            | Résultats académiques                                         | Avoir un bon niveau académique, en particulier dans le domaine de la                                                                               | Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat , notamment pour les                                                                                 | Essentiel      |
|                                           |                                                                                         | Compétences, savoir-faire                                     | Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction ;                                                                                              | CV avec parcours en cohérence avec la formation, suivi des cours de base en électronique et optique                                                                                                           | Très important |
|                                           |                                                                                         | Savoir-être                                                   | Être autonome, impliqué et rigoureux ; Faire preuve d'assiduité ; être capable de travailler en groupe                                             | Vérification des lettres de recommandation                                                                                                                                                                    | Important      |
|                                           |                                                                                         | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer d'une cohérence projet professionnel du candidat et la formation ;                                                                       | Une lettre de motivation et un projet professionnel en cohérence avec la formation sont attendus.                                                                                                             | Très important |
|                                           |                                                                                         | Engagements et activités                                      | Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.                                                                                     | Le CV permettra au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours.                                                                                                                            | Complémentaire |
| SCIENCES DE L'EAU                         | Ingénierie et gestion de l'eau et de l'environnement                                    | Résultats académiques                                         | Avoir un bon niveau académique, voire démontrer une progression au cours des études supérieures                                                    | Notes obtenues au Bac et des différentes années du cursus post-bac du candidat. Classement lors des années post-bac.                                                                                          | Essentiel      |
|                                           |                                                                                         | Compétences, savoir-faire                                     | Faire preuve de capacités de rédaction                                                                                                             | Projet professionnel                                                                                                                                                                                          | Important      |
|                                           |                                                                                         | Savoir-être                                                   | Implication et sérieux                                                                                                                             | Lettres de recommandation                                                                                                                                                                                     | Complémentaire |
|                                           |                                                                                         | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer une cohérence entre le projet professionnel du candidat et la                                                                            | Projet professionnel                                                                                                                                                                                          | Essentiel      |
|                                           |                                                                                         | Engagements et activités                                      | Implication dans la vie universitaire et associative ; stages volontaires                                                                          | CV et certificats d'engagement                                                                                                                                                                                | Complémentaire |
| SCIENCES ET GENIE DES MATERIAUX           | Céramiques Hautes Performances                                                          | Résultats académiques                                         | Avoir un bon niveau académique                                                                                                                     | Attention particulière aux relevés de notes et à la régularité des résultats en licence                                                                                                                       | Essentiel      |
|                                           |                                                                                         | Compétences, savoir-faire                                     | Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction ;                                                                                              | CV avec parcours en cohérence avec la formation, suivi des cours de base en chimie/physique des matériaux                                                                                                     | Important      |
|                                           |                                                                                         | Savoir-être                                                   | Être autonome, impliqué et rigoureux ;                                                                                                             | Qualité des lettres de recommandation                                                                                                                                                                         | Complémentaire |
|                                           |                                                                                         | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer d'une cohérence entre le projet et la formation                                                                                          | Une lettre de motivation et un projet de recherche en cohérence avec la formation sont attendus                                                                                                               | Très important |
|                                           |                                                                                         | Engagements et activités                                      | Assiduité, être capable de travailler en groupe, être impliqué                                                                                     | Le CV et le certificat d'engagement permettront au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours                                                                                             | Complémentaire |
| SCIENCES ET GENIE DES MATERIAUX           | Parcours Advanced Ceramics                                                              | Résultats académiques                                         | Avoir un bon niveau académique                                                                                                                     | Attention particulière aux relevés de notes et à la régularité des résultats en licence, en particulier en anglais.                                                                                           | Essentiel      |
|                                           |                                                                                         | Compétences, savoir-faire                                     | Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction ;                                                                                              | CV avec parcours en cohérence avec la formation, suivi des cours de base en chimie/physique des matériaux et certification en anglais                                                                         | Important      |
|                                           |                                                                                         | Savoir-être                                                   | Être autonome, impliqué et rigoureux ;                                                                                                             | Qualité des lettres de recommandation                                                                                                                                                                         | Complémentaire |
|                                           |                                                                                         | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer d'une cohérence entre le projet et la formation                                                                                          | Une lettre de motivation et un projet de recherche en cohérence avec la formation sont attendus                                                                                                               | Très important |
|                                           |                                                                                         | Engagements et activités                                      | Assiduité, être capable de travailler en groupe, être impliqué                                                                                     | Le CV et le certificat d'engagement permettront au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours                                                                                             | Complémentaire |
| STAPS MANAGEMENT OU SPORT                 | Management des organisations sportives et optimisations socio-économiques territoriales | Résultats académiques                                         | Avoir fait preuve d'une capacité d'analyse et de rédaction.                                                                                        | Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat ;                                                                                                    | Essentiel      |
|                                           |                                                                                         | Compétences, savoir-faire                                     | Avoir des bases solides dans les différents champs du management du sport.                                                                         | Pour les candidats non issus d'une licence management du sport, une attention particulière sera portée à leur connaissance du secteur sportif, et à la maîtrise des outils du management.                     | Important      |
|                                           |                                                                                         | Savoir-être                                                   | Être impliqué, rigoureux et dynamique. Avoir des qualités de leadership. Savoir travailler en équipe.                                              | Une attention particulière sera portée aux expériences antérieures en matière de gestion de projet événementiel et d'études de terrain.                                                                       | Essentiel      |
|                                           |                                                                                         | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer une cohérence entre le projet professionnel et la formation. Avoir des contacts avancés pour le contrat d'apprentissage.                 | Une lettre de motivation et un projet professionnel en cohérence avec la formation sont attendus ,                                                                                                            | Essentiel      |
|                                           |                                                                                         | Engagements et activités                                      | Avoir eu des expériences significatives (salariées, bénévoles, service civique, stages...) en lien avec le management des organisations sportives. | Un document retraçant les contacts pris en vue de l'obtention d'un contrat d'apprentissage sera essentiel. Les candidats ayant déjà une structure d'accueil seront en position favorable pour le recrutement. | Essentiel      |

Eléments pris en compte pour l'examen des vœux

| Mention                               | Parcours                              | Champ d'évaluation                                            | Attendus                                                                                                                                  | Critères généraux d'examen des candidatures en lien avec l'attendu                                                                                                                                                                                                                                | Degré d'importance des critères |
|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| COMPTABILITE -<br>CONTRÔLE -<br>AUDIT | Comptabilité -<br>Contrôle -<br>Audit | Résultats académiques                                         | Niveau Licence de Gestion parcours CCA et ou DCG + Score IAE message                                                                      | Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années (plus particulièrement la troisième) du cursus post-bac du candidat.                                                                                                                                                    | Essentiel                       |
|                                       |                                       | Compétences, savoir-faire                                     | Maîtrise des pré-requis : en droit, finance, contrôle de gestion, Comptabilité, Systèmes d'information, Anglais                           | Une attention particulière sera apportée aux notes obtenues pour les disciplines clefs pré-citées. Des stages ou des expériences professionnelles (alternance, emploi ...) dans les métiers du chiffre (particulièrement en cabinet d'expertise comptable) constitue un plus pour la candidature. | Essentiel                       |
|                                       |                                       | Savoir-être                                                   | Attitudes en accord avec le savoir-être professionnel (profession libérale réglementée)                                                   | Perspectives de stage(s) et ou apprentissage(s), et notamment la capacité à fournir une lettre d'engagement (alternance) pour une candidature en apprentissage.                                                                                                                                   | Très important                  |
|                                       |                                       | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer d'une cohérence projet académique du candidat et la formation ; Connaissance des DCG, DSCG, de l'association Francer Master CCA | La lettre de motivation doit démontrer la volonté du candidat de poursuivre dans la voie de l'expertise comptable et son engagement à passer les examens de la filière de l'expertise comptable (notamment le DSCG).                                                                              | Important                       |
|                                       |                                       | Engagements et activités                                      | Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.                                                                            | Le CV et la lettre de motivation permettront au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours.                                                                                                                                                                                   | Complémentaire                  |
| MANAGEMENT DE<br>L'INNOVATION         | Management de<br>l'innovation         | Résultats académiques                                         | Niveau Licence en Gestion, économie + Score IAE message                                                                                   | Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat ainsi qu'à la formation de provenance de l'étudiant.                                                                                                                                     | Essentiel                       |
|                                       |                                       | Compétences, savoir-faire                                     | Maîtrise des pré-requis : en droit, marketing, management, GRH, Systèmes d'information, Anglais                                           | Une attention particulière sera apportée aux notes obtenues pour les disciplines clefs pré-citées. Des stages ou des expériences professionnelles (alternance, emploi ...) dans les métiers liés à la gestion ou le management.                                                                   | Essentiel                       |
|                                       |                                       | Savoir-être                                                   | Attitudes en accord avec le savoir-être professionnel                                                                                     | Perspectives de stage(s) et ou apprentissage(s), et notamment la capacité à fournir une lettre d'engagement (alternance) pour une candidature en apprentissage.                                                                                                                                   | Très important                  |
|                                       |                                       | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer la cohérence du Master avec le projet professionnel du candidat                                                                 | La lettre de motivation doit démontrer la volonté du candidat de poursuivre dans la gestion de projet, le marketing ou la GRH.                                                                                                                                                                    | Très important                  |
|                                       |                                       | Engagements et activités                                      | Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.                                                                            | Le CV et la lettre de motivation permettront au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours.                                                                                                                                                                                   | Complémentaire                  |

|                                       |                                                        |                                                               |                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                            |                |
|---------------------------------------|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| MANAGEMENT DES ORGANISATIONS DE SANTE | Management des établissements de la santé et du social | Résultats académiques                                         | Niveau Licence de Gestion, Droit, ScEco, AES +score IAE                                                                                                                           | Cursus post-bac/examen d'un niveau général sur 3 ans/pas de difficultés sur des UE phares de la maquette.                  | Essentiel      |
|                                       |                                                        | Compétences, savoir-faire                                     | Maîtrise des pré-requis sur des UE compta-gestion /expérience dans le champ sanitaire, social et médico-social voire double cursus métiers soignants ou éducatifs avec expérience | Appétance pour le secteur/connaissance des publics vulnérables.                                                            | Important      |
|                                       |                                                        | Savoir-être                                                   | Soft skills et intelligence relationnelle                                                                                                                                         | Dynamisme / personnalité forte/convictions.                                                                                | Très important |
|                                       |                                                        | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | En recherche d'outils et de culture du champ ESMS                                                                                                                                 | Cohérence du cursus post-bac ou motivation particulière pour une bifurcation ou reconversion professionnelle.              | Essentiel      |
|                                       |                                                        | Engagements et activités                                      | Bénévolat associatif, montage de projets, participation utilité publique                                                                                                          | Diversité des centres d'intérêt sur la durée/ capacité à valoriser un parcours atypique ou une détermination particulière. | Complémentaire |
| MONNAIE, BANQUE, FINANCE, ASSURANCE   | Métiers de la banque de détail                         | Résultats académiques                                         | Niveau Licence de Gestion, Droit, ScEco, AES                                                                                                                                      | Qualité des notes. Type de formation en lien avec le diplôme M1 Métier de la banque de détail. Renommée de                 | Très important |
|                                       |                                                        | Compétences, savoir-faire                                     | Maîtrise des pré-requis sur des UE compta-gestion /expérience dans le champ bancaire et des assurances                                                                            | Prise en compte des différentes matières validées dans les formations précédentes.                                         | Très important |
|                                       |                                                        | Savoir-être                                                   | Soft skills et intelligence relationnelle                                                                                                                                         | Qualité rédactionnelle, approche professionnelle et qualités personnelles liées au métier de la banque.                    | Important      |
|                                       |                                                        | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer la cohérence du Master avec le projet professionnel du candidat                                                                                                         | Présentation professionnelle et connaissance du secteur de la banque. Mise en avant du projet de formation.                | Important      |
|                                       |                                                        | Engagements et activités                                      | Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours                                                                                                                     | Nature et qualité des engagements et activités.                                                                            | Complémentaire |

| Eléments pris en compte pour l'examen des vœux |                             |                                                               |                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                 |
|------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| Mention                                        | Parcours                    | Champ d'évaluation                                            | Attendus                                                                                                                                             | Critères généraux d'examen des candidatures en lien avec l'attendu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Degré d'importance des critères |
| ADMINISTRATION PUBLIQUE                        | Métiers de l'administration | Résultats académiques                                         | Avoir un bon niveau académique, voire démontrer d'une progression au cours des études supérieures                                                    | Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat, particulièrement dans les domaines présentant un lien avec la formation visée (droit public général, culture administrative générale, institutions administratives, connaissance des politiques publiques, culture générale...).                                                                                             | Très important                  |
|                                                |                             | Compétences, savoir-faire                                     | Faire preuve de capacités d'analyse, de raisonnement et démontrer des qualités rédactionnelles ; aptitude à la prise de parole en public ; curiosité | Les compétences du candidat acquises tant par sa formation que ses expériences professionnelles (ou autres) devront démontrer ses qualités académiques et son savoir-faire.                                                                                                                                                                                                                                                            | Très important                  |
|                                                |                             | Savoir-être                                                   | Être autonome, impliqué, rigoureux et conscient des enjeux actuels du secteur public                                                                 | Le candidat devra démontrer par tout moyen (CV, lettres de motivation, lettres de recommandation...) sa capacité à s'intégrer rapidement dans le secteur public au-delà de ses seules connaissances théoriques.                                                                                                                                                                                                                        | Très important                  |
|                                                |                             | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer la cohérence du projet professionnel du candidat (concours envisagés notamment) et la formation visée                                      | Un soin tout particulier devra être accordé à la lettre de motivation qui devra présenter de manière claire et non équivoque l'intérêt porté pour le secteur public et le ou les concours envisagés. La lettre de motivation devra, en outre, préciser en quoi le cursus du candidat s'inscrit pleinement dans son projet professionnel. La connaissance des modules pédagogiques proposés par l'IPAG sera particulièrement appréciée. | Essentiel                       |
|                                                |                             | Engagements et activités                                      | Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours                                                                                        | Le CV et le certificat d'engagement permettront au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours. La diversité des engagements et expériences constituera une plus-value dans l'appréciation de ce critère d'évaluation.                                                                                                                                                                                              | Complémentaire                  |

| Eléments pris en compte pour l'examen des vœux |                                                      |                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                 |
|------------------------------------------------|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| Mention                                        | Parcours                                             | Champ d'évaluation                                            | Attentes                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Critères généraux d'examen des candidatures en lien avec l'attendu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Degré d'importance des critères |
| ADMINISTRATION PUBLIQUE                        | Gouvernance territoriale                             | Résultats académiques                                         | Avoir un bon niveau académique, attestant d'une aptitude au raisonnement juridique et d'une connaissance du secteur public local. Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale, maîtrise du raisonnement juridique et de la méthodologie juridique.                                       | Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus en droit public général et en droit des collectivités territoriales par un examen des relevés de notes des trois années de la licence (ou diplôme équivalent). Analyse de la lettre de motivation et vérification de la cohérence entre le projet professionnel de l'étudiant et la formation demandée. Analyse du CV, examen des compétences et des savoir-faire acquis par l'étudiant. | Essentiel                       |
|                                                |                                                      | Compétences, savoir-faire                                     | Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction et d'une aptitude à s'adapter à des champs disciplinaires nouveaux                                                                                                                                                                                     | Le projet professionnel du candidat doit être en cohérence avec la formation, le candidat doit faire état d'expériences de missions réalisées lors de stages et/ou de futurs projets de missions dans le cadre de stages à venir.                                                                                                                                                                                                                                            | Très important                  |
|                                                |                                                      | Savoir-être                                                   | Être autonome, impliqué et rigoureux ; être apte au travail en équipe et montrer un intérêt fort pour les enjeux publics                                                                                                                                                                                   | Les éventuelles appréciations du corps enseignants ( lettres de recommandations) et éventuellement des maître de stage.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Important                       |
|                                                |                                                      | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer la cohérence du projet académique du candidat et la formation ;                                                                                                                                                                                                                                  | Une lettre de motivation et un projet d'insertion professionnel en cohérence avec la formation sont attendus ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Important                       |
|                                                |                                                      | Engagements et activités                                      | Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours. Montrer une volonté d'engagement et un intérêt pour les enjeux collectifs.                                                                                                                                                                  | Le CV et la lettre de motivation permettront au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours et de ses engagements.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Complémentaire                  |
| ADMINISTRATION PUBLIQUE                        | Justice et contentieux                               | Résultats académiques                                         | De bons résultats obtenus tout au long de la Licence, de préférence Licence en Droit                                                                                                                                                                                                                       | Examen des relevés de notes des trois années de la licence (ou diplôme équivalent).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Essentiel                       |
|                                                |                                                      | Compétences, savoir-faire                                     | Analyse des résultats obtenus en Licence et particulièrement en droit public. Les matières qui comportent de la procédure pénale et procédure civile doivent également être bien maîtrisées. Un intérêt pour la procédure, l'instruction de dossiers et la recherche de sources juridiques est nécessaire. | Analyse du CV, examen des compétences et des savoir-faire acquis par l'étudiant (analyse, synthèse, esprit critique). Maîtrise des principes fondamentaux du droit public très importante. Analyse de la lettre de motivation et de la cohérence entre le projet professionnel de l'étudiant et la formation demandée. Analyse du CV, examen des compétences et des savoir-faire acquis par l'étudiant.                                                                      | Très important                  |
|                                                |                                                      | Savoir-être                                                   | Prise en compte des notes des oraux et des notes de TD.                                                                                                                                                                                                                                                    | Les éventuelles appréciations du corps enseignant ( lettres de recommandations) et des maîtres de stage. Analyse de la lettre de motivation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Important                       |
|                                                |                                                      | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Intérêt de l'étudiant pour les matières du droit public, pour la procédure et le contentieux, à travers son CV et sa lettre de motivation                                                                                                                                                                  | Analyse de la lettre de motivation et vérification de la cohérence entre le projet professionnel de l'étudiant et la formation demandée. Prise en compte éventuellement des stages déjà réalisés par l'étudiant.                                                                                                                                                                                                                                                             | Important                       |
|                                                |                                                      | Engagements et activités                                      | Diversité des expériences et du parcours. Montrer une volonté d'engagement et un intérêt pour les enjeux collectifs, la défense de la justice, des droits et des libertés publiques ou fondamentales.                                                                                                      | Analyse de l'engagement dans des activités collectives ou d'intérêt général, si possible dans le domaine de la justice et de la défense des droits et des libertés publiques ou fondamentales.                                                                                                                                                                                                                                                                               | Complémentaire                  |
| ADMINISTRATION PUBLIQUE                        | Gouvernance de l'Etat et des organisations publiques | Résultats académiques                                         | De bons résultats obtenus tout au long de la Licence, de préférence Licence de Droit                                                                                                                                                                                                                       | Examen des relevés de notes des trois années de la licence (ou diplôme équivalent).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Essentiel                       |
|                                                |                                                      | Compétences, savoir-faire                                     | Analyse des résultats obtenus en Licence en droit public, et principalement en droit administratif et institutions administratives                                                                                                                                                                         | Analyse du CV, examen des compétences et des savoir-faire acquis par l'étudiant (analyse, synthèse, esprit critique). Maîtrise des principes fondamentaux du droit public                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Important                       |
|                                                |                                                      | Savoir-être                                                   | Prise en compte des notes de TD, révélatrices du comportement de l'étudiant                                                                                                                                                                                                                                | Analyse, à travers la lettre de motivation de l'étudiant, de la manière de se comporter à l'égard des institutions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Complémentaire                  |
|                                                |                                                      | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Intérêt de l'étudiant pour les matières du droit public à travers son CV et sa lettre de motivation                                                                                                                                                                                                        | Analyse de la lettre de motivation et vérification de la cohérence entre le projet professionnel de l'étudiant et la formation demandée. Prise en compte des stages déjà réalisés par l'étudiant                                                                                                                                                                                                                                                                             | Important                       |
|                                                |                                                      | Engagements et activités                                      | Prise en compte des interventions orales éventuelles                                                                                                                                                                                                                                                       | Analyse de l'engagement étudiant dans des activités collectives ou d'intérêt général                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Complémentaire                  |

|                                            |                                                      |                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                |
|--------------------------------------------|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| DROIT DE L'ENTREPRISE                      | Droit de l'entreprise et du patrimoine professionnel | Résultats académiques                                         | De bons résultats en licence : Prise en compte de la moyenne générale pour chaque année de licence (il est préférable que ces moyennes soient en progression ou au moins stables). Une attention particulière sera portée sur les notes obtenues dans les disciplines enseignées en master DESPP. | Examen des relevés de notes afin de s'assurer de la maîtrise du droit civil (en particulier du droit des obligations, du droit des sûretés et du droit des contrats spéciaux) et du droit des affaires (droit commercial, droit des sociétés ou des groupements, droit du travail...). | Essentiel      |
|                                            |                                                      | Compétences, savoir-faire                                     | Etre capable de mener un raisonnement juridique logique, précis, complet et pertinent. Maîtrise de l'expression orale et écrite.                                                                                                                                                                  | Examen des relevés de notes et de la lettre de motivation (pour l'expression écrite).                                                                                                                                                                                                  | Essentiel      |
|                                            |                                                      | Savoir-être                                                   | Rigueur, curiosité intellectuelle, inventivité, esprit critique et de synthèse, adaptabilité et courtoisie.                                                                                                                                                                                       | Analyse de la lettre de motivation et du CV du candidat                                                                                                                                                                                                                                | Important      |
|                                            |                                                      | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Véritable intérêt pour le droit des affaires. Projet professionnel en adéquation avec la formation.                                                                                                                                                                                               | Analyse du CV et de la lettre de motivation - Stages éventuels en adéquation avec la formation et le projet professionnel.                                                                                                                                                             | Important      |
|                                            |                                                      | Engagements et activités                                      | Engagements associatifs, expériences professionnelles, jobs étudiants...                                                                                                                                                                                                                          | Analyse du CV                                                                                                                                                                                                                                                                          | Complémentaire |
|                                            |                                                      |                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                |
| DROIT DE L'ENTREPRISE                      | Droit et administration des organisations            | Résultats académiques                                         | De bons résultats obtenus tout au long de la licence (ou diplôme équivalent)                                                                                                                                                                                                                      | Examen des relevés de notes des trois années de la licence (ou diplôme équivalent)                                                                                                                                                                                                     | Essentiel      |
|                                            |                                                      | Compétences, savoir-faire                                     | Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction et d'une aptitude à s'adapter à des champs disciplinaires nouveaux                                                                                                                                                                            | Analyse de la lettre de motivation et vérification de la cohérence entre le projet professionnel de l'étudiant et la formation demandée. Analyse du CV, examen des compétences et des savoir-faire acquis par l'étudiant.                                                              | Très important |
|                                            |                                                      |                                                               | Etre autonome, impliqué et rigoureux. Etre apte au travail en équipe. Faire preuve de curiosité intellectuelle.                                                                                                                                                                                   | Analyse de la lettre de motivation et vérification de la cohérence entre le projet professionnel de l'étudiant et la formation demandée. Analyse du CV, examen des compétences et des savoir-faire acquis par l'étudiant.                                                              | Important      |
|                                            |                                                      | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Montrer un intérêt fort pour le secteur de l'entreprise, du sport professionnel et amateur ainsi que de l'économie sociale et solidaire.                                                                                                                                                          | Analyse de la lettre de motivation et vérification de la cohérence entre le projet professionnel de l'étudiant et la formation demandée. Analyse du CV, examen des compétences et des savoir-faire acquis par l'étudiant.                                                              | Très important |
|                                            |                                                      | Engagements et activités                                      | Activité d'encadrement dans le secteur du sport ou pratique sportive à haut niveau. Expérience associative et/ou militante. Engagement solidaire.                                                                                                                                                 | Analyse de l'engagement étudiant dans des activités collectives ou d'intérêt général, prise en compte des stages ou expériences professionnelles.                                                                                                                                      | Important      |
| DROIT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME | Droit de l'environnement et de l'urbanisme           | Résultats académiques                                         | De bons résultats obtenus tout au long de la licence (ou diplôme équivalent), spécialement dans les matières de droit public.                                                                                                                                                                     | Examen des relevés de notes des trois années de licence (ou diplôme équivalent)                                                                                                                                                                                                        | Essentiel      |
|                                            |                                                      | Compétences, savoir-faire                                     | Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction ; faire preuve de sens critique ;                                                                                                                                                                                                             | Analyse du CV, examen des compétences et des savoir-faire acquis par l'étudiant.                                                                                                                                                                                                       | Très important |
|                                            |                                                      | Savoir-être                                                   | Etre autonome, impliqué et rigoureux. Etre apte au travail en équipe. Faire preuve de curiosité intellectuelle.                                                                                                                                                                                   | Analyse de la lettre de motivation et vérification de la cohérence entre le projet professionnel de l'étudiant et la formation demandée. Analyse du CV, examen des compétences et des savoir-faire acquis par l'étudiant.                                                              | Essentiel      |
|                                            |                                                      | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Adéquation de la formation au projet professionnel ;                                                                                                                                                                                                                                              | Analyse de la lettre de motivation et vérification de la cohérence entre le projet professionnel de l'étudiant et la formation demandée. Prise en compte des stages déjà réalisés par l'étudiant.                                                                                      | Essentiel      |
|                                            |                                                      | Engagements et activités                                      | Engagements associatifs, expériences professionnelles, jobs étudiants, expériences à l'étranger.                                                                                                                                                                                                  | Analyse du CV                                                                                                                                                                                                                                                                          | Important      |
| DROIT DU PATRIMOINE                        | Droit du patrimoine et des conflits familiaux        | Résultats académiques                                         | De bons résultats obtenus tout au long de la licence (ou diplôme équivalent)                                                                                                                                                                                                                      | Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus notamment en droit privé, par un examen des relevés de notes des trois années de la licence (ou diplôme équivalent).                                                                               | Essentiel      |
|                                            |                                                      | Compétences, savoir-faire                                     | Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction ; Maîtriser la méthode des exercices juridiques ;                                                                                                                                                                                             | Analyse du CV, examen des compétences et des savoir-faire acquis par l'étudiant.                                                                                                                                                                                                       | Très important |
|                                            |                                                      | Savoir-être                                                   | Etre autonome, impliqué et rigoureux. Etre apte au travail en équipe. Faire preuve de curiosité intellectuelle.                                                                                                                                                                                   | Analyse de la lettre de motivation et vérification de la cohérence entre le projet professionnel de l'étudiant et la formation demandée. Analyse du CV, examen des compétences et des savoir-faire acquis par l'étudiant.                                                              | Très important |
|                                            |                                                      | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer la cohérence du projet académique du candidat et la formation ;                                                                                                                                                                                                                         | Analyse de la lettre de motivation et vérification de la cohérence entre le projet professionnel de l'étudiant et la formation demandée. Adéquation du parcours au diplôme ; Adéquation entre le diplôme et l'objectif professionnel ;                                                 | Très important |
|                                            |                                                      | Engagements et activités                                      | Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.                                                                                                                                                                                                                                    | Analyse du CV et du dossier pour déterminer si le candidat a mis en avant les particularités de son parcours.                                                                                                                                                                          | Important      |

|                                     |                                                                     |                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                    |                |
|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| DROIT DU PATRIMOINE                 | Droit et promotion du patrimoine immobilier (alternance uniquement) | Résultats académiques                                         | Avoir un bon niveau académique attestant d'un intérêt et d'une bonne connaissance du secteur de l'immobilier. Maîtriser le raisonnement juridique et démontrer des capacités d'analyse et de rédaction;                                                              | Les notes obtenues par le candidat pendant son cursus universitaire feront l'objet d'une attention particulière.                                                                                                                                   | Essentiel      |
|                                     |                                                                     | Compétences, savoir-faire                                     | Faire preuve de capacité d'analyse de rédaction et d'adaptabilité;                                                                                                                                                                                                   | Maîtriser les fondamentaux du droit immobilier et faire état des expériences réalisées dans le secteur de l'immobilier (stage, contrat d'apprentissage)                                                                                            | Très important |
|                                     |                                                                     | Savoir-être                                                   | Etre autonome, rigoureux et impliqué et respectueux;                                                                                                                                                                                                                 | Lettre de motivation et cv devront mettre en évidence les qualités attendues pour intégrer la formation                                                                                                                                            | Important      |
|                                     |                                                                     | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer l'adéquation entre le projet professionnel envisagé et la formation demandée ;                                                                                                                                                                             | Une lettre de motivation en cohérence avec le projet professionnel et la formation sont attendus                                                                                                                                                   | Important      |
|                                     |                                                                     | Engagements et activités                                      | Promouvoir la diversité des parcours et publics et des expériences                                                                                                                                                                                                   | Réalisation de stages dans le secteur de l'immobilier ou en rapport avec la gestion de patrimoine immobilier ou dans des études notariales                                                                                                         | Complémentaire |
| DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES | Droit pénal International et européen                               | Résultats académiques                                         | Avoir un (très) bon niveau universitaire, voire démontrer une progression nette au cours des études supérieures ;                                                                                                                                                    | Une attention particulière sera apportée aux notes obtenues par le candidat les différentes années universitaires depuis son entrée dans l'enseignement supérieur ;                                                                                | Essentiel      |
|                                     |                                                                     | Compétences, savoir-faire                                     | Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction ; Maîtriser la méthode des exercices juridiques ;                                                                                                                                                                | Savoir s'exprimer à l'écrit et à l'oral ; Maîtriser le droit pénal et le droit européen (Union européenne ou Conseil de l'Europe) ; Avoir des connaissances en droit international ;                                                               | Très important |
|                                     |                                                                     | Savoir-être                                                   | Etre autonome, impliqué, rigoureux et respectueux ;                                                                                                                                                                                                                  | Motivation à intégrer le diplôme ; Adéquation du parcours au diplôme ; Adéquation entre le diplôme et l'objectif professionnel ;                                                                                                                   | Très important |
|                                     |                                                                     | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer une cohérence entre le projet du candidat et la formation académique ;                                                                                                                                                                                     | Une lettre de motivation et un projet en cohérence avec la formation sont attendus ;                                                                                                                                                               | Important      |
|                                     |                                                                     | Engagements et activités                                      | Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.                                                                                                                                                                                                       | Le CV et le dossier permettront au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours.                                                                                                                                                 | Complémentaire |
| DROIT PRIVE                         | Droit privé et droit européen des droits de l'Homme                 | Résultats académiques                                         | Disposer d'un bon dossier académique, une attention particulière étant réservée : 1) A la progression des notes durant le cursus, 2) aux mentions obtenues.                                                                                                          | Une attention particulière sera accordée aux notes obtenues en droit civil et en procédure civile, ainsi que dans les matières de droits européens et en libertés fondamentales.                                                                   | Très important |
|                                     |                                                                     | Compétences, savoir-faire                                     | Disposer de qualités rédactionnelles et de compétences en art oratoire.                                                                                                                                                                                              | Les compétences méthodologiques doivent être acquises, particulièrement le syllogisme juridique. Les candidats doivent mesurer l'implication que suggère la participation aux projets portés par le Master (partenariats, concours René Cassin...) | Très important |
|                                     |                                                                     | Savoir-être                                                   | Les candidats doivent être capables de travailler de manière autonome, mais également en groupe. De nombreux projets collectifs impliquent un savoir-être au sein d'une promotion. Une présence en cours et aux différentes manifestations est également nécessaire. | Capacité d'autonomie, d'écoute, de prise de parole respectueuse des autres membres de la promotion.                                                                                                                                                | Important      |
|                                     |                                                                     | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Les candidats doivent présenter un projet professionnel cohérent au regard de la formation                                                                                                                                                                           | Une attention particulière sera portée à la lettre de motivation, qui doit être soignée et spécifiquement rédigée pour la formation. Il convient de remplir impérativement et avec application le document de synthèse sollicité.                  | Important      |
|                                     |                                                                     | Engagements et activités                                      | Le Master impose une implication obligatoire dans les différents projets portés par la formation. L'engagement dans l'association du Master est aussi très importante.                                                                                               | La qualité du CV, comme la qualité des résultats universitaires et des engagements du candidat permettront de vérifier son aptitude à suivre la formation.                                                                                         | Important      |

|                                       |                                           |                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                |
|---------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| DROIT NOTARIAL                        | Droit notarial                            | Résultats académiques                                         | Avoir un très bon niveau universitaire.                                                                                                                                                                                                                               | Une attention particulière sera apportée aux notes obtenues par le candidat les différentes années universitaires depuis son entrée dans l'enseignement supérieur                                                                                                                                                                                                                                     | Très important |
|                                       |                                           | Compétences, savoir-faire                                     | Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction ; Maîtriser la méthode des exercices juridiques ;                                                                                                                                                                 | Savoir s'exprimer à l'écrit et à l'oral ; Maîtriser le Droit civil et le droit des affaires.                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Très important |
|                                       |                                           | Savoir-être                                                   | Être autonome, impliqué, rigoureux et respectueux ;                                                                                                                                                                                                                   | Le CV devra mettre en évidence les qualités attendues.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Important      |
|                                       |                                           | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Motivation à intégrer le diplôme ; Adéquation du parcours au diplôme ; Adéquation entre le diplôme et l'objectif professionnel ;                                                                                                                                      | Une lettre de motivation en cohérence avec le projet professionnel et la formation sont attendus.                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Important      |
|                                       |                                           | Engagements et activités                                      | Connaissance de l'environnement professionnel en adéquation avec le diplôme.                                                                                                                                                                                          | Réalisation de stages dans des structures en lien direct avec l'activité notariale (études notariales ; services de publicité foncière ; cabinet de généalogistes ; services d'urbanisme de collectivités territoriales notamment).                                                                                                                                                                   | Complémentaire |
| HISTOIRE DU DROIT ET DES INSTITUTIONS | Anthropologie juridique et conflictualité | Résultats académiques                                         | Prouver sa polyvalence par la maîtrise d'une culture juridique fondamentale (droit privé, droit public, histoire du droit)                                                                                                                                            | Une attention particulière sera apportée aux notes obtenues dans les différentes branches du droit, et plus spécialement en histoire du droit, en anthropologie/sociologie du droit et/ou en philosophie/théorie du droit.                                                                                                                                                                            | Essentiel      |
|                                       |                                           | Compétences, savoir-faire                                     | Capacité d'analyse et sens critique ; Maîtrise des exercices juridiques fondamentaux ; Capacité d'expression écrite et orale ;                                                                                                                                        | Le CV et la lettre de motivation seront minutieusement étudiés afin de vérifier le niveau d'expression.                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Important      |
|                                       |                                           | Savoir-être                                                   | Bienveillance et empathie ; autonomie ; curiosité ; créativité                                                                                                                                                                                                        | En histoire et en anthropologie du droit, la curiosité et le goût de l'autre sont déterminants. La lettre de motivation doit impérativement en rendre compte.                                                                                                                                                                                                                                         | Très important |
|                                       |                                           | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Montrer la cohérence du parcours académique avec son parcours antérieur et son projet professionnel                                                                                                                                                                   | Le choix d'un master d'histoire et d'anthropologie du droit doit s'inscrire dans un projet professionnel clairement déterminé. Le choix des options lors des années de licence doit révéler ce goût pour la compréhension et l'analyse historique des systèmes juridiques.                                                                                                                            | Très important |
|                                       |                                           | Engagements et activités                                      | Une expérience associative et/ou militante (droits humains, droits des femmes...) serait un atout.                                                                                                                                                                    | L'approche critique de l'histoire et de l'anthropologie du droit ouvre les juristes sur le monde tout en soulignant la dimension située des savoirs, c'est-à-dire leur inscription dans un champ politique. La diversité des engagements et activités permet donc de renforcer une candidature, surtout si cette expérience est liée à un projet spécifique (mémoire de recherche, stage, emploi...). | Important      |
| MONNAIE, BANQUE, FINANCE, ASSURANCE   | Commerce et affaires internationales      | Résultats académiques                                         | Avoir un bon niveau académique, voire démontrer d'une progression au cours des études supérieures en licence (ou diplôme équivalent)                                                                                                                                  | Examen des relevés de notes des trois années de la licence (ou diplôme équivalent).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Essentiel      |
|                                       |                                           | Compétences, savoir-faire                                     | Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction, et d'une aptitude à s'adapter à des champs disciplinaires variés en droit, économie et gestion.                                                                                                                  | Analyse de la lettre de motivation et vérification de la cohérence entre le projet professionnel de l'étudiant et la formation demandée. Analyse du CV, examen des                                                                                                                                                                                                                                    | Très important |
|                                       |                                           | Savoir-être                                                   | Être autonome, impliqué et rigoureux. Être apte au travail en équipe. Faire preuve de curiosité intellectuelle.                                                                                                                                                       | Analyse de la lettre de motivation et vérification de la cohérence entre le projet professionnel de l'étudiant et la formation demandée. Analyse du CV, examen des                                                                                                                                                                                                                                    | Important      |
|                                       |                                           | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Montrer un intérêt fort pour le secteur de la banque, de la finance et du commerce international.                                                                                                                                                                     | Analyse de la lettre de motivation et vérification de la cohérence entre le projet professionnel de l'étudiant et la formation demandée. Analyse du CV, examen des                                                                                                                                                                                                                                    | Très important |
|                                       |                                           | Engagements et activités                                      | Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours. Montrer un intérêt pour les projets innovants.                                                                                                                                                         | Analyse de l'engagement étudiant et de son parcours de formation. Prise en compte des stages ou expériences professionnelles.                                                                                                                                                                                                                                                                         | Complémentaire |
| MONNAIE, BANQUE, FINANCE, ASSURANCE   | Sciences économiques                      | Résultats académiques                                         | Avoir un bon niveau académique, voire démontrer d'une progression au cours des études supérieures                                                                                                                                                                     | Résultats universitaires dès l'entrée dans l'enseignement supérieur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Essentiel      |
|                                       |                                           | Compétences, savoir-faire                                     | Avoir des connaissances en sciences économiques (microéconomie, macroéconomie...), techniques quantitatives (statistiques, mathématiques), savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale, maîtriser l'anglais car des cours sont dispensés en anglais | Examen des compétences et des savoir-faire acquis par l'étudiant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Très important |
|                                       |                                           | Savoir-être                                                   | Curiosité intellectuelle, rigueur analytique, communication, autonomie                                                                                                                                                                                                | Analyse du parcours de l'étudiant dans l'ensemble et Analyse de la lettre de motivation                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Complémentaire |
|                                       |                                           | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer la cohérence du projet professionnel et la formation                                                                                                                                                                                                        | Analyse de la lettre de motivation et vérification de l'adéquation entre le diplôme et l'objectif professionnel                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Très important |
|                                       |                                           | Engagements et activités                                      | Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours                                                                                                                                                                                                         | Analyse du parcours de l'étudiant dans l'ensemble                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Complémentaire |

|                                      |                                      |                                           | Eléments pris en compte pour l'examen des vœux                |                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                 |
|--------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| Mention                              | Mention                              | Parcours                                  | Champ d'évaluation                                            | Attendus                                                                                                                                                                                                                 | Critères généraux d'examen des candidatures en lien avec l'attendu                                                                                                                                                                                                        | Degré d'importance des critères |
| MASTER M2E<br>PROFESSORAT DES ECOLES | MASTER M2E<br>PROFESSORAT DES ECOLES | Professeur des écoles,<br>site de Limoges | Résultats académiques                                         | Présenter un bon niveau académique dans toutes les matières, spécifiquement en Français (compétences langagières à l'oral et à l'écrit) et Mathématiques. Une progression au cours des études supérieures est appréciée. | Une attention sera portée aux notes obtenues au cours du 1er cycle. La maîtrise d'une discipline enseignée en premier degré sera valorisée : Français, Mathématiques, Sciences, Histoire-Géographie, Langues, Arts, Education physique et sportive.                       | Essentiel                       |
|                                      |                                      |                                           | Compétences, savoir-faire                                     | Faire preuve de capacités d'apprentissage, d'analyse, de réflexion, de rédaction.                                                                                                                                        | Le projet professionnel proposé par le candidat ou la candidate sera l'occasion pour lui ou elle de démontrer ses habiletés académiques, sa motivation et les moyens qu'il ou elle se donne pour arriver à ses objectifs.                                                 | Important                       |
|                                      |                                      |                                           | Savoir-être                                                   | Etre autonome, attentif, impliqué, rigoureux.                                                                                                                                                                            | Les expériences du candidat ou de la candidate et les appréciations des professeurs/formateurs associés seront un atout.                                                                                                                                                  | Complémentaire                  |
|                                      |                                      |                                           | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer une cohérence entre le projet académique du candidat ou de la candidate et la formation demandée.                                                                                                              | L'évaluation de la pertinence de la candidature s'appuiera sur une lettre de motivation. Le candidat ou la candidate s'attachera à montrer, avec authenticité, comment il ou elle a mûri son projet professionnel.                                                        | Complémentaire                  |
|                                      |                                      |                                           | Engagements et activités                                      | Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.                                                                                                                                                           | Le CV et le certificat d'engagement permettront au candidat de mettre en avant les expériences diverses qui font la richesse de son parcours et permettent d'apprécier l'intégration du candidat ou de la candidate dans des contextes sociaux, sportifs et/ou culturels. | Très important                  |
| MASTER M2E<br>PROFESSORAT DES ECOLES | MASTER M2E<br>PROFESSORAT DES ECOLES | Professeur des écoles,<br>site de Guéret  | Résultats académiques                                         | Présenter un bon niveau académique dans toutes les matières, spécifiquement en Français (compétences langagières à l'oral et à l'écrit) et Mathématiques. Une progression au cours des études supérieures est appréciée. | Une attention sera portée aux notes obtenues au cours du 1er cycle. La maîtrise d'une discipline enseignée en premier degré sera valorisée : Français, Mathématiques, Sciences, Histoire-Géographie, Langues, Arts, Education physique et sportive.                       | Essentiel                       |
|                                      |                                      |                                           | Compétences, savoir-faire                                     | Faire preuve de capacités d'apprentissage, d'analyse, de réflexion, de rédaction.                                                                                                                                        | Le projet professionnel proposé par le candidat ou la candidate sera l'occasion pour lui ou elle de démontrer ses habiletés académiques, sa motivation et les moyens qu'il ou elle se donne pour arriver à ses objectifs.                                                 | Important                       |
|                                      |                                      |                                           | Savoir-être                                                   | Etre autonome, attentif, impliqué, rigoureux.                                                                                                                                                                            | Les expériences du candidat ou de la candidate et les appréciations des professeurs/formateurs associés seront un atout.                                                                                                                                                  | Complémentaire                  |
|                                      |                                      |                                           | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer une cohérence entre le projet académique du candidat ou de la candidate et la formation demandée.                                                                                                              | L'évaluation de la pertinence de la candidature s'appuiera sur une lettre de motivation. Le candidat ou la candidate s'attachera à montrer, avec authenticité, comment il ou elle a mûri son projet professionnel.                                                        | Complémentaire                  |
|                                      |                                      |                                           | Engagements et activités                                      | Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.                                                                                                                                                           | Le CV et le certificat d'engagement permettront au candidat de mettre en avant les expériences diverses qui font la richesse de son parcours et permettent d'apprécier l'intégration du candidat ou de la candidate dans des contextes sociaux, sportifs et/ou culturels. | Très important                  |
| MASTER M2E<br>PROFESSORAT DES ECOLES | MASTER M2E<br>PROFESSORAT DES ECOLES | Professeur des écoles,<br>site de Tulle   | Résultats académiques                                         | Présenter un bon niveau académique dans toutes les matières, spécifiquement en Français (compétences langagières à l'oral et à l'écrit) et Mathématiques. Une progression au cours des études supérieures est appréciée. | Une attention sera portée aux notes obtenues au cours du 1er cycle. La maîtrise d'une discipline enseignée en premier degré sera valorisée : Français, Mathématiques, Sciences, Histoire-Géographie, Langues, Arts, Education physique et sportive.                       | Essentiel                       |
|                                      |                                      |                                           | Compétences, savoir-faire                                     | Faire preuve de capacités d'apprentissage, d'analyse, de réflexion, de rédaction.                                                                                                                                        | Le projet professionnel proposé par le candidat ou la candidate sera l'occasion pour lui ou elle de démontrer ses habiletés académiques, sa motivation et les moyens qu'il ou elle se donne pour arriver à ses objectifs.                                                 | Important                       |
|                                      |                                      |                                           | Savoir-être                                                   | Etre autonome, attentif, impliqué, rigoureux.                                                                                                                                                                            | Les expériences du candidat ou de la candidate et les appréciations des professeurs/formateurs associés seront un atout.                                                                                                                                                  | Complémentaire                  |
|                                      |                                      |                                           | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer une cohérence entre le projet académique du candidat ou de la candidate et la formation demandée.                                                                                                              | L'évaluation de la pertinence de la candidature s'appuiera sur une lettre de motivation. Le candidat ou la candidate s'attachera à montrer, avec authenticité, comment il ou elle a mûri son projet professionnel.                                                        | Complémentaire                  |
|                                      |                                      |                                           | Engagements et activités                                      | Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.                                                                                                                                                           | Le CV et le certificat d'engagement permettront au candidat de mettre en avant les expériences diverses qui font la richesse de son parcours et permettent d'apprécier l'intégration du candidat ou de la candidate dans des contextes sociaux, sportifs et/ou culturels. | Très important                  |

|                            |                            |                           |                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                |
|----------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| MASTER M2E<br>SECOND DEGRE | MASTER M2E<br>SECOND DEGRE | Anglais                   | Résultats académiques                                         | Avoir un bon niveau académique, voire démontrer une progression au cours des études supérieures                                                                                                                                                                                  | Notes obtenues en Licence.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Essentiel      |
|                            |                            |                           | Compétences, savoir-faire                                     | Maîtrise de la langue anglaise et des savoirs disciplinaires (civilisations, littératures, linguistique, traduction). Capacités de lecture, d'analyse et de rédaction. Connaissance des enjeux et attendus en matière d'encadrement éducatif.                                    | Notes obtenues en Licence.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Essentiel      |
|                            |                            |                           | Savoir-être                                                   | Rigueur et implication dans la formation, travail en autonomie, aptitude à la communication écrite et orale.                                                                                                                                                                     | Le CV et la lettre de motivation permettront au candidat de mettre en évidence les compétences en lien avec le savoir-être.                                                                                                                                                                                                                                                                | Important      |
|                            |                            |                           | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Connaître les enjeux de l'enseignement des langues vivantes dans l'Enseignement Secondaire.                                                                                                                                                                                      | Rédaction requise d'une lettre de motivation où sera exposé de manière personnalisée le projet professionnel envisagé, en lien avec le cursus du candidat et la formation demandée.                                                                                                                                                                                                        | Important      |
|                            |                            |                           | Engagements et activités                                      | Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.                                                                                                                                                                                                                   | Le CV et les différentes attestations permettront au candidat de valoriser ses expériences. Une attention particulière sera portée aux séjours prolongés effectués par le candidat en pays anglophone(s) et aux enseignements de préprofessionnalisation.                                                                                                                                  | Très important |
| MASTER M2E<br>SECOND DEGRE | MASTER M2E<br>SECOND DEGRE | Professeur documentaliste | Résultats académiques                                         | Avoir un bon niveau académique, voire démontrer une progression au cours des études supérieures ;                                                                                                                                                                                | Une attention particulière sera apportée aux notes de 3 <sup>e</sup> année de licence ou de master. Le cas échéant, indiquer dans la lettre de motivation les objets d'étude congruents avec le métier de professeur documentaliste et les matières correspondantes.                                                                                                                       | Essentiel      |
|                            |                            |                           | Compétences, savoir-faire                                     | Faire preuve de capacités avancées de lecture, d'analyse et de rédaction ;                                                                                                                                                                                                       | Une attention particulière sera apportée au caractère structuré et personnalisé de la lettre de motivation, ainsi qu'à la maîtrise de la langue.                                                                                                                                                                                                                                           | Important      |
|                            |                            |                           | Savoir-être                                                   | Être autonome, impliqué et rigoureux ; faire preuve de curiosité intellectuelle ; avoir une bonne capacité de travail et être capable de travailler en équipe, de développer un projet ;                                                                                         | La lettre de motivation apportera des exemples précis : les éventuelles appréciations du candidat par ses professeurs, tuteurs de stage ou employeurs pourront être un atout.                                                                                                                                                                                                              | Complémentaire |
|                            |                            |                           | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer une cohérence entre le projet académique du candidat et la formation ;                                                                                                                                                                                                 | Le CV et la lettre de motivation permettront au candidat de mettre en perspective les spécificités de son parcours et de ses motivations avec le métier de professeur documentaliste ; si possible, identifier dans la lettre de motivation les compétences acquises au moyen des expériences professionnelles (stages ou autres) et transférables au métier de professeur documentaliste. | Important      |
|                            |                            |                           | Engagements et activités                                      | Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours, ainsi que la capacité à s'engager en contexte professionnel                                                                                                                                                       | Le CV, la lettre de motivation et le certificat d'engagement permettront au candidat de valoriser les particularités de son parcours.                                                                                                                                                                                                                                                      | Complémentaire |
| MASTER M2E<br>SECOND DEGRE | MASTER M2E<br>SECOND DEGRE | EPS                       | Résultats académiques                                         | Avoir un bon niveau académique, voire démontrer une progression au cours des études supérieures ;                                                                                                                                                                                | Notes obtenues en Licence STAPS.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Essentiel      |
|                            |                            |                           | Compétences, savoir-faire                                     | Capacité à mobiliser et analyser des connaissances disciplinaires en mathématiques                                                                                                                                                                                               | Notes obtenues en Licence STAPS.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Essentiel      |
|                            |                            |                           | Savoir-être                                                   | Être autonome, impliqué et rigoureux ;                                                                                                                                                                                                                                           | Le CV et la lettre de motivation permettront au candidat de mettre en évidence les compétences en lien avec le savoir-être. Ces documents peuvent être complétés par des lettres de recommandation de formateurs ou de tuteurs de stage.                                                                                                                                                   | Important      |
|                            |                            |                           | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer une cohérence entre le projet académique du candidat et la formation ;                                                                                                                                                                                                 | Une lettre de motivation en cohérence avec la formation est attendue.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Important      |
|                            |                            |                           | Engagements et activités                                      | Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.                                                                                                                                                                                                                   | Le CV et la lettre de motivation permettront au candidat de présenter et justifier ses expériences en lien avec la formation.                                                                                                                                                                                                                                                              | Important      |
| MASTER M2E<br>SECOND DEGRE | MASTER M2E<br>SECOND DEGRE | Espagnol                  | Résultats académiques                                         | Bon niveau académique. Licence LLCEP avec moyennes solides requises.                                                                                                                                                                                                             | Notes obtenues en Licence.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Essentiel      |
|                            |                            |                           | Compétences, savoir-faire                                     | Maîtrise de la langue espagnole et des savoirs disciplinaires en lien avec les cultures hispaniques (civilisations, littératures, arts, grammaire et traduction). Capacités rédactionnelles et d'analyse. Connaissance des enjeux et attendus en matière d'encadrement éducatif. | Notes obtenues en Licence.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Essentiel      |
|                            |                            |                           | Savoir-être                                                   | Rigueur et implication dans tous les aspects de la formation, travail en autonomie, aptitude à la communication écrite et orale.                                                                                                                                                 | Les éventuelles appréciations du candidat par ses professeurs ou tuteurs de stage (lettre de recommandation) seront un atout.                                                                                                                                                                                                                                                              | Important      |
|                            |                            |                           | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer d'une cohérence entre le projet académique du candidat et la formation. Connaître les enjeux de l'enseignement des langues vivantes dans l'Enseignement Secondaire.                                                                                                    | Rédaction requise d'une lettre de motivation où sera exposé de manière personnalisée le projet professionnel envisagé, en lien avec le cursus du candidat et la formation demandée.                                                                                                                                                                                                        | Important      |
|                            |                            |                           | Engagements et activités                                      | Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.                                                                                                                                                                                                                   | Le CV et les différentes attestations permettront au candidat de valoriser ses expériences. Une attention particulière sera portée aux séjours prolongés effectués par le candidat en pays hispanophone(s) ou aux activités liées aux mondes hispaniques.                                                                                                                                  | Important      |
| MASTER M2E<br>SECOND DEGRE | MASTER M2E<br>SECOND DEGRE | Histoire-Géographie       | Résultats académiques                                         | Avoir un bon niveau académique en Histoire comme en Géographie. Licence histoire, Géographie ou double cursus attendus.                                                                                                                                                          | Notes obtenues en Licence.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Essentiel      |
|                            |                            |                           | Compétences, savoir-faire                                     | Capacités à mobiliser, analyser, restituer des informations et connaissances. De bonnes compétences rédactionnelles sont attendues.                                                                                                                                              | Analyse du dossier du candidat                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Très important |
|                            |                            |                           | Savoir-être                                                   | Rigueur, autonomie, avoir une capacité de travail solide, esprit d'équipe                                                                                                                                                                                                        | Analyse du dossier du candidat.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Complémentaire |
|                            |                            |                           | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer une cohérence entre le projet académique du candidat et la formation                                                                                                                                                                                                   | Les parcours de pré-professionnalisation aux métiers de l'enseignement de licence seront valorisés.                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Complémentaire |
|                            |                            |                           | Engagements et activités                                      | Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours, ainsi que la capacité à s'engager en contexte professionnel                                                                                                                                                       | Le CV et la lettre de motivation permettront au candidat de valoriser ses expériences et crédibiliser son discours.                                                                                                                                                                                                                                                                        | Complémentaire |

|                                    |                                    |                                  |                                                               |                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                |
|------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| MASTER M2E<br>SECOND DEGRE         | MASTER M2E<br>SECOND DEGRE         | Lettres                          | Résultats académiques                                         | Avoir un bon niveau académique, voire démontrer une progression au cours des études supérieures.                                                                          | Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat.                                                                                                                                                                              | Essentiel      |
|                                    |                                    |                                  | Compétences, savoir-faire                                     | Capacités rédactionnelles et d'analyse en littérature et/ou sciences humaines. Capacité à mobiliser des connaissances disciplinaires en langue et littérature françaises. | L'analyse du CV et du dossier du candidat (notes post bac).                                                                                                                                                                                                                            | Très important |
|                                    |                                    |                                  | Savoir-être                                                   | Être autonome, impliqué et rigoureux                                                                                                                                      | Les éventuelles appréciations du candidat par ses professeurs (lettres de recommandation) seront un atout.                                                                                                                                                                             | Complémentaire |
|                                    |                                    |                                  | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer une cohérence entre le projet académique du candidat et la formation                                                                                            | Avoir réalisé des stages ou autres expériences en lien avec le projet (encadrement de public scolaire ou extra scolaire), mis en avant sur le CV, sera un atout.                                                                                                                       | Important      |
|                                    |                                    |                                  | Engagements et activités                                      | Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.                                                                                                            | Le CV et la lettre de motivation permettront au candidat de valoriser ses expériences et crédibiliser son discours.                                                                                                                                                                    | Complémentaire |
| MASTER M2E<br>SECOND DEGRE         | MASTER M2E<br>SECOND DEGRE         | Mathématiques                    | Résultats académiques                                         | Avoir un bon niveau académique, voire démontrer une progression au cours des études supérieures ;                                                                         | Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat.                                                                                                                                                                              | Essentiel      |
|                                    |                                    |                                  | Compétences, savoir-faire                                     | Capacité à mobiliser et analyser des connaissances disciplinaires en mathématiques                                                                                        | L'analyse du CV et du dossier du candidat (notes post bac).                                                                                                                                                                                                                            | Très important |
|                                    |                                    |                                  | Savoir-être                                                   | Être autonome, impliqué et rigoureux ;                                                                                                                                    | Les éventuelles appréciations du candidat par ses professeurs (lettres de recommandation) pourront être un atout.                                                                                                                                                                      | Complémentaire |
|                                    |                                    |                                  | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer une cohérence entre le projet académique du candidat et la formation ;                                                                                          | Avoir réalisé des stages ou autres expériences en lien avec le projet (encadrement de public scolaire ou extra scolaire) ; lettre de motivation crédible s'appuyant sur le parcours.                                                                                                   | Important      |
|                                    |                                    |                                  | Engagements et activités                                      | Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.                                                                                                            | Le CV et la lettre de motivation permettront au candidat de valoriser ses expériences et crédibiliser son discours.                                                                                                                                                                    | Complémentaire |
| MASTER M2E<br>SECOND DEGRE         | MASTER M2E<br>SECOND DEGRE         | Physique-Chimie                  | Résultats académiques                                         | Avoir un bon niveau académique, voire démontrer d'une progression au cours des études supérieures ;                                                                       | Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat.                                                                                                                                                                              | Essentiel      |
|                                    |                                    |                                  | Compétences, savoir-faire                                     | Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction ;                                                                                                                     | Le projet de recherche proposé par le candidat sera l'occasion pour lui de démontrer ses qualités académiques                                                                                                                                                                          | Important      |
|                                    |                                    |                                  | Savoir-être                                                   | Être autonome, impliqué et rigoureux ;                                                                                                                                    | Les éventuelles appréciations annuelles du candidat par ses professeurs seront un atout.                                                                                                                                                                                               | Complémentaire |
|                                    |                                    |                                  | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer d'une cohérence projet académique du candidat et la formation ;                                                                                                 | Une lettre de motivation en cohérence avec la formation est attendue.                                                                                                                                                                                                                  | Très important |
|                                    |                                    |                                  | Engagements et activités                                      | Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.                                                                                                            | Le CV et la lettre de motivation permettront au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours.                                                                                                                                                                        | Complémentaire |
| MASTER M2E<br>SECOND DEGRE         | MASTER M2E<br>SECOND DEGRE         | SVT                              | Résultats académiques                                         | Avoir un bon niveau académique, voire démontrer d'une progression au cours des études supérieures                                                                         | Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat.                                                                                                                                                                              | Essentiel      |
|                                    |                                    |                                  | Compétences, savoir-faire                                     | Capacité à mobiliser et analyser des connaissances disciplinaires à la fois en biologie et en géologie                                                                    | Le détail du parcours et des enseignements suivis, ainsi que les notes associées, devront démontrer l'acquisition de bases dans les deux disciplines.                                                                                                                                  | Très important |
|                                    |                                    |                                  | Savoir-être                                                   | Être autonome, impliqué et rigoureux ;                                                                                                                                    | Les éventuelles appréciations du candidat par ses professeurs (lettres de recommandation) seront un atout.                                                                                                                                                                             | Complémentaire |
|                                    |                                    |                                  | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer d'une cohérence projet académique du candidat et la formation ;                                                                                                 | Avoir réalisé des stages ou autres expériences en lien avec le projet (encadrement de public scolaire ou extra scolaire), mis en avant sur le CV, sera un atout.                                                                                                                       | Complémentaire |
|                                    |                                    |                                  | Engagements et activités                                      | Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.                                                                                                            | Le CV permettra au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours.                                                                                                                                                                                                     | Complémentaire |
| MASTER M2E<br>ENCADREMENT EDUCATIF | MASTER M2E<br>ENCADREMENT EDUCATIF | Conseiller Principal d'Education | Résultats académiques                                         | Avoir un bon niveau académique, voire démontrer d'une progression au cours des études supérieures ;                                                                       | Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat                                                                                                                                                                               | Essentiel      |
|                                    |                                    |                                  | Compétences, savoir-faire                                     | Capacités rédactionnelles et d'analyse. Connaissance des enjeux et attendus en matière d'encadrement éducatif.                                                            | Lettre de motivation et CV faisant état du parcours de l'étudiant et de son expérience de terrain à travers des stages auprès de CPE ou une expérience d'AED. Capacité à cibler, mobiliser et expliciter les compétences déjà acquises et mobilisables dans le cadre du métier de CPE. | Très important |
|                                    |                                    |                                  | Savoir-être                                                   | Être autonome, impliqué et rigoureux ;                                                                                                                                    | Les éventuelles appréciations du candidat par ses professeurs ou tuteurs de stage (lettres de recommandation) seront un atout.                                                                                                                                                         | Complémentaire |
|                                    |                                    |                                  | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Démontrer d'une cohérence projet académique du candidat et la formation ;                                                                                                 | A partir d'une lettre de motivation exposer le projet professionnel envisagé et faire le lien avec la formation demandée.                                                                                                                                                              | Important      |
|                                    |                                    |                                  | Engagements et activités                                      | Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.                                                                                                            | Le CV et les différentes attestations permettront au candidat de valoriser les expériences : contrats, lettres de recommandation, diplômes du BAFA, BAFD, BPJEPS, attestations diverses,...                                                                                            | Complémentaire |

| Mention                        | Parcours                                                                            | Champs d'expertise                                                 | Compétences attendues                                                                                                                                                                                     | Critères généraux d'examen des candidatures<br>en lien avec l'attendu                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Degré d'importance des critères |
|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| ARTS, LETTRES ET CIVILISATIONS | Création contemporaine et industries culturelles                                    | Recherche académique                                               | Avoir un bon niveau académique                                                                                                                                                                            | L'ensemble des notes du cursus post-bac sera examiné avec attention                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Très important                  |
|                                |                                                                                     | Compétences créatives                                              | Analyser des supports artistiques variés, produire des analyses synthétiques correctes à l'ident comme à l'oral, mobiliser des connaissances contextuelles                                                | L'ensemble de la candidature sera analysée avec des attentes en ce qui concerne la rédaction, la capacité de synthèse et de problématisation (lettre, CV, projet de recherche)                                                                                                                                                                                    | Très important                  |
|                                |                                                                                     | Recherche                                                          | Faire preuve de curiosité, d'engagement et d'apport de travail en groupe                                                                                                                                  | La lettre et le projet de recherche doivent mettre en valeur ces savoir-être de manière personnelle                                                                                                                                                                                                                                                               | Très important                  |
|                                |                                                                                     | Management, communication en entreprise, médiation professionnelle | Faire apparaître l'intérêt porté par la candidature pour le monde de la culture, de l'art et des médias                                                                                                   | L'ensemble de la candidature doit articuler le projet personnel et professionnel, les acquis de la formation précédente et les attendus du master                                                                                                                                                                                                                 | Essentiel                       |
|                                |                                                                                     | Engagement en société                                              | Faire preuve d'engagements associés et professionnels, et en pratiques culturelles et artistiques                                                                                                         | Le CV et la lettre, accompagnés des justificatifs nécessaires, sont l'occasion de présenter précisément ces expériences spécifiques                                                                                                                                                                                                                               | Essentiel                       |
| ARTS, LETTRES ET CIVILISATIONS | Fabrique de la Littérature                                                          | Recherche académique                                               | Avoir un bon niveau académique                                                                                                                                                                            | L'ensemble des notes du cursus post-bac sera examiné avec attention                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Très important                  |
|                                |                                                                                     | Compétences créatives                                              | Appréhender des objets littéraires et artistiques variés, produire des analyses de façon contextualisée et synthétique à l'écrit comme à l'oral, rédiger et s'exprimer avec un excellent niveau de langue | L'ensemble de la candidature sera analysée avec des attentes en ce qui concerne la rédaction, la capacité de synthèse et de problématisation (lettre, CV, projet de recherche)                                                                                                                                                                                    | Très important                  |
|                                |                                                                                     | Recherche                                                          | Faire preuve d'engagement, de rigueur et de capacité à mener le projet créatif ou théorique à terme                                                                                                       | La lettre et le projet de recherche ou de recherche-création doivent mettre en valeur ces savoir-être de manière personnelle                                                                                                                                                                                                                                      | Très important                  |
|                                |                                                                                     | Management, communication en entreprise, médiation professionnelle | Faire apparaître l'intérêt porté par la candidature pour la littérature et la variété de son champ professionnel                                                                                          | L'ensemble de la candidature doit articuler le projet personnel et professionnel, les acquis de la formation précédente et les attendus du master                                                                                                                                                                                                                 | Essentiel                       |
|                                |                                                                                     | Engagement en société                                              | Faire preuve d'expériences diversifiées liées au livre, à la lecture et à la création littéraire                                                                                                          | La candidature doit faire apparaître des choix de lecture personnels, et/ou présenter des textes ou des parties de textes littéraires déjà rédigés                                                                                                                                                                                                                | Essentiel                       |
| CULTURE ET COMMUNICATION       | Sémantique de la société de communication : stratégies, alternatives et transitions | Recherche académique                                               | Avoir un bon niveau académique, voire démontrer d'une progression au cours des études supérieures                                                                                                         | Les notes obtenues dans les matières/disciplines fondamentales rattachées à la formation seront déterminantes, à l'oral comme à l'écrit. Au vu de l'encadrement disciplinaire de la formation, la volonté d'approfondir et de se mettre à niveau par rapport aux disciplines enseignées est un aspect essentiel                                                   | Essentiel                       |
|                                |                                                                                     | Compétences créatives                                              | Compétences d'analyse, réactionnelles, d'abstraction, attitudes à la gestion projet, compétences en culture générale                                                                                      | Le projet de recherche témoignera de la capacité des candidats à synthétiser clairement leurs compétences académiques et leurs objectifs. Tout projet que l'on soupçonne rédigé uniquement par une IA constituera un "malus". Aussi, à défaut d'avoir un projet établi, la lettre et l'entretien ou un portfolio pourront faire émerger les compétences attendues | Très important                  |
|                                |                                                                                     | Recherche                                                          | Curiosité, engagement, esprit d'initiative, autonomie, esprit d'équipe, éthique                                                                                                                           | Tout élément utile du dossier démontrant la posture et l'originalité de la candidature sera un plus                                                                                                                                                                                                                                                               | Important                       |
|                                |                                                                                     | Management, communication en entreprise, médiation professionnelle | Démontrer d'une cohérence projet académique du candidat et la formation                                                                                                                                   | Comme dans le cas des savoir-être, le projet pourra être discuté lors de l'entretien. La connaissance et la motivation vis-à-vis de la formation peuvent être détaillées aussi bien dans la LM que pendant l'entretien                                                                                                                                            | Important                       |
|                                |                                                                                     | Engagement en société                                              | Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours                                                                                                                                             | Comme les stages en L3 sont normalement obligatoires, cela va de soi. En revanche, le/la candidat(e) peut vraiment mettre en valeur ses expériences localement liées à la formation qui révéleront la singularité de son parcours. Une expérience à l'étranger (de formation, recherche, travail, mission civique, domaine associatif) serait un plus             | Complémentaire                  |

|                          |                                                                                                                     |                                                               |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| CULTURE ET COMMUNICATION | CODEUR : Co-design et expérience utilisateur pour interfaces numériques sensorielles                                | Exercice 4/10e                                                |
| LANGUES ET SOCIÉTÉS      | Langues Étrangères Appliquées au Management Interculturel (Anglais-Allemand ou Anglais-Espagnol ou Anglais-Italien) | Évaluations sociolinguistiques                                |
|                          |                                                                                                                     | Compétences : savoir-faire                                    |
|                          |                                                                                                                     | Administration, connaissance des formes culturelles du projet |
|                          |                                                                                                                     | Engagements et activités                                      |

|     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                |
|-----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
|     | <p>ou création multimédia) ou avoir des compétences en informatique, développement, intégration.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une maîtrise des logiciels, des techniques ou langages et des processus de production du domaine graphique ou du domaine technique.</li> <li>• Avoir une expérience professionnelle en entreprise (CDD, CDI, stages ou alternance), en lien avec les domaines de la formation.</li> <li>• Connaître les environnements numériques et les bonnes pratiques du web (score au test Opcast)</li> <li>• Disposer d'une culture web et exercer de la veille</li> </ul> <p>Disposer des prérequis en graphique et/ou en développement. Faire apparaître des compétences en graphisme, webdesign (maquette) et/ou développement dans les différentes pièces du dossier.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une initiation en UX design ou design d'expérience utilisateur (au minimum) est souhaitée</li> </ul> | <p>Le port-folio fait apparaître le profil du/de la candidat-e.</p> <p>En cas de sélection, en audition, le/ la candidat-e doit être capable de présenter, argumenter et prendre du recul sur un travail en UX (par exemple une maquette web ou toute autre création graphique/numérique)</p>                                                                                | Essentiel      |
|     | Capable de travailler en groupe et de contribuer à un travail commun, créatif, sens de l'analyse, organisé et capable d'anticipation, autonome et capable de s'intéresser dans une entreprise, sens de l'écoute                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <p>Une recommandation personnalisée suite à un stage/une alternance peut être prise en compte à condition qu'elle évoque une mission spécifique dans un contexte précis.</p> <p>En cas de sélection, l'audition permet de revenir sur les savoir-être.</p>                                                                                                                   | Très important |
| on, | Démontrer d'une cohérence entre et la formation et le projet professionnel ou les projets à _ long terme du/de la candidat-e                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <p>Une lettre de motivation personnalisée en cohérence avec la formation est attendue</p> <p>Le/ la candidat-e doit s'être renseigné sur la formation et avoir consulté sa description ainsi que les conditions d'études.</p>                                                                                                                                                | Très important |
|     | Les expériences, engagements et activités peuvent être évoqués s'ils ont un lien non artificiel avec la formation, avec les compétences attendues ou les savoir-faire/être intéressants.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <p>Ces éléments peuvent apparaître dans la lettre de motivation ou le CV ainsi que dans le port-folio si c'est judicieux</p> <p>Pour la créativité, la culture, l'ouverture d'esprit et l'engagement, il est compréhensible - voire souhaitable - que le/ la candidat-e n'ait pas que des activités "utiles" et directement liées à un environnement d'étude/de travail.</p> | important      |
|     | Niveau C1 dans l'ensemble du parcours choisi (français, anglais, et espagnol, ou italien ou allemand) Avoir un bon niveau académique dans la licence suivie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | La qualité des bulletins est un élément important mais la commission analyse avec intérêt, pour le parcours universitaires non-LEA la qualité globale du bulletin et le rapport avec des expériences de vie (mobilités, expérience professionnelle etc)                                                                                                                      | important      |
|     | Très bonne capacité communicationnelle à l'oral et à l'écrit en français et en langues étrangères Capacité d'analyse et de synthèse; curiosité et capacités en informatique et infographie; culture générale et culture spécifiquement contemporaine sur la France et les pays des langues choisies dans le parcours                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Un bon étudiant de licence a le bulletin pour prouver ses compétences; un étudiant avec des résultats académiques moins brillants peut avoir des compétences qui peuvent être attestées (travail, mobilité, curiosité, parcours variés). Nous regardons avec intérêt ce type de compétences non académiques                                                                  | Important      |
|     | Capacité d'initiative; capacité d'adaptation; versatilité; envie d'apprendre; travailler en groupe; envie d'autonomie;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | La lettre de motivation et l'ensemble de la documentation fournie doit permettre d'apprécier une personnalité ouverte, curieuse, bien formée et ouverte sur le monde                                                                                                                                                                                                         | Essentiel      |
| on, | Une demande d'inscription en master doit être dûment justifiée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Il faut justifier clairement l'intérêt pour la formation ou le lien entre un projet et la formation                                                                                                                                                                                                                                                                          | important      |
|     | Les expériences, engagements et activités peuvent être évoqués s'ils ont un lien non artificiel avec la formation, avec les compétences attendues ou les savoir-faire/être intéressants.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Justifier les pièces ou les informations fournies                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | important      |

|                                               |                                                          |                                                                                                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>LANGUES ET SOCIÉTÉS</b></p>             | <p><b>Identité et Transferts Culturels - Anglais</b></p> | <p>Ateliers de lecture, de<br/>écriture et de<br/>révision<br/>Ateliers de<br/>lecture et de<br/>écriture<br/>Ateliers de<br/>lecture et de<br/>écriture<br/>Ateliers de<br/>lecture et de<br/>écriture</p> |
| <p><b>MÉTIER DU LIVRE ET DE L'ÉDITION</b></p> | <p><b>Métiers du livre et de l'édition</b></p>           | <p>Ateliers de lecture, de<br/>écriture et de<br/>révision<br/>Ateliers de<br/>lecture et de<br/>écriture<br/>Ateliers de<br/>lecture et de<br/>écriture<br/>Ateliers de<br/>lecture et de<br/>écriture</p> |
| <p><b>SCIENCES DE L'ÉDUCATION</b></p>         | <p><b>Diversités, éducation,<br/>francophonies</b></p>   | <p>Ateliers de lecture, de<br/>écriture et de<br/>révision<br/>Ateliers de<br/>lecture et de<br/>écriture<br/>Ateliers de<br/>lecture et de<br/>écriture<br/>Ateliers de<br/>lecture et de<br/>écriture</p> |

|  |                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                |
|--|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
|  | - Faire preuve de compétences rédactionnelles et d'analyse ;<br>- Maîtriser l'outil informatique pour la rédaction de documents ;<br>- Savoir exposer son point de vue personnel et défendre ses choix                                                                                | éléments du dossier rédigés par le ou la candidate seront prises en compte (lettre de motivation, CV, projet de recherche, etc.). Tout document soupçonné d'avoir été rédigé par une intelligence artificielle entraînera un «malus». La rédaction du projet de recherche (une ébauche de 500 mots) doit laisser entrevoir le choix personnel et motivé de l'étudiant.e, faire apparaître au moins un sujet/un domaine de prédilection (pour la rédaction d'un mémoire de recherche "pure") ou une ou plusieurs idées d'ouvrages à traduire avec explication des choix (pour la rédaction d'une traduction originale commentée). | Très important |
|  | Faire preuve d'autonomie, d'implication, de persévérance et de rigueur                                                                                                                                                                                                                | Les éventuelles appréciations du candidat par ses professeurs seront un atout ; une à deux lettres de recommandation spécifiquement rédigées pour la formation visée peuvent compléter le dossier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Complémentaire |
|  | Faire apparaître la cohérence projet personnel-formation                                                                                                                                                                                                                              | Une lettre de motivation personnalisée faisant apparaître l'intérêt des candidat.e.s pour le contenu de la formation ainsi que la cohérence entre les projets personnels et professionnels des candidat.e.s et la formation est attendue.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Très important |
|  | Faire apparaître l'intérêt porté par le/s candidat.e/s à l'univers et à la traduction et de l'interprétation au sens large, ainsi que l'intérêt porté aux aires linguistiques et culture des francophones, anglophones et hispanophones                                               | Des expériences concrètes de traduction et/ou d'interprétation seront un atout (possibilité de transmettre un ou plusieurs extraits de traductions réalisées par les candidat.e.s en explicitant rapidement le contexte). Une ou plusieurs expériences (personnelles ou académiques : voyage d'agrément, séjour ERASMUS) à l'étranger seront appréciées                                                                                                                                                                                                                                                                          | Complémentaire |
|  | Attester d'un bon niveau                                                                                                                                                                                                                                                              | Les notes obtenues dans les matières fondamentales (linguistique) seront déterminantes, à l'oral comme à l'écrit                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Essentiel      |
|  | Faire montre de capacités de synthèse et d'analyse ainsi que d'une expression fluide à l'oral et à l'écrit                                                                                                                                                                            | Le projet de recherche témoignera de la capacité des candidat.e.s à synthétiser clairement leurs compétences académiques et leurs <b>compétences</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Très important |
|  | Faire preuve d'autonomie, de persévérance, et de rigueur                                                                                                                                                                                                                              | des résultats en progression seront appréciés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Complémentaire |
|  | Faire apparaître la cohérence projet personnel-formation                                                                                                                                                                                                                              | Une lettre de motivation personnalisée et un projet de recherche (ou une ébauche) en cohérence avec la formation sont attendus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Très important |
|  | Faire apparaître l'intérêt porté par le/s candidat.e/s au monde anglo-saxon : dans ses diverses manifestations                                                                                                                                                                        | un des séjours à l'étranger seront un plus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Complémentaire |
|  | Avoir un bon niveau académique, niveau B1/B2 en anglais                                                                                                                                                                                                                               | Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat.e ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Essentiel      |
|  | Faire preuve de capacités d'analyse, avoir de solides compétences rédactionnelles, avoir une bonne connaissance des aspects de l'édition et de la chaîne du livre, disposer d'une bonne culture littéraire, prendre plaisir en sémantique, compétences numériques propres à l'édition | Le projet de recherche témoignera de la capacité des candidat.e.s à synthétiser clairement leurs compétences académiques et leurs <b>compétences</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Très important |
|  | Etre autonome, engagé.e, rigoureux.e, esprit d'initiative et faire preuve de curiosité pour le monde de l'édition                                                                                                                                                                     | Tout élément utile du dossier démontrant l'originalité du de la candidat.e sera un atout.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Complémentaire |
|  | Démontrer d'une cohérence entre le projet académique du de la candidat.e et la formation ;                                                                                                                                                                                            | Une lettre de motivation personnalisée et un projet de recherche en cohérence avec la formation sont attendus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Très important |
|  | Faire apparaître l'intérêt porté par le/s candidat.e/s pour le monde de l'édition                                                                                                                                                                                                     | Expérience(s) professionnell(e)s dans le monde du livre et de l'édition (CV)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Important      |
|  | Pouvoir attester d'un bon niveau académique en Sciences de l'éducation et de la formation, et/ou en sciences humaines et sociales en relation avec ce qui est proposé dans la formation. Attester d'une bonne maîtrise du français à l'écrit et à l'oral (au moins B2).               | Les notes obtenues en sciences de l'éducation et de la formation constituent le premier groupe de critères pris en compte. A défaut, pour les étudiants issus d'autres formations, les notes obtenues dans les diplômes de sciences humaines et sociales sont étudiées et prises en compte quand elles sont en lien avec ce qui est proposé dans la formation M DEF. Une bonne maîtrise de la langue française est attendue, à l'écrit comme à l'oral car les étudiants auront à travailler des textes scientifiques et à rédiger, très tôt, des comptes rendus et notes de lecture dans le cadre de la formation.               | Très important |
|  | Capacité de synthèse et d'articulation de savoirs issus d'apports disciplinaires d'une s. compétences rédactionnelles et bonnes capacités d'expression orale                                                                                                                          | La présentation du projet de recherche doit, d'une part faire apparaître les compétences et capacités dont témoignent les résultats académiques, d'autre part l'intérêt pour les enjeux éducatifs et formatifs en France, et éventuellement (à ce stade) dans d'autres espaces francophones.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Très important |
|  | Curiosité, ouverture aux autres, esprit de collaboration, créativité, capacité d'organisation et d'animation, autonomie et persévérance                                                                                                                                               | Tout ou parties de ces éléments sont recherchés et seront mis au travail                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Important      |
|  | Montrer la cohérence entre la formation et l'insertion professionnelle, notamment à travers le projet de recherche envisagé                                                                                                                                                           | Une lettre de motivation rédigée par le candidat.e doit pouvoir montrer et argumenter cette cohérence                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Très important |
|  | Savoir mettre en valeur ses expériences dans les domaines de l'éducation et de la formation ici et à l'étranger                                                                                                                                                                       | Les expériences professionnelles ou dans le cadre de stages en lien avec les questions et les terrains relevant de l'éducation et de la formation seront appréciées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Important      |

|                   |                                                                                                |                                                               |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
|                   |                                                                                                | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet |
|                   |                                                                                                | Engagements et activités                                      |
| SCIENCES SOCIALES | Histoire : pouvoirs, sociétés, territoires                                                     | Résultats académiques                                         |
|                   |                                                                                                | Compétences, savoir-faire                                     |
|                   |                                                                                                | Savoir-être                                                   |
|                   |                                                                                                | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet |
|                   |                                                                                                | Engagements et activités                                      |
| SCIENCES SOCIALES | Géographie : développement alternatif des territoires, ressources et justice environnementales | Résultats académiques                                         |
|                   |                                                                                                | Compétences, savoir-faire                                     |
|                   |                                                                                                | Savoir-être                                                   |
|                   |                                                                                                | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet |
|                   |                                                                                                | Engagements et activités                                      |
| SCIENCES SOCIALES | Valorisation du patrimoine et développement territorial                                        | Résultats académiques                                         |
|                   |                                                                                                | Compétences, savoir-faire                                     |
|                   |                                                                                                | Savoir-être                                                   |
|                   |                                                                                                | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet |
|                   |                                                                                                | Engagements et activités                                      |

|                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Faire preuve de capacités d'analyse, de réflexion, de rédaction. Avoir des compétences en méthodologie de la recherche en sciences sociales                         | CV, lettre de motivation et projet de recherche. Le projet de recherche devra préciser très clairement la problématique envisagée, un ou plusieurs terrains d'enquête (avec la/les méthodologies envisagées) ainsi qu'une première bibliographie. La faisabilité de l'enquête sera également prise en compte. | Très important |
| Être impliqué, autonome, curieux, esprit de collaboration et d'entraide.                                                                                            | Parcours académique, expériences (stages, emplois), engagements associatifs/citoyens.                                                                                                                                                                                                                         | Très important |
| Avoir un projet académique cohérent et relier à un projet professionnel                                                                                             | Lettre de motivation et projet de recherche.                                                                                                                                                                                                                                                                  | Très important |
| Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.                                                                                                      | Lettre de motivation et CV Engagements associatifs et citoyens                                                                                                                                                                                                                                                | Important      |
| Avoir un bon niveau académique en licence d'histoire et/ou en sciences humaines et sociales, voire démontrer d'une progression au cours des études supérieures ;    | Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat                                                                                                                                                                                                      | Très important |
| Faire preuve de capacités d'analyse, de réflexion, de rédaction.                                                                                                    | CV, lettre de motivation et projet de recherche: ce dernier doit, faire apparaître les compétences et capacités dont témoignent les résultats académiques, ainsi que l'intérêt pour les enjeux environnementaux et/ou territoriaux.                                                                           | Très important |
| Être impliqué, autonome, curieux. Montrer un esprit de collaboration.                                                                                               | Parcours académique, expériences (stages, emplois), engagements citoyens                                                                                                                                                                                                                                      | Important      |
| Avoir un projet académique cohérent et le relier éventuellement à un projet professionnel ;                                                                         | Lettre de motivation et projet de recherche                                                                                                                                                                                                                                                                   | Très important |
| Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.                                                                                                      | Engagements associatifs et citoyens - CV et lettre de motivation                                                                                                                                                                                                                                              | Important      |
| Avoir un bon niveau académique en licence de géographie et/ou en sciences humaines et sociales, voire démontrer d'une progression au cours des études supérieures ; | Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat                                                                                                                                                                                                      | Très important |
| Faire preuve de capacités d'analyse, de réflexion, de rédaction                                                                                                     | CV, lettre de motivation et projet de recherche: ce dernier doit, faire apparaître les compétences et capacités dont témoignent les résultats académiques, ainsi que l'intérêt pour les enjeux environnementaux et/ou territoriaux.                                                                           | Très important |
| Être impliqué, autonome, curieux. Montrer un esprit de collaboration.                                                                                               | Parcours académique, expériences (stages, emplois), engagements citoyens                                                                                                                                                                                                                                      | Important      |
| Avoir un projet académique cohérent et le relier éventuellement à un projet professionnel ;                                                                         | Lettre de motivation et projet de recherche.                                                                                                                                                                                                                                                                  | Très important |
| Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.                                                                                                      | Engagements associatifs et citoyens - CV et lettre de motivation                                                                                                                                                                                                                                              | Important      |
| Avoir un bon niveau académique, voire démontrer d'une progression au cours des études supérieures ;                                                                 | Notes des différentes années bac et post-bac - Bulletins de note                                                                                                                                                                                                                                              | Très important |
| Avoir des connaissances sur le patrimoine ou le développement territorial, avoir une capacité d'analyse et de réflexion                                             | Parcours académique, formations et expériences dans les domaines - CV, lettre de motivation                                                                                                                                                                                                                   | Très important |
| Être impliqué et rigoureux ;                                                                                                                                        | Parcours académique, expériences (stages, emplois), engagements citoyens - CV, lettre de motivation bulletins de note                                                                                                                                                                                         | Important      |
| Avoir un projet académique cohérent et le relier éventuellement à un projet professionnel ;                                                                         | CV et lettre de motivation                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Important      |
| Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.                                                                                                      | Engagements associatifs et citoyens - CV et lettre de motivation                                                                                                                                                                                                                                              | Important      |

**CAL (Capacité d'Accueil Limitée)** : nombre de places totales offertes (COL + redoublants et internationaux)

**COL (Capacité Offerte Limitée)** : nombre de places offertes sur la plateforme Mon Master (sans les redoublants et les places réservées pour les internationaux)

| Masters par mentions 2026/2027                               | Critères d'examen des dossiers         | Capacité d'accueil<br>TOTALE 2025 | Capacité d'accueil<br>TOTALE 2026 | Masters par parcours<br>2026/2027                                                                                                     | Capacité<br>offerte limitée<br>2025<br>FI et FC | Capacité<br>offerte limitée<br>2026<br>FI et FC | Capacité<br>offerte limitée<br>2025<br>Alternance | Capacité<br>offerte limitée<br>2026<br>Alternance |
|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| <b>Droit, Economie, Gestion</b>                              |                                        |                                   |                                   |                                                                                                                                       |                                                 |                                                 |                                                   |                                                   |
| Droit pénal et Sciences Criminelles (M1)                     | Dossier et/ou entretien et/ou concours | 25                                | 25                                | Droit pénal international et européen                                                                                                 | 23                                              | 23                                              | X                                                 | X                                                 |
| Droit privé (M1)                                             | Dossier et/ou entretien et/ou concours | 25                                | 25                                | Droit privé et droit européen des droits de l'Homme                                                                                   | 24                                              | 23                                              | X                                                 | X                                                 |
| Histoire du droit et des institutions (M1)                   | Dossier et/ou entretien et/ou concours | 15                                | 15                                | Anthropologie juridique et conflictualité                                                                                             | 13                                              | 13                                              | X                                                 | X                                                 |
| Administration publique (M1)                                 | Dossier et/ou entretien et/ou concours | 82                                | 85                                | Gouvernance territoriale                                                                                                              | 15                                              | 10                                              | X                                                 | 5                                                 |
|                                                              |                                        |                                   |                                   | Justice et contentieux                                                                                                                | 12                                              | 10                                              | X                                                 | 5                                                 |
|                                                              |                                        |                                   |                                   | Gouvernance de l'Etat et des organisations publiques                                                                                  | 15                                              | 10                                              | X                                                 | 5                                                 |
|                                                              |                                        |                                   |                                   | Métiers de l'administration                                                                                                           | 19                                              | 19                                              | 19                                                | 19                                                |
| Droit de l'environnement et de l'urbanisme (M1)              | Dossier et/ou entretien et/ou concours | 25                                | 25                                | Droit de l'environnement et de l'urbanisme                                                                                            | 21                                              | 21                                              | X                                                 | X                                                 |
| Droit du patrimoine (M1)                                     | Dossier et/ou entretien et/ou concours | 50                                | 50                                | Droit du patrimoine et des conflits familiaux                                                                                         | 22                                              | 22                                              | X                                                 | X                                                 |
|                                                              |                                        |                                   |                                   | Droit et promotion du patrimoine immobilier                                                                                           | X                                               | X                                               | 25                                                | 25                                                |
| Droit notarial (M1)                                          | Dossier et/ou entretien et/ou concours | 15                                | 15                                | Droit notarial                                                                                                                        | 15                                              | 15                                              | X                                                 | X                                                 |
| Droit de l'entreprise (M1)                                   | Dossier et/ou entretien et/ou concours | 70                                | 70                                | Droit des entreprises et du patrimoine professionnel                                                                                  | 23                                              | 23                                              | 15                                                | 15                                                |
|                                                              |                                        |                                   |                                   | Droit et administration et organisations                                                                                              | 30<br>(20 pour option ESS et 10 pour DES)       | 30<br>(20 pour option ESS et 10 pour DES)       | X                                                 | X                                                 |
| Monnaie, banque, finance, assurance (M1)                     | Dossier et/ou entretien et/ou concours | 90                                | 90                                | Métiers de la banque de détail                                                                                                        | X                                               | X                                               | 30                                                | 30                                                |
|                                                              |                                        |                                   |                                   | Commerce et affaires internationales                                                                                                  | 30                                              | 30                                              | X                                                 | X                                                 |
|                                                              |                                        |                                   |                                   | Sciences économiques                                                                                                                  | 20                                              | 20                                              | X                                                 | X                                                 |
| Comptabilité - contrôle - audit (M1)                         | Dossier et/ou entretien et/ou concours | 35                                | 35                                | Comptabilité - contrôle - audit                                                                                                       | 10                                              | 10                                              | 22                                                | 22                                                |
| Management des organisations de santé (M1)                   | Dossier et/ou entretien et/ou concours | 40                                | 40                                | Management des établissements de la santé et du social                                                                                | 18                                              | 18                                              | 20                                                | 20                                                |
| Management de l'innovation (M1)                              | Dossier et/ou entretien et/ou concours | 35                                | 35                                | Management de l'innovation                                                                                                            | 15                                              | 15                                              | 15                                                | 15                                                |
| <b>Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales</b> |                                        |                                   |                                   |                                                                                                                                       |                                                 |                                                 |                                                   |                                                   |
| Arts, lettres et civilisations (M1)                          | Dossier et/ou entretien et/ou concours | 54                                | 54                                | Création contemporaine et industries culturelles                                                                                      | 24                                              | 24                                              | X                                                 | X                                                 |
|                                                              |                                        |                                   |                                   | Fabrique de la littérature                                                                                                            | 24                                              | 24                                              | X                                                 | X                                                 |
| Culture et communication (M1)                                | Dossier et/ou entretien et/ou concours | 46                                | 46                                | Sémiotique de la société de communication : stratégies, alternatives et transitions                                                   | 23                                              | 23                                              | 2                                                 | 2                                                 |
|                                                              |                                        |                                   |                                   | COdUX : Co-design et expérience utilisateur pour interfaces numériques sensorielles                                                   | 8                                               | 8                                               | 12                                                | 12                                                |
| Métiers du livre et de l'édition (M1)                        | Dossier et/ou entretien et/ou concours | 36                                | 36                                | Métiers du livre et de l'édition                                                                                                      | 35                                              | 35                                              | X                                                 | X                                                 |
| Langues et sociétés (M1)                                     | Dossier et/ou entretien et/ou concours | 79                                | 73                                | Langues Etrangères Appliquées au Management Interculturel Anglais-Allemand ou Anglais-Espagnol ou Anglais-Italien ou Espagnol-Italien | 15                                              | 15                                              | 10                                                | 10                                                |
|                                                              |                                        |                                   |                                   | Transferts Culturels et Traduction trilingue Espagnol/Anglais/Français                                                                | 21                                              | 15                                              | X                                                 | X                                                 |
|                                                              |                                        |                                   |                                   | Identité et Transferts Culturels - Anglais                                                                                            | 20                                              | 20                                              | X                                                 | X                                                 |
| Sciences de l'éducation (M1)                                 | Dossier et/ou entretien et/ou concours | 33                                | 33                                | Diversités, éducation, francophonies                                                                                                  | 28                                              | 28                                              | 3                                                 | 3                                                 |
| Sciences sociales (M1)                                       | Dossier et/ou entretien et/ou concours | 102                               | 102                               | Sociologie : enquêtes et documentaires                                                                                                | 27                                              | 27                                              | X                                                 | X                                                 |
|                                                              |                                        |                                   |                                   | Histoire : pouvoirs, sociétés, territoires                                                                                            | 20                                              | 20                                              | X                                                 | X                                                 |
|                                                              |                                        |                                   |                                   | Géographie : développement alternatif des territoires, ressources et justice environnementales                                        | 22                                              | 22                                              | 2                                                 | 2                                                 |
|                                                              |                                        |                                   |                                   | Valorisation du patrimoine et développement territorial                                                                               | 18                                              | 18                                              | 2                                                 | 2                                                 |

| Sciences, Technologies, Santé                  |                                                                                |    |    |                                                                                          |    |    |    |    |
|------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|----|----|------------------------------------------------------------------------------------------|----|----|----|----|
| Mathématiques et applications (M1)             | Dossier et/ou entretien et/ou concours                                         | 43 | 48 | ACSYON : Optimisation mathématique pour la science des données                           | 22 | 20 | X  | X  |
|                                                |                                                                                |    |    | Cryptis : Sécurité de l'information et cryptologie                                       | 22 | 20 | X  | X  |
|                                                |                                                                                |    |    | Parcours Applied mathematics & optimisation                                              | 1  | 1  | X  | X  |
|                                                |                                                                                |    |    | Parcours Information Security                                                            | 1  | 1  | X  | X  |
| Physique appliquée et Ingénierie physique (M1) | Dossier et/ou entretien et/ou concours (Test d'entrée pour le parcours EMIMEP) | 84 | 84 | Articc : Architecture des Réseaux et Technologies induites des Circuits de Communication | 20 | 20 | 10 | 10 |
|                                                |                                                                                |    |    | Ixeo : Hautes Technologies, Electronique et Photonique                                   | 14 | 14 | X  | X  |
|                                                |                                                                                |    |    | Parcours High frequency electronics & photonics                                          | 5  | 5  | X  | X  |
| Sciences et génie des matériaux (M1)           | Dossier et/ou entretien et/ou concours                                         | 18 | 18 | Céramiques Hautes Performances                                                           | 10 | 10 | X  | X  |
|                                                |                                                                                |    |    | Parcours Advanced Ceramics                                                               | 6  | 6  | X  | X  |
| Chimie (M1)                                    | Dossier et/ou entretien et/ou concours                                         | 18 | 18 | Agroressources, biomolécules et innovations (ABI)                                        | 16 | 16 | X  | X  |
| Sciences de l'Eau (M1)                         | Dossier et/ou entretien et/ou concours                                         | 21 | 21 | Ingénierie et gestion de l'eau et de l'environnement                                     | 19 | 19 | 2  | 2  |
| Génie civil (M1)                               | Dossier et/ou entretien et/ou concours                                         | 28 | 28 | Génie civil                                                                              | 12 | 12 | 12 | 12 |
| Biologie santé (M1)                            | Dossier et/ou entretien et/ou concours                                         | 56 | 56 | Oncologie moléculaire et biothérapies                                                    | 16 | 16 | X  | X  |
|                                                |                                                                                |    |    | Génomique et biotechnologies                                                             | 16 | 16 | X  | X  |
|                                                |                                                                                |    |    | Développement de produits de santé                                                       | 20 | 20 | X  | X  |
| STAPS Management du Sport                      | Dossier et/ou entretien et/ou concours                                         | 18 | 18 | Management des organisations sportives et optimisations socio-économiques territoriales  | X  | X  | 18 | 18 |
| Santé Publique (M1)                            | Dossier et/ou entretien et/ou concours                                         | 60 | 45 | Transition Epidémiologiques et Santé Mondiale (TrESaM)                                   | 5  | 7  | X  | X  |
|                                                |                                                                                |    |    |                                                                                          | 5  |    | X  | X  |
|                                                |                                                                                |    |    | One Health et Santé Publique                                                             | 5  | 7  | X  | X  |
|                                                |                                                                                |    |    | Recherche en Sciences Infirmières dans les pays du Nord et du Sud                        | 3  | 7  | X  | X  |

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'Université de Limoges,  
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 18 novembre 2025,

Délibération enregistrée sous le numéro : **707/2025/FVE**  
**Conseil d'Administration du 28 novembre 2025**

**Sujet : Tarifs par blocs de compétences du Diplôme d'Université (DU) Manager Général pour l'année 2025-2026**

Les tarifs par blocs de compétences du Diplôme d'Université (DU) Manager Général pour l'année universitaire 2025-2026 sont les suivants :

- Voir annexe

Membres en exercice : 36  
Nombre de présents ou représentés : 31  
Abstention (s) : 0  
Suffrages exprimés : 31  
Pour : 31  
Contre : 0

Fait à Limoges, le 28 novembre 2025

**Le Président de l'Université**

**Vincent JOLIVET**

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de novembre 2025.**  
**Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 1<sup>er</sup> décembre 2025.**

**Modalités de recours :** *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

**Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges**

## DU MANAGER GENERAL

| Blocs de compétence | MG14                                                                                                                                                  | N° de sessions correspondantes | Objectifs par blocs de compétences                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Cout par blocs | Durée (heures) | Date début | Date fin   |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|------------|------------|
| BC 1                | Réaliser un diagnostic structurel du club professionnel et/ou de haut-niveau (70h)                                                                    | 3-4-5                          | * Réaliser un diagnostic structurel et sportif, interne et externe du club professionnel et/ou de haut-niveau ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 3 718,75       | 70             | 19/01/2026 | 21/05/2026 |
| BC 2                | Concevoir le projet de développement global (structurel et sportif) du club professionnel et/ou de haut-niveau dans un environnement spécifique (50h) | 1-2                            | * Concevoir un projet de développement global (structurel et sportif) du club professionnel et/ou de haut-niveau sous contrainte des résultats sportifs ;<br>*Elaborer une politique sportive en cohérence avec le projet de développement global et la recherche de l'optimisation de la performance ;<br>*Interpréter les enjeux institutionnels, juridiques, économiques du sport professionnel et de sa discipline sportive en particulier ; | 2 656,25       | 50             | 29/09/2025 | 19/11/2025 |
| BC 3                | Mettre en œuvre les stratégies de développement global (structurelles et sportives) du club professionnel et/ou de haut-niveau (42h)                  | 9-12                           | *Elaborer et Mettre en œuvre les stratégies de développement global (structurelles et sportives de son club professionnel et/ou de haut-niveau<br>*Assurer le pilotage budgétaire du projet de développement global et plus spécifiquement de la masse salariale dédiée au collectif professionnel.                                                                                                                                              | 2 231,25       | 42             | 11/01/2027 | 26/05/2027 |
| BC 4                | Concevoir une stratégie de marque forte du club professionnel et/ou de haut-niveau (70h)                                                              | 7-8-10                         | *Concevoir une stratégie marketing et commerciale de marque forte du club sportif professionnel<br>*Identifier les nouveaux outils et usages digitaux au service de la diversification des revenus<br>*Analyser les enjeux RSE de son club professionnel en lien avec l'exploitation du spectacle sportif                                                                                                                                        | 3 718,75       | 70             | 19/10/2026 | 25/02/2027 |
| BC 5                | Manager les ressources humaines au service du projet de développement structurel et sportif (56h)                                                     | 6-11                           | *Appliquer les bonnes pratiques et outils pour manager les ressources humaines au service du projet de développement du club sportif professionnel ;<br>*Concevoir une politique de développement des compétences favorisant l'inclusion et la prise en compte des situations singulière (PSH, féminisation et reconversion des sportifs professionnels et/ou de haut-niveau)                                                                    | 2 975,00       | 56             | 15/06/2026 | 08/04/2027 |

15 300,00

288

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'Université de Limoges,  
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 18 novembre 2025,

Délibération enregistrée sous le numéro : **708/2025/FVE**  
**Conseil d'Administration du 28 novembre 2025**

**Sujet : Transformation de la Licence Administration Economique et Sociale (AES) pour la rentrée 2026.**

(Voir la note d'opportunité en pièce jointe)

La Faculté de Droit et des Sciences Economiques souhaite transformer, pour la rentrée 2026-2027, la Licence mention Administration Economique et Sociale (AES).

La Licence AES est actuellement structurée avec une L1 comprenant un parcours Classique et un parcours Rythme progressif, une L2 en parcours commun et une L3 avec trois parcours (Administration et Gestion des Entreprises, Administration et Gouvernance Territoriales, Commerce et Affaires Internationales), ainsi qu'un parcours Adaptation Technicien Supérieur (ATS) en partenariat avec le lycée Suzanne Valadon pour préparer les concours d'entrée en deuxième année d'école de commerce.

En L3, si le parcours ATS en partenariat avec le lycée Valadon est conservé, les 3 parcours existants sont renommés et leurs contenus revus afin de permettre aux étudiants de mieux identifier les possibilités de poursuite d'études en Master, notamment à l'Université de Limoges :

- Administration et Gestion des Entreprises (AGE) ;
- Gouvernance Publique (GP) ;
- Banque, Finance et Commerce international (BFCI).

Les modifications de la maquette en parcours classique aboutissent à un meilleur équilibre des volumes d'heures étudiant entre les trois années : la volumétrie par étudiant du parcours classique s'établit à 1 520h pour le parcours AGE, 1 523h pour le parcours GP et 1 526h pour le parcours BFCI.

La transformation induit une diminution de 34 heures de formation par étudiant, tout en respectant la contrainte préconisée pour les licences de 1500 heures de formation sur 3 ans.

Celle-ci s'accompagne d'une augmentation du pourcentage volumique d'heures de TD, qui passe de 31% à 40%.

En parallèle, la création d'un parcours d'excellence intitulé « International Excellence Track » vise à attirer de nouveaux publics étudiants ayant une très bonne maîtrise des langues et un bon niveau global. Ces étudiants bénéficieront d'enseignements disciplinaires complémentaires en L1 (semestre 2) et L2, dont certains en langue étrangère, et effectueront leur troisième année dans le cadre d'un programme de mobilité internationale.

Le nombre de places pour ce parcours d'excellence est limité à 15 étudiants, sélectionnés à la fin du semestre 1 de L1.

Le parcours d'excellence correspond pour chaque étudiant à un volume d'enseignement supplémentaire, pour les semestres 2, 3 et 4. Ce supplément horaire sera de 130 heures par rapport au parcours classique et sera valorisé par une certification en langue, l'obtention d'un Certificat « European Track » et un diplôme de Licence AES avec la précision « International Excellence Track ».

La création du parcours d'excellence n'engendre aucun surcoût sur les 3 ans. Les heures d'enseignements disciplinaires en langue étrangère existant déjà à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques seront mutualisées avec ce parcours et celles proposés en Licence Economie internationale.

Les règles actuelles de validation d'une année de formation au sein de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques sont fondées sur la validation de chaque bloc de matières et non sur les moyennes semestrielles ou annuelles. Le passage en compétences s'appuiera sur les mêmes règles : chaque année, chaque niveau de compétence doit être validé pour progresser, sauf décision souveraine du jury.

Membres en exercice : 36

Nombre de présents ou représentés : 31

Abstention (s) : 0

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Fait à Limoges, le 28 novembre 2025

**Le Président de l'Université**

**Vincent JOLIVET**

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de novembre 2025.**

**Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 1<sup>er</sup> décembre 2025.**

**Modalités de recours :** *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

|                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------|
| <b>Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges</b> |
|--------------------------------------------------------------------|



Université  
de Limoges

## **NOTE D'OPPORTUNITÉ POUR LA CREATION OU POUR LA TRANSFORMATION D'UNE FORMATION**

**Licence d'Administration économique et sociale**

## Préambule

L'ambition de l'Université de Limoges est de proposer une offre de formation cohérente, ouverte, innovante, concertée et attractive, notamment à l'international.

Il s'agit d'accompagner la création de nouvelles formations ou l'évolution des contenus et des modalités pédagogiques de formations existantes afin de répondre à cette ambition. Cet accompagnement doit veiller notamment à respecter les possibilités financières de l'Université de Limoges ou encore la trajectoire d'évolution de l'offre de formation définie par la composante ou le périmètre thématique de rattachement.

Cet accompagnement prendra la forme de la présente note d'opportunité qui permettra de mieux mesurer ces évolutions de contenus pédagogiques, les variations de volumes horaires d'enseignements...

Cette note d'opportunité est à compléter soit lors de la création d'une formation soit lors de la transformation d'une formation existante occasionnant une variation de la volumétrie des enseignements de +/- 10% (en heures équivalent TD).

Cette note sera présentée et fera l'objet d'un vote en conseil de la composante de rattachement puis en Commission Formation Vie Universitaire (CFVU) et, enfin, en Conseil d'Administration (CA). Pour un déploiement de la formation à la rentrée universitaire de l'année n, il est nécessaire d'anticiper les dates de réunion de la CFVU et du CA avant novembre de l'année n-1.

Pour certains items, les points à renseigner sont spécifiques à la création ou à la transformation d'une formation et sont définies par des polices différentes (gras → création, italique → transformation).

Les demandes d'information et la note d'opportunité doivent être transmises au VP CFVU et à la direction des études de l'Université de Limoges.

## Informations générales

### **Nom de la formation (et acronyme si possible) :**

Licence d'Administration économique et sociale (AES)

### **Nom(s) Prénom(s) Fonction(s) du (des) responsable(s) pédagogique(s) pour l'UL :**

M. Eric Devaux, Maître de conférences en droit public, Responsable de la Licence AES

### **Composante(s) porteuse(s) : FDSE**

## Contexte et objectifs

La Licence Administration Economique et Sociale (AES) a pour objet de donner des compétences en droit, économie et gestion en s'appuyant sur les spécialités des enseignants-chercheurs en droit privé, droit public et science économique, des trois laboratoires de la FDSE, complétées par la maîtrise de deux langues étrangères.

Elle se différencie des licences de droit et d'économie portées par la FDSE par son ouverture vers une poursuite d'étude dans des masters pluridisciplinaires. Elle permet l'accès à des emplois d'encadrement polyvalents nécessitant des compétences à la fois juridiques, économiques et de gestion de structures publiques ou privées.

La licence AES offre ainsi une formation universitaire pluridisciplinaire de proximité pour les bacheliers de l'ancien Limousin mais aussi des départements limitrophes qui souhaitent faire des études universitaires longues tout en conservant les deux langues vivantes étudiées au lycée.

Elle est actuellement structurée avec une L1 comprenant un parcours Classique et un parcours Rythme progressif, une L2 en parcours commun et une L3 avec trois parcours (Administration et Gestion des Entreprises, Administration et Gouvernance Territoriales et Commerce et Affaires Internationales) ainsi qu'un parcours ATS en partenariat avec le lycée Valadon pour préparer les concours d'entrée en 2ème année d'école de commerce.

La transformation de la Licence AES pour la rentrée 2026-2027 découle d'une réflexion engagée au sein de la composante suite à des indicateurs d'attractivité et d'insertion dégradés en 2022-2023.

La baisse du nombre d'inscrits en L1 tous parcours confondus (155 inscrits en 2021, 140 en 2022, 75 en 2023) a amené l'équipe pédagogique à s'interroger sur les causes de cette dernière. Il apparaît que la hausse des recrutements de bacheliers professionnels en BTS et de bacheliers technologiques en BUT a diminué le nombre d'inscrits issus de ces filières. Par la suite, la communication sur les différents parcours différenciés de L1 (classique et RP) et sur les prérequis (en particulier en mathématiques, beaucoup moins importants que pour la licence d'économie) a été renforcée pour attirer plus de bacheliers de filière générale. Aussi observe-t-on depuis la rentrée 2023, une hausse des effectifs de L1 (89 en 2024 et de 97 en 2025) et une forte hausse des effectifs du parcours « classique » (36 en 2023, 45 en 2024 et 68 en 2025) avec majoritairement des bacheliers issus de filière générale.

En L2, il a également été constatée une baisse des effectifs qui découle, par effet mécanique, de la baisse des effectifs de L1, mais aussi de la baisse du nombre d'entrée par équivalence due à la mise en place de la 3ème année de BUT et de l'application des droits différenciés pour les étudiants internationaux - étudiants qui arrivaient directement en L2. Pour la rentrée 2025, la dynamique de L1 depuis 2 ans fait que la L2 retrouve des effectifs stabilisés autour de 80 étudiants. Par ailleurs, la suppression des droits différenciés à partir de 2025-2026 a favorisé le retour des étudiants extra-communautaires aussi bien en L2 qu'en L3 AES.

En L3, la licence AES présente des effectifs stables autour de 80 étudiants depuis 2 ans, malgré une baisse d'effectifs qui s'explique par la mise en place des droits différenciés, baisse compensée cependant par la création du parcours ATS en partenariat avec le lycée Valadon.

Même si la situation de la Licence d'AES s'est fortement améliorée en termes d'effectifs, depuis deux ans, l'équipe pédagogique a profité du travail de l'AP-DC pour concevoir des pistes d'évolutions de la formation afin de rendre cette dernière encore plus en adéquation avec les besoins et attentes du monde professionnel d'aujourd'hui et volontés de poursuite d'études des étudiants. Notre réflexion sur l'évolution de la licence a été complétée par une analyse du positionnement de la formation dans le paysage de l'enseignement supérieur au niveau régional et national afin de proposer une offre attractive et originale.

Aussi la maquette de Licence a-t-elle été repensée avec toujours une licence « classique » en 3 ans et un parcours Rythme progressif en 4 ans, une L2 commune. En L3, si le parcours ATS en partenariat avec le lycée Valadon est conservé, les 3 parcours existants sont renommés et leurs contenus revus.

Les nouveaux intitulés de parcours (Administration et Gestion des Entreprises (AGE), Gouvernance Publique (GP), Banque, Finance et Commerce international (BFCI)) permettent aux étudiants de mieux identifier les possibilités de poursuite d'études. Le parcours Gouvernance Publique donne la possibilité de candidater à tous les masters de droit et d'administration liés à toutes les fonctions publiques, à la différence de l'ancien intitulé (Administration générale et territoriale). L'ancien parcours Commerce et Affaires Internationales ne laissait pas percevoir les possibilités de poursuite dans les masters en banque ou en finance. Pour ces trois nouveaux parcours de L3, les diplômés peuvent candidater dans des mentions de masters proposés à la FDSE de l'Université de Limoges, mais aussi partout en France.

**En complément de ce travail de refonte de la licence AES, un second objectif est d'attirer les meilleurs bacheliers** qui s'orientent vers des formations sélectives (CPGE, BTS) et qui finissent par demander une équivalence pour revenir en licence AES afin de poursuivre leurs études en master.

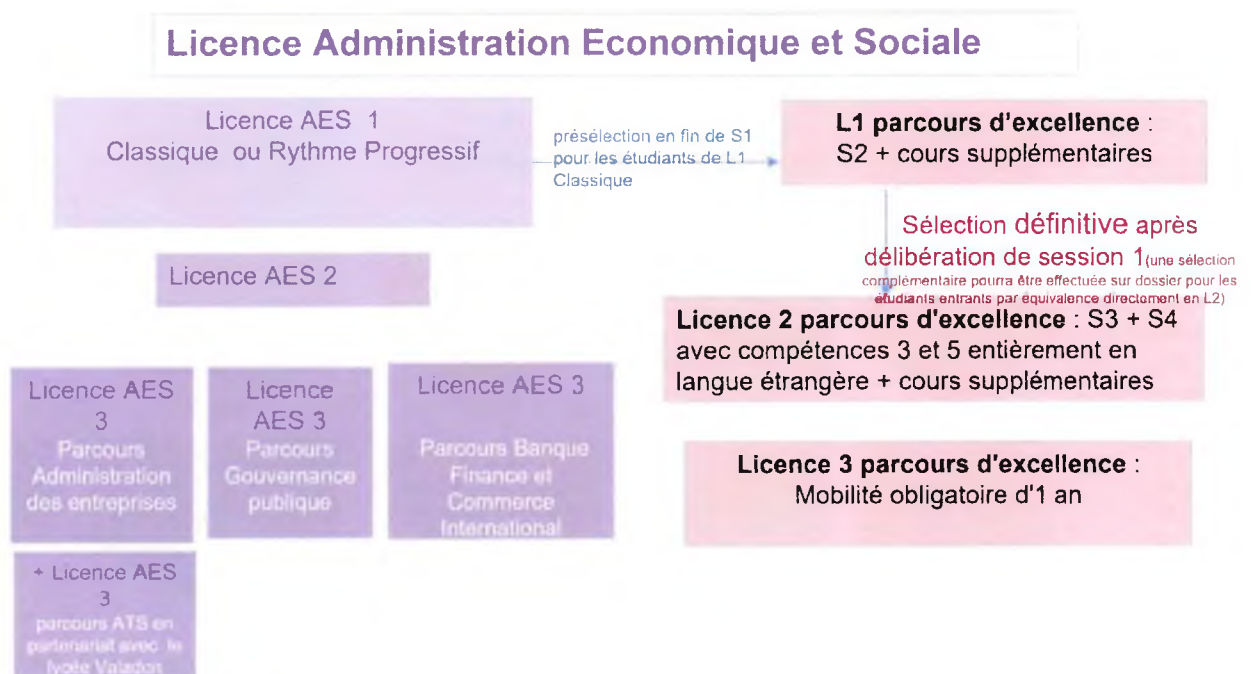
C'est ainsi que l'idée d'un **parcours d'excellence intitulé « International Excellence Track »** a émergé. Il existe en France en AES des parcours sélectif de licence AES ou des parcours « international » et aucune université de la Nouvelle Aquitaine ne propose de parcours de ce type.

Sur Parcoursup, sur l'ensemble de la France, seules deux licences d'AES sont sélectives (une à l'université de Lille pour le parcours journalisme, l'autre en Bretagne dans une école privée) et une licence d'AES non sélective mais déclarée « international », celle de l'Université Paul Valéry de Montpellier. C'est un parcours international à effectif limité proposé en L1 et L2 mais qui ne permet de poursuivre qu'en L3 parcours Commerce et Affaires Internationales.

Trois universités proposent un parcours excellence **OU** international en licence AES. A l'Université de Clermont-Auvergne, en Licence AES 3, un parcours d'excellence est proposé aux étudiants à forts potentiels qui peuvent faire une double licence Droit ou Economie en validant des modules complémentaires spécifiques. A l'Université de Toulouse 1 Capitole, une licence AES parcours international est proposée mais en 4 ans (L1 et L2 AES classiques, puis une année de mobilité obligatoire entre la L2 et la L3 et enfin une dernière année en L3 AES). A l'Université de Rouen, il existe une licence AES international avec une mobilité obligatoire en L3 AES, avec une seule langue dans le cursus.

**Ainsi la création d'un « International Excellence Track», avec des enseignements disciplinaires complémentaires en L1 (semestre 2) et L2 dont certains en langue étrangère et une mobilité obligatoire en L3, constitue une offre de formation originale en AES. Elle vise à attirer de meilleurs bacheliers de filière générale de l'académie et des académies limitrophes.**

Ces réflexions et le travail sur l'AD-PC effectué depuis 2 ans amène à une transformation de la licence AES qui sera déclinée en 5 compétences et la création de l'International Excellence Track avec une sélection des meilleurs étudiants en cours de L1 puisqu'il n'est pas possible de créer un parcours sélectif sur Parcoursup :



## Schéma AP/DC licence AES



Le niveau 3 des compétences 1, 2 et 3 est décliné avec des ressources (matières) différentes ou différemment réparties entre les 3 parcours, de manière à fournir assez d'enseignements spécialisés dans chacun des parcours afin que les étudiants disposent des acquis pour candidater en Master. Les compétences 4 et 5 sont communes à tous les parcours.

## Modalités pédagogiques

La licence AES est une licence générale qui a pour principale vocation de former des étudiants en formation initiale. Le rythme de la formation suit le calendrier universitaire, divisé en 2 semestres de 12 semaines.

Les modalités pédagogiques relèvent d'une forme classique : cours magistraux, compte tenu de la taille de l'effectif, certains des cours étant mutualisés avec la Licence de Droit ou d'Economie-gestion, complétés pour certains par des travaux dirigés. Mais l'utilisation des outils disponibles sur Moodle est accessible à tous les enseignants : chaque cours a un espace spécifique que les chargés de cours ou de TD peuvent utiliser sans avoir à le construire et où les étudiants sont automatiquement inscrits. Les méthodes d'enseignement sous forme de pédagogie inversée ou de travaux en mode projet relèvent du choix pédagogique de chacun. Mais des mises en situation nécessitant du travail collaboratif, des présentations orales, l'usage de nouveaux outils numériques et de communication, des participations à des présentations de travaux de recherche, constituent de nouvelles approches pédagogiques différenciées pouvant être mises en œuvre.

Chaque année de formation est constituée de 5 compétences dont les acquis sont fournis par les matières enseignées. La maquette de formation a été modifiée de manière à regrouper de manière cohérente les matières de chaque compétence. Toutes les modifications sont précisées en annexe dans les maquettes de formation par année.

Les modifications de la maquette en parcours classique aboutissent à un meilleur équilibre des volumes d'heures étudiant entre les 3 années qu'actuellement.

La volumétrie par étudiant du parcours classique s'établit à 1 520h pour le parcours AGE, 1 523h pour le parcours GP et 1 526h pour le parcours BFCI.

La transformation induit une diminution de 34 heures de formation par étudiant tout en respectant la contrainte préconisée pour les licences de 1 500h de formation sur 3 ans.

Mais la nouvelle maquette équilibre les volumes des trois années et augmente fortement le pourcentage d'heures de TD, qui passe de 31% à 40%.

| volumétrie par étudiant | Total actuel | CM   | TD  | Total projet | CM   | TD   |
|-------------------------|--------------|------|-----|--------------|------|------|
| Licence                 | 1557         | 1065 | 492 | 1523*        | 968* | 555* |
| L1                      | 481          | 315  | 166 | 505          | 360  | 145  |
| L2                      | 565          | 396  | 169 | 500          | 318  | 182  |
| L3                      | 511          | 354  | 157 | 518*         | 290* | 228* |

\*moyenne des 3 parcours

En parallèle de cette transformation, la **création d'un parcours d'excellence, Licence AES « International Excellence Track »** vise à permettre aux étudiants ayant une très bonne maîtrise des langues et un bon niveau global d'effectuer leur 3<sup>ème</sup> année dans le cadre d'un programme de mobilité avec des enseignements disciplinaires en langue étrangère et des enseignements renforcés en langues. Comme la possibilité de mobilité est inscrite dans le parcours, **le nombre de places est limité à 15**, qui est le nombre maximal de mobilités que la FDSE peut « cibler » pour ces étudiants.

L'«International excellence Track » **se fait en 3 ans** : à la fin du S1 de L1, une présélection des meilleurs étudiants est effectuée sur la base des résultats obtenus en TD, des premières notes de partiels du semestre 1

disponibles et la consultation de l'équipe pédagogique, notamment les chargés de TD et les enseignants en langues vivantes. Dès le S2, ces étudiants commencent à avoir des enseignements supplémentaires, disciplinaires et en langues. **Après la délibération de 1<sup>ère</sup> session, les étudiants qui ont montré de réelles capacités à suivre un cursus augmenté sont définitivement sélectionnés pour poursuivre en « International Excellence Track ».** La sélection des candidats est effectuée sur la base des résultats obtenus dans les divers blocs de compétences, droit, économie, gestion et langues vivantes. Une sélection complémentaire sur dossier par une commission ad hoc pourra être effectuée pour les étudiants admis par équivalence en licence AES 2<sup>ème</sup> année.

En L2, ce parcours se différencie par

- des enseignements dispensés en langue étrangère : soit **existant déjà à la FDSE en présentiel** (cours *Security policy*, certains cours de Licence économie gestion parcours international), soit proposé en format virtuel ou hybride dans **l'offre de cours European Tracks EUPEACE axé sur la justice, la paix et l'inclusion du programme de formations de l'Alliance EUPeace** dont fait partie l'Université de Limoges, offrant ainsi un choix de cours diversifié et interdisciplinaire
- des **enseignements disciplinaires anticipés**, en particulier en droit afin que les étudiants aient tous les acquis nécessaires en droit français pour candidater en master.

**La L3 est effectué en mobilité.** Cette mobilité est organisée dans le cadre d'un contrat pédagogique qui assure à l'étudiant que l'obtention de son année à l'étranger valide sa 3<sup>ème</sup> année de Licence AES selon le parcours (AGE, GP ou BFCI) choisi. **La pratique d'une seconde langue vivante obligatoire élargit notablement les possibilités de mobilité.**

Le niveau linguistique visé en fin de licence sera attesté par une **certification en anglais (CLES, TOIC, TOEFL) et une certification CLES sur la seconde langue vivante.**

**Le parcours d'excellence correspond à un volume étudiant supplémentaire sur le S2,S3 et S4 de 130 h de plus que le parcours classique, qui sera valorisé par une certification en langue, l'obtention d'un Certificat European Track et un diplôme de Licence AES avec la précision «International Excellence Track».**

### Modalités et critères d'évaluation

Les MCCC sont diversifiées au cours de la licence : elles se composent de contrôle continu pour les TD et d'épreuves terminales écrites ou orales pour les cours. En L3, des mises en situation permettent de finaliser la validation de l'acquisition des compétences.

Les règles actuelles de validation d'une année de formation au sein de la FDSE sont fondées sur la validation de chaque bloc de matières et non sur les moyennes semestrielles ou annuelle. Le passage en compétences s'appuiera sur les mêmes règles : chaque année, chaque niveau de chaque compétence doit être validé pour progresser, sauf décision souveraine du jury.

Un nombre suffisant de crédits acquis (plus de 48 ECTS) permettra de progresser sous le statut d'AJAC.

## Public et régime d'inscription

La Licence AES est une licence générale qui a pour principale vocation de former des étudiants en formation initiale. Elle est plus particulièrement **destinée aux bacheliers de séries générales**, ayant un bon niveau de culture générale et une bonne maîtrise de l'expression écrite et orale.

L'International Excellence Track vise les lycéens titulaires d'un bac à section européenne, bac binational (type Bachibac franco espagnol, Abibac franco-allemand ou Esabac franco italien) ou bac français international. Il s'agit de permettre à ces étudiants de maintenir leurs compétences linguistiques et de les valoriser dans leur parcours de formation.

La création de ce parcours d'excellence est également un moyen de renforcer l'internationalisation des formations de la FDSE et d'accroître l'attractivité de la licence AES pour les étudiants érasmus.

Le parcours « Rythme progressif permet à des étudiants n'ayant pas tous les prérequis de réussir grâce à une L1 en deux ans, un accompagnement méthodologique et du tutorat permettant à ces étudiants de poursuivre leur licence avec les mêmes chances de réussite.

Les étudiants en 2ème année de BUT GEA ou TC ou titulaires d'un BTS CG ou GPME ou les étudiants internationaux ayant validé une première année à l'étranger peuvent rejoindre la deuxième année de Licence AES (et même parfois la troisième année), après examen du dossier par une commission *ad hoc* en fonction des compétences acquises dans leur cursus antérieur.

Les prérequis nécessaires à la réussite en licence AES :

- Disposer d'un bon niveau de culture générale
- Détenir une bonne maîtrise de l'expression écrite et orale
- Avoir une capacité d'abstraction, de logique mathématique et de modélisation
- Posséder de bonnes capacités d'analyse, de raisonnement et d'argumentation, être rigoureux et d'esprit ouvert.
- Avoir des acquis dans deux langues étrangères (anglais et, au choix, allemand, italien ou espagnol).
- Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et disposer d'aptitudes pour le travail collaboratif
- Être intéressé par les questions sociétales et être ouvert au monde, plus particulièrement à l'égard de l'actualité économique, juridique et managériale

Pour le « parcours d'excellence international », les prérequis sont similaires. S'y ajoute un bon niveau dans deux langues vivantes (anglais et, au choix, allemand ou italien ou espagnol).

## Débouchés/Poursuites d'étude

Le **diplômé d'une Licence AES, tous parcours confondus**, maîtrise les compétences fondamentales en Droit, Economie et Sciences sociales. Il est capable d'analyser et d'interpréter des textes juridiques ou des tendances économiques, de diagnostiquer une situation, un marché ou des comportements, d'aider à l'élaboration d'un projet ou le montage technique, de rédiger un rapport et de présenter ses conclusions à l'oral en utilisant les outils d'analyse et de communication appropriés.

**Le parcours GP** forme plus spécifiquement l'étudiant à analyser des textes juridiques, à assurer des veilles juridiques, à rédiger des notes de service ou de synthèse, à préparer les actes juridiques et veiller à leur exécution, à assister dans la préparation de projets de développement local et leur mise en œuvre.

Grâce à ces compétences, l'étudiant peut intégrer les mentions de master Administration économique et sociale, Droit, Droit administratif, Management public, ... et plus particulièrement à l'Université de Limoges, les mentions **Administration publique ou Droit de l'environnement et de l'urbanisme**.

**Le parcours BFCI** forme plus spécifiquement l'étudiant à accueillir et informer la clientèle sur les services et les produits de la banque ou de l'assurance, à assurer le suivi de la politique commerciale à l'international des entreprises, à participer à l'élaboration d'actions ou de projets d'organisations internationales gouvernementales ou non gouvernementales.

Grâce à ces compétences, l'étudiant peut intégrer les différentes mentions de master Administration économique et sociale, Administration et échanges internationaux, Management et commerce international, Droit bancaire et financier, ... et plus particulièrement à l'Université de Limoges, les mentions **Monnaie, banque, finance, assurance ou Droit des entreprises**.

**Le parcours AGE** forme plus spécifiquement l'étudiant à assurer le suivi comptable de l'entreprise et la gestion juridique courante (préparation et suivi des contrats commerciaux courants, préparation de la liasse fiscale...), participer au recrutement du personnel et de manière plus large à la gestion des ressources humaines, assister dans le montage et la réalisation de projets de développement d'une entreprise ou d'une structure associative.

Grâce à ces compétences, l'étudiant peut intégrer les différentes mentions de master Administration économique et sociale, Management, Management des PME-PMI, Droit des affaires, Administration et liquidation d'entreprises en difficulté, et plus particulièrement à l'Université de Limoges, les mentions **Droit des entreprises ou Management et administration des entreprises**.

**L'«International Excellence Track»** doit permettre d'intégrer aussi bien des masters spécialisés en droit qu'en économie, des masters en relations internationales mais aussi ceux de Sciences Politiques et, bien évidemment, toutes les mentions précédemment citées des différents parcours classiques. La valorisation de certifications en langues constitue une différence et un atout supplémentaire pour l'admission de ces étudiants dans un master.

## Aspects budgétaires

### Volumétrie des enseignements (ventilation CM/TD/TP en heures équivalent TD)

La transformation implique une **diminution de 179,5 h en termes de volumes d'heures consommées en équivalent TD sur les 3 années de licence**, (calculés sur la base du nombre de groupes en 2025-2026 (3 groupes de L1, 2 groupes de L2, 3 groupes de L3 avec les 3 parcours).

| Volumes heures consommée | TOTAL<br>actuel en eq<br>TD | CM<br>actuel | TD<br>actuel | Total<br>Projet en eq<br>TD | CM<br>projet | TD<br>projet |
|--------------------------|-----------------------------|--------------|--------------|-----------------------------|--------------|--------------|
| TOTAL                    | 3114,5                      | 1293         | 1175         | 2935                        | 1224         | 1099         |

Si la réduction de la volumétrie consommée n'est pas énorme, elle s'accompagne d'une hausse des heures mutualisées avec d'autres formations. Sur les 2935h eq.TD consommées, 612 h sont mutualisées avec une autre formation de la Faculté, alors qu'actuellement, sur les 3 114,5 h eq. TD, seules 213 h sont mutualisées avec d'autres formations. Cette hausse des heures mutualisées s'explique en grande partie par la plus grande spécialisation des parcours de L3, le parcours BFCI ayant plus d'enseignements communs avec la L3 d'économie Gestion parcours économie et le parcours GP plus d'enseignements communs avec la L3 droit.

**La création du parcours d'excellence n'engendre aucun surcoût sur les 3 ans.** Les heures d'enseignements disciplinaires en langue étrangère existant déjà à la FDSE seront mutualisées avec ce parcours et celles proposés en licence Economie internationale.

**Volumétrie des enseignements réalisés: (les données ci-après sont fondées sur l'affectation actuelle des enseignants de l'UL ou des professionnels vacataires aux enseignements de l'actuelle maquette, reconduite dans la future licence, et à une projection pour les nouveaux enseignements)**

- 80% par les enseignants, enseignants-chercheurs de l'UL ;
- 20 % par des professionnels (vacataires).

**Droits d'inscription et frais de formation (si besoin) : DI nationaux**

Conseil de composante du XXX 2025  
CFVU du XXXX 2025  
CA du XXXX 2025

## Informations complémentaires

Date d'ouverture envisagée :

- Septembre 2026 pour la L1 (d'où la nécessité de paramétrer Parcoursup dès cette année)
- L2 en septembre 2027
- L3 en septembre 2028

Lieu(x) de la formation : FDSE (campus Centre-ville)

Établissement(s) partenaire(s) (le cas échéant) : Parcours de L3 ATS avec le lycée Valadon

En annexe : maquette de formation (V. pièce jointe)

ANNEXE :

Parcours classique

L1 Administration Économique et Sociale

|                                                            | CM | Coef. | TD | Coef. | Crédits | Type        | CNU  | Mutualisation(s)                    |
|------------------------------------------------------------|----|-------|----|-------|---------|-------------|------|-------------------------------------|
| Sem.                                                       |    |       |    |       |         |             |      |                                     |
|                                                            |    |       |    |       | 60      |             |      |                                     |
| C1 N1 : Assimiler les connaissances et méthodes juridiques |    |       |    |       | 10      |             |      |                                     |
| DROIT CONSTITUTIONNEL 1                                    | S1 | 36    | 15 |       | 5       | OBLIGAT     | 02   | RP1 AES                             |
| DROIT CONSTITUTIONNEL 2                                    | S2 | 36    | 15 |       | 5       | OBLIGAT     | 02   | RP1 AES                             |
| DROIT CIVIL 1                                              | S2 | 24    | 15 |       | 5       | OBLIGAT     | 01   | RP2 AES                             |
| HISTOIRE DU DROIT                                          | S1 | 24    |    |       | 3       | OBLIGAT     | 03   | RP2 AES / Tremplin AES              |
| C2 N1 : Identifier et décrire les concepts économiques     |    |       |    |       | 15      |             |      |                                     |
| ANALYSE ECONOMIQUE 1                                       | S1 | 36    | 15 |       | 5       | OBLIGAT     | 05   | RP2 AES                             |
| ANALYSE ECONOMIQUE 2                                       | S2 | 36    | 15 |       | 5       | OBLIGAT     | 05   | RP2 AES                             |
| HISTOIRE DE LA PENSÉE ET DES FAITS ÉCONOMIQUES 1           | S1 | 18    |    |       | 2,5     | OBLIGAT     | 05   | ECO1 / RP1 AES                      |
| HISTOIRE DE LA PENSÉE ET DES FAITS ÉCONOMIQUES 2           | S2 | 18    |    |       | 2,5     | OBLIGAT     | 05   | ECO1 / RP1 AES                      |
| C3 N1 : Identifier et décrire les concepts de gestion      |    |       |    |       | 9       |             |      |                                     |
| INITIATION A LA GESTION                                    | S2 | 18    |    |       | 2       | OBLIGAT     | 06   | RP1 AES / LP1 IMMO                  |
| INTELLIGENCE ECONOMIQUE                                    | S1 | 18    |    |       | 2       | OBLIGAT     | 06   | RP2, ECO 1, RP1 ECO, INT / LP1 IMMO |
| INITIATION A LA COMPTABILITÉ                               | S2 | 24    |    |       | 3       | OBLIGAT     | 06   | RP2                                 |
| ENTREPRISE ET SOCIÉTÉ                                      | S1 | 18    |    |       | 2       | OBLIGAT     | 06   | RP1 AES / ECO1 / RP2 ECO            |
| C4 N1 : Comprendre des ressources en langues étrangères    |    |       |    |       | 12      |             |      |                                     |
| ANGLAIS                                                    |    |       |    |       | 6       | OBLIGATOIRE |      |                                     |
| ANGLAIS 1                                                  | S1 |       | 15 |       | 3       | OBLIGAT     | LANS |                                     |
| ANGLAIS 2                                                  | S2 |       | 15 |       | 3       | OBLIGAT     | LANS |                                     |
| 1 CHOIX À EFFECTUER                                        |    |       |    |       |         |             |      |                                     |
| LV2 ALLEMAND                                               |    |       |    |       | 6       | CHOISIR     | LANS |                                     |
| ALLEMAND 1                                                 | S1 |       | 20 |       | 3       |             |      | 10 + 10 autoformation               |
| ALLEMAND 2                                                 | S2 |       | 20 |       | 3       |             |      | 10 + 10 autoformation               |
| LV2 ESPAGNOL                                               |    |       |    |       | 6       |             | LANS |                                     |
| ESPAGNOL 1                                                 | S1 |       | 20 |       | 3       |             |      | 10 + 10 autoformation               |
| ESPAGNOL 2                                                 | S2 |       | 20 |       | 3       |             |      | 10 + 10 autoformation               |
| LV2 ITALIEN                                                |    |       |    |       | 6       |             | LANS |                                     |
| ITALIEN 1                                                  | S1 |       | 20 |       | 3       |             |      | 10 + 10 autoformation               |
| ITALIEN 2                                                  | S2 |       | 20 |       | 3       |             |      | 10 + 10 autoformation               |
| C5 N1 : Comprendre les enjeux de la société                |    |       |    |       | 6       |             |      |                                     |
| RELATIONS INTERNATIONALES                                  | S1 | 18    |    |       | 2       | OBLIGAT     | 02   | RP2 AES / Tremplin AES              |
| SOCIOLOGIE 1                                               | S2 | 18    |    |       | 2       | OBLIGAT     | 05   | RP2 AES / ECO1 INT / ECO RP1        |
| CULTURE GÉNÉRALE                                           | S2 | 18    |    |       | 2       | OBLIGAT     | 03   | DROIT 1 / RP1 AES                   |
| INITIATION A LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE                      |    |       |    |       |         | OBLIGATOIRE |      |                                     |

Conseil de composante du XXX 2025  
CFVU du XXXX 2025  
CA du XXXX 2025

| L2 Administration Economique et Sociale                                                             |       |    |                   |    |                 |         |             |      |                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----|-------------------|----|-----------------|---------|-------------|------|-----------------------------------------------|
|                                                                                                     | Sem.  | CM | Coef.             | TD | Coef.           | Crédits | Type        | CNU  | Mutualisation(s)                              |
|                                                                                                     |       |    |                   |    |                 | 60      |             |      | Charges                                       |
| suppression de Economie des collectivités locales et de Droit commercial                            |       |    |                   |    |                 |         |             |      |                                               |
| C1 N2 : Analyser les problématiques juridiques                                                      |       |    |                   |    |                 | 16,5    |             |      | DROIT BUDGETAIRE et DOIT FISCAL passent en L3 |
| DROIT ADMINISTRATIF 1                                                                               | S3    | 30 | 2                 | 15 | 1               | 4,5     | OBLIGAT     | 02   |                                               |
| DROIT ADMINISTRATIF 2                                                                               | S4    | 24 | 2                 | 15 | 1               | 4       | OBLIGAT     | 02   |                                               |
| DROIT CIVIL 2                                                                                       | S3    | 24 |                   |    |                 | 3       | OBLIGAT     | 01   |                                               |
| DROIT CIVIL 3                                                                                       | S4    | 24 |                   |    |                 | 3       | OBLIGAT     | 01   |                                               |
| FORMES JURIDIQUES DE L'ENTREPRISE                                                                   | S4    | 18 |                   |    |                 | 2       | OBLIGAT     | 03   | vient de L1, changement de semestre III       |
| C2 N2 : Comprendre les fondamentaux économiques et maîtriser des outils quantitatifs adaptés        |       |    |                   |    |                 | 13,5    |             |      |                                               |
| MACROÉCONOMIE 1                                                                                     | S3    | 24 | 1                 | 15 | 1               | 4       | OBLIGAT     | 05   |                                               |
| MACROÉCONOMIE 2                                                                                     | S4    | 24 | 2                 | 15 | 1               | 4       | OBLIGAT     | 05   |                                               |
| STATISTIQUES APPLIQUÉES                                                                             | S4    | 24 | 2                 | 12 | 1               | 3,5     | OBLIGAT     | 05   |                                               |
| INTRODUCTION A LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE                                                              | S3    | 18 |                   |    |                 | 2       | OBLIGAT     | 05   |                                               |
| C3 N2 : Comprendre les fondamentaux de la gestion                                                   |       |    |                   |    |                 | 9       |             |      |                                               |
| FONDEMENT DES ORGANISATIONS                                                                         | S3    | 18 |                   |    |                 | 3       | OBLIGAT     | 06   | ECO2                                          |
| INTRODUCTION A LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES                                                   | S4    | 18 |                   |    |                 | 3       | OBLIGAT     | 07   | ECO2                                          |
| MANAGEMENT DE L'ENTREPRISE                                                                          | S4    | 18 |                   |    |                 | 3       | OBLIGAT     | 08   |                                               |
| C4 N2 : Développer ses capacités d'interactions en langues étrangères en économie, droit et gestion |       |    |                   |    |                 | 12      |             |      |                                               |
| ANGLAIS 3                                                                                           | S3    |    |                   | 15 |                 | 3       | OBLIGAT     | LANS |                                               |
| ANGLAIS 4                                                                                           | S4    |    |                   | 15 |                 | 3       | OBLIGAT     | LANS |                                               |
| 1 CHOIX À EFFECTUER                                                                                 |       |    |                   |    |                 |         |             |      |                                               |
| LV2 ALLEMAND                                                                                        |       |    |                   |    |                 | 6       | CHOISIR     | LANS |                                               |
| ALLEMAND 3                                                                                          | S3    |    |                   | 20 |                 | 3       |             |      | 10 + 10 autoformation                         |
| ALLEMAND 4                                                                                          | S4    |    |                   | 20 |                 | 3       |             |      | 10 + 10 autoformation                         |
| LV2 ESPAGNOL                                                                                        |       |    |                   |    |                 | 6       |             | LANS |                                               |
| ESPAGNOL 3                                                                                          | S3    |    |                   | 20 |                 | 3       |             |      | 10 + 10 autoformation                         |
| ESPAGNOL 4                                                                                          | S4    |    |                   | 20 |                 | 3       |             |      | 10 + 10 autoformation                         |
| LV2 ITALIEN                                                                                         |       |    |                   |    |                 | 6       |             | LANS |                                               |
| ITALIEN 3                                                                                           | S3    |    |                   | 20 |                 | 3       |             |      | 10 + 10 autoformation                         |
| ITALIEN 4                                                                                           | S4    |    |                   | 20 |                 | 3       |             |      | 10 + 10 autoformation                         |
| C5 N2 : Développer son analyse des enjeux sociétaux et s'interroger sur son parcours                |       |    |                   |    |                 | 9       |             |      | suppression d'Institutions Administratives    |
| PPP                                                                                                 |       |    |                   |    |                 |         |             |      |                                               |
| eMEEF (préparation concours metier enseignement)                                                    | S3+S4 |    | choisir 1 matière | 40 |                 | 3       |             |      |                                               |
| CHALLENGE PEPITE                                                                                    |       |    |                   |    |                 |         |             |      |                                               |
| SOCIOLOGIE 2                                                                                        | S3    | 18 |                   |    |                 | 2       | OBLIGAT     | 02   | ECO 2                                         |
| SOCIOLOGIE 3                                                                                        | S4    | 18 |                   |    |                 | 2       | OBLIGAT     | 02   | ECO 2                                         |
| INSTITUTIONS EUROPÉENNES                                                                            | S3    | 18 |                   |    |                 | 2       | OBLIGAT     | 02   |                                               |
| ENJEUX SOCIÉTAUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE                                                        |       |    |                   |    | distanciel UDEV |         | OBLIGATOIRE |      |                                               |

Conseil de composante du XXX 2025  
CFVU du XXXX 2025  
CA du XXXX 2025

| I.3 Administration Economique et Sociale : Administration et Gestion des Entreprises (AGE)                      |         |       |    |       |         |                                             |                                       |        |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|-------|----|-------|---------|---------------------------------------------|---------------------------------------|--------|--|
| Sem.                                                                                                            | CM      | Coef. | TD | Coef. | Crédits | Type                                        | Mutualisation(s)                      |        |  |
| 60                                                                                                              |         |       |    |       |         | suppression de Histoire de Idées politiques |                                       |        |  |
| C1 N3 parcours AGE : Evaluer de manière critique une problématique juridique                                    |         |       |    |       |         | 17                                          |                                       |        |  |
| DROIT DES AFFAIRES 1                                                                                            | S5      | 24    | 2  | 15    | 1       | 5                                           | OBLIGATOIRE                           | FCI    |  |
| DROIT DES AFFAIRES 2                                                                                            | S6      | 24    | 2  | 15    | 1       | 5                                           | OBLIGATOIRE                           | FCI    |  |
| DROIT DE L'UNION EUROPEENNE (droit matériel)                                                                    | S5      | 24    |    |       |         | 2                                           | OBLIGATOIRE                           | GP     |  |
| DROIT FISCAL                                                                                                    | S6      | 24    |    |       |         | 2                                           | OBLIGATOIRE                           | GP FCI |  |
| DROIT DU TRAVAIL                                                                                                | S6      | 24    |    |       |         | 2                                           | OBLIGATOIRE                           |        |  |
| INITIATION A LA RECHERCHE EN DROIT PRIVE                                                                        | S6      |       |    | 12    |         | 1                                           | OBLIGATOIRE                           |        |  |
| C2 N3 parcours AGE : Analyser les situations économiques                                                        |         |       |    |       |         | 9                                           | supression de l'eco publique          |        |  |
| MACROÉCONOMIE 3                                                                                                 | S5      | 24    |    |       |         | 3                                           | OBLIGATOIRE                           | GP FCI |  |
| MACROÉCONOMIE 4                                                                                                 | S6      | 24    |    | 15    | 1       | 4                                           | OBLIGATOIRE                           | GP FCI |  |
| ÉCONOMIE INTERNATIONALE                                                                                         | S5      | 18    |    |       |         | 2                                           | OBLIGATOIRE                           | GP FCI |  |
| C3 N3 parcours AGE : Analyser une situation grâce aux outils de gestion et aux outils comptables ou fiscaux     |         |       |    |       |         | 16                                          | INITIATION A LA GESTION PASSE EN L2   |        |  |
| COMPTABILITÉ 1                                                                                                  | S5      | 24    |    | 15    | 1       | 5                                           | OBLIGATOIRE                           | FCI    |  |
| COMPTABILITÉ 2                                                                                                  | S6      | 24    |    | 15    | 1       | 5                                           | OBLIGATOIRE                           | FCI    |  |
| CONTRÔLE DE GESTION                                                                                             | S5      | 24    |    |       |         | 3                                           | OBLIGATOIRE                           |        |  |
| MARKETING GÉNÉRAL                                                                                               | S5      | 24    |    |       |         | 3                                           | OBLIGATOIRE                           |        |  |
| C4 N3 : S'approprier et mobiliser le vocabulaire du droit, de l'économie et de la gestion en langues étrangères |         |       |    |       |         | 12                                          |                                       |        |  |
| ANGLAIS 5                                                                                                       | S5      |       |    | 15    |         | 3                                           | OBLIGATOIRE                           |        |  |
| ANGLAIS 6                                                                                                       | S6      |       |    | 15    |         | 3                                           | OBLIGATOIRE                           |        |  |
| 1 CHOIX À EFFECTUER ENTRE ALLEMAND, ITALIEN OU ESPAGNOL                                                         |         |       |    |       |         |                                             |                                       |        |  |
| LV2                                                                                                             |         |       |    |       |         | 6                                           |                                       |        |  |
|                                                                                                                 | LV2 S 5 | S5    |    | 20    |         | 3                                           | 10 + 10 autoformation M1 AIC / M2 AIC |        |  |
|                                                                                                                 | LV2 S 6 | S6    |    | 20    |         | 3                                           | 10 + 10 autoformation M1 AIC / M2 AIC |        |  |
| C5 N3 : Maîtriser les savoir-être et savoir-faire en vue d'une insertion professionnelle                        |         |       |    |       |         | 6                                           |                                       |        |  |
| CHOIX 1 PARMIS 2                                                                                                |         |       |    |       |         |                                             |                                       |        |  |
| PREPARER SON ORIENTATION POST LICENCE DANS UN MONDE EN MUTATION                                                 | S5+S6   |       |    |       |         |                                             |                                       |        |  |
| MODULE IMMERSION PROFESSIONNELLE / ENGAGEMENT (MIPE)                                                            |         |       |    | 40    |         | 4                                           | OBLIGATOIRE                           |        |  |
| DECOUVERTE DES MASTERS                                                                                          |         |       |    |       |         |                                             |                                       |        |  |
| IA ET ENJEUX SOCIÉTAUX                                                                                          |         |       |    |       |         |                                             |                                       |        |  |
| ITE SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS (RSO) ET ENJEUX SOCIÉTAUX                                                       |         |       |    |       |         |                                             |                                       |        |  |
| e MEEF (préparation au concours de l'enseignement)                                                              | S5+S6   |       |    |       |         |                                             |                                       |        |  |
| PIX                                                                                                             | S5      |       |    | 18    |         | 1                                           | OBLIGATOIRE                           |        |  |
| CLÉS POUR L'EMPLOI                                                                                              | S6      |       |    | 18    |         | 1                                           | OBLIGATOIRE                           |        |  |

| I.3 Administration Economique et Sociale : Gouvernance publique (GP)                                            |         |       |    |       |         |                                             |                                                      |                 |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|-------|----|-------|---------|---------------------------------------------|------------------------------------------------------|-----------------|--|
| Sem.                                                                                                            | CM      | Coef. | TD | Coef. | Crédits | Type                                        | Mutualisation(s)                                     |                 |  |
| 60                                                                                                              |         |       |    |       |         | suppression de Histoire de Idées politiques |                                                      |                 |  |
| C1 N3 parcours GP : Evaluer de manière critique une problématique juridique                                     |         |       |    |       |         | 22                                          | suppression de Droit des collectivités locales au S5 |                 |  |
| DROIT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES                                                                           | S6      | 24    | 2  | 15    | 1       | 5                                           | OBLIGATOIRE                                          | DROIT3          |  |
| DROIT PUBLIC DES BIENS 1                                                                                        | S5      | 24    | 2  | 15    | 1       | 5                                           | OBLIGATOIRE                                          | DROIT3          |  |
| DROIT PUBLIC DES BIENS 2                                                                                        | S6      | 24    | 2  | 15    | 1       | 5                                           | OBLIGATOIRE                                          | DROIT3          |  |
| DROIT INTERNATIONAL PUBLIC                                                                                      | S5      | 24    |    |       |         | 2                                           | OBLIGATOIRE                                          | DROIT3          |  |
| HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES                                                                                   | S6      | 24    |    |       |         | 2                                           | OBLIGATOIRE                                          | DROIT3          |  |
| DROIT DE L'UNION EUROPEENNE (droit matériel)                                                                    | S6      | 24    |    |       |         | 2                                           | OBLIGATOIRE                                          | AGE             |  |
| INITIATION A LA RECHERCHE EN DROIT PUBLIC                                                                       | S6      |       |    | 12    |         | 1                                           | OBLIGATOIRE                                          |                 |  |
| C2 N3 parcours GP : Analyser les situations économiques                                                         |         |       |    |       |         | 9                                           |                                                      |                 |  |
| MACROÉCONOMIE 3                                                                                                 | S5      | 24    |    |       |         | 3                                           | OBLIGATOIRE                                          | AGE FCI         |  |
| MACROÉCONOMIE 4                                                                                                 | S6      | 24    |    | 15    | 1       | 4                                           | OBLIGATOIRE                                          | AGE FCI         |  |
| ÉCONOMIE INTERNATIONALE ou ECO PUBLIQUE                                                                         | S5      | 18    |    |       |         | 2                                           | OBLIGATOIRE                                          | AGE FCI ou ECO3 |  |
| C3 N3 parcours GP : Analyser une situation de gestion publique                                                  |         |       |    |       |         | 11                                          |                                                      |                 |  |
| FINANCES LOCALES                                                                                                | S6      | 24    |    |       |         | 3                                           | OBLIGATOIRE                                          |                 |  |
| GESTION PUBLIQUE (GRH publique, compta publique)                                                                | S6      | 18    |    |       |         | 2                                           | OBLIGATOIRE                                          |                 |  |
| DROIT FISCAL                                                                                                    | S5      | 24    |    |       |         | 3                                           | OBLIGATOIRE                                          | AGE FCI         |  |
| DROIT BUDGÉTAIRE                                                                                                | S5      | 24    |    |       |         | 3                                           | OBLIGATOIRE                                          |                 |  |
| C4 N3 : S'approprier et mobiliser le vocabulaire du droit, de l'économie et de la gestion en langues étrangères |         |       |    |       |         | 12                                          |                                                      |                 |  |
| ANGLAIS 5                                                                                                       | S5      |       |    | 15    |         | 3                                           | OBLIGATOIRE                                          |                 |  |
| ANGLAIS 6                                                                                                       | S6      |       |    | 15    |         | 3                                           | OBLIGATOIRE                                          |                 |  |
| 1 CHOIX À EFFECTUER ENTRE ALLEMAND, ITALIEN OU ESPAGNOL                                                         |         |       |    |       |         |                                             |                                                      |                 |  |
| LV2                                                                                                             |         |       |    |       |         | 6                                           |                                                      |                 |  |
|                                                                                                                 | LV2 S 5 | S5    |    | 20    |         | 3                                           | 10 + 10 autoformation M1 AIC / M2 AIC                |                 |  |
|                                                                                                                 | LV2 S 6 | S6    |    | 20    |         | 3                                           | 10 + 10 autoformation M1 AIC / M2 AIC                |                 |  |
| C5 N3 : Maîtriser les savoir-être et savoir-faire en vue d'une insertion professionnelle                        |         |       |    |       |         | 6                                           |                                                      |                 |  |
| CHOIX 1 PARMIS 2                                                                                                |         |       |    |       |         |                                             |                                                      |                 |  |
| PREPARER SON ORIENTATION POST LICENCE DANS UN MONDE EN MUTATION                                                 | S5+S6   |       |    |       |         |                                             |                                                      |                 |  |
| MODULE IMMERSION PROFESSIONNELLE / ENGAGEMENT (MIPE)                                                            |         |       |    | 40    |         | 4                                           | OBLIGATOIRE                                          |                 |  |
| DECOUVERTE DES MASTERS                                                                                          |         |       |    |       |         |                                             |                                                      |                 |  |
| IA ET ENJEUX SOCIÉTAUX                                                                                          |         |       |    |       |         |                                             |                                                      |                 |  |
| NSABIUTE SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS (RSO) ET ENJEUX SOCIÉTAUX                                                  |         |       |    |       |         |                                             |                                                      |                 |  |
| e MEEF (préparation au concours de l'enseignement)                                                              | S5+S6   |       |    |       |         |                                             |                                                      |                 |  |
| PIX                                                                                                             | S5      |       |    | 18    |         | 1                                           | OBLIGATOIRE                                          |                 |  |
| CLÉS POUR L'EMPLOI                                                                                              | S6      |       |    | 18    |         | 1                                           | OBLIGATOIRE                                          |                 |  |

Conseil de composante du XXX 2025  
 CFVU du XXXX 2025  
 CA du XXXX 2025

| L3 Administration Economique et Sociale : Banque, Finance et Commerce International (BFCI)                      |         |       |    |       |         |      |                                  |                                       |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|-------|----|-------|---------|------|----------------------------------|---------------------------------------|---------------------|
| Sem.                                                                                                            | CM      | Coef. | TD | Coef. | Crédits | Type | Mutualisation(s)                 |                                       |                     |
|                                                                                                                 |         |       |    |       |         | 60   | suppression de Histoire de idées |                                       |                     |
| C1 N3 parcours BFCI : Evaluer de manière critique une problématique juridique                                   |         |       |    |       |         |      |                                  |                                       |                     |
| DROIT DES AFFAIRES 1                                                                                            | S5      | 24    | 2  | 15    | 1       | 5    | OBLIGATOIRE                      | AGE                                   |                     |
| DROIT DES AFFAIRES 2                                                                                            | S6      | 24    | 2  | 15    | 1       | 5    | OBLIGATOIRE                      | AGE                                   |                     |
| SECURITY POLICY (human rights)                                                                                  | S2      | 12    |    |       |         | 2    | OBLIGATOIRE                      |                                       | parcours excellence |
| DROIT BANCAIRE                                                                                                  | S5      | 18    |    |       |         | 2    | OBLIGATOIRE                      |                                       | -6H                 |
| C2 N3 parcours BFCI : Analyser les situations économiques                                                       |         |       |    |       |         |      |                                  |                                       |                     |
| MACROÉCONOMIE 3                                                                                                 | S5      | 24    |    |       |         | 3    | OBLIGATOIRE                      | AGE GP                                |                     |
| MACROÉCONOMIE 4                                                                                                 | S6      | 24    | 2  | 15    | 1       | 4    | OBLIGATOIRE                      | AGE GP                                |                     |
| ECONOMIE INTERNATIONALE                                                                                         | S5      | 18    |    |       |         | 2    | OBLIGATOIRE                      | AGE GP                                | -6H                 |
| FINANCEMENT BANCAIRE                                                                                            | S5      | 18    |    |       |         | 2    | OBLIGATOIRE                      | eco3                                  | nouveau mut eco 3   |
| FINANCE DE MARCHÉ                                                                                               | S5      | 24    |    |       |         | 3    | OBLIGATOIRE                      | eco3                                  | nouveau mut eco 3   |
| POLITIQUE FINANCIÈRE, GOUVERNANCE ET TRANSITION É                                                               | S6      | 18    |    |       |         | 2    | OBLIGATOIRE                      | eco3                                  | nouveau mut eco 3   |
| INITIATION A LA RECHERCHE EN ECONOMIE                                                                           | S6      |       |    | 12    |         | 1    | OBLIGATOIRE                      | eco3                                  | nouveau mut eco 3   |
| C3 N3 parcours BFCI : Analyser une situation grâce aux outils de gestion et aux outils comptables ou fi         |         |       |    |       |         |      |                                  |                                       |                     |
| COMPTABILITÉ 1                                                                                                  | S5      | 24    | 2  | 15    | 1       | 4    | OBLIGATOIRE                      | AGE                                   |                     |
| COMPTABILITÉ 2                                                                                                  | S6      | 24    | 2  | 15    | 1       | 4    | OBLIGATOIRE                      | AGE                                   |                     |
| DROIT FISCAL                                                                                                    | S5      | 24    |    |       |         | 3    | OBLIGATOIRE                      | AGE GP                                | vient de L2         |
| C4 N3 : S'approprier et mobiliser le vocabulaire du droit, de l'économie et de la gestion en langues étrangères |         |       |    |       |         |      |                                  |                                       |                     |
| ANGLAIS 5                                                                                                       | S5      |       |    | 15    |         | 3    | OBLIGATOIRE                      |                                       |                     |
| ANGLAIS 6                                                                                                       | S6      |       |    | 15    |         | 3    | OBLIGATOIRE                      |                                       |                     |
| 1 CHOIX À EFFECTUER ENTRE ALLEMAND, ITALIEN OU ESPAGNOL                                                         |         |       |    |       |         |      |                                  |                                       |                     |
| LV2                                                                                                             |         |       |    |       |         | 6    |                                  |                                       |                     |
|                                                                                                                 | LV2 S 5 | S5    |    | 20    |         | 3    |                                  | 10 + 10 autoformation M1 AJC / M2 AJC |                     |
|                                                                                                                 | LV2 S 6 | S6    |    | 20    |         | 3    |                                  | 10 + 10 autoformation M1 AJC / M2 AJC |                     |
| CSN3 : Maîtriser les savoir-être et savoir-faire en vue d'une insertion professionnelle                         |         |       |    |       |         |      |                                  |                                       |                     |
|                                                                                                                 |         |       |    |       |         | 6    |                                  |                                       |                     |
| CHOIX 1 PARMIS 2                                                                                                |         |       |    |       |         |      |                                  |                                       |                     |
| PREPARER SON ORIENTATION POST LICENCE DANS UN MONDE EN MUTATION                                                 | S5+S6   |       |    |       |         |      |                                  |                                       |                     |
| MODULE IMMERSION PROFESSIONNELLE / ENGAGEMENT (MIPE)                                                            |         |       |    |       |         |      |                                  |                                       |                     |
| DECOUVERTE DES MASTERS                                                                                          |         |       |    | 40    |         | 4    | OBLIGATOIRE                      |                                       |                     |
| IA ET ENJEUX SOCIÉTAUX                                                                                          |         |       |    |       |         |      |                                  |                                       |                     |
| ABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS (RSO) ET ENJEUX SOCIÉTAUX                                                   |         |       |    |       |         |      |                                  |                                       |                     |
| e MEEF (préparation au concours de l'enseignement)                                                              | S5+S6   |       |    |       |         |      |                                  |                                       |                     |
| PIX                                                                                                             | S5      |       |    | 18    |         | 1    | OBLIGATOIRE                      |                                       |                     |
| CLÉS POUR L'EMPLOI                                                                                              | S6      |       |    | 18    |         | 1    | OBLIGATOIRE                      |                                       |                     |

## International Excellence Track

L1 Administration Economique et Sociale

PARCOURS D'EXCELLENCE INTERNATIONAL

|                                                                   | Sem. | CM   | Coef. | TD  | Coef. | Crédits      | Type        | Mutualisation(s)     |
|-------------------------------------------------------------------|------|------|-------|-----|-------|--------------|-------------|----------------------|
|                                                                   |      |      | mut   |     | mut   | 69           |             |                      |
| volumétrie SP2CIFIQUE AU PARCOURS INTERNATIONAL                   |      | 1044 |       | 399 |       | H eq TD 1965 |             |                      |
| surcoût uniquement des heures de langues                          | L1   | 738  |       | 177 |       | H eq TD 1284 |             | 279                  |
|                                                                   | L2   | 306  |       | 222 |       | H eq TD 681  |             |                      |
| <b>C1 N1 : Assimiler les connaissances et méthodes juridiques</b> |      |      |       |     |       | 21           |             |                      |
| DROIT CONSTITUTIONNEL 1                                           | S1   | 36   |       | 15  |       | 5            | OBLIGATOIRE | RP1 AES              |
| DROIT CONSTITUTIONNEL 2                                           | S2   | 36   |       | 15  |       | 5            | OBLIGATOIRE | RP1 AES              |
| DROIT CIVIL 1                                                     | S2   | 24   |       | 15  |       | 5            | OBLIGATOIRE | RP2 AES              |
| HISTOIRE DU DROIT                                                 | S1   | 24   |       |     |       | 3            | OBLIGATOIRE | RP2 AES / Tremplin   |
| FORMES JURIDIQUES DE L'ENTREPRISE (anticipée du S4)               | S2   | 18   |       |     |       | 3            | OBLIGATOIRE | ANTICIPE L2          |
| <b>C2 N1 : Identifier et décrire les concepts économiques</b>     |      |      |       |     |       | 19           |             |                      |
| ANALYSE ECONOMIQUE 1                                              | S1   | 36   |       | 15  |       | 5            | OBLIGATOIRE | RP2 AES              |
| ANALYSE ECONOMIQUE 2                                              | S2   | 36   |       | 15  |       | 5            | OBLIGATOIRE | RP2 AES              |
| STATISTIQUES APPLIQUEES (anticipée du S4)                         | S2   | 24   |       | 12  |       | 4            | OBLIGATOIRE | ANTICIPE L2          |
| HISTOIRE DE LA PENSÉE ET DES FAITS ÉCONOMIQUES 1                  | S1   | 18   |       |     |       | 2,5          | OBLIGATOIRE | ECO1 /RP1 AES        |
| HISTOIRE DE LA PENSÉE ET DES FAITS ÉCONOMIQUES 2                  | S2   | 18   |       |     |       | 2,5          | OBLIGATOIRE | ECO1 /RP1 AES        |
| <b>C3 N1 : Identifier et décrire les concepts de gestion</b>      |      |      |       |     |       | 9            |             |                      |
| INITIATION A LA GESTION                                           | S2   | 18   |       |     |       | 2            | OBLIGATOIRE | RP1 AES / LP1 IMMO   |
| INTELLIGENCE ECONOMIQUE                                           | S1   | 18   |       |     |       | 2            | OBLIGATOIRE | RP2, ECO 1, RP1, INT |
| INITIATION A LA COMPTABILITÉ                                      | S2   | 24   |       |     |       | 3            | OBLIGATOIRE | RP1                  |
| ENTRPREISE ET SOCIETE                                             | S1   | 18   |       |     |       | 2            | OBLIGATOIRE | ECO1                 |
| <b>C4 N1 : Comprendre des ressources en langues étrangères</b>    |      |      |       |     |       | 12           |             |                      |
| ANGLAIS RENFORCE                                                  |      |      |       |     |       | 6            | OBLIGATOIRE |                      |
| ANGLAIS renforcé 1                                                | S1   |      |       | 25  |       | 3            | OBLIGATOIRE | 15+ 10 autoformatio  |
| ANGLAIS renforcé 2                                                | S2   |      |       | 25  |       | 3            | OBLIGATOIRE | 15+ 10 autoformatio  |
| <b>1 CHOIX À EFFECTUER ENTRE ALLEMAND, ITALIEN OU ESPAGNOL</b>    |      |      |       |     |       |              |             |                      |
| LV2 renforcé                                                      |      |      |       |     |       | 6            |             |                      |
| LV2 renforcé 1                                                    | S1   |      |       | 25  |       | 3            |             | 10 + 15 autoformati  |
| LV2 renforcé 2                                                    | S2   |      |       | 25  |       | 3            |             | 10 + 15 autoformati  |
| <b>C5 N1 : Comprendre les enjeux de la société</b>                |      |      |       |     |       | 8            |             |                      |
| RELATIONS INTERNATIONALES                                         | S1   | 18   |       |     |       | 2            | OBLIGATOIRE | RP1 AES / Tremplin   |
| SOCIOLOGIE 1                                                      | S2   | 18   |       |     |       | 2            | OBLIGATOIRE | AES / AES RP1 / ECC  |
| CULTURE GENERALE                                                  | S2   | 18   |       |     |       | 2            | OBLIGATOIRE | DROIT 1 / RP2 AES    |
| SCIENCES POLITIQUES (cours supplémentaire)                        | S2   | 18   |       |     |       | 2            |             | Droit 1              |
| INITIATION A LA TRANSITION ECOLOGIQUE                             |      |      |       |     |       |              | OBLIGATOIRE |                      |

présence pour validation

Conseil de composante du XXX 2025  
 CFVU du XXXX 2025  
 CA du XXXX 2025

| L2 Administration Economique et Sociale<br>PARCOURS D'EXCELLENCE INTERNATIONAL                      |          |    |       |    |       |         |             |                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----|-------|----|-------|---------|-------------|----------------------|
|                                                                                                     | Sem.     | CM | Coef. | TD | Coef. | Crédits | Type        | Mutualisation(s)     |
| 68                                                                                                  |          |    |       |    |       |         |             |                      |
| C1 N2 : Analyser les problématiques juridiques                                                      |          |    |       |    |       | 20      |             |                      |
| DROIT ADMINISTRATIF 1                                                                               | S3       | 30 | 2     | 15 | 1     | 5       | OBLIGATOIRE |                      |
| DROIT ADMINISTRATIF 2                                                                               | S4       | 24 | 2     | 15 | 1     | 4       | OBLIGATOIRE |                      |
| DROIT CIVIL 2                                                                                       | S3       | 24 |       |    |       | 3       |             |                      |
| DROIT CIVIL 3                                                                                       | S4       | 24 |       |    |       | 3       | OBLIGATOIRE |                      |
| DROIT FISCAL                                                                                        | S4       | 24 |       |    |       | 3       | OBLIGATOIRE | ANTICIPE L3          |
| INITIATION A LA RECHERCHE EN DROIT PRIVE                                                            | S4       |    |       | 12 |       | 1       | OBLIGATOIRE | ANTICIPE L3          |
| INITIATION A LA RECHERCHE EN DROIT PUBLIC                                                           | S4       |    |       | 12 |       | 1       | OBLIGATOIRE | ANTICIPE L3          |
| C2 N2 : Comprendre les fondamentaux économiques et maîtriser des outils quantitatifs adaptés        |          |    |       |    |       | 15      |             |                      |
| MACROÉCONOMIE 1                                                                                     | S3       | 24 | 2     | 15 | 1     | 4       | OBLIGATOIRE |                      |
| MACROÉCONOMIE 2                                                                                     | S4       | 24 | 2     | 15 | 1     | 4       | OBLIGATOIRE |                      |
| INTRODUCTION À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE                                                              | S3       | 18 |       |    |       | 3       | OBLIGATOIRE |                      |
| FINANCE DE MARCHÉ                                                                                   | S3       | 24 |       |    |       | 3       | OBLIGATOIRE | ANTICIPE L3          |
| INITIATION A LA RECHERCHE EN ECONOMIE                                                               | S4       |    |       | 12 |       | 1       | OBLIGATOIRE | ANTICIPE L3          |
| C3 N2 : Comprendre les fondamentaux de la gestion                                                   |          |    |       |    |       | 9       |             |                      |
| FOUNDATION OF ORGANIZATIONS                                                                         | S3       | 18 |       |    |       | 3       | OBLIGATOIRE | ECO2 inter           |
| INTRODUCTION TO HUMAN RESOURCES MANAGEMENT                                                          | S4       | 18 |       |    |       | 3       |             | ECO2 inter           |
| INTERNATIONAL MANAGEMENT                                                                            | S4       | 18 |       |    |       | 3       |             | ECO2 inter           |
| C4 N2 : Développer ses capacités d'interactions en langues étrangères en économie, droit et gestion |          |    |       |    |       | 12      |             |                      |
| ANGLAIS renforcé 3                                                                                  | S3       |    |       | 20 |       | 3       | OBLIGATOIRE | 15+ 10 autoformatio  |
| ANGLAIS renforcé 4                                                                                  | S4       |    |       | 20 |       | 3       | OBLIGATOIRE | 15+ 10 autoformatio  |
| 1 CHOIX À EFFECTUER ENTRE ALLEMAND, ITALIEN OU ESPAGNOL                                             |          |    |       |    |       |         |             |                      |
| LV2 renforcé                                                                                        |          |    |       |    |       | 6       |             |                      |
| LV2 renforcé 3                                                                                      | S3       |    |       | 25 |       | 3       |             | 10 + 15 autoformatio |
| LV2 renforcé 4                                                                                      | S4       |    |       | 25 |       | 3       |             | 10 + 15 autoformatio |
| C5 N2 : Développer son analyse des enjeux sociétaux et s'interroger sur son parcours                |          |    |       |    |       | 12      |             |                      |
| PROJET MOBILITE (atelier mobilité S3 + présentation du projet S4)                                   | S1+S2    |    |       | 20 |       | 2       |             | specifique           |
| PPP                                                                                                 | S1+S2    |    |       | 40 |       | 3       |             |                      |
| SECURITY POLICY (human rights)                                                                      | S2       | 12 |       |    |       | 3       |             | ANTICIPE L3          |
| CHOIX 1 SUR 3                                                                                       |          |    |       |    |       |         |             |                      |
| BANKING AND FINANCE                                                                                 | S4       | 18 |       |    |       |         |             | ECO 2 Inter          |
| DROIT CONSTITUTIONNEL COMPARE (partie en anglais)                                                   | S3       | 18 |       |    |       |         |             | Droit 2              |
| Choix de cours du programme de formations de l'Alliance EUPeace                                     | S3 ou S4 | 18 |       |    |       |         |             | distanciel           |

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'Université de Limoges,  
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 18 novembre 2025,

Délibération enregistrée sous le numéro : **709/2025/FVE**  
**Conseil d'Administration du 28 novembre 2025**

**Sujet : Convention cadre entre l'Université de Limoges et le Crous de Limoges.**

(voir convention en pièce jointe)

La convention cadre a pour objet de formaliser les axes de coopération entre l'Université de Limoges et le Crous de Limoges, de préciser les engagements respectifs des deux établissements, et de permettre une meilleure coordination de leurs actions au service de la vie étudiante, dans une logique de co-construction et d'amélioration continue.

Elle s'inscrit pleinement dans les orientations nationales portées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en matière de vie étudiante, ainsi que dans les politiques territoriales conduites en lien avec les collectivités locales et les autres partenaires institutionnels.

Elle s'inscrit également dans la continuité des stratégies nationales de coopération entre les acteurs de la vie étudiante et s'intègre dans le schéma territorial du bien-être et de la vie étudiante piloté par le Rectorat de Région Académique.

En identifiant des enjeux majeurs et partagés, cette convention cadre vise principalement à structurer, renforcer et élargir les partenariats entre les deux établissements.

Tout en se réservant la possibilité d'en ajouter autant que de besoin, notamment en fonction des différentes réformes susceptibles d'intervenir, les deux établissements conviennent de collaborer dans les domaines suivants :

- La restauration ;
- Le logement/l'hébergement ;
- La vie étudiante et la qualité de vie sur les campus ;
- Le patrimoine ;
- La communication ;
- Les actions en faveur de l'environnement ;
- La gestion de crise.

Un comité de pilotage se réunira deux fois par an pour formaliser une feuille de route annuelle qui dégagera les priorités pour l'année en cours et produira un bilan de la mise en œuvre de la convention cadre.

Pour assurer le suivi des objectifs et préparer les éventuelles délibérations devant être soumises aux instances des établissements, le comité de pilotage peut s'adjoindre le concours de Groupes Thématiques de Travail (GTT), constitués de représentants désignés par le

Président de l'Université de Limoges et le Directeur général du Crous de l'académie de Limoges.

Au démarrage de la convention cadre, deux groupes thématiques de travail seront mis en place, constitués chacun au minimum d'un représentant de chaque membre fondateur ainsi que d'un représentant des usagers. Les sujets abordés seront :

- Le Guichet médico-social unique
- Le Crous Lab

La convention cadre est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature.

Membres en exercice : 36

Nombre de présents ou représentés : 31

Abstention (s) : 0

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Fait à Limoges, le 28 novembre 2025

**Le Président de l'Université**

**Vincent JOLIVET**

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de novembre 2025.**

**Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 1<sup>er</sup> décembre 2025.**

**Modalités de recours :** *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

|                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------|
| <b><i>Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges</i></b> |
|---------------------------------------------------------------------------|



# **CONVENTION-CADRE**

**Université de Limoges**

**&**

**Crous de Limoges**

# TABLE DES MATIERES

---

## PREAMBULE

### **I. RESTAURATION**

- I.1. Offrir une restauration sociale de qualité et accessible au plus grand nombre en aménageant les horaires et séquences des enseignements

### **II. LOGEMENT/HEBERGEMENT**

- II.1 Accueil des étudiants internationaux
- II.2 Accueil des étudiants sportifs de haut niveau
- II.3 Accueil d'étudiants tutorés et d'étudiants tuteurs dans le cadre du dispositif « Résidence de la réussite ».

### **III. VIE ETUDIANTE ET QUALITE DE VIE SUR LES CAMPUS**

- III.1. En collaboration avec les collectivités territoriales, l'Université de Limoges et le Crous de Limoges mènent conjointement des actions de découverte des potentiels offerts par les territoires
- III.2. Animer les résidences universitaires pour en faire de véritables lieux d'épanouissement et de cohésion sociale
- III.3 Santé
- III.4 Sport
- III.5 Vie culturelle
- III.6 Vie associative
- III.7 Emplois étudiants
- III.8 Inclusion de tous les usagers
  - III.8.1 Coordonner l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux.
  - III.8.2 Accompagner les étudiants en situation de handicap
  - III.8.3 Veiller à accompagner les étudiants en transition de genre
- III.9 Lutte contre la précarité étudiante

### **IV. PATRIMOINE**

### **V. COMMUNICATION**

- V.1. Les journées portes ouvertes de l'Université et du Crous de Limoges
- V.2. Le dispositif de rentrée de l'Université et du Crous de Limoges
- V.3. Enquêtes et diagnostics partagés

**VI. ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

- VI. 1. Poursuivre les efforts en matière de performance énergétique et de diminution des gaz à effet de serre.
- VI.2 Coordonner les actions en faveur de l'environnement sur l'ensemble des campus universitaires
- VI.3 Contribuer à la prise de conscience collective des défis liés à la transition écologique et environnementale

**VII. GESTION DE CRISE**

- VII.1 Mettre en place une cellule de crise Crous / Université et définir les circuits d'information
- VII.2 Partager les dispositifs de soutien psychologique pour les étudiants et les personnels
- VII.3 Former les personnels à la gestion d'évènements traumatiques

**VIII. MODALITES DE SUIVI DE LA CONVENTION**

- VIII.1 Comité de pilotage
- VIII.2 Groupes thématiques de travail
  - VIII.2.1 Guichet médico-social unique
  - VIII.2.2 Le Crous Lab, un objet de recherche au service de l'amélioration des conditions de vie des étudiants

**IX. DUREE ET DENONCIATION DE LA CONVENTION**

**X. MODIFICATION DE L'ACCORD**

**XI. LITIGE**

# CONVENTION-CADRE

Entre

**L'Université de Limoges,**

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,

Représentée par Monsieur Vincent JOLIVET, son Président,

Sise au : 33 rue François Mitterrand

BP 23204

87032 Limoges

Ci-après désignée par « **l'Université** »

D'une part,

Et

**Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Limoges,**

Etablissement public à caractère administratif,

Représenté par Monsieur Fabrice PEZZIARDI, son Directeur Général,

Sis au : 39G rue Camille Guérin

87 036 Limoges

Ci-après désigné par « **Le Crous** »

D'autre part,

Individuellement ou collectivement désigné.e.s par la ou les Parties.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

## **PREAMBULE**

L'Université de Limoges, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, assure une mission de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle œuvre également, à travers ses composantes et services, à l'amélioration des conditions de vie et de réussite des étudiantes et étudiants sur l'ensemble de ses campus, dans un souci constant de justice sociale, d'égalité des chances et d'insertion professionnelle. L'Université de Limoges s'attache à offrir aux étudiants de multiples opportunités pour cultiver leur ouverture d'esprit que ce soit à travers des horizons disciplinaires ou culturels variés, ou un environnement quotidien fortement internationalisé. Cette ambition se traduit également par l'amélioration significative et la diversification des services apportés aux étudiants et usagers des campus, en matière d'offre de restauration, de logement et résidences, d'espaces dédiés et de services socio-culturels considérant le Crous comme partenaire principal et privilégié pour l'ensemble de ces sujets.

Le Crous de Limoges est un établissement public sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il a pour mission d'améliorer les conditions de vie des étudiants, à travers une offre de services incluant le logement, la restauration, les aides sociales et l'accompagnement à la vie étudiante dans toutes ses dimensions. Dans le cadre des réglementations nationales en vigueur et des délibérations de son conseil d'administration, le Crous développe divers services de qualité, notamment en matière de restauration à tarification sociale, d'hébergement pour les étudiants boursiers et internationaux, d'accompagnement psychosocial et de gestion des aides financières. Il contribue activement à l'animation des différents campus en soutenant les initiatives culturelles et étudiantes, et en organisant des activités qui favorisent la création de lien social ou qui concourent à la santé des étudiants.

Améliorer la qualité de vie des étudiants est un levier stratégique pour renforcer l'attractivité des universités et des territoires. Le Crous, par ses missions diversifiées, contribue activement à cette amélioration, créant un environnement propice à la réussite et à l'épanouissement des étudiants. Depuis de nombreuses années, l'Université de Limoges et le Crous de Limoges mènent conjointement des actions en faveur de la population étudiante, dans un esprit de coopération, de complémentarité et de service public partagé. Ce partenariat s'est traduit par de multiples initiatives : développement d'offres de logement adaptées, soutien à la vie associative et culturelle, lutte contre la précarité étudiante, accompagnement des étudiants en situation de vulnérabilité, organisation d'actions de prévention santé...

Les deux établissements souhaitent renforcer et structurer leur partenariat dans un cadre renouvelé, lisible, ambitieux et évolutif.

La présente convention cadre a ainsi pour objet de formaliser les axes de coopération entre l'Université de Limoges et le CROUS de Limoges, de préciser les engagements respectifs des parties, et de permettre une meilleure coordination de leurs actions au service de la vie étudiante, dans une logique de co-construction et d'amélioration continue.

Elle s'inscrit pleinement dans les orientations nationales portées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en matière de vie étudiante, ainsi que dans les politiques territoriales conduites en lien avec les collectivités locales et les autres partenaires institutionnels.

### **Un contexte particulier incite les Parties à étendre et intensifier leur coopération :**

- La définition et l'adoption récente du projet de réseau des Crous 2024-2028, et les travaux en cours sur le COP du réseau des Crous invitant à une coordination renforcée avec le rectorat et les établissements d'enseignement supérieur notamment avec la mise en place de conventions partenariales ;
- L'élaboration en cours du projet d'établissement du Crous de Limoges et des schémas directeurs qui le composent ;
- L'adoption récente et la construction de plusieurs schémas directeurs (handicap, DD&RSE ; sport, santé et inclusion) propres à l'Université de Limoges ;
- Le Contrat d'Objectifs, de Moyens et Performances (CPOM) de l'Université de Limoges.

La présente convention s'inscrit dans la continuité des stratégies nationales de coopération entre les acteurs de la vie étudiante. Elle s'intègre également dans le schéma territorial du bien-être et de la vie étudiante piloté par le Rectorat de Région Académique.

Les Parties considèrent cette convention-cadre comme l'expression d'une volonté politique commune d'agir en faveur des étudiants et de la vie de campus. En identifiant des enjeux majeurs et partagés, cette convention-cadre vise principalement à structurer, renforcer et élargir les partenariats entre les deux établissements.

Au fil des années, la collaboration entre les Parties s'est concrétisée par la signature de divers accords et conventions. Cet accord-cadre vise à redonner un sens nouveau à ces engagements en les intégrant dans une stratégie partagée et axée sur des priorités et des enjeux clés clairement identifiés.

### **OBJET/OBJECTIFS**

Le présent Accord-cadre, ci-après dénommé « l'Accord », a pour objet de définir le périmètre et les modalités de collaboration entre les Parties et les droits et obligations de celles-ci en découlant. Il s'inscrit dans le contexte d'une relation de coopération continue et formalisée entre le CROUS et l'Université de Limoges et a pour objectif de définir un cadre général de collaboration entre ces deux établissements partenaires pour l'ensemble des actions qu'ils souhaitent mener en commun. Cette collaboration a pour objectifs :

- d'affirmer les valeurs et les objectifs communs qui unissent les établissements partenaires ;
- de développer une stratégie commune basée sur la mise en place de plusieurs groupes de travail sur des thématiques plus ciblées ;
- de faciliter la mise en œuvre opérationnelle et le suivi des actions et projets.

### **LES DOMAINES DE LA COLLABORATION**

Tout en se réservant la possibilité d'en ajouter autant que de besoin, notamment en fonction des différentes réformes susceptibles d'intervenir, les parties conviennent de collaborer sur les domaines précisés aux articles suivants.

## **I. RESTAURATION**

Avec près de 800 000 repas servis chaque année dans ses restaurants et cafétérias et plus de 2 000 étudiants logés dans les résidences universitaires, les structures du Crous de Limoges constituent de

véritables lieux où se développent des aptitudes sociales et le sentiment d'appartenance à une communauté ouverte et inclusive. Les interactions avec l'Université peuvent contribuer à élargir le nombre de bénéficiaires des services du Crous et augmenter la qualité des environnements proposés aux étudiants.

### **I.1. Offrir une restauration sociale de qualité et accessible au plus grand nombre en aménageant les horaires et séquences des enseignements**

L'accès à une restauration sociale de qualité et accessible au plus grand nombre est un enjeu majeur. Très fortement engagé dans une démarche de transition écologique, le Crous garantit la production et la distribution de repas sains et équilibrés essentiels pour la santé physique et mentale des étudiants. En luttant massivement contre la précarité alimentaire en donnant accès à des repas à tarification sociale, le Crous diminue significativement le stress financier et organisationnel des étudiants et contribue ainsi grandement à la qualité de leur vie quotidienne.

Le Crous et l'Université sont collectivement conscients des enjeux liés à l'éducation à l'autonomie alimentaire et portent des actions qui visent cet objectif (ateliers de cuisine dans les résidences, ateliers nutrition, stands de sensibilisation dans les restaurants universitaires...).

Sur la base d'une enquête menée conjointement par le Crous et l'Université de Limoges, il s'agira de mesurer la fréquentation des restaurants universitaires, de sonder les demandes des étudiants de l'Université en matière de restauration de proximité et d'évaluer les temps d'attente :

- l'Université de Limoges s'engage à lancer une réflexion sur les rythmes universitaires (ajustements des horaires et séquences des enseignements) afin de favoriser l'accès au plus grand nombre à une alimentation saine et durable.
- le Crous de Limoges s'engage à apporter des solutions adaptées en mobilisant si besoin les partenaires territoriaux.

Ce point pourra être l'objet d'un Groupe Thématique de Travail (GTT) qui se réunirait une à deux fois dans l'année pour échanger sur la question de la restauration sur les différents sites et sur les solutions concertées à apporter.

L'Université de Limoges communique au Crous de Limoges un calendrier de ses besoins spécifiques afin de mettre à disposition des étudiants, en des circonstances exceptionnelles (examens, journée d'accueil...), une offre de restauration.

## **II. LOGEMENT/HEBERGEMENT**

### **II.1 Accueil des étudiants internationaux**

Depuis sa création, l'Université de Limoges a fait de l'ouverture sur le monde une priorité. La tradition d'accueil d'étudiants internationaux y est fortement ancrée et sa visibilité indéniable grâce à des formations et des recherches reconnues internationalement. Cette dynamique repose sur la continuité des actions engagées depuis plusieurs décennies.

Le Crous de Limoges prend part à cette stratégie d'accueil des étudiants internationaux et de développement de la renommée de l'Université à l'international par une convention spécifique qui encadre l'octroi d'un contingent de logements pour l'accueil en résidences universitaires d'étudiants internationaux désignés par l'Université de Limoges.

## **II.2. Accueil des étudiants sportifs de haut niveau**

La réussite des sportifs de haut niveau repose sur la mise en œuvre d'un double projet qui vise tant leur réussite universitaire et professionnelle que leur recherche de la haute performance.

Dans ce cadre, l'Université de Limoges soutient et accompagne les étudiants qui allient les études universitaires avec une pratique sportive tournée vers la haute performance et imposant des contraintes sportives importantes. Elle offre ainsi diverses possibilités d'aménagements, d'allègements et d'accompagnements pour y parvenir. Les conditions d'éligibilité au statut de Sportif de Haut Niveau et les aménagements afférents sont décrits dans le cadre de la Charte du Sport de Haut Niveau qui a été actualisée et votée lors du Conseil d'Administration de l'Université de Limoges du 20 juin 2025.

Le Crous est en capacité d'offrir un environnement stable qui peut jouer un rôle crucial dans le parcours des étudiants sportifs de haut niveau, en leur proposant un cadre propice à la réussite tant sportive qu'académique.

En soutenant ces étudiants par l'attribution d'un logement, le Crous contribue à l'excellence sportive et académique, valorisant ainsi l'image de l'Université.

A cette fin, une convention de réservation de logements spécifiquement dédiés aux étudiants sportifs de haut niveau pourra utilement être conclue entre les Parties.

## **II.3. Accueil d'étudiants tutorés et d'étudiants tuteurs dans le cadre du dispositif « Résidence de la réussite ».**

Le Crous, l'Université, le Rectorat de l'académie de Limoges et l'AFEV ont souhaité établir un partenariat qui permet à de futurs étudiants boursiers et/ou bénéficiaires du dispositif « Les cordées de la Réussite » de bénéficier d'un hébergement de qualité et d'un tutorat/mentorat de proximité à leur entrée à l'Université. La sélection des étudiants bénéficiaires et des futurs tuteurs/mentors est assurée conjointement par les partenaires de la convention spécifique selon des critères partagés.

## **III. VIE DE CAMPUS ET QUALITE DE VIE SUR LES CAMPUS**

Les Parties s'entendent pour offrir des environnements qui concourent au bien-être et à l'épanouissement des étudiants et à leur construction personnelle en tant que jeunes adultes. La richesse de l'offre culturelle, des infrastructures qui permettent la pratique sportive, le soutien apporté à leurs projets et initiatives conditionnent leur réussite académique et leur participation à l'émergence d'une société plus cohésive et inclusive.

### **III.1. En collaboration avec les collectivités territoriales, l'Université de Limoges et le Crous de Limoges mènent conjointement des actions de découverte des potentiels offerts par les territoires**

La richesse du parcours de vie durant les études dans l'enseignement supérieur est aussi conditionnée par la capacité des étudiants à s'approprier les possibilités et activités proposées en grande proximité,

dans l'environnement immédiat que constituent les villes et agglomérations qui accueillent les campus universitaires.

Le Crous et l'Université, conscients de cet état de fait, travaillent en synergie pour favoriser l'émergence de projets et d'actions spécifiquement dédiés à la découverte des infrastructures culturelles, sportives ou à vocation sociale implantées dans ces collectivités territoriales.

A ce titre, la CVEC constitue un véritable levier d'amélioration des conditions de vie et d'études des usagers. Les Parties s'entendent sur l'intérêt de partager leurs constats sur les besoins émergents et les résultats obtenus suite à la mise en œuvre de projets et initiatives au bénéfice de la vie étudiante. Les Parties, afin de conférer des moyens proportionnellement dimensionnés à la taille des projets, s'engagent à soutenir et cofinancer des projets structurants pour la vie étudiante (culture, santé, sport, lien social, transition écologique...). Les Parties affirment ainsi leur volonté de garantir une cohérence globale de leurs interventions sur l'ensemble des campus de l'Université de Limoges.

De manière plus générale, les actions communes sont partagées lors des réunions du comité de pilotage de la présente convention-cadre.

### **III.2. Animer les résidences universitaires pour en faire de véritables lieux d'épanouissement et de cohésion sociale**

Les activités et animations proposées au sein des résidences universitaires visent à générer des interactions entre les étudiants, à développer des compétences sociales essentielles, à réduire le stress lié aux études et à la vie quotidienne et à limiter le sentiment d'isolement que peuvent ressentir certains étudiants. Par une programmation annuelle d'animations, le Crous propose des activités inclusives qui permettent aux étudiants de différentes cultures et horizons de se rencontrer et de partager leurs expériences dans le partage de valeurs telles que le respect mutuel et la tolérance.

Animer les résidences universitaires s'inscrit donc dans une démarche assumée de responsabilité sociale en favorisant le bien-être et la cohésion sociale. L'Université, en soutenant les initiatives étudiantes ou par l'action de ses propres services, peut prendre une large place dans la programmation annuelle des activités et animations proposées aux étudiants logés dans les résidences universitaires du Crous (santé, culture, lien social, transition écologique...).

### **III.3. Santé**

#### **a) Proposer un parcours médico-social complet en coordonnant les actions du Service de Santé Etudiant (SSE) et du service social du Crous**

Les Parties, conscientes des imbrications et interactions entre les situations sociales et médicales que vivent certains des étudiants, bien souvent les plus vulnérables, souhaitent renforcer et coordonner leur coopération. La coordination du service social du Crous et du Service de Santé Etudiant de l'Université a pour objectif d'améliorer et d'optimiser qualitativement l'accompagnement social et le parcours de santé des étudiants en établissant une coopération fonctionnelle et en développant des services et actions qui agissent en complémentarité.

Cette coopération repose sur une prise en charge médico-psycho-sociale des étudiants. Avec l'accord des étudiants, les assistantes sociales du service social du Crous et les professionnels du SSE pourront échanger sur la situation de ces derniers dans le respect de leurs règles professionnelles, notamment de confidentialité, de discrétion ou de secret.

Les Parties s'entendent sur la nécessité de coordonner les actions du service social du Crous et du service de santé étudiant (SSE) afin de lutter efficacement contre les VSS, les discriminations et toute

forme de violence, en mettant notamment en place des dispositifs de signalement, en organisant des actions de sensibilisation en lien avec les partenaires associatifs et institutionnels et en portant l'information sur l'existence des dispositifs de signalement au plus près des étudiants.

Ce sujet sera l'objet d'étude d'un groupe thématique de travail.

**b) Former les étudiants relais, les tuteurs à l'écoute (formation PSSM : Premiers Secours en Santé Mentale)**

L'Université et le Crous emploient des étudiants dont la mission principale consiste en l'accompagnement bienveillant de leurs pairs tout au long de l'année universitaire. Etudiants tuteurs et étudiants relais sont ainsi chargés de veiller, chacun dans leurs rôles, au bien-être mental et physique de leurs homologues. Ces missions supposent une écoute importante. Or, celle-ci peut comporter des risques lorsque celles et ceux qui en ont la charge n'y sont pas préparés.

Les Parties s'entendent sur l'intérêt de développer, d'étendre et mutualiser la formation Premiers Soins Secours en Santé Mentale (PSSM) à l'ensemble des étudiants qui accomplissent ces missions afin de les protéger et d'augmenter leur capacité collective à détecter et à faire face à des situations particulières.

#### **III.4 Sport**

Les Parties partagent l'importance accordée à l'activité physique et sportive. Celle-ci revêt un caractère crucial pour les étudiants car elle participe à leur bien-être physique et mental, elle contribue à leur équilibre personnel et leur permet de développer et d'adhérer à des valeurs universelles.

Les Parties s'engagent à élargir l'accès à la pratique physique et sportive en coordonnant leurs actions et en ouvrant l'accès à leurs infrastructures respectives au plus grand nombre.

Les Parties s'engagent également à travailler ensemble et avec les collectivités territoriales sur des projets de rénovation d'infrastructures existantes ou de développement de nouvelles facilitant la pratique sportive et le bien-être associé. Il s'agit de pouvoir faciliter l'offre disponible au plus grand nombre et dans un rayon géographique acceptable et compatible avec sa vie universitaire.

#### **III.5 Vie culturelle**

Considérant que la culture est un axe essentiel pour le développement personnel et intellectuel des étudiants qui favorise notamment le renforcement de la cohésion sociale, le développement de compétences transversales, l'ouverture sur le monde, les Parties s'entendent sur l'importance d'encourager l'ouverture à la culture en s'appuyant sur les services de l'Université, les dispositifs portés par le Crous, les partenaires et collectivités locales. En particulier, les Parties s'engagent à encourager les étudiants et à mettre en place les conditions matérielles pour que ceux-ci puissent mener une ou plusieurs activités culturelles en amateur durant leur cursus universitaire.

Ainsi, les Parties affirment leur volonté de renforcer leur partenariat et leur coordination pour offrir une offre culturelle riche, variée et accessible au plus grand nombre d'étudiants.

### **III.6 Vie associative**

Les Parties s'entendent pour affirmer que la promotion des initiatives et projets étudiants et la dynamisation de la vie associative constituent de véritables atouts qui contribuent au développement personnel et augmentent la capacité des étudiants à intégrer le monde professionnel avec succès.

Les Parties s'engagent à soutenir les projets et initiatives des étudiants au travers d'un dispositif commun permettant de co-financer et d'accompagner la réalisation de ces initiatives. Ce dispositif vise l'émergence d'actions qui bénéficient à toute la communauté étudiante et enrichit le parcours de vie des étudiants sur l'ensemble des campus universitaires de l'Académie.

### **III.7 Emplois étudiants**

Le Crous emploie des étudiants chargés d'assurer une veille bienveillante auprès de leurs pairs hébergés dans les résidences universitaires. Cette mission est confiée à des étudiants communément dénommés « étudiants-relais » dans le réseau de Crous.

L'Université emploie des étudiants avancés dans un cursus de formation dont la mission principale consiste en l'accompagnement de leurs camarades, moins aguerris à la vie universitaire, qui peuvent bénéficier de leur propre expérience, tant en termes de contenus que de méthode de travail. Cette mission est confiée à des étudiants communément dénommés « tuteurs ».

La mise en œuvre d'une coordination des dispositifs de pair à pair, tels que les étudiants relais et les étudiants tuteurs, permet d'améliorer l'accompagnement des étudiants en leur proposant un accompagnement des plus complets, prenant en compte tous les aspects de la vie étudiante (académique, sociale, émotionnelle).

Par ailleurs, cette coordination favorise le partage des expériences et bonnes pratiques, enrichissant mutuellement leurs compétences.

A titre d'exemple, dans le cadre partenarial instauré par le dispositif des « Cordées de la réussite », le Crous est en mesure de favoriser l'intervention des étudiants tuteurs en leur proposant un logement à tarification sociale et minorée au sein d'une « Résidence de la réussite ». L'Université est en capacité de mobiliser sa gouvernance afin de contribuer à la pérennité et au succès de ce dispositif. Le Rectorat, coordinateur et pilote des « Cordées de la réussite » dispose des moyens pour contribuer efficacement à la promotion de ce programme visant à favoriser l'égalité des chances et l'accès à l'enseignement supérieur pour les élèves issus de milieux modestes ou défavorisés.

Plus généralement, dans l'accomplissement de leurs missions, l'Université et le Crous génèrent des besoins qui peuvent se traduire par la création d'emplois réservés aux étudiants. Conscients de l'intérêt évident que revêt une activité professionnelle compatible avec les études, les Parties s'engagent à faire converger leurs propositions d'emplois sur le portail Jobaviz spécifiquement conçu et dédié à cet effet.

### **III.8 Inclusion de tous les usagers**

La diversité des étudiants peut être caractérisée par plusieurs dimensions : âge, origine géographique et culturelle, genre et orientation sexuelle, origine socio-économique, condition physique et handicap... Le Crous et l'Université ont pour mission d'accueillir et d'accompagner sans distinction tous les étudiants et portent une attention particulière aux étudiants les plus vulnérables.

### **III.8.1 Coordonner l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux.**

L'Université de Limoges, de par sa renommée et sa stratégie de développement partenarial entretenue avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, attire chaque année plusieurs centaines d'étudiants internationaux aux cultures diverses.

Afin de faciliter leur adaptation dans un environnement nouveau, le Crous et l'Université organisent des temps d'intégration spécifiquement dédiés à ces étudiants internationaux. En amont de leur arrivée en France, l'Université et le Crous sont en capacité de présenter les offres de services à ces étudiants au travers d'un accompagnement à distance.

Une fois arrivés en France, les étudiants internationaux bénéficient d'un panel d'actions qui participe à un accueil qualitatif et favorise leur intégration. Le Crous et l'Université collaborent dans la définition du contenu de ses actions et durant leurs réalisations.

### **III.8.2 Accompagner les étudiants en situation de handicap**

Les Parties s'accordent sur la nécessité de coordonner les actions visant à favoriser l'accueil et la réussite académique des étudiants en situation de handicap. Disposant de référents, l'Université met en œuvre des parcours d'études et de vie et organise avec le Crous les échanges nécessaires à la fluidification de ces parcours pour ce public spécifique. En particulier, les Parties s'engagent à garantir l'accessibilité des locaux et services aux étudiants en situation de handicap et à procéder aux aménagements nécessaires.

Une procédure d'admission spécifique est mise en œuvre par le Crous pour faciliter l'accès à des logements adaptés aux besoins de ces étudiants. Le Crous sollicite l'Université pour participer aux diverses commissions mises en place.

### **III.8.3 Veiller à accompagner les étudiants en transition de genre**

Conscients de la complexité de certaines de leurs procédures administratives et souhaitant participer à l'émergence d'une société plus inclusive, l'Université et le Crous s'entendent pour organiser et coordonner leurs services afin de simplifier les démarches administratives entreprises par les étudiants en transition de genre.

## **III.9 Lutte contre la précarité étudiante**

Au-delà des nombreux dispositifs nationaux que portent le Crous (e.g. bourses sur critères sociaux, aides d'urgence, restauration à tarification sociale ou ultra sociale, logements à tarification modérée) et des dispositifs que met en œuvre l'Université (e.g. exonération de frais d'inscriptions, lutte contre la précarité énergétique, numérique), les Parties s'accordent sur l'intérêt d'intensifier leurs collaborations afin de lutter plus efficacement encore contre toutes les formes de précarité. En effet, la lutte contre les précarités sous toutes leurs formes constitue une des principales missions du Crous et de l'Université.

Par ailleurs, au travers de leurs associations du personnel, les Parties souhaitent donner la possibilité aux membres de leurs communautés respectives de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des étudiants.

#### **IV. PATRIMOINE**

L'Université de Limoges et le Crous s'attacheront à développer une stratégie commune sur les espaces identifiés et doivent faire l'objet d'informations partagées en ce qui concernant leurs schémas directeurs immobiliers.

Les Parties s'engagent à réfléchir à des projets de mutualisation et de pluri-utilisation de lieux en réponse aux attentes actuelles des étudiants.

Les différentes hypothèses de mise à disposition d'espaces ou de locaux font systématiquement l'objet de conventions d'autorisation d'occupation temporaire précisant les obligations de chaque partie.

Le suivi du volet patrimonial de la collaboration entre les parties fait l'objet d'un point de l'ordre du jour des réunions du comité de pilotage.

#### **V. COMMUNICATION**

Plusieurs actions de communication, détaillées par la suite, sont menées actuellement par les différentes Parties et visent à mieux connaître leur offre de services. L'objectif sera de mettre en place un plan de communication conjoint pour que les étudiants puissent accéder simultanément à toutes les informations nécessaires à leur vie universitaire.

##### **V.1. Les journées portes ouvertes de l'Université et du Crous de Limoges**

L'Université de Limoges invite les futurs étudiants et leurs familles aux Journées Portes Ouvertes, permettant aux jeunes de mieux connaître l'offre de formation et leur offrant un aperçu des services d'accompagnement destinés aux nouveaux arrivants. Ces journées se déroulent sur les différents campus de l'Université.

Le Crous de Limoges participe activement à ces journées en étant présent sous la forme de stands sur les différents campus de l'Université pour présenter aux futurs étudiants et aux familles accueillies ses missions et répondre à leurs questions en particulier sur le logement, la restauration et le dossier social étudiant. Le Crous de Limoges ouvre également certaines de ses structures de restauration et permet aux visiteurs de découvrir des logements étudiants.

L'ensemble des informations, concernant la présentation des services du Crous de Limoges, sera communiqué à l'Université de Limoges qui les intégrera dans les programmes qu'elle édite à destination de ses futurs étudiants et sur les pages dédiées de son site internet.

##### **V.2. Le dispositif de rentrée de l'Université et du Crous de Limoges**

L'Université de Limoges met en œuvre au moment de la rentrée universitaire un dispositif d'accueil, pouvant s'étaler dans le temps (septembre-octobre) et pouvant se déployer sur différents sites universitaires ou différentes communes.

Le Crous de Limoges participe à ce dispositif de rentrée en étant présent sur certaines manifestations mettant à l'honneur les actrices et acteurs améliorant les conditions de vie des étudiants. En particulier, il peut ainsi communiquer sur ses missions et répondre aux questions en particulier sur le logement, la restauration et les aides sociales d'urgence.

En période de rentrée universitaire, le Crous de Limoges organise des soirées d'accueil au sein des résidences universitaires afin de présenter l'ensemble des services qui y sont proposés. Lors de ces temps, l'Université de Limoges est conviée afin de valoriser les actions qui sont programmées en dehors des temps d'enseignement (culture, activité sportive, santé).

### **V.3. Enquêtes et diagnostics partagés**

L'Université de Limoges mène des enquêtes en fin d'année universitaire sur les conditions d'étude et de vie universitaire de ses étudiantes et étudiants et répond elle-même à des enquêtes régionale et nationale.

De manière à être à même de renseigner le plus factuellement possible ces enquêtes permettant de caractériser ses publics étudiants, l'Université de Limoges peut être amenée à solliciter les équipes du Crous de Limoges pour obtenir des données concernant :

- Le nombre d'étudiants de l'Université de Limoges hébergés dans le parc de logements du Crous de Limoges ;
- La répartition des étudiants boursiers selon les échelons dont ils sont bénéficiaires ;
- Les chiffres de fréquentation des structures de restauration sur les campus ;
- Le bilan du recours à l'aide sociale d'urgence par les étudiants de l'Université de Limoges.
- Cette transmission sera réalisée dans le respect des dispositions de la loi informatique et libertés, relative à la protection des données à caractère personnel.

Le réseau des Crous mène annuellement deux enquêtes nationales à déclinaisons locales concernant ses activités de Restauration et d'Hébergement.

Afin d'alimenter leurs réflexions, ces enquêtes et leurs publications seront systématiquement partagées entre les Parties.

## **VI. ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

Le Crous et l'Université sont des acteurs d'ores et déjà très impliqués en matière de développement durable et de transition écologique, soit par leurs actions directes, soit par leur capacité à former et à sensibiliser les générations futures aux enjeux environnementaux. Leurs missions leur confèrent une responsabilité sociétale accrue qui s'étend bien au-delà de leurs missions éducatives et de soutien aux étudiants.

### **VI. 1. Poursuivre les efforts en matière de performance énergétique et de diminution des gaz à effet de serre.**

Pour mener à bien leurs missions respectives, les Parties développent des activités qui s'avèrent émettrices en GES. Ces activités se retrouvent souvent concentrées sur des campus universitaires qui regroupent les enseignements, la recherche et les services d'accompagnement dédiés à la vie étudiante.

Les Parties s'entendent sur l'intérêt de partager les informations concernant leurs bilans GES et les évolutions de leurs patrimoines afin de favoriser l'émergence de projets prévoyant une mutualisation des infrastructures et un gain de performance écologique.

## **VI.2 Coordonner les actions en faveur de l'environnement sur l'ensemble des campus universitaires**

L'Université et le Crous agissent en faveur d'un public commun. Depuis plusieurs années, ils mènent de nombreuses actions de sensibilisations auprès des étudiants afin d'augmenter la conscience collective sur les enjeux fondamentaux que recouvrent les défis de transition écologique et de développement durable.

Les Parties s'entendent à coordonner leurs actions et à systématiquement veiller à leur complémentarité afin de rendre les étudiants acteurs de la transition écologique sur les différents campus universitaires de l'Académie.

## **VI.3 Contribuer à la prise de conscience collective des défis liés à la transition écologique et environnementale**

Afin de favoriser la prise de conscience collective des enjeux liés à la transition écologique, les Parties s'engagent à mutualiser les moyens de communication dont ils disposent afin de garantir l'adhésion la plus large possible aux actions entreprises sur les différents campus de l'Université de Limoges.

Les Parties s'entendent sur la nécessité d'accompagner les initiatives étudiantes en matière de développement durable et de favoriser leur émergence en coopérant à leur soutien logistique et financier.

## **VII. GESTION DE CRISE**

Si le Crous et l'Université sont bien des entités distinctes, le partage des publics servis et des ensembles immobiliers sur lesquels sont implantées leurs infrastructures engendre des probabilités accrues de se retrouver concomitamment en situation d'affronter des crises de différentes natures.

### **VII.1 Mettre en place une cellule de crise Crous / Université et définir les circuits d'information**

Lors de la survenance d'une crise, l'existence et la connaissance des circuits décisionnels et d'information s'avèrent capitales. Les Parties s'entendent sur la nécessité de détenir une connaissance partagée de la composition et du fonctionnement de leurs propres cellules de crise et prévoient la mise en place des circuits d'information *ad-hoc* visant une efficacité accrue de la chaîne décisionnelle.

### **VII.2 Partager les dispositifs de soutien psychologique pour les étudiants et les personnels**

Les crises, suivant leurs natures et leurs ampleurs, peuvent générer des troubles psychologiques importants pour celles et ceux qui en sont les victimes. En ce sens, la gestion d'une crise s'étend bien au-delà du fait générateur. Les Parties s'entendent sur l'intérêt de mutualiser et de coordonner les dispositifs de soutien psychologique qui peuvent être mis en œuvre lors de la survenance d'événements traumatisants pour les étudiants et les personnels des deux établissements.

### **VII.3 Former les personnels à la gestion d'événements traumatiques**

Les personnels du Crous et de l'Université partagent un quotidien commun qui se caractérise notamment par un contact quasi-permanent avec les étudiants.

Afin d'anticiper et de minimiser les impacts sur les personnels que pourraient générer la gestion d'événements traumatiques, les Parties s'accordent sur l'intérêt de développer des formations communes sur la prévention qui puissent bénéficier aux personnels des deux établissements.

## **VIII. MODALITES DE SUIVI DE LA CONVENTION**

### **VIII.1 Comité de pilotage**

Dans le cadre d'un comité de pilotage, les Parties conviennent d'échanger régulièrement sur les principales actions stratégiques qu'ils mettent en œuvre et de s'informer en amont de tous les projets susceptibles d'intéresser l'autre partenaire. Les actions définies en commun dans le cadre des objectifs partagés feront l'objet d'une information auprès :

- Du Conseil d'Administration du Crous de Limoges ;
- De la CFVU et du Conseil d'Administration de l'Université de Limoges ;
- Rectorat de l'Académie de Limoges ;
- Rectorat de Région Académique de Nouvelle-Aquitaine.

Ce comité de pilotage se réunira deux fois par an pour formaliser une feuille de route annuelle qui dégagera les priorités pour l'année en cours et produira un bilan de la mise en œuvre de la convention-cadre. L'ordre du jour de ce comité de pilotage sera fixé collégialement par les Parties. Ce comité de pilotage sera composé *a minima* des membres permanents issus des deux établissements et d'autres membres proposés par chacune des parties selon les sujets traités. La collaboration des deux parties s'exprimera également à travers leur participation respective au sein des différentes instances des deux établissements (e.g. Conseil d'Administration du Crous, CFVU de l'Université de Limoges).

Des conventions spécifiques pourront utilement être conclues en référence à cette convention cadre, pour définir les conditions de mise en œuvre des axes qui la composent.

Le comité de pilotage est composé des membres permanents suivants :

- Président de l'Université ;
- Vice-Présidente du Conseil d'Administration de l'Université ;
- Vice-Président CFVU de l'Université ;
- Vice-Président délégué à la Vie Etudiante et de Campus ;
- Vice-Présidente déléguée Orientation et Réussite Etudiante ;
- Vice-Présidente de la Stratégie Internationale ;
- Vice-Présidente déléguée Responsabilité Sociétale ;
- Directeur Général de Services de l'Université ;
- Directeur Général du Crous de Limoges ;
- Directeur Adjoint du Crous de Limoges
- Cheffe de Cabinet du Crous de Limoges ;
- Conseillère Technique de Service Social du Crous de Limoges ;
- Chargée de mission Vie Etudiante et de Campus du Crous de Limoges.

### **VIII.2 Groupes thématiques de travail**

Pour assurer le suivi des objectifs et préparer les éventuelles délibérations devant être soumises aux instances des Parties, le comité de pilotage peut s'adjoindre le concours de Comités Thématiques de Travail (CTT), constitués de représentants désignés par les chefs des établissements impliqués. A la mise en place de cette convention cadre, au moins deux groupes thématiques de travail seront mis en place, constitués chacun au minimum d'un représentant de chaque membre fondateur ainsi que d'un représentant des usagers.

Les groupes thématiques sont des instances de concertation, non décisionnelles. Chaque groupe thématique a pour mission d'impulser, développer et suivre les actions communes sur son champ de compétences respectif. Chaque groupe se réunit autant que de besoin et au moins deux fois par an. Chaque comité rend compte au comité de pilotage. En tant que de besoin chaque comité peut convier à ses travaux un ou plusieurs acteurs du territoire. D'autres groupes thématiques pourront être créés, en tant que de besoin, sur décision du comité de pilotage. Ce comité de pilotage peut modifier ou arrêter les groupes thématiques de travail.

#### **VIII.2.1 Guichet médico-social unique**

Dans un objectif de faciliter l'accès aux droits et aux services dédiés aux étudiants, les Parties s'entendent sur le principe de réfléchir à une mutualisation et une réciprocité en matière de communication (e.g. sites institutionnels, réseaux sociaux, affichage dans les structures).

#### **VIII.2.2 Le Crous Lab, un objet de recherche au service de l'amélioration de la vie des étudiants**

Le Crous, de par les missions qui lui sont confiées, est amené à entreprendre et à mener des actions dans des champs disciplinaires nombreux et variés : social, restauration et nutrition, logistique, entretien du patrimoine, communication, gestion des ressources humaines, comptabilité, contrôle de gestion, conseil juridique...L'Université propose un panel de formations étendu qui nécessitent la réalisation de stages en milieu professionnel. Elle mène aussi des travaux de recherche qui peuvent trouver des terrains d'expérimentation et d'études au sein du Crous.

L'action globale menée par le Crous aux services des étudiants a vocation à être renforcée et accompagnée. L'Université, par les champs de recherche qu'elle développe, peut utilement contribuer à l'amélioration de la qualité des interventions du Crous en faveur des étudiants. Ainsi, les Parties s'accordent sur l'intérêt d'ouvrir les activités du Crous aux travaux de recherche et de mener les expérimentations idoines pour tenter d'améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants. Les fruits de ces expérimentations pourront utilement alimenter les travaux du Crous Lab à l'échelle nationale.

### **IX. DUREE ET DENONCIATION DE LA CONVENTION**

La présente convention entre en vigueur dès la signature par les deux parties à savoir le 2 décembre 2025. Sa durée est de trois ans à compter de sa date d'entrée en vigueur. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

La présente convention pourra être résiliée d'un commun accord entre les parties. Elle pourra également être résiliée de plein droit par l'une des parties.

La résiliation est notifiée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception. La notification déclenche le délai de préavis de 6 mois qui doit être nécessairement respecté avant la fin de l'accord.

### **X. MODIFICATION DE L'ACCORD**

Toute modification des termes de l'accord ne pourra résulter que de la signature d'un avenant par les deux parties.

## **XI. LITIGE**

En cas de survenance d'un litige, les Parties s'efforceront de trouver sa résolution par toute voie amiable. Si le litige persistait, le Tribunal administratif de Limoges serait compétent.

Fait en deux exemplaires originaux, à Limoges, le 02/12/2025.

Le Président de l'Université  
de Limoges

Le Directeur Général du Crous  
de Limoges

Vincent JOLIVET

Fabrice PEZZIARDI

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **710/2025/RI**  
**Conseil d'Administration du 28 novembre 2025**

**Sujet : Modification du modèle de DPI (diplôme en partenariat international)**

L'établissement souhaite mettre à jour son modèle de DPI (au même titre que son modèle d'accord cadre passé au CA du 24/10/2025) afin de le mettre en conformité avec les exigences du RGPD dans le cadre des partenariats conclus avec des établissements en Europe et hors Union Européenne.

**Pour les DPI avec des universités hors Union européenne :**

Ajout d'un article :

**Article 5 : Protection des données personnelles**

Le partenaire s'engage à traiter les données personnelles conformément aux lois qui lui sont applicables et à la réglementation européenne sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE).

Les parties conviennent que le traitement des données personnelles sera effectué dans le respect des principes suivants :

- a. Le partenaire traite les données personnelles uniquement pour la ou les finalités spécifiques de la mobilité des étudiants et des personnels ;
- b. Les parties veillent à ce que les données personnelles soient exactes et, si nécessaires, tenues à jour. Les données personnelles transférées doivent être adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard de la ou des finalités du traitement ;
- c. Le partenaire ne conserve les données personnelles que le temps nécessaire à la ou les finalités pour lesquelles elles sont traitées ;
- d. Le partenaire n'accorde l'accès aux données personnelles à leurs employés que si elles sont strictement nécessaires à la mise en application, la gestion et le suivi des mobilités prévues par la présente convention ;
- e. Le partenaire garantit que des mesures techniques et organisationnelles appropriées sont mises en place pour garantir la sécurité des données personnelles, notamment pour les protéger d'une violation de la sécurité. S'il est victime d'une violation de données, le partenaire est tenu d'en informer l'Université de Limoges ainsi que l'autorité de contrôle compétente dans un délai de 72h à compter de la connaissance de la violation ;
- f. Les personnes concernées par le traitement de leurs données personnelles pourront obtenir des informations auprès de la partie concernée. En cas de besoin, la partie qui recevra cette demande pourra la transmettre à l'autre partie ;
- g. Aucun transfert ou communication à des tiers ne sera effectué sans accord préalable de l'autre partie ou sans que la personne concernée n'y ait consenti.

**Pour un DPI avec des universités européennes :**

Ajout d'un article :

**ARTICLE 5 : Protection des données personnelles**

Le partenaire s'engage à traiter les données personnelles conformément aux lois qui lui sont applicables et à la réglementation européenne sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE).

Membres en exercice : 36

Nombre de présents ou représentés : 31

Abstention (s) : 0

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Fait à Limoges, le 28 novembre 2025

**Le Président de l'Université**

**Vincent JOLIVET**

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de novembre 2025.**

**Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 1<sup>er</sup> décembre 2025.**

**Modalités de recours :** *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

|                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------|
| <b><i>Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges</i></b> |
|---------------------------------------------------------------------------|

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

**Vu le décret 2019-798 du 26 juillet 2019** relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

**Vu l'arrêté du 03 décembre 2019** relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

**Vu** la délibération du CA du 5 juillet 2019 portant sur les nouvelles modalités d'action sociale,

Délibération enregistrée sous le numéro : **711/2025/DAF**  
**Conseil d'Administration du 28 novembre 2025**

**Sujet : Nombre et montant des cartes de secours alimentaire attribuées aux agents en difficulté**

En raison d'un nombre de plus en plus important de demandes d'aides financières présentées à l'assistante sociale des personnels à titre alimentaire / en urgence par les agents,

Et afin de pallier les temps de réponse qui peuvent se révéler inadaptés à l'urgence des situations, en raison des délais de traitement nécessaires en interne jusqu'au virement effectif sur le compte bancaire de l'agent,

Mais aussi de pallier l'inadéquation parfois de la forme du virement sur le compte bancaire de l'agent lorsqu'il présente un découvert bancaire, un blocage des moyens de paiement, une situation de surendettement etc,

avec la nécessité de faire appel à des organismes extérieurs pour répondre à l'urgence (CCAS, associations humanitaires), sous réserve que leurs conditions d'octroi des aides, notamment en terme de plafond de ressources, soient réunies ; des heures d'ouverture qui sont par ailleurs souvent non compatibles avec les horaires de travail et démarche qui reste complexe à franchir notamment pour un public salarié,

puis après enquête auprès des services sociaux des autres universités qui sont plusieurs à délivrer des cartes d'achat alimentaire à leurs agents,

il a été proposé en GT action sociale du 13/06/2019 puis validé en CA du 05/07/2019,

que l'assistante sociale des personnels de l'Université de Limoges puisse délivrer des cartes de secours alimentaire aux agents en difficulté, après avis de la commission d'attribution des aides exceptionnelles.

Une régie d'avance a été créée au 1/01/2022 ayant pour objet de permettre la délivrance de cartes de secours dont le nombre et la valeur unitaire doivent être fixés, chaque année, par le Conseil d'administration.

Ainsi, pour l'année 2026, il est prévu de délivrer 30 cartes d'une valeur unitaire faciale de 50€, ce qui représente un budget total dédié à cette action de 1.500€.

La somme de 1.500€ nécessaire à la réalisation de cette action ne sera pas remise en numéraire au régisseur dans le cadre de sa régie d'avances. Elle sera imputée en dépenses sur une ligne budgétaire spécifique et précisément identifiée au sein du budget global alloué aux aides financières exceptionnelles piloté par l'assistante sociale des personnels, nommée régisseur d'avance à cet effet.

Membres en exercice : 36  
Nombre de présents ou représentés : 31  
Abstention (s) : 0  
Suffrages exprimés : 31  
Pour : 31  
Contre : 0

Fait à Limoges, le 28 novembre 2025

**Le Président de l'Université**

**Vincent JOLIVET**

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de novembre 2025.**

**Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 1<sup>er</sup> décembre 2025.**

**Modalités de recours :** *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

|                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------|
| <b><i>Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges</i></b> |
|---------------------------------------------------------------------------|

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'Université de Limoges,  
Vu la délibération N° 313/2023/DAF du 27 octobre 2023

Délibération enregistrée sous le numéro : **712/2025/DAF**  
**Conseil d'Administration du 28 novembre 2025**

**Sujet : Politique Achat - modifications**

Comme prévu lors du vote en Conseil d'Administration du 25 octobre 2024 (délibération n° 494/2024/DAF), la Politique Achat, devenue la référence en matière d'achat pour toute l'université, fait l'objet d'une actualisation et de modifications présentées en séance par le Directeur des Achats et des Finances.

La version modifiée de la politique achat est annexée à la présente délibération.

Le Conseil d'Administration émet un avis sur les modifications apportées à la Politique Achat

Membres en exercice : 36  
Nombre de présents ou représentés : 31  
Abstention (s) : 0  
Suffrages exprimés : 31  
Pour : 31  
Contre : 0

Fait à Limoges, le 28 novembre 2025

**Le Président de l'Université**

**Vincent JOLIVET**

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de novembre 2025.**  
**Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 1<sup>er</sup> décembre 2025.**

**Modalités de recours :** *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

**Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges**



Université  
de Limoges

Direction des achats et des finances  
Adil RKIBI

---

# POLITIQUE ACHAT DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

---

Mis à jour le 28/11/2025

UNIVERSITE DE LIMOGES  
33 RUE FRANÇOIS MITTERRAND BP 2320487032 LIMOGES CEDEX

# Sommaire

|                                                                                                            |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Cadre réglementaire.....                                                                                   | 3  |
| Règlement intérieur de l'achat (RIA) de l'Université de Limoges .....                                      | 4  |
| 1. Définition .....                                                                                        | 4  |
| 2. Principes fondamentaux de la commande publique.....                                                     | 4  |
| 3. Achats responsables .....                                                                               | 4  |
| 4. Commission d'appels d'offres .....                                                                      | 4  |
| 5. Nomenclature des achats.....                                                                            | 5  |
| 6. Détermination de la valeur estimée des besoins .....                                                    | 5  |
| 7. Périmètre du RIA .....                                                                                  | 5  |
| 8. Information des candidats non retenus .....                                                             | 7  |
| 9. Financement de l'achat .....                                                                            | 7  |
| 10. Déontologie .....                                                                                      | 7  |
| 11. Annexe 1 : Listes des exceptions .....                                                                 | 8  |
| 12. Annexe 2 : Procédures interne d'achat « Fournitures et services » .....                                | 9  |
| 13. Annexe3 : Procédures interne d'achat « Travaux » .....                                                 | 10 |
| Les immobilisations .....                                                                                  | 11 |
| 1. Critères d'identification d'une immobilisation.....                                                     | 11 |
| 2. Évaluation .....                                                                                        | 12 |
| 3. Seuil d'immobilisation .....                                                                            | 13 |
| 4. Critères d'imputation des dépenses d'entretien, de réparation, de restauration,<br>d'amélioration ..... | 14 |
| 5. Amortissement .....                                                                                     | 15 |
| 6. Dépréciation .....                                                                                      | 15 |
| 7. Modifications ultérieures .....                                                                         | 15 |
| Frais de missions.....                                                                                     | 17 |
| 1. Conditions préalables .....                                                                             | 17 |
| 2. L'ordre de mission .....                                                                                | 18 |
| 3. Les déplacements .....                                                                                  | 19 |
| 4. Les modalités de prise en charge .....                                                                  | 20 |
| a. Décompte de l'indemnité journalière de mission .....                                                    | 20 |
| b. Les frais de transports .....                                                                           | 20 |
| 5. Hébergement et restauration en France Métropolitaine et à l'étranger .....                              | 22 |
| a. Hébergement.....                                                                                        | 22 |
| b. Restauration .....                                                                                      | 23 |
| c. Hébergement et restauration à l'étranger.....                                                           | 23 |
| 6. Autres frais annexes .....                                                                              | 24 |
| 7. Procédures particulières.....                                                                           | 24 |
| Remboursement de frais hors missions .....                                                                 | 26 |
| Frais de réceptions .....                                                                                  | 27 |
| 1. Accueil des personnalités extérieures, repas dans le cadre des congrès et colloques .....               | 27 |
| 2. Séminaires de direction, séminaires scientifiques et journée d'études .....                             | 27 |
| 3. Repas de service / Cohésion.....                                                                        | 27 |

|                                                                            |    |
|----------------------------------------------------------------------------|----|
| Prix et cadeaux à destination des personnels ou des étudiants .....        | 28 |
| Attribution des subventions .....                                          | 29 |
| Règlement d'utilisation de la carte achat de l'Université de Limoges ..... | 30 |
| Parc automobile .....                                                      | 33 |

## Cadre réglementaire

Vu l'articles L711-1 du code de l'éducation

Vu le code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu les statuts de l'Université de Limoges

Vu la circulaire du 13 novembre 2020 relative à la nouvelle gestion des mobilités pour l'État

vu le recueil des règles de comptabilité budgétaire de l'état

Vu, le Recueil des normes comptables de l'État du 19 juillet 2023

Vu Le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 et ses arrêtés régissant les frais de déplacement des agents de l'Etat et assimilés

Vu Le décret n°2004-1144 du 26 octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés par carte achat

Vu L'instruction n°05-025-M0-M9 du 21 avril 2005 relative à l'exécution des marchés publics par carte achat

Vu L'instruction relative à l'exécution des marchés publics écrits et non écrits par carte d'achat dans le cadre des services de l'État (NOR CPAE1808071 du 8 mars 2018)

Vu Le règlement interne en vigueur

Vu Arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat

Vu Arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat

Vu Le Décret N° 2024-746 du 6 juillet 2024 modifiant le décret N°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

# Règlement intérieur de l'achat (RIA) de l'Université de Limoges

La commande publique constitue un enjeu économique majeur de l'action publique. *Le code de la commande publique est entré en vigueur le 1er avril 2019. Organisé selon la chronologie de la vie du contrat, de sa préparation à son exécution, il constitue une véritable « boîte à outils » pour les acteurs de la commande publique. Il intègre également l'ensemble des dispositifs relatifs au règlement alternatif des litiges afin d'inciter les acteurs à adopter une approche rapide et non contentieuse de résolution de leurs différends.*

Des arrêtés complètent cette base réglementaire.

## 1. Définition

Un marché public est un **contrat conclu à titre onéreux par un ou plusieurs acheteurs** publics ou privés soumis au Code de la Commande Publique et un ou plusieurs opérateurs économiques. Sauf exception, il est conclu après mise en concurrence au moyen de procédures de passation adaptées ou formalisées.

## 2. Principes fondamentaux de la commande publique

Trois principes visent à assurer l'efficacité de l'achat public et la bonne utilisation des deniers publics :

- **Liberté d'accès à la commande publique ;**
- **Egalité de traitement des candidats ;**
- **Transparence du processus de l'achat.**

Toute la réglementation relative à l'achat public s'appuie sur ces principes fondamentaux.

## 3. Achats responsables

L'Université de Limoges s'est engagée dans une démarche éco responsable globale. La mise en œuvre des achats responsables est un levier efficace pour décliner le développement durable, une politique de responsabilité sociétale (RSE) au sein de son organisation. Cette démarche initiée depuis plusieurs années dans les clauses des marchés publics de l'Université doit s'amplifier.

Une convention signée entre l'Université de Limoges et Limoges Métropole « convention d'objectif et de partenariat pour la mise en œuvre de clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics » vise, par le biais de facilitateurs, à intégrer plus de clauses sociales dans nos marchés.

Par ailleurs, chaque fois que cela est possible, il faut intégrer, dans les critères de choix retenus, des clauses qui visent à réduire notre impact écologique (réduction de la consommation électrique, d'eau, de papier, d'émission de polluants, impact transport...).

## 4. Commission d'appels d'offres

Le décret 2008-1355 du 18 décembre 2008 a instauré une commission d'appel d'offres facultative pour les marchés publics formalisés de l'Etat.

L'Université de Limoges, dans le but d'associer le maximum d'acteurs au choix des titulaires des marchés publics, pourra réunir une commission ad hoc, à l'initiative du service Marchés Publics,

lorsque les marchés concernés sont des marchés transversaux ou qui engagent financièrement de manière significative l'Université de Limoges.

## 5. Nomenclature des achats

Afin de disposer d'un outil répondant aux objectifs de précision du recensement des besoins et de pertinence économique et juridique de l'achat, l'utilisation d'une nomenclature interne s'avère nécessaire, notamment pour cartographier les achats à effectuer par l'acheteur.

L'Université, depuis le 1er janvier 2014, utilise la Nomenclature d'Achat commune aux organismes de Recherche et d'Enseignement : NACRES. Cette nomenclature est disponible sur **BIOME -INTRANET- finance/comptabilité - marchés publics - NACRES**.

## 6. Détermination de la valeur estimée des besoins

L'article R2121-4 du Code de la Commande Publique rappelle l'interdiction de fractionnement des besoins. La détermination de la valeur estimée des besoins au regard des notions d'opérations et de prestations homogènes doit se faire dans les conditions suivantes, de manière à ne pas fractionner les marchés :

- **Pour les fournitures et services** : il est procédé à une estimation de la valeur totale des fournitures ou des services sur l'année budgétaire qui peuvent être considérés comme homogènes, en référence à la nomenclature NACRES, soit en raison de leurs caractéristiques propres, soit parce qu'ils constituent une unité fonctionnelle c'est-à-dire l'estimation de la valeur de la pluralité de fournitures et /ou de services qui concourent à un même objet.
- **Pour les travaux** : sont prises en compte la valeur totale des travaux se rapportant à une opération ainsi que la valeur totale estimée des fournitures et des services mis à la disposition du titulaire par l'acheteur lorsqu'ils sont nécessaires à l'exécution des travaux.

**NB** : il y a opération de travaux lorsque l'acheteur prend la décision de mettre en œuvre, dans une période de temps et un périmètre limité, un ensemble de travaux caractérisé par son unité fonctionnelle, technique ou économique.

## 7. Périmètre du RIA

Sont soumis au présent règlement intérieur de l'achat (RIA) les marchés et accords-cadres relatifs aux travaux, fournitures et services, passés selon une procédure adaptée, en raison de leur montant inférieur aux seuils européens conformément aux articles L2124-1 et R2124-1 du Code de la Commande Publique. Ces seuils\* en deçà desquels la procédure adaptée peut être mise en œuvre sont les suivants :

- **143 000 € HT pour les Fournitures et Services**
- **5 538 000 € HT pour les Travaux**

\*(publiés le 7 décembre 2023 au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) et applicables à compter du 1er janvier 2024)

L'Université de Limoges décide de traiter au niveau I de l'entité juridique, sauf exception dûment justifiée (cf liste des exceptions ci-dessous) et votée en Conseil d'Administration, les achats dont le montant atteint ou dépasse le seuil de dispense de publicité et mise en concurrence.

**Ce seuil, applicable au 1er janvier 2024, est fixé par le décret 2019-1344 du 12 décembre 2019 à 40 000 € HT.**

La valeur du besoin est celle estimée au moment où la procédure de passation de marché est engagée (au moment de la validation de la fiche de lancement de marché cf. article 9 du présent RIA). Chaque fois que cela est possible et lorsque plusieurs achats pour un même groupe de marchandises sont planifiés et identifiés, le regroupement des besoins devra être réalisé au sein d'une même consultation.

Dès que la valeur estimée du besoin est supérieure ou égale au seuil de 40 000 € HT, tous les échanges pendant la procédure de passation des marchés publics doivent être dématérialisés. Cela concerne :

- la mise à disposition des documents de la consultation ;
- la réception des candidatures et des offres, pour toutes les phases ;
- les questions/réponses des acheteurs et des entreprises, les demandes d'informations, de compléments, les échanges relatifs à la négociation ;
- les notifications des décisions (lettre de rejet, etc.).

Par ailleurs et conformément à l'article R2196-1 du code de la commande publique, pour tout achat (fournitures, services ou travaux) dont le montant est supérieur à 40 k€ HT, l'Université a l'obligation de publier les « données essentielles » du marché.

Ces données essentielles doivent être publiées sur le profil d'acheteur (PLACE) et portent sur :

- 1° La procédure de passation du marché ;
- 2° Le contenu du contrat ;
- 3° L'exécution du marché, notamment, lorsqu'il y a lieu, sur sa modification.

Un arrêté du ministre chargé de l'économie, qui figure en annexe au présent code, fixe la liste de ces données essentielles ainsi que les modalités de leur publication.

**Nota : un seuil d'alerte dans le logiciel Sifac+ est fixé à 20 000 € par commande. Ce seuil permet d'anticiper d'éventuels marchés à mettre en place. Les bons de commande au-dessus de ce seuil, doivent être validés par le pôle commande publique avant signature (daf-depense@unilim.fr).**

#### Liste des exceptions :

Les exceptions sont listées en annexe 1. Dans ce cas, conformément à l'article R2121-2 du Code de la Commande Publique, le niveau d'appréciation des besoins est fixé au niveau des budgets propres intégrés et des centres de dépenses de l'Université.

**L'article R2123-1 1° du Code de la Commande Publique** stipule que lorsque la valeur estimée du besoin est inférieure aux seuils des procédures formalisées, il appartient à l'acheteur de déterminer les modalités de publicité et de mise en concurrence des marchés passés selon la procédure dite adaptée.

Le présent RIA définit les modalités de publicité et de mise en concurrence :

- **Pour les fournitures et services** : Le dispositif présenté dans le tableau joint en annexe 2 arrête les seuils de publicité et les modalités de mise en concurrence pour l'Université de Limoges.

NB : avant tout achat et avant d'engager une procédure de mise en concurrence, l'acheteur doit vérifier s'il existe un marché transversal. La liste des marchés transversaux est disponible sur

- **Pour les Travaux :** L'université décide d'adopter la procédure mentionnée en annexe 3, étant précisé que les montants et les seuils en la matière s'apprécient réglementairement au niveau du pouvoir adjudicateur conformément à l'article 6 du présent RIA.

## 8. Information des candidats non retenus

**Les articles L2181-1 et R2181-1 et 2 du Code de la Commande Publique** précisent que pour les marchés publics passés selon une procédure adaptée, l'acheteur, dès qu'il décide de rejeter une candidature ou une offre, notifie à chaque candidat ou soumissionnaire concerné le rejet de sa candidature ou de son offre.

Il communique aux candidats et aux soumissionnaires qui en font la demande écrite les motifs du rejet de leur candidature ou de leur offre dans un **délai de quinze jours à compter de la réception de cette demande.**

Cependant tous les éléments ne sont pas communicables. En particulier, les éléments dans les rapports d'analyse des offres, des informations des entreprises attributaires protégées par le secret des affaires (cf. article 10 du présent RIA).

## 9. Financement de l'achat

Avant de lancer une consultation, l'acheteur doit s'assurer que le financement est disponible et parfaitement identifié. Pour cela, il devra compléter une fiche de lancement de marché (cette fiche est disponible sur l'intranet de l'Université, BIOME/INTRANET/ FINANCES-COMPTABILITES/ MARCHES PUBLICS /FICHE DE LANCEMENT DE MARCHES.

## 10. Déontologie

Au travers des actes d'achat, quels que soient l'objet et le montant, l'Université doit garantir les principes de neutralité, d'objectivité et de totale indépendance de ses agents vis-à-vis des fournisseurs.

Pour cela les principes fondamentaux de la commande publique évoqués à l'article 2 du présent RIA à savoir, liberté d'accès à ses marchés publics, égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures, doivent guider chaque procédure d'achat.

Cette mise en œuvre contribue à l'image intègre que l'Université et ses agents doivent avoir vis-à-vis de l'extérieur, et plus particulièrement de ses fournisseurs.

Les informations relatives au secret des affaires (détail des prix, coordonnées bancaires...) concernant les fournisseurs ou les candidats à des marchés dont disposent les agents de l'Université doivent rester confidentielles.

Il convient en effet, d'éviter tout risque de collusion, de conflits d'intérêts, de prise illégale d'intérêts, de favoritisme, susceptibles de faire l'objet de sanctions administratives, disciplinaires ou pénales. Il convient donc d'être extrêmement prudent et vigilant lors des relations avec les opérateurs économiques, qu'ils soient titulaires d'un marché ou non, candidats à un marché ou non.

L'achat de fourniture, de services ou de travaux dans le cadre de l'exercice professionnel ne doit valoir aux agents de l'Université, ou de leur famille, aucun passe-droit, aucune remise ou ristourne, aucune mise à disposition de matériel.

## 11. Annexe 1 : Listes des exceptions

| Code GM (Issu de la nomenclature NACRES) | Désignation                                                     | Justification de l'exception                                                                                                                                                               | Remarque                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AF.01                                    | Mobilier pédagogique                                            | Spécificités propres à chaque composante et notamment des contraintes de réassortiment                                                                                                     | Pour ces groupes de marchandises, le recours à l'UGAP pour les achats ponctuels est la règle. L'équipement en mobilier d'une salle ou d'un bâtiment, sera traité sous forme d'unité fonctionnelle. La procédure choisie sera fonction de l'évaluation des besoins appréciés au niveau de l'unité fonctionnelle ainsi définie |
| AB.02                                    | Mobilier de bureau et de salle de réunion                       |                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| AA.64                                    | Restaurants                                                     | Pour des raisons géographiques, de proximité éventuelle, de disponibilité des fournisseurs                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| EC.07                                    | Préparations aux examens professionnels                         | Concerne essentiellement les honoraires pédagogiques des praticiens en tant que maître de stage auprès des étudiants en Médecine / Pharmacie                                               | A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2018 une nouvelle GM a été créée XD.36 « honoraire de maître de stage ». Cette exception n'est donc plus valable depuis l'exercice 2018.                                                                                                                                                |
| EC.01                                    | Formations d'accompagnement techniques et métiers scientifiques | Concerne essentiellement la DSI et les équipes de recherche. Formations spécifiques ou remises à niveau souvent dispensées par les fournisseurs de matériel dans des secteurs très ciblés. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Tous les GM commençant par X-.-          | Subventions accordées – impôts – taxes – bourses – charges ...  | Dépenses hors achat                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

|                   | <sup>(1)</sup> Montant cumulé / GM (€ HT)                  | Niveau de prise en compte de la passation du marché                                          | Publicité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Procédures                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Délai de remise des offres                                |
|-------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Publicité ouverte | Egal ou supérieur à 90 000 € HT                            | Service Achat/Marchés Publics                                                                | Conformément aux règles définies par le code de la commande publique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                           |
|                   | De 40 000 € HT environ<br><u>A inférieur à 90 000 € HT</u> | « référent achat » <sup>(2)</sup> de la composante de l'Université et Pôle commande publique | → Annonce BOAMP et/ou profil acheteur en fonction de l'objet du marché                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | → Dossier de consultation constitué au minimum d'une lettre de consultation définissant le plus précisément possible le besoin et les « règles » de la consultation (critères de choix, délais, conditions d'exécution, conditions financières...)<br>→ Possibilité de <b>négoier l'achat avec tous les candidats</b><br>→ Informer les candidats non-retenus (3)<br>→ Conserver une trace de la consultation 5 ans<br>→ Publier les données essentielles | Le délai est fonction du montant et de l'objet du marché. |
|                   | Jusqu'à 40 000 € HT environ                                | Acheteur des gestionnaires de proximité de la composante de l'Université                     | <b>Achat de gré à gré</b> ou possibilité pour l'acheteur de recourir à une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.<br><b>L'acheteur veille à choisir une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin (art 30.1.8 du décret)</b> | <b>Pas de procédure imposée.</b><br>Il est cependant fortement conseillé de mettre en concurrence et de négocier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>Immédiat ou délai à définir si procédure négociée</b>  |

## 12. Annexe 2 : Procédures interne d'achat « Fournitures et services »

- (1) Les seuils sont donnés à titre indicatif. Ils définissent un ordre de grandeur permettant à chaque acheteur de positionner son acte d'achat conformément à une procédure.
- Lorsqu'un besoin survient, pour définir la procédure à mettre en œuvre, l'acheteur doit vérifier le montant déjà engagé sur le groupe de marchandise considéré (voir fichier « Cumul GM » disponible sur BIOME/INTRANET/FINANCE-COMPTABILITE/MARCHES PUBLICS./CUMUL GM (ce fichier est mis à jour tous les lundis matin) et ajouter le montant estimé de son achat. Le cumul obtenu définit alors la procédure mise en œuvre.
- (2) - La mise en place de ces procédures doit s'appuyer sur un réseau de correspondants déconcentrés désignés par les doyens et directeurs. Ces correspondants affectés dans les Services Financiers de Proximité (SFP) auront la fonction de « référent achat » pour la composante, en liaison avec le service Marchés Publics. Ils devront :
- garantir la bonne application des procédures au sein de la composante.
  - assurer une traçabilité claire des procédures et mettre en place un archivage pour un contrôle éventuel (contrôle interne, cour des comptes...).
- (3) La réglementation demande d'informer les candidats non retenus. Si un candidat fait une demande écrite pour connaître les motifs de rejet de son offre, ces informations doivent lui être communiquées sous 15 jours. Attention tous les documents ne sont pas communicables (cf. articles 8 et 10 du RIA).

### 13. Annexe3 : Procédures interne d'achat « Travaux »

|                      | Montant cumulé /<br>Opération (€ HT)                                 | Niveau de prise<br>en compte de la<br>passation du<br>marché                                     | Publicité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Procédures                                                                                                                                                                                                                     | Délai de remise<br>des offres                                         |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Publicité<br>ouverte | Egal ou supérieur à<br>90 000 € HT                                   | Service Marchés<br>Publics                                                                       | Conformément aux règles définies par l'ordonnance et le décret                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                |                                                                       |
| Publicité<br>fermée  | De 40 000 € HT <sup>(1)</sup><br>environ<br>A 90 000 € HT<br>environ | « Référent<br>achat » CSP de<br>la DPI avec<br>l'appui du<br>service<br>Achat/Marchés<br>Publics | → Annonce BOAMP et/ou profil acheteur en<br>fonction de l'objet du marché                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | → Possibilité de <b>négocier l'achat avec tous<br/>les candidats</b><br>→ <b>Informers les candidats non-retenus (2)</b><br>→ Conserver une trace de la consultation 5<br>ans<br>→ <b>Publication des données essentielles</b> | Le délai est<br>fonction du<br>montant et de<br>l'objet du<br>marché. |
|                      | Jusqu'à 40 000 €<br>HT <sup>(1)</sup> environ                        | Gestionnaire de<br>proximité de la<br>DPI                                                        | Achat de gré à gré ou possibilité pour<br>l'acheteur de recourir à une procédure négociée<br>sans publicité ni mise en concurrence.<br>L'acheteur veille à choisir une offre<br>pertinente, à faire une bonne utilisation des<br>deniers publics et à ne pas contracter<br>systématiquement avec un même opérateur<br>économique lorsqu'il existe une pluralité<br>d'offres susceptibles de répondre au besoin<br>(art 30.I.8 du décret) | <b>Pas de procédure imposée.</b><br>Il est cependant fortement conseillé de<br>mettre en concurrence et de négocier                                                                                                            | Immédiat ou<br>délai à définir si<br>procédure<br>négociée            |

(1) Les seuils sont donnés à titre indicatif. Ils définissent un ordre de grandeur permettant à chaque acheteur de positionner son acte d'achat conformément à une procédure.

(2) La nouvelle réglementation demande d'informer les candidats non retenus. Si un candidat fait une demande écrite des motifs de rejet de leur offre, ces informations doivent lui être communiquées sous 15 jours. Attention tous les éléments ne sont pas communicables (cf. articles 8 et 10 du RIA).

# Les immobilisations

## 1. Critères d'identification d'une immobilisation

Selon le Recueil des normes comptables des établissements publics,

- **Une immobilisation incorporelle** est un actif identifiable non monétaire et sans substance physique dont l'utilisation s'étend sur plus d'un exercice et ayant une valeur économique positive pour l'organisme, cette valeur économique positive étant représentée par des avantages économiques futurs ou par le potentiel de service attendu de l'utilisation du bien.

Une immobilisation incorporelle est identifiable si :

- Elle est séparable des activités de l'organisme, c'est-à-dire susceptible d'être vendue, transférée, louée ou échangée de manière isolée ou avec un contrat, un autre actif ou passif ;
- Elle résulte d'un droit légal ou contractuel, même si ce droit n'est pas transférable ou séparable de l'entité ou des autres droits et obligations.

- **Une immobilisation corporelle** se définit comme un actif dont l'exploitation est susceptible d'engendrer des flux futurs de trésorerie, mais également des actifs non générateurs de trésorerie ayant un potentiel de service.

Trois critères permettent de distinguer les acquisitions d'immobilisations des achats de matières consommables et des fournitures :

- **La destination du bien** : enrichit le patrimoine ou produit des avantages économiques futurs ou un potentiel de service du bien ;
- **La durée d'utilisation du bien** : durable (ne se consomme pas au premier usage) ;
- **Le contrôle exercé par l'établissement sur le bien** ;
- **Son coût ou sa valeur peut être évalué avec une fiabilité suffisante.**

À noter que le critère de contrôle a pour conséquence que l'université n'est pas forcément propriétaire du bien mais en retire des avantages économiques ou le potentiel de service (exemple des biens immobiliers mis à disposition de l'université par l'État).

### Activation des charges

D'après le recueil des normes comptables des établissements publics : « **Les immobilisations corporelles des organismes sont des actifs dont l'exploitation est susceptible d'engendrer des flux futurs de trésorerie, mais également des actifs non générateurs de trésorerie ayant un potentiel de service.**

**Lors de leur entrée dans le patrimoine de l'organisme, les immobilisations corporelles sont enregistrées :**

- à leur coût d'acquisition pour celles acquises à titre onéreux ;
- à leur coût de production pour celles produites par l'organisme ;
- à leur valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit, par voie d'échange et reçues à titre d'apport en nature.

**Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.**

**Ce coût est constitué du prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables, et de tous les frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ; tous les rabais et remises commerciaux sont déduits dans le calcul du prix d'achat.**

**Font notamment partie des frais accessoires à additionner au prix d'achat :**

- le coût de préparation du site ;
- les frais initiaux de livraison et de manutention ;
- les frais d'installation ;
- les honoraires de professionnels tels qu'architectes et ingénieurs.

**Les frais administratifs et autres frais généraux pouvant être spécifiquement attribués à l'acquisition de l'actif ou à sa mise en état de fonctionnement constituent des éléments du coût d'acquisition de cet actif. De**

**même, les frais de démarrage et les frais similaires de pré- exploitation, nécessaires** Certains financeurs institutionnels et stratégiques de l'université comme l'ANR, l'Europe, la Région Nouvelle Aquitaine ou de l'Etat proposent des AAP ou des AMIS uniquement en investissement. Or certaines dépenses associées à l'achat d'équipements, ne peuvent être immobilisées d'après la doctrine comptable.

Le fait de les comptabiliser en fonctionnement impliquera une prise en charge de ces dépenses par les budgets opérationnels des laboratoires et des composantes. De surcroît, elles ne seront plus éligibles aux subventions des financeurs.

Par conséquent, l'établissement subira une perte double : la non éligibilité des dépenses et un prélèvement sur fonds de roulement le cas échéant.

Eu égard à l'importance des sommes en question, aux contraintes budgétaires et opérationnelles relatives aux financements de projets de recherche, de formation, d'infrastructures numériques et dans un souci de simplification et d'amélioration du taux de réponse aux AAP. Il est proposé aux membres du conseil d'administration de valider la possibilité d'immobiliser les prestations suivantes lors de l'achat d'équipements :

- Maintenance obligatoire **si elle est réglée intégralement lors de l'acquisition du bien**
- Extension de garantie **si elle est réglée intégralement lors de l'acquisition du bien**
- Tous les frais accessoires directement liés à l'acquisition et permettant l'installation du matériel
- Les prestations de première formation, c'est-à-dire payées avant ou juste après la livraison de l'équipement, afin de permettre son utilisation par les agents,
- Les prestations d'études directement associées à l'acquisition de l'équipement (et non à son utilisation),
- Frais de conditionnement et de livraison associés à l'achat

***pour mettre l'actif en état de fonctionnement, entrent dans le coût d'acquisition de cet actif.*** » Norme N°6 pages 64-76

## 2. Évaluation

**Les immobilisations sont évaluées :**

- À leur coût d'acquisition (pour celles qui sont acquises à titre onéreux) ;
- À leur coût de production (pour celles qui sont générées en interne par les services de l'organisme) ;
- À leur valeur vénale (pour celles qui sont acquises à titre gratuit).

**Le coût d'acquisition est constitué de :**

- Son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
- De tous les coûts directement attribuables à la préparation de cet actif en vue de l'utilisation envisagée. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes sont inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation. Il est admis que les organismes soumis à l'impôt sur les sociétés puissent comptabiliser ces frais accessoires en charges, s'ils le souhaitent. L'option a un caractère irrévocable.

**Le coût de production :** Le coût d'une immobilisation générée en interne comprend toutes les dépenses pouvant lui être directement attribuées et qui sont nécessaires à la création, la production et la préparation de l'actif afin qu'il soit en mesure de fonctionner selon l'utilisation prévue par l'organisme.

Les opérations qui interviennent avant ou pendant le développement de l'immobilisation incorporelle et qui ne sont pas nécessaires pour mettre l'immobilisation en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue par l'organisme sont comptabilisées en charges au compte de résultat.

Le point de départ d'identification des coûts de l'immobilisation est la date à laquelle l'organisme a pris la décision d'acquérir ou de produire l'immobilisation et démontre qu'elle générera des avantages économiques futurs.

### 3. Seuil d'immobilisation

Le recueil des normes comptables des établissements publics issu du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 n'établissant pas de seuil de comptabilisation pour les immobilisations, **un seuil unitaire de signification est fixé à 500€ HT à compter de l'exercice 2024**. Ce seuil s'applique aux immobilisations corporelles et incorporelles.

Il correspond au coût d'acquisition, soit le prix d'achat augmenté des coûts directement attribuables (**droits de douane, taxes non récupérables, coûts de préparation du site, frais de livraison et de manutention, frais d'installation, honoraires d'architectes ou d'ingénieurs, etc.**), **net des remises, rabais et avoirs**.

Si un bien déterminé se compose de plusieurs éléments qui peuvent être acquis séparément, il y a lieu de prendre en considération le coût global du bien et non la valeur de chaque élément pour apprécier le seuil plancher, à condition que ces composantes soient indissociables.

Lorsque le coût d'acquisition unitaire est inférieur à **500€ HT**, la dépense d'un bien meuble est qualifiée de charge.

**Le regroupement par lot n'est pas permis, ainsi les seuils ne peuvent concerner que des immobilisations corporelles et des dépenses ultérieures immobilisables prises individuellement.**

Lorsque la valeur unitaire d'acquisition de biens meubles est supérieure à **500€ HT**, la dépense est immobilisable en investissement sous réserve que ces biens meubles revêtent un caractère de durabilité et ne figurent pas explicitement parmi les comptes de charges ou de stock.

Sont imputés en investissement, quels qu'en soient le coût d'acquisition et la valeur unitaire, y compris en deçà du seuil prédéfini de **500 € HT** :

#### a- Certains matériels informatiques

Les ordinateurs portables, les unités centrales, les écrans et les stations d'accueil sont immobilisables à partir de **500€ HT l'unité**.

#### b- Les biens immeubles par destination

Les biens meubles fixes scellés à un bien immeuble sont considérés comme immeubles par destination. Les frais accessoires directement liés à l'acquisition d'une immobilisation sont eux-mêmes immobilisables dès lors qu'ils constituent un élément indispensable à la mise en service du bien (droits de douane, TVA non-récupérable, frais de transport, d'installation et de montage, droits d'enregistrement, honoraires de cabinet en charge des études préalables, etc.).

#### c- Les biens meubles immobilisables constitutifs d'un premier équipement

##### ▪ Critère de durée

Ces dépenses doivent avoir pour résultat l'entrée d'un bien destiné à rester durablement dans le patrimoine de l'établissement. Le terme « durable » n'étant pas défini par les textes, en pratique, il correspond à une durée supérieure à 1 an.

##### ▪ Notion de premier équipement

Certains biens nécessaires à l'exercice de l'activité pédagogique ou à la recherche, d'une valeur unitaire et inférieure à **500€ HT**, et qui sont constamment renouvelés, peuvent être conservés à l'actif pour une quantité et valeur fixes correspondant à l'équipement initial ou à un complément d'équipement dans le cadre d'une extension d'activité (premier équipement du fonds documentaire d'une bibliothèque, premier équipement d'un laboratoire, premier équipement d'une salle de cours). Les dépenses ultérieures de renouvellement s'analysent comme des renouvellements isolés et partiels et sont enregistrés en charges.

Lorsqu'elle réunit ces 2 critères de durabilité et de premier équipement pour l'exercice d'une activité, la dépense d'un bien meuble est immobilisée.

- **Les adjonctions à un bien immobilisé et les extensions**

Elles constituent également des immobilisations dans la mesure où elles entraînent un accroissement de la valeur de l'immobilisation initiale ou permettent de bénéficier d'avantages économiques futurs comme d'un potentiel de service supplémentaire.

- **Dépenses ultérieures portant sur un bien déjà inscrit à un compte d'immobilisations**

Les dépenses ont le caractère d'immobilisation à une double condition :

- Elles doivent représenter un coût unitaire minimal de **500€ HT** ;
- Et avoir pour effet une augmentation de la valeur d'un élément d'actif, une augmentation notable de sa durée d'utilisation ou permettre de bénéficier d'avantages économiques futurs comme d'un potentiel de service supplémentaire. L'effet de prolongation de la durée d'utilisation s'apprécie par rapport à la durée servant de base au calcul des amortissements.

A l'inverse, ces dépenses ont le caractère de charges si elles ont pour effet de maintenir ces biens dans un état normal d'utilisation jusqu'à la fin de leur durée d'utilisation, ou si ces dépenses se consomment dans l'exercice de leur acquisition.

#### **4. Critères d'imputation des dépenses d'entretien, de réparation, de restauration, d'amélioration**

- **Les dépenses d'entretien et de réparation**

L'entretien est préventif et a pour objet de conserver les biens dans de bonnes conditions d'utilisation. La réparation et la restauration sont destinées à remettre les biens en bon état d'utilisation. Dès lors, ces dépenses d'entretien, de réparation et de restauration constituent des charges non immobilisables. Le remplacement standard de pièces usagées d'un équipement, d'un outillage, les travaux de peintures intérieures partielles pour un bâtiment, les opérations de révision et rénovation partielles de toitures, le remplacement de vitres ou de pièces détachées d'un bâtiment sont ainsi des charges, quel qu'en soit le montant.

**En revanche**, les travaux de ravalement et de peintures extérieures, la réfection intégrale d'une toiture entière, le renforcement de cloisons ou éléments de façades, les travaux de peintures intérieures portant sur la totalité d'une surface, d'une salle ou d'un bâtiment sont immobilisables par nature, quel qu'en soit le montant. Toutefois, l'immobilisation initiale devra être sortie de l'actif.

- **Le périmètre d'intervention** (remplacement intégral ou partiel d'équipement) constitue le critère de distinction entre le fonctionnement et l'investissement pour les dépenses d'entretien, de restauration, de réparation et de remplacement.
- **Les dépenses d'amélioration, les dépenses de mise en conformité et les dépenses de remplacement d'équipements** sont immobilisables si elles contribuent à augmenter la valeur et/ou la durée de vie du bien immobilisé, à le perfectionner, à réduire les coûts d'utilisation ou réduire les risques de dysfonctionnements.

S'agissant des dépenses de mise aux normes de conformité ou liées à l'environnement, elles doivent répondre de manière cumulative aux trois conditions suivantes :

- Dépenses engagées pour des raisons de sécurité des personnes ou environnementales ;
- Imposées par des obligations légales et donc rendues nécessaires pour la poursuite de l'activité ;
- Et dont la non-réalisation ne permettrait pas d'obtenir un gain économique futur.

**Il est à noter que ce seuil est applicable aux engagements juridiques créés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

## 5. Amortissement

Le plan d'amortissement d'une immobilisation est défini afin de traduire le rythme de consommation des avantages économiques ou du potentiel de service attendu.

L'amortissement d'un actif commence à la date de début de consommation des avantages économiques ou du potentiel de service qui lui sont attachés. Cette date correspond généralement à la date de mise en service.

À la clôture de l'exercice, une dotation aux amortissements est comptabilisée conformément au plan d'amortissement défini à la date d'entrée. La dotation aux amortissements est comptabilisée en charges.

## 6. Dépréciation

Une perte de valeur éventuellement observée à la date de clôture de l'exercice est comptabilisée sous la forme d'une dépréciation dont la dotation est portée en charges.

À la date de clôture de l'exercice, il est nécessaire d'apprécier s'il existe un indice quelconque montrant qu'une immobilisation incorporelle a pu perdre notablement de sa valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué.

## 7. Modifications ultérieures

Toute modification significative de l'utilisation prévue, par exemple durée ou rythme de consommation des avantages économiques et/ou du potentiel de service attendu de l'actif, entraîne la révision prospective de son plan d'amortissement. De même, en cas de dotation ou de reprise de dépréciation résultant de la comparaison entre la valeur actuelle d'un actif immobilisé et sa valeur nette comptable, il convient de modifier de manière prospective la base amortissable.

Actuellement, les durées validées pénalisent fortement l'établissement dans sa capacité d'autofinancement des équipements scientifiques spécifiques et ne correspondent plus à une durée d'utilisation de ses équipements scientifiques. En effet, certains équipements sur des projets font l'objet d'une utilisation intensive et donc quasi exclusive sur un projet. L'usure prononcée de ces biens n'est du coup pas matérialisée par des durées d'amortissement adaptées.

Il s'agissait des comptes comptables suivants :

- 215147/48 : Installations complexes
- 215317/18 : Installations spécifiques

***Il est donc possible d'adapter la cadence d'amortissement selon l'intensité d'utilisation du bien en réduisant la durée d'amortissement de ces équipements « spéciaux » (matériels conçus pour répondre à un besoin spécifique et non mobilisable dans le cadre d'une structuration de laboratoire, de projets transversaux ou dans le cadre d'un service commun) à 5 ans.***

## 6. Durées d'amortissement

### Biens immobiliers

| LISTE DES COMPOSANTS                   | DURÉES D'AMORTISSEMENT |
|----------------------------------------|------------------------|
| Voirie, réseaux, divers                | 25 ans                 |
| Gros œuvre                             | 50 ans                 |
| Revêtement façades (peaux extérieures) | 20 ans                 |
| Charpente, menuiserie extérieure       | 25 ans                 |
| Étanchéité                             | 15 ans                 |
| Menuiseries intérieures                | 15 ans                 |
| Cloisons                               | 15 ans                 |
| Faux plafonds                          | 15 ans                 |
| Peinture                               | 15 ans                 |
| Revêtement de sols                     | 15 ans                 |
| Premier équipement                     | 15 ans                 |
| Plomberie                              | 20 ans                 |
| Chauffage, climatisation               | 20 ans                 |
| Électricité, câblage, fibre optique    | 20 ans                 |
| Ascenseurs                             | 15 ans                 |

### Autres biens

| IMMOBILISATIONS                                          | DURÉES D'AMORTISSEMENT |
|----------------------------------------------------------|------------------------|
| Logiciels acquis ou sous-traités                         | 3 ans                  |
| Autres concessions et droits similaires                  | 3 ans                  |
| Agencements et aménagements de terrains                  | 20 ans                 |
| Bâtiments affectés ou remis en dotation                  | Voir composants        |
| Bâtiments acquis                                         | Voir composants        |
| Autres bâtiments                                         | Voir composants        |
| Installations générales, agencements                     | 20 ans                 |
| Aménagements des constructions acquises sur sol d'autrui | 30 ans                 |
| Installations techniques complexes                       | 10 ans                 |
| Matériel scientifique                                    | 5 ans                  |
| Matériel d'enseignement                                  | 5 ans                  |
| Outillage acquis                                         | 5 ans                  |
| Collections                                              | 10 ans                 |
| Installations générales                                  | 30 ans                 |
| Matériel de transport affecté                            | 5 ans                  |
| Matériel de transport acquis                             | 5 ans                  |
| Matériel de bureau affecté                               | 5 ans                  |
| Matériel de bureau acquis                                | 6 ans                  |
| Autre matériel de bureau                                 | 5 ans                  |
| Mobilier affecté                                         | 5 ans                  |
| Mobilier acquis                                          | 5 ans                  |
| Autre mobilier                                           | 5 ans                  |
| Matériel informatique                                    | 3 ans                  |
| Matériel divers                                          | 5 ans                  |

**Nb : conformément au principe de permanence des méthodes, cette délibération rentrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (exception faite pour les projets montés et/ou signés avant le 31 décembre 2023 et pour les projets de recherche ou de formation qui ne prévoient pas d'investissements pour lesquels le seuil de 800€ HT reste applicable)**

## Frais de missions

Les décrets du 3 juillet 2006 et du 26 février 2019 fixent les conditions et les modalités de règlement des frais de déplacements temporaires des personnels civils à la charge des budgets des services de l'Etat et des EPN à caractère administratif, ainsi que des établissements publics locaux d'enseignement, des EPSCP et des EPST. Il est également applicable :

- Aux personnels des groupements d'intérêt public dont les dépenses de fonctionnement sont couvertes en totalité ou pour partie par des subventions d'Etat et des EPN à caractère administratif ;
- Aux personnes qui participent aux organismes consultatifs ou qui interviennent pour le compte des services et établissements précités.
- Aux personnalités extérieures invitées au titre d'une action ponctuelle pour le compte d'une opération gérée et coordonnée par l'Université de Limoges.
- Aux étudiants dans une activité de représentation de l'établissement et missionnés par ce dernier.

### **1. Conditions préalables**

Est considéré en déplacement professionnel :

- Un agent en service muni d'un ordre de mission pour une durée totale qui ne peut excéder douze mois, qui se déplace, pour l'exécution du service, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale,
- Un agent assurant un intérim et qui se déplace pour occuper un poste temporairement vacant hors de ses résidences administrative et familiale,
- Un agent en stage qui suit une action de formation statutaire préalable à la titularisation ou qui se déplace, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale, pour suivre une action, organisée par ou à l'initiative de l'administration, de formation statutaire ou de formation continue en vue de la formation professionnelle tout au long de la vie des personnels de l'Etat ;
- Un agent qui participe à un organisme consultatif ou qui intervient pour le compte des services et établissements : une personne qui se déplace pour participer à des commissions, conseils, comités et autres organismes consultatifs dont les frais de fonctionnement sont payés sur fonds publics ou pour apporter son concours aux services et établissements mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié.

**Dans ces conditions, l'agent peut prétendre au remboursement de certains frais occasionnés par ce déplacement dans la limite des autorisations qui sont portées sur son ordre de mission et de la politique voyage en vigueur dans l'établissement au moment du déplacement.**

**Il convient donc de vérifier auprès des services de l'ordonnateur le bien-fondé de la mission, l'intérêt de l'établissement et la soutenabilité budgétaire. Ces déplacements seront éventuellement remplacés par des conférences téléphoniques ou des visio-conférences eu égard de leur importance et/ou de leur nécessité logistique dans le respect des consignes environnementales de l'Etat.**

**L'éligibilité de ces frais de missions doit également être vérifiée dans le cadre d'une prise en charge contractualisée avec des financements extérieurs.**

**L'intégralité du défraiement doit être liée à l'intérêt du service. Aussi toutes les périodes pour convenances personnelles doivent-elles être déduites. Par ailleurs, les frais de missions ne pourront être comptabilisés que s'ils ne sont pas pris en charge par un tiers ou inclus dans le cadre d'une prestation globale (inscription colloque...).**

## 2. L'ordre de mission

Tout déplacement professionnel, quel que soit son objet, doit donner lieu à l'émission d'un **ordre de mission validé avant le départ** de l'agent en mission.

**L'établissement de ce document est obligatoire et doit être impérativement construit avant le départ effectif de l'agent et avant tout engagement financier au titre des frais logistiques de la mission. L'agent (personnel de l'université ou agent extérieur) réalisant une mission pour le compte de l'université doit systématiquement être en possession d'un ordre de mission.**

**L'ordre de mission doit être signé par l'ordonnateur et l'agent missionnaire.**

Ce dernier doit être daté et validé de l'ordonnateur (ou de son délégataire) **avant le départ en mission** car il permet à l'agent d'avoir la preuve que le déplacement est accepté dans les conditions citées.

Ce document précisera l'identification complète de la personne missionnée ainsi que toutes les conditions et habilitations validées par l'ordonnateur.

**Particularité** : lorsque l'agent missionné est aussi directeur d'un centre de responsabilité avec délégation, l'ordre de mission doit être co-signé par une autre autorité compétente (doyen, directeur adjoint avec délégation...).

**OM hors du SI Sifac** : un OM hors du SI comptable est toléré lorsque :

- le SI est en maintenance fonctionnelle.
- Dans le cadre de l'utilisation d'un ordre de mission collectif sans frais.

Cet ordre de mission doit comporter la liste des personnes concernées, la date, heures et lieu de mission, cela afin de formaliser la prise en charge réglementaire de l'ordre de mission.

### OM Permanent :

L'ordonnateur peut délivrer un ordre de mission dit « **permanent** » dans le cas de déplacements fréquents. **Il doit être produit en 2 exemplaires originaux dont 1 reviendra à l'agent comptable lors de la première demande de dépense qui en découle.**

**Cet OM sera numérisé et archivé chez l'ordonnateur et chez l'agent comptable.** Le numéro de l'OM permanent sera communiqué lors des déplacements ultérieurs. La validité de cet ordre de mission ne peut excéder 12 mois (année civile).

Les déplacements entre résidences administratives (ex : Limoges **vers des sites distants – Tulle -Guéret-Brive La Gaillarde....**) ouvrent droit au remboursement des frais de transport en commun. Un ordre de mission permanent peut être établi afin de couvrir l'agent dans ces déplacements urbains.

**Arrêté ministériel valant convocation** : lorsqu'un agent est sollicité par une tutelle et que contractuellement l'établissement doit prendre en charge les frais, un OM Sifac sera établi pour permettre le défraiement des coûts non supportés par la tutelle.

Le choix des modalités logistiques doit être basé sur la voie économique la moins onéreuse, et lorsque l'intérêt du service l'exige, les plus adaptées à la nature du déplacement.

**Pour toute sortie hors Métropole**, une demande d'autorisation de déplacement à l'étranger (DADE) doit être préalablement renseignée par l'agent suivant la procédure en place. Ce signalement devra être validé par la

Présidence après consultation de l'avis du fonctionnaire sécurité défense (FSD) et le site du ministère des Affaires étrangères.

La mission et l'autorisation de déplacement à l'étranger ne peuvent excéder 12 mois. L'ordre de mission ne pourra donc être signé par le délégataire qu'en présence de cette autorisation préalable de la Présidence.

**Une attention particulière devra également être portée aux conditions administratives, matérielles ou sanitaires imposés aux voyageurs et devant être réalisées avant l'embarquement, suivant les pays de destination et les compagnies de transport.**

Missions prises en charge par un autre organisme :

Un ordre de mission sans frais est aussi réalisé dans le cadre d'une mission prise en charge financièrement par un autre organisme mais concernant un agent de l'établissement.

### 3. Les déplacements

L'université de Limoges a conclu un marché avec **FCM Travel** pour l'organisation des déplacements en France et à l'étranger. Les agents ont donc l'obligation de recourir à ce marché pour l'achat des prestations de transport et d'hébergements **en France et à l'étranger**.

#### Départ en mission

Définition du lieu de départ et de retour : le choix du lieu de départ et de retour pris en compte se fait par l'ordonnateur sur la base de la solution la plus économique pour l'établissement et des capacités logistiques.

- **Horaires de la mission** : la mission débute à l'heure du départ de la résidence retenue et finit à l'heure de retour sur la résidence finale.
- **La résidence administrative** est le territoire de la commune sur lequel se situe le service ou l'agent est affecté.
- **La résidence familiale** est le territoire de la commune sur lequel se situe le domicile de l'agent.

Le choix entre la résidence administrative et la résidence familiale doit être mentionné sur l'ordre de mission. Ce choix, retenu pour la fixation des plages horaires du déplacement, s'applique à la prise en charge des frais de transport (moyen de transport en commun, véhicule personnel, véhicule administratif...).

Lorsque le choix de la résidence familiale est retenu, cette dernière ne peut être retenue que dans un **périmètre de 30 kms autour** de la résidence administrative.

Tous les sites de l'Université peuvent être considérés comme résidence administrative (Limoges, ainsi que tous les sites distants).

Si la résidence familiale est éloignée de la résidence administrative, le missionnaire se charge de réserver à ses frais ses billets en dehors de la plateforme. Il sera remboursé sur la base de l'indemnité du tarif SNCF seconde classe pour une distance comprise entre la résidence administrative et le lieu de mission, quel que soit le mode de transport utilisé par le missionnaire.

L'heure qui sera retenue dans l'ordre de mission est l'heure de départ effectif de la résidence administrative ou familiale.

L'amplitude et les lieux de la mission correspondront aux données indiquées sur l'ordre de mission.

Pour des raisons économiques et environnementales et chaque fois que cela est possible, le voyage en transport en commun doit être privilégié à tout autre moyen de transport.

#### 4. Les modalités de prise en charge

##### a. Décompte de l'indemnité journalière de mission

L'indemnité journalière d'une mission se compose de deux éléments :

- Deux repas : midi et soir
- Une indemnité de nuitée

Pour en bénéficier, l'agent doit se trouver en dehors de sa résidence administrative ou familiale pendant **toute la période** comprise entre :

- 11 heures et 14 heures (repas de midi)
- 18 heures et 21 heures (repas du soir)
- 0 heure et 5 heures (nuitée)

##### b. Les frais de transports

###### Déplacement en train ou en avion

L'Université de Limoges ayant conclu un marché de transport, tous les services ordonnateurs doivent obligatoirement utiliser ce marché et délivrer les billets nécessaires aux déplacements souhaités.

La voie économique la moins coûteuse doit être privilégiée. Ainsi la voie ferroviaire doit-elle être favorisée par rapport aux autres modes de déplacement.

Pour les titres de transport ferroviaires, il est demandé de réserver et valider le voyage le plus tôt possible pour bénéficier des tarifs les plus favorables.

Le transport par voie ferroviaire se fait en deuxième classe. La 1ère classe est autorisée pour les cas suivants :

- **Les conditions tarifaires en 1ère classe sont inférieures ou égales à celles de la deuxième classe ;**
- **L'accueil d'une personnalité VIP (attestation signée par le/la président(e) ;**
- **Le train souhaité est complet en 2nde classe et il n'est pas possible de voyager à un autre moment (impératif d'horaire...) ;**
- **Lorsque la durée totale du trajet est supérieure à 4 heures dans une même journée.**

Le billet électronique est la règle. Il est demandé à l'agence de voyages de n'émettre aucun billet papier pour toute destination éligible au billet électronique.

L'abonnement ferroviaire est possible et même pertinent pour les voyageurs qui font régulièrement le même trajet.

**Particularité :** la non utilisation de la plateforme de réservation peut être acceptée si celle-ci, pour des raisons logistiques ou techniques, n'offre pas la réservation nécessaire à la mission.

**Billets de substitution engagés par un agent :** compte tenu des contraintes liées à la mission ou contraintes extérieures (grèves), un agent peut être amené à avancer un billet. Dans ce cas, la justification de la non utilisation de la plateforme doit être mentionnée sur l'état liquidatif.

L'Université a conclu un contrat avec AIR France. Chaque trajet sur un vol AF capitalise des "blues crédits" qui permettent d'obtenir des vols gratuits. Les services qui utilisent le plus le transport aérien sont donc désignés auprès de l'agence de voyage comme les bénéficiaires pour l'Université de la consommation des "blues crédits".

## Déplacement avec son véhicule personnel

Le transport par voie terrestre se fait en utilisant **prioritairement un véhicule de service.**

Le véhicule personnel peut être utilisé sur autorisation du chef de service quand l'intérêt du service le justifie. L'indemnisation se fait alors sur la base des indemnités kilométriques si l'agent est contraint d'utiliser son véhicule personnel.

L'agent s'engage à apporter la preuve de l'utilisation de son véhicule personnel (certificat d'immatriculation du propriétaire du véhicule) et est responsable dans la vérification de la couverture effective de son assurance lors de l'usage professionnel de son véhicule.

A ce titre, l'agent devra produire sur demande de l'ordonnateur la copie de sa police d'assurance à responsabilité illimitée. Les photocopies des cartes grises devront aussi être produites à chaque changement de véhicule auprès du service gestionnaire.

**Le nombre de kms sera établi à partir du site Via Michelin de centre-ville à centre-ville, trajet le plus rapide avec une tolérance de 5% dans la limite de 10kms.**

L'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixe les taux des indemnités kilométriques en métropole comme suit :

| Déplacements en Métropole | Jusqu'à 2 000 KM | De 2001 à 10 000 KM | Au-delà de 10 000 KM |
|---------------------------|------------------|---------------------|----------------------|
| Véhicule de 5 CV et moins | 0,32 €           | 0,40€               | 0,23€                |
| Véhicule de 6 CV et 7 CV  | 0,41 €           | 0,51 €              | 0,30 €               |
| Véhicule de 8 CV et plus  | 0,45 €           | 0,55 €              | 0,32 €               |

**Particularité :** le véhicule personnel peut être toléré pour les personnels amenés à exercer leurs obligations de service (enseignements...) et qui engendrent des déplacements réguliers entre des sites distants de l'université de Limoges.

**En revanche, si l'agent souhaite utiliser son véhicule pour des convenances personnelles, et sous réserve d'autorisation explicite du chef de service, le remboursement se fera sur la base du tarif de transport public SNCF 2ème classe. Dans ce cas, aucun remboursement de péage ou de parking ne pourra alors être sollicité, sauf pour une mission de jury de concours.**

## Déplacement avec un véhicule de location

L'utilisation d'un véhicule de location est possible lorsque **les transports en commun ou les véhicules de services du parc automobile de l'Université de Limoges ne sont pas disponibles ou en incapacité de répondre aux spécificités de la mission.** Ce type de prestation entre dans le cadre du marché avec la plateforme de voyage. Les catégories de véhicule et les conditions de la location (km, durée, assurance, ...) feront l'objet d'une étude par l'agence conformément à notre politique voyage.

Les règles ci-dessous définissent la politique proposée par l'établissement :

**Type de véhicules :** Les personnels sont autorisés à réserver des véhicules de cat A ou B dans le cadre de ces locations.

Une dérogation sera possible lorsque :

- Le trajet journalier est supérieur à 300km ;
- Le nombre de personnes transportées est supérieur ou égal à 3 ;
- Pour le transport de plus de 5 personnes : les catégories monospaces et minibus seront acceptées.

Toute dérogation à ces règles de bonne pratique devra faire l'objet d'une validation par l'ordonnateur, par un doyen ou un directeur responsable d'un centre de responsabilité budgétaire (UB).

**Un ordre de mission au nom de l'agent conducteur est signé par l'agent et le délégataire de l'ordonnateur. Il couvre les dates de la location, les frais éventuels (essence, péage...).**

### **Trajet domicile travail**

Les frais rattachés au déplacement résidence familiale - résidence administrative effectués avec un véhicule personnel ne peuvent pas donner lieu à défraiement dans le cadre d'une mission.

### **Trajet entre sites distants de l'Université de Limoges (Brive, Tulle, Egletons, Guéret et Ahun)**

Ces déplacements seront réalisés de préférence avec un véhicule de service ou via les transports en commun. Un OM sera réalisé pour couvrir le personnel dans ce type de déplacement.

Si l'agent a engagé des frais de transport, le remboursement se fera dans les conditions mentionnées dans le paragraphe dédié (titre de transport ou frais d'utilisation du véhicule).

**Ces déplacements ne donnent pas droit au remboursement des frais de restauration (sauf pour les élus des conseils centraux).**

## **5. Hébergement et restauration en France Métropolitaine et à l'étranger**

### **a. Hébergement**

L'indemnité d'hébergement comprend **la nuitée, le petit déjeuner et la taxe de séjour**. Le remboursement est subordonné à la production des justificatifs de paiement de l'hébergement auprès du seul ordonnateur. Ainsi la politique de voyage de l'université prévoit-elle les éléments suivants :

| <b>LIEU DE MISSION</b>                    | <b>MONTANT FORFAITAIRE MAXIMUM</b>                  |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Paris et communes du grand Paris          | <b>170 € (au lieu de 140€ prévus par le décret)</b> |
| Les grandes villes de + 200 000 habitants | 120 € (au lieu de 110€ prévus au dernier CA)        |
| Province                                  | 100 € (au lieu de 80€)                              |
| Invités (VIP) + autorisation du Président | 150€ (au lieu de 130€)                              |
| Travailleur Handicapé                     | <b>170€ (au lieu de 150€)</b>                       |
| Contrat européen                          | Remboursement spécifique aux contrats               |
| Hors métropole                            | Taux chancellerie                                   |

- Hébergements dérogatoires hors plateforme (nuitée + petit déjeuner) remboursés **aux frais réels** et dans la limite des plafonds de la politique voyage.

**Condition : attestation du voyageur indiquant son incapacité à fournir la prestation, plus la validation préalable du président.**

- Le remboursement de ces frais générés hors plateforme impose la présentation d'une facture d'hôtel **au nom du voyageur**.

## b. Restauration

Le remboursement est forfaitaire :

Les frais de repas sont fixés par arrêté ministériel du 20 septembre 2023 comme suit :

|                       |                                                                                              |                                                           |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| France métropolitaine | Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon | Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française |
| 20 €                  | 20 €                                                                                         | 24 €                                                      |

Quel que soit le motif de la mission, le taux forfaitaire est réduit de 50% pour les repas pris dans un restaurant administratif (notamment pour les missions sur un site de l'université de Limoges disposant d'un restaurant universitaire), soit un montant de 10€.

## c. Hébergement et restauration à l'étranger

Pour les missions à l'étranger, les agents doivent réserver leurs nuitées via la plateforme de réservation ONLINE.

En cas de non disponibilité ou de problème technique, l'agent peut réserver lui-même son hôtel hors plateforme et demander un défraiement en conséquence et doit prouver l'indisponibilité par une copie d'écran ou tout autre moyen.

Dans tous les cas, les chambres sélectionnées seront conformes à la politique voyage. Le forfait journalier ou per diem est défini par arrêté ministériel (03.07.2006 JO du 04.07) et consultable sur le site :

[http://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission\\_taux\\_chancellerie/frais\\_\(taux\\_de\\_chancellerie\)](http://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission_taux_chancellerie/frais_(taux_de_chancellerie)).

En cas de non utilisation de la plateforme (avec justification), le défraiement ne sera possible que si l'agent apporte la preuve d'un hébergement payant (facture d'hôtel) à son nom. Ces hébergements dérogatoires hors plateforme (nuitée + petit déjeuner) sont remboursés **aux frais réels** et dans la limite des plafonds de la politique voyage (65% du forfait journalier ou per diem).

En cas de prise en charge partielle, une réduction de 65% est pratiquée par nuitée et 17,5% par repas.

**Particularité :** Pour une mission d'une durée supérieure ou égale à 90 jours, celle-ci doivent faire l'objet d'une DADE (demande d'autorisation de déplacement à l'étranger) validée par le fonctionnaire sécurité défense (FSD) et d'une visite médicale.

Par ailleurs, l'indemnité journalière forfaitaire des frais de missions dans la même localité, est réduite de :

- 20 % au-delà du 30e jour,
- 40 % au-delà du 60e jour,
- 50 % au-delà de 120 jours.

Pour le calcul des indemnités, la mission à l'étranger commence à l'heure d'arrivée dans la localité et se termine à l'heure de départ de ce même lieu pour le retour.

*Exemple : un agent part à 10 h de sa résidence administrative pour prendre un avion à 14h à destination de l'étranger. Il déjeune à l'aéroport. Pour le calcul des indemnités forfaitaires à l'étranger, le point de départ du calcul est le moment où il arrive dans le pays étranger. Le repas pris à l'aéroport est alors remboursé sur la base des tarifs en vigueur en France*

Le temps passé à bord des bateaux, avions ou trains peut donner lieu au versement d'indemnités de repas si le prix du billet ne comprend pas la prestation (justification par un document émis par le transporteur indiquant

que la fourniture des repas n'est pas incluse dans le prix du billet). Le montant est égal à l'indemnité de repas applicable en France.

## 6. Autres frais annexes

**Attention, ces frais annexes ne peuvent être remboursables que si l'ordre de mission les autorise.**

Les frais annexes sont : péage, parking, taxi, véhicule de location, inscriptions, vaccinations obligatoires, transport de matériel scientifique, visas, covoiturage ...

### Cas RER et tickets de métro :

Face à la dématérialisation des tickets, il n'est plus systématiquement possible de fournir les justificatifs papiers. La règle de remboursement se fera sur la base d'un remboursement de 2 tickets journaliers (un matin et un soir).

Pour répondre à une logique de simplification, l'agent pourra envoyer les fichiers numérisés ou photographiés de ses justificatifs sur une adresse générique ou directement sur la plateforme de gestion des notes de frais.

## 7. Procédures particulières

### a. Les avances

Une avance peut être consentie à un agent qui en fait la demande, avec l'accord de l'ordonnateur au minimum 15 jours avant la date du départ en mission.

Elle est versée au vu d'un état de frais provisoire (état de simulation) signé par l'agent accompagné de l'ordre de mission.

Elle est plafonnée à **75%** des sommes présumées dues aux titres des indemnités journalières **(repas et nuitées seulement) ou per diem (forfait étranger)**. Cette assiette sera diminuée en conséquence si l'hébergement est réservé via la plateforme de réservation.

**Sont exclus du calcul de l'assiette tous les frais annexes (bus, taxi, parking, inscriptions...). Il conviendra donc, sur l'état prévisionnel support de la demande d'avance, de ne pas y avoir porté ces frais exclus du calcul.**

**En tout état de cause, l'Agent Comptable de l'Université doit recevoir au minimum 15 jours avant le début de la mission** les documents relatifs à l'avance afin qu'elle soit validée puis mise en paiement.

### b. Concours

Pour des épreuves d'admissibilité et/ou d'admission à des concours de la fonction publique d'Etat ou de titularisation, l'agent peut prétendre à la prise en charge d'un A/R base SNCF 2ème classe, d'une nuitée (si l'heure de convocation ne permet pas le déplacement dans la journée) et un repas par an.

Les frais relatifs aux déplacements des agents dans ce contexte de concours sont à la charge des composantes et services.

Les autres frais restent à la charge de l'agent.

#### c. Formation continue des personnels

Dans le cadre des formations organisées par l'université sur ses sites, seuls les frais de déplacement et d'hébergement sont pris en charge et uniquement si l'agent n'est plus sur sa résidence administrative de rattachement. Les repas ne sont pas remboursés du fait de la présence de restaurants universitaires.

Dans le cas où la formation ne se déroule pas sur un campus universitaire, les frais de repas et de parking (si utilisation du véhicule) seront autorisés.

#### d. Colloques

Les différentes méthodes de prise en charge des frais de colloque et le contenu éventuel des services inclus dans l'inscription nécessitent une attention particulière. Ainsi toute demande de défraiement dans le cadre d'un déplacement pour colloque devra-t-elle être réalisée sur la base d'un programme ou d'un justificatif précisant la composition du tarif acquitté et des prestations incluses.

Par ailleurs, les factures d'inscription en flux classique ou dématérialisé (carte achat) seront appuyées par l'inscription du numéro de l'OM rattaché.

## Remboursement de frais hors missions

*Cette note annule et remplace la note votée au CA du 20 février 2015.*

Tout achat public **doit impérativement** respecter les règles de la commande publique (cf. point 1). Il doit être matérialisé par un bon de commande marché ou simple au préalable.

En cas d'achat hors du circuit défini, l'agent ne peut prétendre à un remboursement sauf force majeure :

- Crise sanitaire,
- Crise sociale : Grève.

La force majeure est un événement qui remplit les 3 caractéristiques suivantes :

- Il est imprévisible ;
- Il est irrésistible (insurmontable) ;
- Il échappe au contrôle des personnes concernées.

Afin d'enregistrer cette opération,

1. Un bon de commande sera réalisé au nom de l'agent ayant payé cette dépense ;
2. Si cet agent n'est pas créé en tant que fournisseur, une demande sera formulée à la cellule création des tiers ;
3. Le champ désignation du bon de commande sera renseigné du nom du fournisseur payé et la nature de l'achat (ex. : publication scientifique) ;
4. Le groupe de marchandise correspondra à la nature de l'achat afin de respecter la procédure des marchés publics ;
5. Le code TVA : XO en sachant que ces pratiques de remboursement sont pénalisantes pour le laboratoire ou service d'affectation puisqu'elles ne permettront pas la déduction ;
6. La demande de remboursement sera envoyée au service facturier pour mise en paiement avec les pièces justificatives suivantes :
  - Justificatif de l'achat au nom de l'agent (facture, coupon de paiement, ...) et portant le nom du fournisseur,
  - Document présentant le lien de l'achat avec le travail de l'agent (ordre de mission, autorisation du directeur d'unité...),
  - Document prouvant le débit sur les comptes personnels de l'agent (relevé de compte à son nom avec surlignage de la dépense concernée).
  - Une attestation du supérieur hiérarchique permettra de certifier que l'agent a bien réalisé cette dépense et doit être normalement remboursé.

## Frais de réceptions

Dans le cadre du rayonnement institutionnel, scientifique et social de l'université, il est de coutume de recevoir des invités extérieurs, il est recommandé d'organiser ces moments de restauration au sein des locaux universitaires avec des plateaux repas ou des buffets réservé auprès des prestataires sur marchés.

Si le choix d'utilisation de prestation de restaurant à l'extérieur s'opère, les forfaits applicables sont définis par le type de manifestation et de public invités

### 1. Accueil des personnalités extérieures (événements exceptionnels et stratégiques)

Deux forfaits sont possibles :

- 55 € TTC maximum par convive pour un dîner et 45 € TTC pour un déjeuner maximum : ce forfait concerne les événements exceptionnels et stratégiques qui relient le/la président(e), vice-présidents, doyens-directeurs, DGS-DGSA aux tutelles, autorités administratives et partenaires sociaux économiques (recteur, directeurs d'établissement public ou privé, experts de haut niveau, jury de thèse, industriels)

### 2. Séminaires de direction, séminaires scientifiques, congrès, colloques et journées d'études

Deux forfaits sont possibles :

- 40 € TTC maximum par convive pour un dîner et 30 € TTC pour un déjeuner maximum

### 3. Repas de service / Cohésion des équipes

Dans le cadre de la politique sociale et solidaire de l'université et pour renforcer la cohésion des équipes, **un seul repas de service par an** est autorisé.

Ce repas doit respecter les règles suivantes :

- Le bon de commande doit être signé par le chef du service ;
- La prestation devra passer impérativement par le marché sous forme de plateaux repas ou de buffet ;
- Ce repas doit être consommé de préférence dans les locaux de l'université dédiés à la convivialité ;
- Le plateau repas ou le buffet ne doit pas dépasser 25€ TTC par convive - boisson comprise.

**NB :**

- Il n'y a pas lieu d'établir l'attestation de repas. En contrepartie, les bons de commande doivent impérativement contenir le nom, la date de l'événement, les noms des invités et le montant global de l'engagement (forfait maximal TTC X nombre de convives).
- Aucun remboursement n'est possible sans engagement juridique préalable

## Prix et cadeaux à destination des personnels ou des étudiants

Les cartes cadeaux proposées par différentes enseignes, ou groupe d'enseignes, constituent un avantage en nature, au sens où l'employeur permet à l'agent de bénéficier d'un bien ou d'une prestation susceptible d'être utilisée à des fins privées.

Les avantages en nature constituent un complément de rémunération, soumis à cotisations fiscales et sociales.

Les rémunérations accessoires sont encadrées par la réglementation. Leurs modalités d'attribution sont examinées par les instances compétentes de l'université. Un avantage en nature ne saurait constituer une prime déguisée, consentie hors de ce cadre, et créer une différence de traitement entre les agents selon leur service d'affectation.

Le conseil d'administration de l'Université de Limoges autorise le Président, ordonnateur principal, les ordonnateurs délégués et les ordonnateurs secondaires, à engager des dépenses de cadeaux et libéralités diverses dans les cas suivants :

- Décès d'un personnel ou un étudiant ;
- Prix aux étudiants dans le cadre de concours, colloques... ;
- Délégations universitaires, nationales, internationales.

Dans ce cas, une décision nominative d'attribution de prix signée de l'ordonnateur sera transmise à l'agent comptable.

Afin d'éviter que ces avantages en nature ne soient soumis à prélèvements obligatoires, il convient de limiter la valeur globale annuelle de ces libéralités potentiellement attribuées à une personne au cours d'une année civile à un montant équivalent à 5% du plafond mensuel de la sécurité sociale.

Les factures devront être établies au nom de l'Université et adressées via la plate-forme Chorus Pro.

## Attribution des subventions

### Procédure – Attribution de subvention – Délibération N°440-2024-DAF

Afin d'harmoniser les pratiques concernant les modalités de prise en charge des demandes de subvention, la Direction des Achats et Finances propose 2 types des procédures pour l'attribution de subvention :

- Cas N°1 : Subvention dont le montant est inférieur ou égal à 11.000€ (arrêté de subvention)
- Cas N°2 : Subvention d'un montant supérieur à 11.000€ (convention, délibération et arrêté de subvention)

#### Cas N°1 : Subvention d'un montant inférieur ou égal à 11.000€

| Etapes         | Actions                                                                                                                                                                                                  | Acteurs                             | Calendrier   |
|----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------|
| <b>Etape 1</b> | La composante ou le service transmet la fiche demande subvention 1 (conformément au modèle joint) complétée, par mail à <a href="mailto:daf-depense@unilim.fr">daf-depense@unilim.fr</a>                 | Composante ou Service, DAF          |              |
| <b>Etape 2</b> | La DAF rédige l'arrêté et le transmet pour numérotation et signature de la Présidente                                                                                                                    | DAF, Présidence                     |              |
| <b>Etape 3</b> | L'arrêté signé est retourné à la DAF qui le répertorie puis le transmet à la composante ou au service                                                                                                    | Présidence, DAF, Composante/service |              |
| <b>Etape 4</b> | La composante ou le service opère la saisie de l'engagement financier (Bon de commande simple SIFAC+) et dépose l'arrêté sur le DEPOT DEPENSE AGENCE COMPTABLE-SFACT- CRB-6-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS | Composante ou service, SFACT        |              |
| <b>Etape 5</b> | La DAF transmet annuellement un bilan des subventions d'un montant inférieur ou égal à 11.000€                                                                                                           | DAF                                 | Annuellement |

#### Cas N° 2 : Subvention d'un montant supérieur à 11.000€

| Etapes         | Actions                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Acteurs                           | Calendrier           |
|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|----------------------|
| <b>Etape 1</b> | La composante ou le service rédige une proposition de convention (modèle joint) et la fiche de demande de subvention 2 (modèle joint) qu'il transmet à <a href="mailto:daf-depense@unilim.fr">daf-depense@unilim.fr</a> pour avis.<br>La convention devra préciser le centre de coût (imputation de la dépense) | Composante ou service, DAF        |                      |
| <b>Etape 2</b> | Après validation de la DAF, retour de la convention en composante ou service pour signature du partenaire.                                                                                                                                                                                                      | Composante ou service, DAF        |                      |
| <b>Etape 3</b> | La composante ou le service transmet la convention signée par le partenaire à <a href="mailto:daf-depense@unilim.fr">daf-depense@unilim.fr</a><br>La DAF rédige la délibération et l'arrêté de subvention et transmet les éléments à la Référente des Affaires Institutionnelles                                | Présidente, DAF                   | 15 jours avant le CA |
| <b>Etape 4</b> | Suite à la délibération du Conseil d'Administration et à la publication de l'extrait de délibération correspondant, la DAF dépose la convention sur la GEIDE pour signature de la Présidente.                                                                                                                   | Présidence, DAF                   |                      |
| <b>Etape 5</b> | La composante récupère la convention signée de toutes les parties, en garde une copie et envoie un exemplaire au partenaire, saisie le bon de commande et dépose tous les éléments (convention, délibération et arrêté) sur le DEPOT DEPENSE AGENCE COMPTABLE-SFACT- CRB- 6-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS        | Composante ou service, DAF, SFACT |                      |

## Règlement d'utilisation de la carte achat de l'Université de Limoges

A la suite des observations de l'Inspection générale des finances et de la Cour des comptes en termes de nature d'achats et en termes de respect de la réglementation en matière de marchés publics, je vous transmets cette note qui a pour objet de cadrer le fonctionnement de la carte achat et d'inscrire son utilisation dans le cadre du code des marchés publics.

Pour rappel : ***la carte achat est une carte bancaire dont les achats doivent respecter la réglementation relative aux marchés publics, qu'ils soient ou non formalisés, les fournisseurs devant être référencés préalablement.***

***Ainsi la carte achat est-elle une modalité d'exécution des marchés publics et ne modifie en rien les règles en matière de passation des marchés publics. Elle permet de simplifier l'achat public en réduisant le nombre d'opérations liées aux commandes de petits montants réalisées auprès de fournisseurs référencés.***

En effet d'après le règlement d'utilisation de la carte achat : « La carte achat est une carte bancaire visa qui permet d'effectuer tout type d'achats de proximité ou sur Internet à condition qu'ils soient réalisés dans le respect des règles de mise en concurrence et de la politique d'achat de l'Université de Limoges ».

Le règlement intérieur en annexe rappelle les modalités d'application de la carte achat au sein de l'université.

Pour répondre aux exigences de la réglementation et aux besoins quotidiens du personnel de l'université de Limoges, les règles suivantes devront être appliquées :

- Une carte achat sera attribuée par composante et par laboratoire de recherche sur demande du directeur/doyen de composante ou par la directrice/le directeur du laboratoire ;
- Les services ne rentrent pas dans le champ d'application (les services qui ont besoin d'une carte doivent le justifier) ;
- Les demandes doivent être envoyées à l'adresse suivante : [carte-achat@unilim.fr](mailto:carte-achat@unilim.fr) ;
- Le plafond de toutes les cartes sera de 5 000 € TTC ;
- Le règlement d'utilisation doit être actualisé pour correspondre aux exigences réglementaires et aux attentes des usagers ;
- Le nouveau règlement ainsi que la cartographie des cartes seront présentés au CA pour vote.

La carte achat est une carte bancaire visa qui permet d'effectuer tout type d'achats de proximité ou sur Internet, à condition qu'ils soient réalisés dans le respect des règles de mise en concurrence et de la politique d'achat de l'Université de Limoges et conformément aux consignes ci-dessous :

**-La carte achat est nominative et personnelle** : elle dispose des mêmes caractéristiques qu'une carte bancaire ordinaire. Elle ne permet pas de retirer d'espèces.

**-Le référencement des fournisseurs est obligatoire.** A ce titre, aucun achat ne peut être fait si le fournisseur n'est pas référencé dans la base de la BNP. En cas d'achat refusé, il faut envoyer les données du fournisseur à l'adresse : [carte-achat@unilim.fr](mailto:carte-achat@unilim.fr). Un délai de 24h est requis pour le référencement d'un nouveau fournisseur.

### Listes des achats autorisés :

- Achats de proximité ou achats en ligne pour des dépenses **hors marchés** ;
- Achats effectués en ligne : biens, matériels, petits équipements non immobilisés (<500€ HT), logiciels, prestation de service (licences, publications et droits, adhésion) ;
- Achats liés à l'organisation de séminaire : petits consommables/denrées, frais de réception ;

- Inscription aux colloques à l'étranger ;
- Réservation de prestation dans le cadre d'un évènement : location de salle, visites, restaurant, autres dépenses liées à l'organisation de rencontres. Ces dépenses peuvent être effectuées dans la résidence administrative ou sur le lieu de l'évènement. Pour les cartes dédiées à des projets européens, elles peuvent être utilisées dans le cadre du déroulement du programme.
- Frais et cotisations diverses : frais de douanes, cotisations obligatoires, etc. ;
- Achat de timbres postaux et frais liés à l'expédition/transport de biens et marchandises.

Ces dépenses doivent être justifiées avec les factures correspondantes et des attestations si besoin.

#### **Interdictions :**

- Biens et services faisant partis d'un **Marché Public** actif à l'Université ;
- Achats effectués dans le cadre des frais de missions (taxi, parking, etc.) ;
- Prestations, inscription à des colloques ou autres dépenses organisées par l'Université ;
- Achats d'investissement (achat d'équipement, matériel dont le prix est supérieur à 500 € HT) ;
- Achat Paypal ;
- Achat par téléphone ;
- Les abonnements récurrents ;

NB : les frais de traiteur font l'objet d'un marché public. En conséquence, les achats par carte achat ne sont pas autorisés. **Il existe une exception pour les missions de présentation effectuées par l'équipe présidentielle ou avec autorisation de La Présidente.**

#### **Plafond :**

- Montant maximum autorisé par transaction : 2 000 € TTC.
- Le plafond des cartes sera de 5 000 € renouvelable sur demande motivée auprès du DAF.
- La carte ne peut être utilisée que dans **la résidence administrative**.

#### **Les porteurs de cartes doivent respecter les consignes de sécurité :**

- La carte est strictement personnelle et ne doit pas être prêtée ;
- Le code secret est personnel et nominatif, il ne doit pas être divulgué ;
- Les achats sur internet doivent se faire sur des sites sécurisés, commençant par https://;
- La vérification de l'état du budget doit être réalisée avant chaque utilisation de la carte ;
- L'utilisation de la carte est strictement professionnelle ;
- La carte est gardée en sécurité dans un coffre afin d'éviter toute autre utilisation.

L'achat par internet est considéré comme un achat de proximité au niveau du service fait.

L'achat par carte devra systématiquement donner lieu à la création d'un BC Sifac+.

#### **Organisation carte achat :**

Le Directeur des Achats et des Finances est administrateur du programme « carte achat ».

Le Gestionnaire est le personnel de l'unité qui a l'autorisation de formaliser au travers d'un BC Sifac+ les achats réalisés par « carte achat » et il contrôle et vérifie les flux mensuels. Il vérifie la disponibilité des crédits avant d'accorder l'achat par carte.

Le Porteur est la personne habilitée à faire des achats ponctuels sur autorisation du directeur ou du gestionnaire. Il transmet les factures/facturettes ou la facture PDF lors d'achats en ligne à [carte-achat@unilim.fr](mailto:carte-achat@unilim.fr)

**NB : La confirmation d'une commande n'est pas une facture. Les factures doivent comporter : la date, le montant, la TVA, la nature du bien et le nom de l'enseigne commerçante. Les factures doivent être transmises au fil de l'eau à [carte-achat@unilim.fr](mailto:carte-achat@unilim.fr)**

Le Gestionnaire enregistre l'achat via un BC Sifac+ et la création se fait sous un fournisseur générique « carte achat », les identifiants SIRET et les coordonnées bancaires ne sont donc pas obligatoires.

#### **Perte ou vol de la carte :**

Contactez immédiatement le centre de blocage de la carte « BNP » en précisant : le motif de l'appel, le N° de carte, la date d'expiration, la date de l'évènement. Cette démarche est notifiée au plus tôt à l'administrateur secondaire, qui confirmera par écrit le blocage auprès de la banque.

#### **Utilisation frauduleuse de la carte :**

Dès survenance d'une utilisation abusive ou frauduleuse, il faut faire opposition auprès de la banque et alerter l'administrateur secondaire par mail à [carte-achat@unilim.fr](mailto:carte-achat@unilim.fr) ainsi que le gestionnaire de proximité.

#### **Litige avec le fournisseur, défaut de livraison, retard, matériels défectueux, etc. :**

La récupération se fait sous forme d'avoir si les factures sont en cours de paiement, ou sous forme de remboursement (par titre de recettes).

Le Gestionnaire présente une demande de facturation pour « litige carte achat » à l'administrateur, ce qui permettra la prise en charge du débours à obtenir du fournisseur et permettre un recouvrement forcé.

La banque reste étrangère à tout différend autre que ceux relatifs à l'exécution de l'ordre de paiement. L'acheteur fait son affaire personnelle de tout litige l'opposant à un Titulaire, à un commerçant.

#### **Départ ou changement de poste :**

Le Porteur doit remettre en mains propres sa carte à l'administrateur secondaire Florence Ventenat qui procèdera à la clôture de la carte auprès de la banque.

#### **Informations utiles :**

Service gestionnaire : Direction des Affaires Financières.

Administrateur principal : Adil RKIBI

Administrateur secondaire : Florence Ventenat

Mail de contact : [carte-achat@unilim.fr](mailto:carte-achat@unilim.fr),

Téléphone : 05 55 14 91 53

Centre d'opposition carte achat (7 jours/7, 24h/24h)

En line : Directement depuis votre accueil personnel de la BNP Paribas

Depuis la France : 09 69 32 82 54

Depuis l'étranger : +33 969 328 154

**En cas d'utilisation volontaire de la carte à des fins personnelles ou pour des achats non autorisés, le titulaire de la carte devra rembourser l'université des sommes indûment engagées et se verra retirer la carte achat.**

**Le prêt ou la divulgation du code secret à un autre agent ne sont pas autorisés et constituent un motif de retrait immédiat de la carte achat.**

**Rappel : le porteur de la carte ne doit pas la garder sur lui sauf quand il en a besoin.**

## Parc automobile

### Utilisation Véhicule de service

**Un véhicule de service est un véhicule appartenant à l'université, mis à disposition d'un agent exclusivement pour ses missions professionnelles. Il constitue un outil de travail nécessaire à la réalisation des activités liées à la fonction exercée (déplacements professionnels, interventions, livraisons, etc.).**

**L'agent qui utilise un véhicule de service doit respecter certaines obligations :**

- **L'usage est exclusif pour les trajets professionnels**
- **L'utilisation est interdite en dehors des heures de travail, durant des RTT ou congés payés**
- **L'utilisation le week-end doit être justifiée par un événement universitaire et soumise à autorisation express du chef de service.**

### Achat Véhicule

**Le parc automobile :** Toute demande d'acquisition de véhicule doit être justifiée et centralisée auprès du directeur de affaires financières.

Pour se conformer à la Circulaire du 13 novembre 2020 relative à la nouvelle gestion des mobilités pour l'État et face au vieillissement du parc automobile de l'université, les nouveaux véhicules électriques ou hybrides rechargeables doivent être privilégiés.

Toutefois, l'achat d'un véhicule thermique est soumise à l'autorisation préalable de la DAE . Cette demande doit être centralisée auprès du service de la commande publique.

Les demandes doivent être exprimées par la composante ou service dans le cadre des dialogues de gestion annuels (ou les CPOM).

Toute acquisition doit être justifiée et donnera lieu à une sortie d'inventaire d'un véhicule thermique non fonctionnel.

La gestion du parc sera assurée par la présidence pour réduire l'impact environnemental et éviter les surcoûts.

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **713/2025/CAB**  
**Conseil d'Administration du 28 novembre 2025**

**Sujet : Note pour l'achat de documentation dans les composantes**

Tout document acheté sur les crédits de fonctionnement du SCD devra désormais être inventorié et signalé dans le catalogue des BU. Les documents imprimés seront conservés dans une bibliothèque du SCD ou une bibliothèque de la composante/du pôle/du service ouverte à tous. La documentation numérique sera signalée sur le site web du SCD et sur BIOME et accessible à tous après authentification Unilim.

La documentation imprimée et numérique à destination d'un utilisateur unique, ou ayant vocation à être conservée dans un bureau ou un service, ou être offerte à des étudiants dans le cadre de remise de prix ou autres cadeaux, sera achetée par les composantes, pôles et services sur leurs propres crédits de fonctionnement.

Par ailleurs, lorsqu'un titre de périodique est déjà disponible en ligne, l'abonnement en version imprimée sera supprimé.

Membres en exercice : 36  
Nombre de présents ou représentés : 31  
Abstention (s) : 0  
Suffrages exprimés : 31  
Pour : 31  
Contre : 0

Fait à Limoges, le 28 novembre 2025

**Le Président de l'Université**

**Vincent JOLIVET**

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de novembre 2025.  
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 1<sup>er</sup> décembre 2025.**

**Modalités de recours :** *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

**Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'Université de Limoges,  
Vu les statuts du Service Commun de la Documentation.

Délibération enregistrée sous le numéro : **714/2025/CAB**  
**Conseil d'Administration du 28 novembre 2025**

**Sujet : Renouvellement des représentants des enseignants, enseignants chercheurs au Conseil documentaire**

Le Service Commun de la Documentation renouvelle cette année les membres de son Conseil documentaire. Conformément à l'article 4 des statuts du SCD, les six enseignants, enseignants-chercheurs ou chercheurs sont désignés par leurs représentants au conseil d'administration de l'université. Seuls les représentants enseignants, enseignants-chercheurs ou chercheurs élus au Conseil d'Administration prennent part au vote.

Les six candidats sont les suivants :

- Chantal DAMIA
- Abdelkader NECER
- Julien BREVIER
- Rémi CHAUZY
- Cécile BERTIN
- Joël ANDRIEU

Membres en exercice : 16  
Nombre de présents ou représentés : 16  
Abstention (s) : 0  
Suffrages exprimés : 16  
Pour : 16  
Contre : 0

Fait à Limoges, le 28 novembre 2025

**Le Président de l'Université**

**Vincent JOLIVET**

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de novembre 2025.  
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 1<sup>er</sup> décembre 2025.**

**Modalités de recours :** *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'Université de Limoges,  
Vu les statuts du Service Commun de la Documentation.

Délibération enregistrée sous le numéro : **715/2025/CAB**  
**Conseil d'Administration du 28 novembre 2025**

**Sujet : Renouvellement des représentants des étudiants au Conseil documentaire**

Le Service Commun de la Documentation renouvelle cette année les membres de son Conseil documentaire. Conformément à l'article 4 des statuts du SCD, les quatre représentants des étudiants sont désignés par leurs représentants au conseil d'administration de l'université. Seuls les représentants des étudiants élus au Conseils d'Administration prennent part au vote. Les quatre candidats sont les suivants :

- Maxime Rodrigues,
- Clément Désaphy,
- Rayyan El Hafiane,
- Lola Dorval (VP étudiant).

Membres en exercice : 6  
Nombre de présents ou représentés : 5  
Abstention (s) : 0  
Suffrages exprimés : 5  
Pour : 5  
Contre : 0

Fait à Limoges, le 28 novembre 2025

**Le Président de l'Université**

**Vincent JOLIVET**

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de novembre 2025.**  
**Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 1<sup>er</sup> décembre 2025.**

**Modalités de recours :** *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

**Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

- Vu le décret n°90-50 du 12 janvier 1990 modifié instituant une prime d'administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur,
- Vu le décret n° 99-855 du 4 octobre 1999 modifié instituant une prime de responsabilités pédagogiques dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur
- Vu l'arrêté du 4 octobre 1999 fixant la liste des personnels de l'enseignement supérieur pouvant bénéficier de la prime de responsabilités pédagogiques instituée par le décret n° 99-855 du 4 octobre 1999 ;
- Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 25 mars 2025 relatif à la proposition de fonctions ouvrant droit à une prime de responsabilités pédagogiques pour l'année universitaire 2024/2025
- Vu l'avis du Comité Social d'Administration d'Etablissement du 28 mars 2025 relatif à la proposition de fonctions ouvrant droit à une prime de responsabilités pédagogiques ou à une prime de charges administratives pour l'année universitaire 2024/2025
- Vu l'avis du Comité Social d'Administration d'Etablissement du 27 juin 2025 relatif à la proposition de fonctions ouvrant droit à une prime de responsabilités pédagogiques ou à une prime de charges administratives pour l'année universitaire 2024/2025

**Conseil d'administration du 28 novembre 2025**

**Délibération enregistrée sous le numéro : 716/2025/RH**

**Sujet : Proposition de fonctions ouvrant droit à une prime de responsabilités pédagogiques (PRP) ou à une prime de charges administratives (PCA) au titre de l'année universitaire 2025/2026**

PJ : tableau de présentation des propositions de fonctions

Au cours de l'année universitaire 2022/2023, l'Université de Limoges a procédé à la redéfinition de l'ensemble des fonctions et missions qui peuvent être confiées aux enseignants et enseignants-chercheurs. Ces fonctions sont valorisées soit, par la prise en compte dans le service statutaire d'enseignement de dispositions du référentiel d'équivalence horaire, soit au moyen de l'attribution d'une prime ou indemnité.

Pour les enseignants-chercheurs, le dispositif de l'indemnité fonctionnelle C2 du RIPEC a remplacé la procédure relative à l'attribution de primes de responsabilités pédagogiques (PRP) ou de primes de charges administratives (PCA).

Le dispositif d'attribution de PRP et PCA reste cependant valable dans le cas de fonctions attribuées à des enseignants du second degré ou exercées par des personnels hospitalo-universitaires.

Les PRP correspondent à des responsabilités spécifiques exercées en sus des obligations de service.

Les fonctions ouvrant droit à des PRP et le nombre d'heures maximum allouées à ces fonctions sont fixées par le Président de l'Université sur proposition du Conseil d'Administration après avis de la Commission de la Formation du Conseil Académique.

Les PCA, quant à elles, peuvent être attribuées aux enseignants affectés dans les établissements d'enseignement supérieur qui exercent une responsabilité administrative ou prennent la responsabilité d'une mission temporaire définie par l'établissement et dont la durée ne peut être inférieure à un an.

Le Président de l'Université arrête, après avis du Conseil d'Administration, la liste des fonctions pouvant ouvrir droit au bénéfice de la PCA et les taux maximum d'attribution de cette prime.

Les propositions de fonctions ouvrant droit à PRP/PCA sont annexées à cette présente délibération.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la liste des fonctions ouvrant droit à PRP/PCA pour l'année 2025/2026.

Membres en exercice : 36

Nombre de présents ou représentés : 31

Abstention (s) : 11

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Fait à Limoges, le 28 novembre 2025

**Le Président de l'Université,**

**Vincent JOLIVET**

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de novembre 2025.**

**Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 1<sup>er</sup> décembre 2025.**

**Modalités de recours :** *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

---

***Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges***

---

## Primes de Responsabilités Pédagogiques – Primes de charges Administratives 2025-2026

### Liste des fonctions et responsabilités

- Les primes de responsabilités pédagogiques (PRP) correspondent à des responsabilités spécifiques exercées en sus des obligations de service attribuées aux enseignants autres qu'enseignants-chercheurs, aux personnels enseignants des universités de médecine générale titulaires, ainsi qu'aux personnels enseignants et hospitaliers titulaires exerçant des fonctions d'enseignement dans des établissements d'enseignement supérieur.
- Les fonctions ouvrant droit à des PRP et le nombre d'heures maximum allouées à ces fonctions sont fixées par la Présidence de l'Université sur proposition du Conseil d'Administration après avis de la Commission de la Formation du Conseil Académique (CFVU).
- Le nombre d'heures indiqué en équivalent TD correspond aux nombres d'heure maximum allouées pour chaque responsabilité.
- Les primes de charges administratives (PCA) peuvent être attribuées aux enseignants autres qu'enseignants-chercheurs, aux personnels enseignants des universités de médecine générale titulaires, ainsi qu'aux personnels enseignants et hospitaliers titulaires exerçant des fonctions d'enseignement dans des établissements d'enseignement supérieur.
- Les PCA sont attribuées à des enseignants qui exercent une responsabilité administrative ou prennent la responsabilité d'une mission temporaire définie par l'établissement et dont la durée ne peut être inférieure à un an.
- La Présidence de l'Université arrête, au début de chaque année universitaire, après avis du Conseil d'Administration, la liste des fonctions pouvant ouvrir droit au bénéfice de la PCA et les taux maximum d'attribution de cette prime.
- Les indemnités fonctionnelles, composante C2 du Régime Indemnitare des Personnels Enseignants-Chercheurs (RIPEC), sont attribuées à des enseignants-chercheurs ou chercheurs exerçant des fonctions de direction d'une unité ou d'une composante, des responsabilités supérieures ou particulières ou de missions temporaires.
- Les fonctions sont fixées par décision de la Présidence après vote du conseil d'administration.
- La liste des attributions est validée chaque année par la Présidence, après présentation en réunion de bureau.
- Ces fonctions sont donc présentées aux membres du CSAE à titre d'information.**

| Composante   | Sous-groupe | Fonctions/Missions                                                               | Intitulé de la fonction en composante                                             | Nombre heures ETD PRP | Montant PRP | Montant PCA | Montant C2 | Observations                                              |
|--------------|-------------|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------|-------------|------------|-----------------------------------------------------------|
| INSPE        | G1-1        | Responsable de département (ou de section) niveau 1                              | Directeur département Arts, histoire, géographie                                  | 11,5                  | 500,00 €    |             |            |                                                           |
| INSPE        | G1-1        | Responsable de département (ou de section) niveau 1                              | Directeur département Formation transversale                                      | 11,5                  | 500,00 €    |             |            |                                                           |
| MEDECINE     | G1-1        | Responsable de département (ou de section) niveau 1                              | Directeur de Duenes (Département Universitaire d'Enseignement Numérique en Santé) | 11,5                  | 500,00 €    |             |            |                                                           |
| MEDECINE     | G1-1        | Responsable de département (ou de section) niveau 1                              | Responsable du 3ème cycle (internat)                                              | 11,5                  | 500,00 €    |             |            |                                                           |
| MEDECINE     | G1-1        | Responsable de département (ou de section) niveau 1                              | Responsable du département universitaire de sciences infirmières                  | 11,5                  | 500,00 €    |             |            | 24/25: valorisée en resp. de département niveau 3 (1500€) |
| MEDECINE     | G1-1        | Responsable de département (ou de section) niveau 1                              | Responsable 2ème cycle                                                            | 11,5                  | 500,00 €    |             |            | 24/25: valorisée en resp. de département niveau 3 (1500€) |
| MEDECINE     | G1-1        | Responsable de département (ou de section) niveau 1                              | Responsable 1er cycle                                                             | 11,5                  | 500,00 €    |             |            | 24/25: valorisée en resp. de département niveau 3 (1500€) |
| INSPE        | G1-1        | Responsable de département (ou de section) niveau 1                              | Directrice département Documentation                                              | 11,5                  | 500,00 €    |             |            |                                                           |
| MEDECINE     | G1-4        | Responsable de département (ou de section) niveau 3                              | Responsable département de Médecine Générale                                      | 11,5                  | 500,00 €    |             |            |                                                           |
| IUT          | G1-2        | Responsable d'une plate-forme technologique ou d'un grand équipement             | Responsable de la PFT Bois-Construction du Limousin                               | 17                    | 750,00 €    |             |            |                                                           |
| MEDECINE     | G1-2        | Responsable d'une plateforme technologique ou d'un grand équipement              | Responsable ECOS (Examens Cliniques Objectifs Structurés)                         | 17                    | 750,00 €    |             |            | 24/25: valorisée en resp. de département niveau 1 (500€)  |
| MEDECINE     | G1-2        | Responsable d'une plateforme technologique ou d'un grand équipement              | Centre du don de corps                                                            | 17                    | 750,00 €    |             |            |                                                           |
| MEDECINE     | G1-2        | Responsable d'une plateforme technologique ou d'un grand équipement              | ELAASTICS                                                                         | 17                    | 750,00 €    |             |            | non valorisée en 24/25                                    |
| FST          | G1-3        | Responsable de département (ou de section) niveau 2                              | Responsable du département STAPS Limoges                                          | 23                    | 1 000,00 €  |             |            |                                                           |
| FLSH         | G1-3        | Responsable de département (ou de section) niveau 2                              | Direction du département de Langues Etrangères Appliquées                         | 23                    | 1 000,00 €  |             |            |                                                           |
| SUAPS        | G1-3        | Responsable des compétitions sportives étudiantes                                | Responsable des compétitions sportives étudiantes                                 | 23                    | 1 000,00 €  |             |            |                                                           |
| FDSE         | G1-4        | Responsable de département (ou de section) niveau 3                              | Responsable du département Langues                                                | 34,5                  | 1 500,00 €  |             |            |                                                           |
| FST          | G1-4        | Responsable de département (ou de section) niveau 3                              | Responsable du département Anglais                                                | 34,5                  | 1 500,00 €  |             |            |                                                           |
| TRANSVERSALE | G1-1        | Présidence de commission disciplinaire                                           | Président de la section disciplinaire                                             | 11,5                  | 500,00 €    |             |            |                                                           |
| TRANSVERSALE | G1-5        | Chargé de mission temporaire auprès de la Présidence                             | Chargé de mission équipements sportifs                                            |                       |             | 1 500,00 €  |            |                                                           |
| TRANSVERSALE | G1-5        | Chargé de mission temporaire auprès de la Présidence                             | Référent VAE                                                                      |                       |             | 1 500,00 €  |            |                                                           |
| IAE          | G2-3        | Directeur adjoint de composante autres que pédagogie, recherche et international | Directeur de la communication                                                     |                       |             | 1 500,00 €  |            |                                                           |
| MEDECINE     | G2-3        | Directeur adjoint de composante autres que pédagogie, recherche ou international | Accès aux études de santé                                                         |                       |             | 1 500,00 €  |            | nouvelle fonction                                         |
| MEDECINE     | G2-3        | Directeur adjoint de composante autres que pédagogie, recherche ou international | Santé numérique                                                                   |                       |             | 1 500,00 €  |            | nouvelle fonction                                         |

| Composante   | Sous-groupe | Fonctions/Missions                                                               | Intitulé de la fonction en composante                                                  | Nombre heures ETD PRP | Montant PRP | Montant PCA | Montant C2 | Observations      |
|--------------|-------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------|-------------|------------|-------------------|
| INSPE        | G2-3        | Directeur adjoint de composante autres que pédagogie, recherche ou international | Direction adjointe en charge du 1er degré                                              |                       |             | 1 500,00 €  |            |                   |
| ENSIL-ENSCI  | G2-3        | Directeur adjoint de composante autres que pédagogie, recherche ou international | Directeur adjoint de la formation                                                      |                       |             | 1 500,00 €  |            |                   |
| SUAPS        | G2-3        | Directeur adjoint du SUAPS                                                       | Gestionnaire des plannings                                                             |                       |             | 1 500,00 €  |            |                   |
| MEDECINE     | G2-4        | Directeur adjoint en charge de la pédagogie                                      | Assesseur chargé de l'enseignement                                                     |                       |             | 2 500,00 €  |            |                   |
| MEDECINE     | G2-4        | Directeur adjoint en charge de la recherche                                      | Assesseur chargé de la recherche                                                       |                       |             | 2 500,00 €  |            |                   |
| FST          | G2-4        | Directeur adjoint international                                                  | Directeur adjoint international                                                        |                       |             | 2 500,00 €  |            |                   |
| IAE          | G2-4        | Directeur adjoint international                                                  | Directeur adjoint international                                                        |                       |             | 2 500,00 €  |            |                   |
| IUT          | G2-5        | Directeur département à l'IUT                                                    | Directeur du département Métiers du Multimédia et de l'Internet                        |                       |             | 3 000,00 €  |            |                   |
| IUT          | G2-5        | Directeur département à l'IUT                                                    | Directeur du département Hygiène Sécurité et Environnement                             |                       |             | 3 000,00 €  |            |                   |
| IUT          | G2-5        | Directeur département à l'IUT                                                    | Directeur du département Carrières Sociales                                            |                       |             | 3 000,00 €  |            |                   |
| IUT          | G2-5        | Directeur département à l'IUT                                                    | Directeur du département Génie Industriel et Maintenance                               |                       |             | 3 000,00 €  |            |                   |
| IUT          | G2-5        | Directeur département à l'IUT                                                    | Directeur du département Génie Mécanique et Productique                                |                       |             | 3 000,00 €  |            |                   |
| IUT          | G2-5        | Directeur département à l'IUT                                                    | Directeur du département Gestion des Entreprises et des Administrations - Brive        |                       |             | 3 000,00 €  |            |                   |
| IUT          | G2-5        | Directeur département à l'IUT                                                    | Directeur du département Gestion des Entreprises et des Administrations - Limoges      |                       |             | 3 000,00 €  |            |                   |
| OMEGA HEALTH | G2-2        | Directeur d'unité de recherche                                                   | Direction P&T                                                                          |                       |             | 1 200,00 €  |            |                   |
| OMEGA HEALTH | G2-2        | Directeur d'unité de recherche                                                   | Direction RESINFIT                                                                     |                       |             | 1 200,00 €  |            |                   |
| OMEGA HEALTH | G2-2        | Directeur d'unité de recherche                                                   | Direction EpiMaCT                                                                      |                       |             | 1 200,00 €  |            |                   |
| OMEGA HEALTH | G2-2        | Directeur d'unité de recherche                                                   | Direction NEURIT                                                                       |                       |             | 1 200,00 €  |            |                   |
| OMEGA HEALTH | G2-2        | Directeur d'unité de recherche                                                   | Direction VieSanté                                                                     |                       |             | 1 200,00 €  |            |                   |
| TRANSVERSALE | G2-2        | Directeur institut de recherche                                                  | Co administrateur provisoire OMEGAHEALTH                                               |                       |             | 1 200 €     |            |                   |
| TRANSVERSALE | G2-6        | Directeur services communs et généraux                                           | SUAPS                                                                                  |                       |             | 3 500 €     |            |                   |
| TRANSVERSALE | G3-5        | Direction de composante /UFR (hors IUT/ENSIL-ENSCI/INSPE)                        | MEDECINE                                                                               |                       |             | 6 500 €     |            |                   |
| TRANSVERSALE | G1-3        | Référent mission permanente auprès de la Présidence                              | Campus connecté Unilim                                                                 |                       |             | 1 000,00 €  |            |                   |
| TRANSVERSALE | G1-3        | Référent mission permanente auprès de la Présidence                              | Sport de haut niveau des universités                                                   |                       |             | 1 000,00 €  |            |                   |
| IUT          | G2-3        | Responsable de site de proximité                                                 | Gueret                                                                                 |                       |             | 750,00 €    |            |                   |
| INSPE        | G2-3        | Responsable de site de proximité                                                 | Responsable pédagogique site de Tulle                                                  |                       |             | 1 500,00 €  |            |                   |
| INSPE        | G2-3        | Responsable de site de proximité                                                 | Responsable pédagogique site de Guéret                                                 |                       |             | 1 500,00 €  |            |                   |
| IUT          | G2-3        | Responsable de site de proximité                                                 | Tulle                                                                                  |                       |             | 1 500,00 €  |            |                   |
| IUT          | G2-3        | Responsable de site de proximité                                                 | Egletons                                                                               |                       |             | 1 500,00 €  |            |                   |
| TRANSVERSALE | G3-2        | Vice-présidence déléguée                                                         | Vice-président délégué "Usages du numérique"                                           |                       |             | 4 000,00 €  |            |                   |
| TRANSVERSALE | G3-2        | Vice-présidence déléguée                                                         | Vice-présidente déléguée "Orientation et réussite"                                     |                       |             | 4 000,00 €  |            |                   |
| TRANSVERSALE | G3-2        | Vice-présidence déléguée                                                         | Vice-présidente déléguée "Recherche"                                                   |                       |             | 4 000,00 €  |            |                   |
| MEDECINE     | G2-3        | Directeur adjoint de composante autres que pédagogie, recherche ou international | Stages et gardes                                                                       |                       |             |             | 1 500,00 € | nouvelle fonction |
| TRANSVERSALE | G1-5        | Chargé de mission temporaire auprès de la Présidence                             | Chargé de mission Ressources Humaines                                                  |                       |             |             | 1 500,00 € |                   |
| TRANSVERSALE | G1-5        | Chargé de mission temporaire auprès de la Présidence                             | Chargé de mission enseignements vétérinaires                                           |                       |             |             | 1 500,00 € |                   |
| TRANSVERSALE | G1-5        | Chargé de mission temporaire auprès de la Présidence                             | Chargé de mission AP CD                                                                |                       |             |             | 1 500,00 € |                   |
| TRANSVERSALE | G1-5        | Chargé de mission temporaire auprès de la Présidence                             | Chargé de mission affaire juridique et institutionnelle                                |                       |             |             | 1 500,00 € |                   |
| TRANSVERSALE | G1-5        | Chargé de mission temporaire auprès de la Présidence                             | Chargé de mission stratégie immobilière                                                |                       |             |             | 1 500,00 € |                   |
| TRANSVERSALE | G1-5        | Chargé de mission temporaire auprès de la Présidence                             | Chargé de mission Sport Santé Inclusion- activité physique                             |                       |             |             | 1 500,00 € |                   |
| TRANSVERSALE | G1-5        | Chargé de mission temporaire auprès de la Présidence                             | Chargé de mission PEPITE                                                               |                       |             |             | 1 500,00 € |                   |
| TRANSVERSALE | G1-5        | Chargé de mission temporaire auprès de la Présidence                             | Chargé de mission Inclusion                                                            |                       |             |             | 1 500,00 € |                   |
| TRANSVERSALE | G1-5        | Chargé de mission temporaire auprès de la Présidence                             | Chargé de mission Alliance européenne EUPeace                                          |                       |             |             | 1 500,00 € |                   |
| TRANSVERSALE | G1-5        | Chargé de mission temporaire auprès de la Présidence                             | Harcèlement; violences sexistes et sexuelles/Discrimination                            |                       |             |             | 1 500,00 € |                   |
| PHARMACIE    | G2-3        | Directeur adjoint de composante autres que pédagogie, recherche ou international | Assesseur pédagogie                                                                    |                       |             |             | 1 500,00 € |                   |
| INSPE        | G2-3        | Directeur adjoint de composante autres que pédagogie, recherche ou international | Directeur adjoint de l'INSPE, en charge des mentions 2nd degré et encadrement éducatif |                       |             |             | 1 500,00 € |                   |
| ENSIL-ENSCI  | G2-3        | Directeur adjoint de composante autres que pédagogie, recherche ou international | Directeur délégué aux Relations Internationales                                        |                       |             |             | 1 500,00 € |                   |
| ENSIL-ENSCI  | G2-3        | Directeur adjoint de composante autres que pédagogie, recherche ou international | Directeur délégué DD&RS                                                                |                       |             |             | 1 500,00 € |                   |

| Composante   | Sous-groupe | Fonctions/Missions                                                               | Intitulé de la fonction en composante                                    | Nombre heures ETD PRP | Montant PRP | Montant PCA | Montant C2 | Observations |
|--------------|-------------|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------|-------------|------------|--------------|
| ENSIL-ENSCI  | G2-3        | Directeur adjoint de composante autres que pédagogie, recherche ou international | Directeur délégué à la Communication                                     |                       |             |             | 1 500,00 € |              |
| PHARMACIE    | G2-3        | Directeur adjoint de composante autres que pédagogie, recherche ou international | Assesseur recherche                                                      |                       |             |             | 1 500,00 € |              |
| ENSIL-ENSCI  | G2-3        | Directeur adjoint de composante autres que pédagogie, recherche ou international | Directeur délégué aux Relations Entreprises/apprentissage                |                       |             |             | 1 500,00 € |              |
| ENSIL-ENSCI  | G2-3        | Directeur adjoint de composante autres que pédagogie, recherche ou international | Directeur délégué à la démarche Qualité                                  |                       |             |             | 1 500,00 € |              |
| ENSIL-ENSCI  | G2-3        | Directeur adjoint de composante autres que pédagogie, recherche ou international | Directeur délégué à la Recherche                                         |                       |             |             | 1 500,00 € |              |
| FDSE         | G2-5        | Directeur adjoint de composante/UFR                                              | 1er assesseur                                                            |                       |             |             | 3 000,00 € |              |
| IAE          | G2-5        | Directeur adjoint de composante/UFR                                              | Directrice adjointe de l'IAE                                             |                       |             |             | 3 000,00 € |              |
| INSPE        | G2-5        | Directeur adjoint de composante/UFR                                              | Directeur adjoint INSPE, en charge de la recherche et de l'international |                       |             |             | 3 000,00 € |              |
| PHARMACIE    | G2-5        | Directeur adjoint de composante/UFR                                              | Vice-Doyen                                                               |                       |             |             | 3 000,00 € |              |
| FLSH         | G2-5        | Directeur adjoint de composante/UFR                                              | Premier Adjoint (FLSH)                                                   |                       |             |             | 3 000,00 € |              |
| IPAG         | G2-5        | Directeur adjoint de composante/UFR                                              | Directeur adjoint de l'IPAG                                              |                       |             |             | 3 000,00 € |              |
| ENSIL-ENSCI  | G2-5        | Directeur adjoint de l'ENSIL-ENSCI                                               | Directeur adjoint de l'ENSIL-ENSCI                                       |                       |             |             | 3 000,00 € |              |
| IUT          | G2-7        | Directeur adjoint de l'IUT                                                       | Directeur adjoint de l'IUT                                               |                       |             |             | 4 000,00 € |              |
| IAE          | G2-4        | Directeur adjoint en charge de la pédagogie                                      | Directeur des études                                                     |                       |             |             | 2 500,00 € |              |
| FST          | G2-4        | Directeur adjoint en charge de la pédagogie                                      | Directeur adjoint en charge de la pédagogie                              |                       |             |             | 2 500,00 € |              |
| FLSH         | G2-4        | Directeur adjoint en charge de la pédagogie                                      | Direction-adjointe aux formations Licence                                |                       |             |             | 2 500,00 € |              |
| FDSE         | G2-4        | Directeur adjoint en charge de la pédagogie                                      | Assesseur à la pédagogie et à la formation                               |                       |             |             | 2 500,00 € |              |
| FST          | G2-4        | Directeur adjoint en charge de la recherche                                      | Directeur adjoint en charge de la recherche                              |                       |             |             | 2 500,00 € |              |
| FLSH         | G2-4        | Directeur adjoint en charge de la recherche                                      | Direction-adjointe à la Recherche (FLSH)                                 |                       |             |             | 2 500,00 € |              |
| FDSE         | G2-4        | Directeur adjoint en charge de la recherche                                      | Assesseur à la recherche et l'innovation                                 |                       |             |             | 2 500,00 € |              |
| FDSE         | G2-4        | Directeur adjoint international                                                  | Assesseur aux relations internationales et partenariales                 |                       |             |             | 2 500,00 € |              |
| FLSH         | G2-4        | Directeur adjoint international                                                  | Direction-adjointe à l'international (FLSH)                              |                       |             |             | 1 000,00 € |              |
| ENSIL-ENSCI  | G2-5        | Directeur de la formation/des Etudes à l'ENSIL-ENSCI                             | Directeur de la formation/des Etudes à l'ENSIL-ENSCI                     |                       |             |             | 3 000,00 € |              |
| IUT          | G2-5        | Directeur du département IUT                                                     | Directeur du département Mesures Physiques                               |                       |             |             | 3 000,00 € |              |
| IUT          | G2-5        | Directeur du département IUT                                                     | Directeur du département Génie Electrique et Informatique Industrielle   |                       |             |             | 2 500,00 € |              |
| IUT          | G2-5        | Directeur du département IUT                                                     | Directeur du département Informatique                                    |                       |             |             | 3 000,00 € |              |
| IUT          | G2-5        | Directeur du département IUT                                                     | Directeur du département Génie Biologique                                |                       |             |             | 3 000,00 € |              |
| IUT          | G2-5        | Directeur du département IUT                                                     | Directeur du département Techniques de Commercialisation                 |                       |             |             | 3 000,00 € |              |
| IUT          | G2-5        | Directeur du département IUT                                                     | Directeur du département Génie Civil Construction Durable                |                       |             |             | 3 000,00 € |              |
| SHS          | G2-2        | Directeur d'unité de recherche                                                   | Direction FRED                                                           |                       |             |             | 1 200,00 € |              |
| SHS          | G2-2        | Directeur d'unité de recherche                                                   | Direction CRIHAM                                                         |                       |             |             | 1 200,00 € |              |
| SHS          | G2-2        | Directeur d'unité de recherche                                                   | Direction CERES                                                          |                       |             |             | 1 200,00 € |              |
| IMPEO        | G2-2        | Directeur d'unité de recherche                                                   | Direction GC2D                                                           |                       |             |             | 1 200,00 € |              |
| IMPEO        | G2-2        | Directeur d'unité de recherche                                                   | Direction E2LIM                                                          |                       |             |             | 1 200,00 € |              |
| GIO          | G2-2        | Directeur d'unité de recherche                                                   | Direction CREOP                                                          |                       |             |             | 1 200,00 € |              |
| OMEGA HEALTH | G2-2        | Directeur d'unité de recherche                                                   | Direction CAPTUR                                                         |                       |             |             | 1 200,00 € |              |
| OMEGA HEALTH | G2-2        | Directeur d'unité de recherche                                                   | Direction LABCIS                                                         |                       |             |             | 1 200,00 € |              |
| OMEGA HEALTH | G2-2        | Directeur d'unité de recherche                                                   | Direction HAVAE                                                          |                       |             |             | 1 200,00 € |              |
| SHS          | G2-2        | Directeur d'unité de recherche                                                   | Direction GRESO                                                          |                       |             |             | 1 200,00 € |              |
| GIO          | G2-2        | Directeur d'unité de recherche                                                   | Direction OMU                                                            |                       |             |             | 1 200,00 € |              |
| OMEGA HEALTH | G2-2        | Directeur d'unité de recherche                                                   | Direction CRIBL                                                          |                       |             |             | 1 200,00 € |              |
| SHS          | G2-2        | Directeur d'unité de recherche                                                   | Direction EHIC                                                           |                       |             |             | 1 200,00 € |              |
| SHS          | G2-2        | Directeur d'unité de recherche                                                   | Direction GEOLAB                                                         |                       |             |             | 1 200,00 € |              |
| GIO          | G2-2        | Directeur d'unité de recherche                                                   | Direction LAPE                                                           |                       |             |             | 1 200,00 € |              |
| IMPEO        | G2-2        | Directeur d'unité de recherche                                                   | Direction IRECER                                                         |                       |             |             | 1 200,00 € |              |
| TRANSVERSALE | G2-2        | Directeur institut de recherche                                                  | XLIM                                                                     |                       |             |             | 1 200,00 € |              |
| TRANSVERSALE | G2-2        | Directeur institut de recherche                                                  | GIO                                                                      |                       |             |             | 1 200,00 € |              |
| TRANSVERSALE | G2-2        | Directeur institut de recherche                                                  | Co administrateur provisoire OMEGAHEALTH                                 |                       |             |             | 600,00 €   |              |
| TRANSVERSALE | G2-2        | Directeur institut de recherche                                                  | IMPEO                                                                    |                       |             |             | 1 200,00 € |              |
| TRANSVERSALE | G2-2        | Directeur institut de recherche                                                  | SHS                                                                      |                       |             |             | 1 200,00 € |              |
| IUT          | G2-4        | Directeur service RI/CLET de l'IUT                                               | Directeur service RI/CLET de l'IUT                                       |                       |             |             | 2 500,00 € |              |
| TRANSVERSALE | G3-5        | Direction de composante /UFR (hors IUT/ENSIL-ENSCI/INSPE)                        | IAE                                                                      |                       |             |             | 6 500,00 € |              |
| TRANSVERSALE | G3-5        | Direction de composante /UFR (hors IUT/ENSIL-ENSCI/INSPE)                        | PHARMACIE                                                                |                       |             |             | 6 500,00 € |              |

| Composante   | Sous-groupe | Fonctions/Missions                                        | Intitulé de la fonction en composante                                                      | Nombre heures ETD PRP | Montant PRP | Montant PCA | Montant C2 | Observations                     |
|--------------|-------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------|-------------|------------|----------------------------------|
| TRANSVERSALE | G3-5        | Direction de composante /UFR (hors IUT/ENSIL-ENSCI/INSPE) | FLSH                                                                                       |                       |             |             | 6 500,00 € |                                  |
| TRANSVERSALE | G3-5        | Direction de composante /UFR (hors IUT/ENSIL-ENSCI/INSPE) | FDSE                                                                                       |                       |             |             | 6 500,00 € |                                  |
| TRANSVERSALE | G3-5        | Direction de composante /UFR (hors IUT/ENSIL-ENSCI/INSPE) | FST                                                                                        |                       |             |             | 6 500,00 € |                                  |
| TRANSVERSALE | G3-3        | Direction de l'ILFOMER                                    | Direction de l'ILFOMER                                                                     |                       |             |             | 5 500,00 € |                                  |
| TRANSVERSALE | G3-1        | Direction de l'IPAG                                       | Direction de l'IPAG                                                                        |                       |             |             | 3 500 €    |                                  |
| CED          | G2-2        | Direction d'Ecole Doctorale                               | Directrice de l'Ecole Doctorale Sciences et Ingénierie                                     |                       |             |             | 1 200,00 € |                                  |
| CED          | G2-2        | Direction d'Ecole Doctorale                               | Directrice de l'Ecole Doctorale Gouvernance des Institutions et des Organisations          |                       |             |             | 1 200,00 € |                                  |
| CED          | G2-2        | Direction d'Ecole Doctorale                               | Directrice de l'Ecole Doctorale Biologie Chimie Santé                                      |                       |             |             | 1 200,00 € |                                  |
| CED          | G2-2        | Direction d'Ecole Doctorale                               | Directrice de l'Ecole Doctorale Littératures, Sciences de l'Homme et de la Société         |                       |             |             | 1 200,00 € |                                  |
| TRANSVERSALE | G2-4        | Président du conseil académique restreint                 | Président du conseil académique restreint                                                  |                       |             |             | 2 500,00 € | nouvelle fonction votée 11/07/25 |
| TRANSVERSALE | G1-3        | Référent mission permanente auprès de la Présidence       | Fonctionnaire sécurité défense (FSD) et radicalisation                                     |                       |             |             | 1 000,00 € |                                  |
| TRANSVERSALE | G1-3        | Référent mission permanente auprès de la Présidence       | Laïcité                                                                                    |                       |             |             | 1 000,00 € |                                  |
| TRANSVERSALE | G1-3        | Référent mission permanente auprès de la Présidence       | Intégrité scientifique                                                                     |                       |             |             | 1 000,00 € |                                  |
| XLUM         | G2-1        | Responsable axe                                           | Responsable axe MATHIS                                                                     |                       |             |             | 1 000,00 € |                                  |
| XLUM         | G2-1        | Responsable axe                                           | Responsable axe SRF                                                                        |                       |             |             | 1 000,00 € |                                  |
| XLUM         | G2-1        | Responsable axe                                           | Responsable axe RFE                                                                        |                       |             |             | 1 000,00 € |                                  |
| XLUM         | G2-1        | Responsable axe                                           | Responsable axe SRI                                                                        |                       |             |             | 1 000,00 € |                                  |
| IMPEO        | G2-1        | Responsable axe                                           | Responsable axe organisation structurale multi échelle des matériaux                       |                       |             |             | 1 000,00 € |                                  |
| XLUM         | G2-1        | Responsable axe                                           | Responsable axe PHOT                                                                       |                       |             |             | 1 000,00 € |                                  |
| IMPEO        | G2-1        | Responsable axe                                           | Responsable axe céramique sous contraintes environnementale                                |                       |             |             | 1 000,00 € |                                  |
| IMPEO        | G2-1        | Responsable axe                                           | Responsable axe procédé plasma et laser                                                    |                       |             |             | 1 000,00 € |                                  |
| IMPEO        | G2-1        | Responsable axe                                           | Responsable axe procédés céramiques innovants                                              |                       |             |             | 1 000,00 € |                                  |
| INSPE        | G1-1        | Responsable de département (ou de section) niveau 1       | Directrice département Lettres                                                             |                       |             |             | 500,00 €   |                                  |
| INSPE        | G1-1        | Responsable de département (ou de section) niveau 1       | Directrice département Langues vivantes                                                    |                       |             |             | 500,00 €   |                                  |
| INSPE        | G1-1        | Responsable de département (ou de section) niveau 1       | Directrice département EPS                                                                 |                       |             |             | 500,00 €   |                                  |
| FLSH         | G1-1        | Responsable de département (ou de section) niveau 1       | Direction du département de Langues, Littératures et Civilisation Classiques et Orientales |                       |             |             | 500,00 €   |                                  |
| FLSH         | G1-1        | Responsable de département (ou de section) niveau 1       | Direction du département de géographie                                                     |                       |             |             | 500,00 €   |                                  |
| INSPE        | G1-1        | Responsable de département (ou de section) niveau 1       | Directeur département Encadrement Educatif                                                 |                       |             |             | 500,00 €   |                                  |
| FLSH         | G1-1        | Responsable de département (ou de section) niveau 1       | Direction du département de Littérature Comparée                                           |                       |             |             | 500,00 €   |                                  |
| INSPE        | G1-1        | Responsable de département (ou de section) niveau 1       | Directeur département Sciences                                                             |                       |             |             | 500,00 €   |                                  |
| INSPE        | G1-1        | Responsable de département (ou de section) niveau 1       | Directeur département Mathématiques                                                        |                       |             |             | 500,00 €   |                                  |
| FST          | G1-3        | Responsable de département (ou de section) niveau 2       | Responsable du département TIC                                                             |                       |             |             | 1 000,00 € |                                  |
| FLSH         | G1-3        | Responsable de département (ou de section) niveau 2       | Direction du département d'Histoire                                                        |                       |             |             | 1 000,00 € |                                  |
| FLSH         | G1-3        | Responsable de département (ou de section) niveau 2       | Direction du département de Langues et Littératures Françaises                             |                       |             |             | 1 000,00 € |                                  |
| FST          | G1-3        | Responsable de département (ou de section) niveau 2       | Responsable du département Informatique                                                    |                       |             |             | 1 000,00 € |                                  |
| FST          | G1-3        | Responsable de département (ou de section) niveau 2       | Responsable du département STAPS Brive                                                     |                       |             |             | 1 000,00 € |                                  |
| FLSH         | G1-3        | Responsable de département (ou de section) niveau 2       | Direction du département de d'études ibériques et ibéro-américaines                        |                       |             |             | 1 000,00 € |                                  |
| FLSH         | G1-3        | Responsable de département (ou de section) niveau 2       | Direction du département de Sciences du Langage                                            |                       |             |             | 1 000,00 € |                                  |
| FLSH         | G1-3        | Responsable de département (ou de section) niveau 2       | Direction du département de Sociologie                                                     |                       |             |             | 1 000,00 € |                                  |
| FST          | G1-3        | Responsable de département (ou de section) niveau 2       | Responsable du département Chimie                                                          |                       |             |             | 1 000,00 € |                                  |
| FST          | G1-3        | Responsable de département (ou de section) niveau 2       | Responsable du département Physique                                                        |                       |             |             | 1 000,00 € |                                  |
| FST          | G1-3        | Responsable de département (ou de section) niveau 2       | Responsable du département Mathématiques                                                   |                       |             |             | 1 000,00 € |                                  |
| ENSIL-ENSCI  | G1-4        | Responsable de département (ou de section) niveau 3       | Directrice de la spécialité Génie Civil                                                    |                       |             |             | 1 500,00 € |                                  |
| FLSH         | G1-4        | Responsable de département (ou de section) niveau 3       | Direction du département des Sciences de l'Education et de la Formation                    |                       |             |             | 1 500,00 € |                                  |
| FST          | G1-4        | Responsable de département (ou de section) niveau 3       | Responsable du département STAPS                                                           |                       |             |             | 1 500,00 € |                                  |

| Composante   | Sous-groupe | Fonctions/Missions                                                  | Intitulé de la fonction en composante                                                                 | Nombre heures ETD PRP | Montant PRP | Montant PCA | Montant C2 | Observations                                            |
|--------------|-------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------|-------------|------------|---------------------------------------------------------|
| ENSIL-ENSCI  | G1-4        | Responsable de département (ou de section) niveau 3                 | Directeur du département Tronc Commun                                                                 |                       |             |             | 1 500,00 € |                                                         |
| FLSH         | G1-4        | Responsable de département (ou de section) niveau 3                 | Directeur du département d'Etudes anglophones                                                         |                       |             |             | 1 500,00 € |                                                         |
| ENSIL-ENSCI  | G1-4        | Responsable de département (ou de section) niveau 3                 | Directrice de la spécialité Matériaux                                                                 |                       |             |             | 1 500,00 € |                                                         |
| ENSIL-ENSCI  | G1-4        | Responsable de département (ou de section) niveau 3                 | Directrice de la spécialité Génie de l'Eau et Environnement                                           |                       |             |             | 1 500,00 € |                                                         |
| FDSE         | G1-4        | Responsable de département (ou de section) niveau 3                 | Responsable de section CNU 05                                                                         |                       |             |             | 1 500,00 € |                                                         |
| FST          | G1-4        | Responsable de département (ou de section) niveau 3                 | Responsable du département SV                                                                         |                       |             |             | 1 500,00 € |                                                         |
| ENSIL-ENSCI  | G1-4        | Responsable de département (ou de section) niveau 3                 | Directrice de la spécialité Electronique et Télécommunications                                        |                       |             |             | 1 500,00 € |                                                         |
| ENSIL-ENSCI  | G1-4        | Responsable de département (ou de section) niveau 3                 | Directeur de la spécialité Mécatronique                                                               |                       |             |             | 1 500,00 € |                                                         |
| ENSIL-ENSCI  | G1-4        | Responsable de département (ou de section) niveau 3                 | Directrice de la spécialité Céramique Industrielle                                                    |                       |             |             | 1 500,00 € |                                                         |
| ENSIL-ENSCI  | G1-4        | Responsable de département (ou de section) niveau 3                 | Directrice département Formation Initiale aux Métiers de l'ingénieur                                  |                       |             |             | 1 500,00 € |                                                         |
| FDSE         | G1-4        | Responsable de département (ou de section) niveau 3                 | Responsable de section CNU 02-03                                                                      |                       |             |             | 1 500,00 € |                                                         |
| ENSIL-ENSCI  | G1-5        | Responsable de département (ou de section) niveau 3                 | Directeur de la spécialité Photonique                                                                 |                       |             |             | 1 500,00 € |                                                         |
| FDSE         | G1-4        | Responsable de département (ou de section) niveau 3                 | Responsable de section CNU 01                                                                         |                       |             |             | 1 500,00 € |                                                         |
| FST          | G1-4        | Responsable de département (ou de section) niveau 3                 | Responsable du département Génie Civil                                                                |                       |             |             | 1 500,00 € |                                                         |
| IUT          | G2-3        | Responsable de site de proximité                                    | Brive                                                                                                 |                       |             |             | 1 500,00 € |                                                         |
| TRANSVERSALE | G3-2        | Vice-présidence déléguée                                            | Vice-président délégué "Valorisation et innovation"                                                   |                       |             |             | 4 000,00 € |                                                         |
| TRANSVERSALE | G3-2        | Vice-présidence déléguée                                            | Vice-présidente déléguée "Responsabilité sociétale"                                                   |                       |             |             | 4 000,00 € |                                                         |
| TRANSVERSALE | G3-2        | Vice-présidence déléguée                                            | Vice-président délégué "Développement durable"                                                        |                       |             |             | 4 000,00 € |                                                         |
| TRANSVERSALE | G3-2        | Vice-présidence déléguée                                            | Vice-président délégué "Sport, santé, inclusion"                                                      |                       |             |             | 4 000,00 € |                                                         |
| TRANSVERSALE | G3-2        | Vice-présidence déléguée                                            | Vice-président délégué "Recherche"                                                                    |                       |             |             | 4 000,00 € |                                                         |
| TRANSVERSALE | G3-2        | Vice-présidence déléguée                                            | Vice-Présidente déléguée "Sciences et société"                                                        |                       |             |             | 4 000,00 € |                                                         |
| TRANSVERSALE | G3-2        | Vice-présidence déléguée                                            | Vice-président délégué "Vie étudiante et vie de campus"                                               |                       |             |             | 4 000,00 € |                                                         |
| TRANSVERSALE | G3-2        | Vice-présidence déléguée                                            | Vice-présidente déléguée "Formation tout au long de la vie, formation continue, apprentissage et VAE" |                       |             |             | 4 000,00 € |                                                         |
| TRANSVERSALE | G3-2        | Vice-présidence déléguée                                            | Vice-président délégué "Stratégie internationale"                                                     |                       |             |             | 4 000,00 € |                                                         |
| TRANSVERSALE | G3-2        | Vice-présidence déléguée                                            | Vice-président délégué "Collège doctoral et formation doctorale"                                      |                       |             |             | 4 000,00 € |                                                         |
| TRANSVERSALE | G3-2        | Vice-présidence déléguée                                            | Vice-présidente déléguée "Coordination des grands projets structurants"                               |                       |             |             | 4 000,00 € | nouvelle fonction au 25/09/2025                         |
| TRANSVERSALE | G3-2        | Vice-présidence déléguée                                            | Vice-président délégué "Communication et prospective"                                                 |                       |             |             | 4 000,00 € |                                                         |
| TRANSVERSALE | G3-5        | Vice-présidence déléguée "Pilotage et système d'information"        | Vice-président délégué "Pilotage et système d'information"                                            |                       |             |             | 6 500,00 € | nouvelle fonction au 11/07/2025                         |
| TRANSVERSALE | G3-6        | Vice-présidence du conseil d'administration                         | Vice-présidence du conseil d'administration                                                           |                       |             |             | 7 500,00 € |                                                         |
| TRANSVERSALE | G3-5        | Vice-présidence en charge de la pédagogie                           | Commission Formation et Vie Universitaire                                                             |                       |             |             | 6 500,00 € |                                                         |
| TRANSVERSALE | G3-5        | Vice-présidence en charge de la recherche                           | Vice-présidence en charge de la recherche                                                             |                       |             |             | 6 500,00 € |                                                         |
| TRANSVERSALE | G3-5        | Vice-Présidence en charge de la stratégie internationale            | Vice-Présidence en charge de la stratégie internationale                                              |                       |             |             | 6 500,00 € |                                                         |
| TRANSVERSALE | G1-4        | VP déléguée au Conseil Académique Restreint                         | VP déléguée au Conseil Académique Restreint                                                           |                       |             |             | 1 500,00 € |                                                         |
| MEDECINE     |             | chargé de mission en composante                                     | Déontologie                                                                                           | 11,5                  | 500,00 €    |             |            | référentiel non valorisable aux hôpitaux universitaires |
| MEDECINE     |             | chargé de mission en composante                                     | Initiation aux soins                                                                                  | 11,5                  | 500,00 €    |             |            | référentiel non valorisable aux hôpitaux universitaires |
| MEDECINE     |             | chargé de mission en composante                                     | Développement durable et responsabilité sociétale                                                     | 11,5                  | 500,00 €    |             |            | référentiel non valorisable aux hôpitaux universitaires |
| MEDECINE     |             | chargé de mission en composante                                     | Relations internationales                                                                             | 11,5                  | 500,00 €    |             |            | référentiel non valorisable aux hôpitaux universitaires |
| MEDECINE     |             | chargé de mission en composante                                     | Tutorat accès santé                                                                                   | 11,5                  | 500,00 €    |             |            | référentiel non valorisable aux hôpitaux universitaires |
| MEDECINE     |             | chargé de mission en composante                                     | Ingénierie des stages hospitaliers                                                                    | 11,5                  | 500,00 €    |             |            | référentiel non valorisable aux hôpitaux universitaires |
| MEDECINE     |             | chargé de mission en composante                                     | Accompagnement des internes en difficulté                                                             | 11,5                  | 500,00 €    |             |            | référentiel non valorisable aux hôpitaux universitaires |
| MEDECINE     |             | chargé de mission en composante                                     | Thèses d'exercice                                                                                     | 11,5                  | 500,00 €    |             |            | référentiel non valorisable aux hôpitaux universitaires |
| MEDECINE     |             | chargé de mission en composante                                     | Communication                                                                                         | 11,5                  | 500,00 €    |             |            | référentiel non valorisable aux hôpitaux universitaires |
| MEDECINE     |             | chargé de mission en composante                                     | Accompagnement des étudiants en difficulté                                                            | 11,5                  | 500,00 €    |             |            | référentiel non valorisable aux hôpitaux universitaires |
| MEDECINE     | G1-2        | Responsable d'une plateforme technologique ou d'un grand équipement | Centre de simulation                                                                                  | 17                    | 750,00 €    |             |            | non valorisée en 24/25                                  |

|              |      |                                                        |                                                        |                                      |
|--------------|------|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| TRANSVERSALE | G1-3 | Référent mission permanente auprès de la Présidence    | Conseiller pédagogique Mascareignes                    |                                      |
| TRANSVERSALE | G1-3 | Référent mission permanente auprès de la Présidence    | Ethique                                                |                                      |
| XLIM         | G2-1 | Responsable axe                                        | Responsable axe ASALI                                  |                                      |
| MEDECINE     | G1-1 | Responsable de département (ou de section) niveau 1    | Responsable service sanitaire                          |                                      |
| MEDECINE     | G1-3 | Responsable de département (ou de section) niveau 2    | Responsable de la coordination aux études santé        |                                      |
| TRANSVERSALE | G1-4 | Responsable des formations Université des Mascareignes | Responsable des formations Université des Mascareignes |                                      |
|              |      |                                                        |                                                        | Montant total fonctions 25/26        |
|              |      |                                                        |                                                        | Montant total des attributions 24/25 |
|              |      |                                                        |                                                        | Montant total des attributions 23/24 |

|             |             |              |              |
|-------------|-------------|--------------|--------------|
| 19 750,00 € | 80 950,00 € | 315 900,00 € | 416 600,00 € |
| 23 083,00 € | 77 661,00 € | 282 202,95 € | 382 946,95 € |
| 32 815,00 € | 64 430,00 € | 279 236,00 € | 376 481,00 € |

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'Université de Limoges,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 332-24 à L.332-28  
Vu le décret 86-83 du 17 janvier 1986 modifié, relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État et notamment son titre Ier bis (article 2-1 à 2-12) ;

Délibération enregistrée sous le numéro : **718/2025/RH annule et remplace la délibération n° 717/2025/RH**  
**Conseil d'administration du 28 novembre 2025**

**Sujet : Campagne d'emploi 2026 des personnels BIATSS**

La campagne d'emploi des personnels BIATSS au titre de l'année 2026 fait l'objet des documents annexés à la présente délibération.

Membres en exercice : 36  
Nombre de présents ou représentés : 31  
Abstention (s) : 0  
Suffrages exprimés : 31  
Pour : 17  
Contre : 14

Fait à Limoges, le 28 novembre 2025

**Le Président de l'Université**

**Vincent JOLIVET**

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de novembre 2025.**  
**Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 3 décembre 2025.**

**Modalités de recours** : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

***Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges***

Présidence  
Direction générale des services  
Direction des ressources humaines

---

## Campagne d'emplois 2026 des personnels BIATSS

---

### 1. Orientation stratégique

Cette année l'établissement a souhaité que les demandes d'emplois soient regroupées par grands périmètres thématiques, afin d'assurer une vision cohérente et partagée des besoins. Pour mémoire, les périmètres thématiques sont les suivants :

- Droit, économie et gestion ;
- Biologie, chimie du vivant et santé ;
- Sciences humaines et sociales ;
- Sciences et ingénierie.

Cette campagne d'emplois s'inscrit également dans un contexte de maîtrise budgétaire, visant à maintenir le potentiel humain de l'université de Limoges.

Si la subvention pour charge de service public (SCSP) attribuée à l'Université de Limoges progresse régulièrement, son évolution ne couvre pas totalement celle des charges associées. La campagne d'emplois 2025 vise ainsi à assurer une gestion équilibrée et maîtrisée des écarts entre la subvention et la masse salariale, tout en veillant à préserver la capacité des composantes, pôles, directions et services à remplir pleinement leurs missions.

C'est pourquoi une attention toute particulière a été portée aux demandes formulées cette année par les différentes entités et structures. En effet, il y a lieu de maintenir une qualité de service forte tout en restant dans une enveloppe des plus ajustées.

Cette campagne d'emplois a été conduite de manière ciblée afin de garantir la continuité du service. Certaines situations sensibles n'ayant pas obtenu un avis favorable sur cette campagne d'emplois se sont vues accordées la possibilité de recruter dans le cadre d'emplois non pérennes.

### 2. Modalités d'organisation de la campagne d'emploi BIATSS 2026

Cette campagne d'emplois BIATSS a donné lieu à des échanges entre les composantes et la gouvernance (présidence et direction générale des services) de l'université de Limoges dans le cadre d'un dialogue de gestion avant l'été concernant les périmètres thématiques ainsi que les pôles, services et directions. Ces échanges se sont poursuivis dans le cadre de deux conseils de composantes afin de partager, de préciser les enjeux et de parvenir à la proposition ci-après.

### 3. Typologie des demandes

Une campagne d'emplois porte sur les emplois et donc la structure organisationnelle de l'établissement. Plusieurs types de demandes ont été exprimées :

- **Des créations de postes** : cela impacte l'organigramme de la structure et la masse salariale de l'établissement. Elles doivent répondre à un besoin défini et porte sur le budget de l'établissement.
- **Des remplacements** : ils correspondent à des postes pérennes créés antérieurement mais vacants en 2025 (situations de départs en retraite, mutation, réussite à un concours ou concours infructueux ou démission). On entend par départ en retraite, les demandes de retraite déposées via l'ENSAP et reçues auprès de la Plateforme Mutualisée de gestion des Retraites à Poitiers (sauf limite d'âge sur cette même période) allant jusqu'au au 31 août 2026

- **Les repyramidages** : ils relèvent essentiellement de demandes de changement de corps et de catégorie (B vers A, C vers B). Ils se réalisent par 2 voies : le concours ou la publication dans le cadre de la mobilité interne ou externe de la fonction publique.

#### 4- Examen des demandes

L'établissement a reçu au total 94 demandes de recrutement provenant des composantes, pôles, directions et services.

| Catégorie            | Nombre de demandes |
|----------------------|--------------------|
| A                    | 24                 |
| B                    | 22                 |
| C                    | 48                 |
| <b>TOTAL GENERAL</b> | <b>94</b>          |

##### a- Les demandes de création de postes

16 demandes de création de poste sur 2026 ont été transmises. Une demande de création d'emploi a reçu un avis favorable.

| Structure | Service                   | Corps  | Libellé de fonction | Motif         |
|-----------|---------------------------|--------|---------------------|---------------|
| DIR LOG   | Pôle Sud (Limoges)<br>FMP | C-ATRF | Agent d'entretien   | Site sensible |

##### b- Les demandes de remplacement de départs prises en compte

| Catégorie            | Retraite | Mutation | Réussite concours<br>Concours infructueux | Démission<br>Contrat pérenne | TOTAL     |
|----------------------|----------|----------|-------------------------------------------|------------------------------|-----------|
| A                    | 1        |          | 2                                         | 5                            | 8         |
| B                    | 2        | 1        | 2                                         |                              | 5         |
| C                    | 3        | 1        | 3                                         |                              | 7         |
| <b>TOTAL GENERAL</b> | <b>6</b> | <b>2</b> | <b>7</b>                                  | <b>5</b>                     | <b>20</b> |

Les demandes de remplacement de départs recevant un avis favorable sont détaillées par périmètre thématique et au niveau de la direction générale des services.

##### Périmètre thématique Sciences et ingénierie

| Structure     | Service                        | Corps      | Libellé de fonction             | Motif                                             |
|---------------|--------------------------------|------------|---------------------------------|---------------------------------------------------|
| IMPEO - IRCER | IRCER                          | B-TECH     | Gestionnaire financier          | Remplacement                                      |
| IUT           | Scolarité (Limoges)            | C-ADJAENES | Gestionnaire scolarité          | Remplacement                                      |
| IUT           | Service RH (Limoges)           | C-ADJAENES | Gestionnaire RH                 | Remplacement                                      |
| ENSIL-ENSCI   | Photonique                     | A-IGE      | Ingénieur photonique            | Concours infructueux en 2024, non publié en 2025. |
| ENSIL-ENSCI   | Administration / Communication | A-IGE      | Chargé de communication         | Remplacement                                      |
| XLIM          | Plateforme PREMISS             | A-ASI      | Assistant ingénierie logicielle | Concours infructueux 2025                         |

### Périmètre thématique Biologie, chimie du vivant, santé

| Structure | Service                                         | Corps   | Libellé de fonction                                   | Motif                                                |  |
|-----------|-------------------------------------------------|---------|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|--|
| FMP       | Service de Botanique, mycologie, Pharmacognosie | B-TECH  | Technicien Botanique                                  | Remplacement retraite                                |  |
| ILFOMER   | Service administratif                           | C-AENES | Gestionnaire RH, scolarité et administration générale | Remplacement départ concours externe                 |  |
| FMP       | Scolarité pôle 3ème cycle                       | C-ATRF  | Gestionnaire scolarité                                | Concours infructueux à plusieurs reprises            |  |
| ΩHEALTH   | EPIMACT                                         | A-IGE   | IGE                                                   | Remplacement retraite et dépyramidage (IGR vers IGE) |  |

### Périmètre thématique Sciences humaines et sociales

| Structure | Service                                | Corps    | Libellé de fonction    | Motif                     |  |
|-----------|----------------------------------------|----------|------------------------|---------------------------|--|
| FLSH      | Service financier                      | B-SAENES | Gestionnaire financier | Concours infructueux 2025 |  |
| INSPE     | Maintenance services mutualisés Guéret | C-ATRF   | Agent de maintenance   | Remplacement              |  |

### Périmètre thématique Droit, économie, gestion

| Structure | Service   | Corps   | Libellé de fonction   | Motif        |  |
|-----------|-----------|---------|-----------------------|--------------|--|
| FDSE      | Qualité   | B-TECH  | Gestionnaire qualité  | Remplacement |  |
| FDSE      | Scolarité | A-AENES | Responsable scolarité | Remplacement |  |

### Direction générale des services

| Structure        | Service                   | Corps               | Libellé de fonction                  | Motif                              |  |
|------------------|---------------------------|---------------------|--------------------------------------|------------------------------------|--|
| Agence comptable | SFACT                     | C- Contractuel perm | Gestionnaire comptable               | Remplacement                       |  |
| CED              | Cellule études doctorales | C- ADJAENES         | Gestionnaire scolarité               | Remplacement                       |  |
| D.S.I.           | Service Support           | A-ASI               | Ingénieur support / poste de travail | Passage de contractuel à titulaire |  |
| DGS              | SMSP                      | A-CONT              | Psychologue du travail               | Remplacement                       |  |
| DAF              | Contrôle de gestion       | A-IGE contractuel   | Contrôleur de gestion                | Pérennisation                      |  |
| SSE              | Administration            | B-TECH              | Gestionnaire administratif           | Remplacement                       |  |

### c- Les repyramidages

Le tableau des demandes de repyramidages fait état de 8 demandes dont 4 **sont arbitrées favorablement**.

Sur les 4 demandes ayant reçu un avis favorable :

- 2 concernent un repyramidage de C en B ;
- 2 concernent un repyramidage de B en A.

Ces demandes visent à prendre en compte et à mieux reconnaître l'évolution et la complexité des missions et le niveau de responsabilité.

| Structure                       | Corps    | Fonction actuelle / future            | CAT<br>initiale | CAT<br>cible | Motif                                                       |
|---------------------------------|----------|---------------------------------------|-----------------|--------------|-------------------------------------------------------------|
| FMP<br>Secrétariat de direction | B-SAENES | Secrétaire de direction               | C               | B            | Repyramidage pour complexification des missions             |
| DIR LOG<br>Pôle OUEST - FST     | C-ATRF   | Agent d'entretien => Chef de pôle     | C               | B            | Repyramidage pour nécessité d'encadrement                   |
| SUAPS                           | A-AENES  | Responsable administratif             | B               | A            | Repyramidage pour harmonisation Responsables administratifs |
| DAF                             | A-AENES  | Administrateur fonctionnel<br>SIFAC + | B               | A            | Repyramidage pour complexification des missions             |

## 5- Les postes ouverts au concours en 2026

Il est proposé d'ouvrir **9** postes, au maximum, cette année au concours selon la répartition suivante, par niveau, dont 2 emplois pour des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE).

### Détail des propositions d'ouverture aux concours

| TYPE de concours / Structure | A-ASI    | A-IGE    | B-TECH   | B- BOE TECH | C- BOE ATRF |
|------------------------------|----------|----------|----------|-------------|-------------|
| XLIM - externe               | 1        |          |          |             |             |
| DSI - interne                | 1        |          |          |             |             |
| ΩHEALTH - BAP A              |          | 1        |          |             |             |
| DAF - BAP J                  | 1        | 1        |          |             |             |
| FMP - BAP J                  |          |          | 1        |             |             |
| FMP - BAP A                  |          |          | 1        |             |             |
| FLSH - BAP J                 |          |          |          | 1           |             |
| Agence comptable             |          |          |          |             | 1           |
| <b>TOTAL = 9</b>             | <b>3</b> | <b>2</b> | <b>2</b> | <b>1</b>    | <b>1</b>    |

## 6- Impact budgétaire potentiel

Le budget « Masse salariale » présenté au Budget initial 2026 portera, à la fois sur la création de poste, les remplacements de départs et les repyramidages de postes sur l'exercice 2026. Le coût de la campagne d'emplois BIATSS 2026 est estimé, hors besoins de recrutement conjoncturels, à :

| Demandes             | Nombre d'avis favorables | Impact MS 2026 en K€ | Impact MS 2027 en K€ |
|----------------------|--------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Création</b>      | 1                        | 16,6                 | 33,3                 |
| <b>Remplacement</b>  | 20                       | 43,4                 | 86,7                 |
| <b>Repyramidage</b>  | 4                        | 14,4                 | 28,7                 |
| <b>Total général</b> | <b>25</b>                | <b>74,4</b>          | <b>148,7</b>         |

Il importe de rappeler qu'il s'agit, à ce stade de l'année, d'une prévision d'ouverture maximale de postes. L'accompagnement conjoncturel ne peut être estimé financièrement.

La campagne d'emplois des BIATSS fait l'objet d'une information au rectorat qui peut solliciter des modifications.



### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'éducation ;
- **VU** le décret n°2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1<sup>er</sup> mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** l'arrêté modifié du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques ;
- **VU** l'arrêté modifié du 08 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jury du 30 octobre 2025 de Monsieur le Doyen de la Faculté de Pharmacie ;

Affaire suivie par :  
DE/FL/LU/N°676/2025/DE

### ARRETE

**ARTICLE 1** - Les jurys des diplômes de **Pharmacie**, pour l'année universitaire 2025-2026, seront composés ainsi qu'il suit :

#### D.F.G.S.P. 2<sup>ème</sup> année

|                 | TITULAIRE                                                                                                                                                                                                                                                   | SUPPLEANT                                                                                             |
|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Président       | M. Bertrand COURTILOUX, PU                                                                                                                                                                                                                                  | M. David LEGER, PU                                                                                    |
| Membres         | M. Serge BATTU, PU<br>M. Jean-Luc DUROUX, PU<br>M. Pascal LABROUSSE, MCU<br>Mme Betty LAVERDET-POUCH, MCU                                                                                                                                                   | Mme Amélie BONNAUD, MCU<br>M. Gabin FABRE, MCU<br>Mme Christelle POUGET, PU<br>Mme Marylène VIANA, PU |
| Membres invités | M. Olivier BARRAUD, PU-PH<br>Mme Gaëlle BEGAUD, PU<br>M. Fabrice BILLET, MCU<br>M. Claude CALLISTE, MCU<br>Mme Dominique CLEDAT, MCU<br>Mme Catherine FAGNERE, PU<br>M. Bertrand LIAGRE, PU<br>M. François-Xavier TOUBLET, MCU<br>Mme Karen VERCELLIN, PRCE |                                                                                                       |

#### D.F.G.S.P. 3<sup>ème</sup> année

|                 | TITULAIRE                                                                                                                                                                                                                                                             | SUPPLEANT                                                                                                          |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Président       | M. Bertrand COURTILOUX, PU                                                                                                                                                                                                                                            | M. David LEGER, PU                                                                                                 |
| Membres         | M. Olivier BARRAUD, PU-PH<br>M. Pascal LABROUSSE, MCU<br>Mme Angèle MAMBU, PU<br>Mme Patricia PASCAUD-MATHIEU, MCU                                                                                                                                                    | Mme Jasmine CHAUZEIX, MCU-PH<br>Mme Catherine FAGNERE, PU<br>Mme Christelle POUGET, PU<br>M. Nicolas PICARD, PU-PH |
| Membres invités | M. Francis COMBY, MCU<br>Mme Claire DEMIOT, MCU-PH<br>Mme Betty LAVERDET-POUCH, MCU<br>Mme Marion MILLOT, MCU<br>Mme Aurélie PREMAUD, MCU<br>M. Franck SAINT-MARCOUX, PU-PH<br>M. François-Xavier TOUBLET, MCU<br>Mme Marylène VIANA, PU<br>Mme Karen VERCELLIN, PRCE |                                                                                                                    |

#### Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (grade licence)

|           | TITULAIRE                                                          | SUPPLEANT                                                    |
|-----------|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Président | M. Bertrand COURTILOUX, PU                                         | M. David LEGER, PU                                           |
| Membres   | Mme Betty LAVERDET-POUCH, MCU<br>Mme Patricia PASCAUD MATHIEU, MCU | Mme Christelle POUGET, PU<br>M. François-Xavier TOUBLET, MCU |

**D.F.A.S.P. 1 - 4<sup>ème</sup> année**

|                 | TITULAIRE                                                                                                                   | SUPPLEANT                                                                                                          |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Président       | M. Bertrand COURTIOUX, PU                                                                                                   | M. David LEGER, PU                                                                                                 |
| Membres         | Mme Jasmine CHAUZEIX, MCU-PH<br>M. Nicolas PICARD, PU-PH<br>Mme Christelle POUGET, MCU<br>M. Franck SAINT-MARCOUX, PU-PH    | Mme Alexia DAMOUR, MCU<br>Mme Claire DEMIOT, MCU-PH<br>Mme Aurélie PREMAUD, MCU<br>M. François-Xavier TOUBLET, MCU |
| Membres invités | M. Serge BATTU, PU<br>Mme Amélie BONAUD, MCU<br>Mme Angèle MAMBU, PU<br>Mme Marion MILLOT, MCU<br>Mme Karen VERCELLIN, PRCE |                                                                                                                    |

**Validation du Certificat de Synthèse Pharmaceutique (C.S.P.)**

|           | TITULAIRE                                                                                            | SUPPLEANT                                                                           |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Président | M. Bertrand COURTIOUX, PU                                                                            | M. David LEGER, PU                                                                  |
| Membres   | Mme Betty LAVERDET-POUCH, MCU<br>Mme Patricia PASCAUD MATHIEU, MCF<br>M. Franck SAINT-MARCOUX, PU-PH | M. Gabin FABRE, MCU<br>Mme Christelle POUGET, PU<br>M. François-Xavier TOUBLET, MCU |

**D.F.A.S.P. 2 - A.H.U. - 5<sup>ème</sup> année - Enseignement Hospitalier Universitaire**

– Préparation à la prise de fonctions hospitalières

|           | TITULAIRE                                              | SUPPLEANT                                            |
|-----------|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Président | M. Franck SAINT-MARCOUX, PU-PH                         | M. Bertrand COURTIOUX, PU                            |
| Membres   | M. Jérémy JOST, PU-PH<br>Mme Armelle MARIE-DARAGON, PH | M. David LEGER, PU<br>Mme Marie-Laure LAROCHE, PU-PH |

– Enseignement hospitalier

|           | TITULAIRE                  | SUPPLEANT                 |
|-----------|----------------------------|---------------------------|
| Président | M. Jérémy JOST, PU-PH      | M. Bertrand COURTIOUX, PU |
| Membres   | Mme Elodie MARCELLAUD, AHU | M. David LEGER, PU        |

**D.F.A.S.P. 2 - 5<sup>ème</sup> année - Officine**

|                 | TITULAIRE                                                                                                                                | SUPPLEANT                                                                       |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Président       | Mme Marion MILLOT, MCU                                                                                                                   | M. David LEGER, MCF                                                             |
| Membres         | Mme Karine BEAUBRUN-GIRY, MCU<br>Mme Claire DEMIOT, MCU-PH<br>M. Pascal LABROUSSE, MCU                                                   | M. Edouard FOUGERE, PAST<br>Mme Hélène GENIAUX, PH<br>Mme Karen VERCELLIN, PRCE |
| Membres invités | Mme Murielle BARRIAC, Pharmacienne<br>Mme Virginie BLAISE, Pharmacienne<br>M. André NGUYEN, Pharmacien<br>M. Franck SAINT-MARCOUX, PU-PH |                                                                                 |

**D.F.A.S.P. 2 - 5<sup>ème</sup> année - Industrie**

|                 | TITULAIRE                                                                            | SUPPLEANT                                                                                   |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Président       | Mme Marylène VIANA, PU                                                               | M. Serge BATTU, PU                                                                          |
| Membres         | Mme Gaëlle BEGAUD, PU<br>Mme Alexia DAMOUR, MCU<br>Mme Patricia PASCAUD-MATHIEU, MCU | Mme Karine BEAUBRUN-GIRY, MCU<br>Mme Claire DEMIOT, MCU-PH<br>Mme Betty LAVERDET-POUCH, MCU |
| Membres invités | M. David LEGER, PU<br>Mme Karen VERCELLIN, PRCE                                      |                                                                                             |

**D.F.A.S.P. 2 - 5<sup>ème</sup> année - Internat**

|                 | TITULAIRE                                                                                                                                                                                                                                        | SUPPLEANT                 |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Président       | Mme Jasmine CHAUZEIX, MCU-PH                                                                                                                                                                                                                     | M. Olivier BARRAUD, PU-PH |
| Membres         | Mme Dominique CLEDAT, MCU                                                                                                                                                                                                                        | M. David LEGER, PU        |
| Membres invités | M. Olivier BARRAUD, PU-PH<br>M. Serge BATTU, PU<br>Mme Amélie BONAUD, MCU<br>Mme Marie-Sarah CAYETTE, AHU<br>M. Bertrand COURTIOUX, PU<br>Mme Alexia DAMOUR, MCU<br>Mme Claire DEMIOT, MCU-PH<br>M. Jean-Luc DUROUX, PU<br>M. Jérémy JOST, PU-PH |                           |

|  |                                                                                                                                                                                    |
|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | M. Roland LAWSON, MCU<br>Mme Elodie MARCELLAUD, AHU<br>Mme Françoise MARRE-FOURNIER, MCU<br>M. Nicolas PICARD, PU-PH<br>Mme Aurélie PREMAUD, MCU<br>M. Franck SAINT-MARCOUX, PU-PH |
|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**D.F.A.S.P. 2 - 5<sup>ème</sup> année : 5<sup>ème</sup> année de Pharmacie A.H.U. (dont stages)**

|                 | TITULAIRE                                                                                       | SUPPLEANT                                       |
|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Président       | M. Nicolas PICARD, PU-PH                                                                        | M. Bertrand COURTILOUX, PU                      |
| Membres         | M. David LEGER, PU<br>Mme Marion MILLOT, MCU                                                    | M. Jérémy JOST, PU-PH<br>Mme Marylène VIANA, PU |
| Membres invités | M. Serge BATTU, PU<br>M. Franck SAINT-MARCOUX, PU-PH<br>Mme Laurence SCHADLER, Chargée de cours |                                                 |

**6<sup>ème</sup> année - Officine**

|           | TITULAIRE                                                                              | SUPPLEANT                                           |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Président | M. David LEGER, PU                                                                     | M. Bertrand COURTILOUX, PU                          |
| Membres   | M. Francis COMBY, MCU<br>M. Edouard FOUGERE, PAST<br>Mme Patricia PASCAUD-MATHIEU, MCU | M. Serge BATTU, PU<br>Mme Karine BEAUBRUN-GIRY, MCU |

**6<sup>ème</sup> année - Industrie**

|           | TITULAIRE                                              | SUPPLEANT                                                   |
|-----------|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Président | Mme Marylène VIANA, PU                                 | M. Serge BATTU, PU                                          |
| Membres   | Mme Karine BEAUBRUN-GIRY, MCU<br>Mme Gaëlle BEGAUD, PU | M. Bertrand LIAGRE, PU<br>Mme Patricia PASCAUD-MATHIEU, MCU |

**LAS SPS (Licence Accès Santé, Sciences Pour la Santé)**

|                 | TITULAIRE                                                                                                                                                                                                                               | SUPPLEANT                                                                                                    |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Président       | M. Bertrand COURTILOUX, PU                                                                                                                                                                                                              | M. David LEGER, PU                                                                                           |
| Membres         | Mme Emilie AUDITEAU, MCU<br>M. Guillaume CHEMIN, MCU<br>Mme Dominique CLEDAT, MCU<br>M. Jean-Luc DUROUX, PU                                                                                                                             | M. Gabin FABRE, MCU<br>M. Julien MAGNE, PU-PH<br>M. Patrick TROUILLAS, PU<br>M. François-Xavier TOUBLET, MCU |
| Membres invités | M. Fabrice BILLET, MCU<br>M. Claude CALLISTE, MCU<br>M. Benjamin CHANTEMARGUE, MCU<br>M. Cédric DELMON, MCU<br>M. Andrew HEGARTY, Enseignant d'anglais<br>Mme Catherine FAGNERE, PU<br>M. Bertrand LIAGRE, PU<br>Mme Marylène VIANA, PU |                                                                                                              |

**L2 SPS (Sciences pour la Santé)**

|                 | TITULAIRE                                                                                                                                                                                                                                                                      | SUPPLEANT                                                                 |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Président       | M. Bertrand COURTILOUX, PU                                                                                                                                                                                                                                                     | M. David LEGER, PU                                                        |
| Membres         | Mme Emilie AUDITEAU, MCU<br>Mme Dominique CLEDAT, MCU<br>M. Guillaume CHEMIN, MCU                                                                                                                                                                                              | Mme Gaëlle BEGAUD, PU<br>M. Jean-Luc DUROUX, PU<br>M. Julien MAGNE, PU-PH |
| Membres invités | M. Fabrice BILLET, MCU<br>Mme Sally BROWN, Enseignante d'anglais<br>M. Francis COMBY, MCU<br>Mme Alexia DAMOUR, MCU<br>Mme Stéphanie DURAND, MCU<br>M. Andrew HEGARTY, Enseignant d'anglais<br>M. Aurélien MERCIER, MCU<br>Mme Marylène VIANA, PU<br>M. Philippe VIGNOLES, MCU |                                                                           |

**L3 SPS (Sciences pour la Santé)**

|           | TITULAIRE                                             | SUPPLEANT                                        |
|-----------|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Président | M. Bertrand COURTILOUX, PU                            | M. David LEGER, PU                               |
| Membres   | Mme Emilie AUDITEAU, MCU<br>Mme Dominique CLEDAT, MCU | M. Julien MAGNE, PU-PH<br>Mme Marylène VIANA, PU |

|                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                        |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
|                 | M. Guillaume CHEMIN, MCU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | M. Jean-Luc DUROUX, PU |
| Membres invités | M. Serge BATTU, PU<br>Mme Pascale BELONI, MCU<br>Mme Véronique BLANQUET, PU<br>Mme Sally BROWN, Enseignante d'anglais<br>Mme Alexia DAMOUR, MCU<br>M. Paul-François GALLET, MCU<br>M. Andrew HEGARTY, Enseignant d'anglais<br>M. Fabrice LALLOUE, PU<br>Mme Lengo MAMBU, PU<br>M. Pierre-Marie PREUX, PU-PH<br>M. Philippe VIGNOLES, MCU |                        |

#### **Master 1 Biologie Santé « Filière Santé » - parcours A1 et A2**

|               | TITULAIRE                                                                                                  | SUPPLEANT                                                                          |
|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Président     | M. Bertrand LIAGRE, PU                                                                                     | M. Pierre-Marie PREUX, PU-PH                                                       |
| Membres       | Mme Gaëlle BEGAUD, PU<br>Mme Karine DURAND, PU-PH<br>M. Guillaume CHEMIN, MCU<br>M. Sébastien HANTZ, PU-PH | M. Serge BATTU, PU<br>M. Fabien FREDON, MCU-PH<br>M. Jean-Baptiste WOILLARD, PU-PH |
| Membre invité | M. Victor ABOYANS, PU-PH                                                                                   |                                                                                    |

#### **Master 1 Biologie Santé « Filière Santé » - parcours A3**

|           | TITULAIRE                                                             | SUPPLEANT                                                                             |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Président | M. Serge BATTU, PU                                                    | Mme Gaëlle BEGAUD, PU                                                                 |
| Membres   | M. Valentin MOULIN<br>M. David LEGER, PU<br>Mme Dominique CLEDAT, MCU | M. Bertrand COURTILOUX, PU<br>M. Benjamin CHANTEMARGUE, MCU<br>M. Bertrand LIAGRE, PU |

#### **Master 1 Biologie Santé « Filière Santé » - parcours A4**

|           | TITULAIRE                                                                           | SUPPLEANT                                                                                 |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Président | Mme Marie-Cécile PLOY, PU-PH                                                        | M. Frédéric FAVREAU, PU-PH                                                                |
| Membres   | M. Julien MAGNE, PU-PH<br>Mme Véronique BLANQUET, PU-PH<br>Mme Karine DURAND, PU-PH | M. Jean-Baptiste WOILLARD, PU-PH<br>M. Faraj TERRO, MCU<br>Mme Sylvie BOURTHOUMIEU, PU-PH |

#### **Master 2 STS - Biologie Santé**

##### **- Parcours-type « Distribution Pharmaceutique »**

|           | TITULAIRE                                           | SUPPLEANT                                                       |
|-----------|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Président | Mme Catherine FAGNERE, PU                           | Mme Karen VERCELLIN, PRCE                                       |
| Membres   | M. Jean-Luc DUROUX, PU<br>M. Philippe VIGNOLES, MCU | M. Bernard HERAUD, PRCE<br>M. Frédéric LACOMBE, Chargé de cours |

##### **- Parcours-type « Développement de produits de santé »**

|           | TITULAIRE                                                                        | SUPPLEANT                                                                        |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| Président | Mme Marylène VIANA, PU                                                           | M. Serge BATTU, PU                                                               |
| Membres   | M. Bertrand LIAGRE, PU<br>Mme Betty LAVERDET-POUCH, MCU<br>Mme Gaëlle BEGAUD, PU | M. David LEGER, PU<br>Mme Karine BEAUBRUN-GIRY, MCU<br>Mme Dominique CLEDAT, MCU |

#### **Master 2 STS – Santé Publique**

##### **Parcours-type « ONE HEALTH et SANTE PUBLIQUE »**

|                 | TITULAIRE                                                             | SUPPLEANT                                                             |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Président       | M. Bertrand COURTILOUX, PU                                            | Mme Véronique BLANQUET, PU                                            |
| Membres         | Mme Amélie BONAUD, MCU<br>M. Claude-Yves COUQUET, Chargé de cours     | M. Olivier BARRAUD, MCU-PH<br>M. Jean-Luc ZONDERLAND, Chargé de cours |
| Membres invités | M. Benoît GROSSIORD, MCU (Agrosup Bordeaux)<br>Mme Alexia DAMOUR, MCU |                                                                       |

#### **DEUST 1 et 2 Technicien en officine**

|           | TITULAIRE          | SUPPLEANT                     |
|-----------|--------------------|-------------------------------|
| Président | M. Serge BATTU, PU | Mme Karine BEAUBRUN-GIRY, MCU |

|         |                                                                                                                                                               |
|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Membres | Représentant CFA Limoges<br>Représentant CFA Brive<br>M. Claude CALLISTE, MCU<br>M. Bertrand COURTIOUX, PU<br>M. David LEGER, PU<br>Mme Karen VERCELLIN, PRCE |
|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**ARTICLE 2** - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et le Doyen de la Faculté de Pharmacie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 3 novembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,  
le Vice-Président de la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire

**Alexandre MAÎTRE**

Copies délivrées par courriel à :  
- Monsieur le Doyen de la Faculté de Pharmacie  
- Madame la Responsable de la Direction des Etudes

### **Voies et délais de recours**

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** le décret modifié n°2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1<sup>er</sup> mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jurys en date du 3 novembre 2025 de Monsieur le Directeur de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education ;

Affaire suivie par :  
 DE/FL/LU/N°679/2025/DE

## ARRETE

**ARTICLE 1** - Le jury des **Master MEEF 1<sup>er</sup> degré parcours Professeur des Ecoles et Diplôme Inter-Universitaire (DIU) Entrée dans le métier - 1<sup>er</sup> degré** pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

| Titulaires                      | Suppléants des membres      |
|---------------------------------|-----------------------------|
| Laëtitia GAUMET, PE, Présidente | Marie-Noëlle BOUSSELY, PRAG |
| Dominique HABELLION, PRAG       | Dominique VERGNE, PRCE      |
| Valérie LEGROS, MCF             | Gérard DEVIANNE, PE         |

**ARTICLE 2** - Le jury des **Master MEEF 2<sup>nd</sup> degré, Diplôme d'Université (DU) Consolidation et Diplôme Inter-Universitaire (DIU) Entrée dans le métier - 2<sup>nd</sup> degré**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

| Titulaires                                  | Suppléants des membres |
|---------------------------------------------|------------------------|
| Sophie DUFOSSÉ, MCF, Présidente             | Muriel TAVARNER, PRCE  |
| Serge VERCHER ROSELLO, PRCE, Vice-Président | Jérôme FATET, MCF      |
| Olivier NOGUERA, MCF                        | Thierry DOBBELS, PRAG  |
| Marie-Hélène CUIIN, MCF                     |                        |

**ARTICLE 3** - Le jury des **Master MEEF Encadrement Educatif, parcours Conseiller Principal d'Education, Diplôme d'Université (DU) Consolidation - Encadrement éducatif**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

| Titulaires                           | Suppléants des membres |
|--------------------------------------|------------------------|
| Stéphane VAQUERO, MCF, Président     | Caroline HARDY, CPE    |
| Emilie LACHENY, CPE, Vice-Présidente | Julia DESFARGES, PRAG  |
| Sylvain AQUATIAS, MCF                | Kévin BOUT, CPE        |

**ARTICLE 4** - Le jury des **Master MEEF Pratiques et Ingénierie de la Formation, parcours ADI, ExFA**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

| Titulaires                         | Suppléants des membres |
|------------------------------------|------------------------|
| Hélène HAGEGE, PR, Présidente      | Antoine AGRAZ, MCF     |
| Leslie AMIOT, MCF, Vice-Présidente | Jérôme FATET, MCF      |
| Marie-Claire PAGNOUX, PRCE         | Cyrille GAUDIN, MCF    |

**ARTICLE 5** - Le jury des **Master MEEF 2<sup>nd</sup> degré et Diplôme d'université (DU) Consolidation - parcours Professeur Documentaliste**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

| Titulaires                          | Suppléantes des membres |
|-------------------------------------|-------------------------|
| Pascale PEUROT, PRAG, Présidente    | Anaïs DENIS, PRCE       |
| Natacha LEVET, MCF, Vice-Présidente | Cécile CHABASSIER, PRCE |
| Sonia MIQUEL, PRCE                  | Claire ROUVERON, PRCE   |

**ARTICLE 6** - Le jury des **Master MEEF 2<sup>nd</sup> degré, Diplôme d'université (DU) Consolidation - parcours Professeur d'Education Physique et Sportive**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

| Titulaires                             | Suppléants des membres   |
|----------------------------------------|--------------------------|
| Cyrille GAUDIN, MCF, Président         | Marjolaine FAUCHER, PRCE |
| Fabienne PERROT, PRAG, Vice-Présidente | Rémi CHAUZY, PRAG        |

**ARTICLE 7** - Le jury des **Master MEEF 2<sup>nd</sup> degré, Diplôme d'Université (DU) Consolidation et Diplôme inter-universitaire Entrée dans le métier (DIU) 2<sup>nd</sup> degré - parcours Professeur d'Histoire-Géographie**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

| Titulaires                            | Suppléants des membres |
|---------------------------------------|------------------------|
| Alexandra BEAUCHAMP, MCF, Présidente  | Pascal CELERIER, PRAG  |
| Thierry DOBBELS, PRAG, Vice-Président | Emmanuel ROUDET, PRCE  |
| Gabrielle SAUMON, PRAG                | Catherine GUENIN, PRAG |

**ARTICLE 8** - Le jury des **Master MEEF 2<sup>nd</sup> degré et Diplôme inter-universitaire Entrée dans le métier (DIU) 2<sup>nd</sup> degré - parcours Professeur d'Anglais et parcours Professeur d'Espagnol**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

| Titulaires                                  | Suppléantes des membres     |
|---------------------------------------------|-----------------------------|
| Olivier POLGE, MCF, Président               | Muriel PLAZANET-DAVID, PRAG |
| Serge VERCHER ROSELLO, PRCE, Vice-Président | Sophie DUFOSSÉ, MCF         |
| Diane BRACCO, MCF                           | Marlène THIBAUD, PRCE       |

**ARTICLE 9** - Le jury des **Master MEEF 2<sup>nd</sup> degré et Diplôme inter-universitaire Entrée dans le métier (DIU) 2<sup>nd</sup> degré - parcours Professeur de Lettres**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

| Titulaires                            | Suppléants des membres |
|---------------------------------------|------------------------|
| Marie-Hélène CUIN, MCF, Présidente    | Vivien BESSIERES, MCF  |
| Estelle MATHEY, PRAG, Vice-Présidente | Thierry OZWALD, MCF    |
| Pascal CELERIER, PRAG                 |                        |
| Natacha LEVET, MCF                    |                        |

**ARTICLE 10** - Le jury des **Master MEEF 2<sup>nd</sup> degré et Diplôme inter-universitaire Entrée dans le métier (DIU) 2<sup>nd</sup> degré - parcours Professeur de Mathématiques**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

| Titulaires                         | Suppléants             |
|------------------------------------|------------------------|
| Jacques-Arthur WEIL, PR, Président | Cyrille CHENAVIER, MCF |
| Marc MOYON, PR, Vice-Président     | Emilie MESTRAUD, PRCE  |
| Edith BLANCK-PAULIAT, PRAG         | Yves GROSPEAUD, PRAG   |

**ARTICLE 11** - Le jury des **Master MEEF 2<sup>nd</sup> degré parcours Professeur de Physique et Chimie**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

| Titulaires                           | Suppléants des membres         |
|--------------------------------------|--------------------------------|
| Fabien REMONDIERE, MCF, Président    | Julien GAILLARD, PRCE          |
| Olivier NOGUERA, MCF, Vice-Président | Nathalie LACORRE-CHUETTE, PRAG |
| Jérôme FATET, MCF                    | Rachida ZERROUKI, PR           |

**ARTICLE 12** - Le jury des **Master MEEF 2<sup>nd</sup> degré parcours Professeur de Sciences de la Vie et de la Terre** pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

| Titulaires                          | Suppléants des membres |
|-------------------------------------|------------------------|
| Valérie ROUCHAUD, PRAG, Présidente  | Marilyne SOUBRAND, MCF |
| Valentin ROBIN, MCF, Vice-Président | Julien PEAUD, PRCE     |
| Emmanuel JOUSSEIN, PR               | Pauline DELOUME, PRCE  |

**ARTICLE 13** - Le jury du **Diplôme d'Université (DU) Devenir acteur de l'École inclusive (EI)**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

| Titulaires                                                                | Suppléants des membres                 |
|---------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Leslie AMIOT, MCF, Présidente                                             | Emmanuel JOUSSEIN, PR                  |
| Isabelle MARITAUD, Ingénieure de formation, EAFC Limoges, Vice-Présidente | Franck LUCHEZ, Directeur, EAFC Limoges |
| Cécile DE LA FOURNIÈRE, Formatrice Éducation Inclusive                    | Sandrine SIMON, PRCE                   |

**ARTICLE 14** - Le jury du **Diplôme d'Université (DU) Formation de Formateurs en Yoga (FFLY)**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

| Titulaires                          | Suppléants des membres |
|-------------------------------------|------------------------|
| Fabienne PERROT, PRAG, Présidente   | Hélène HAGÈGE, PR      |
| Cyrille GAUDIN, MCF, Vice-Président | Cécile ROMAN, PRAG     |
| Lindsey MASSARI, PRCE               | Blandine PARDOUX, PRAG |

**ARTICLE 15** - Le jury du **Diplôme d'Université (DU) Formation de Formateurs (FoFo)**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

| Titulaires                                                           | Suppléants des membres                                                |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Valérie LEGROS, MCF, Présidente                                      | Olivier CHAUPRADE, Ingénieur pédagogique, Canopé de Creuse            |
| Laure JULIEN, Ingénieure de formation, EAFC Limoges, Vice-Présidente | Magali MARTIN, Coordinatrice CLEMI, Rectorat de l'académie de Limoges |
| Claire TEYSSANDIER, CARDIE, Rectorat de l'académie de Limoges        | Alain PLANQUES, Ingénieur pédagogique                                 |

**ARTICLE 16** - Le Directeur Général des Services adjoint de l'Université de Limoges et le Directeur de l'INSPE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 5 novembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,  
le Vice-Président de la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire

**Alexandre MAÎTRE**

*Copies délivrées par courriels à :*

- Monsieur le Directeur de l'INSPE
- Madame la Responsable de la Direction des Etudes

### **Voies et délais de recours**

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** l'arrêté modifié du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1er mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jurys du 7 novembre 2025 de Monsieur le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines ;

Affaire suivie par :  
 DE/FL/LU/N°689/2025/DE

## ARRETE

**ARTICLE 1** - Les jurys des **Licences**, pour l'année universitaire 2025-2026, sont composés ainsi qu'il suit :

### Géographie et Aménagement

#### Licence 1<sup>ère</sup> année

|                | Membres titulaires     | Suppléants              |
|----------------|------------------------|-------------------------|
| Président      | Gabrielle SAUMON, PRAG | Greta TOMMASI, MCF      |
| Vice-Président | Véronique MALEVAL, MCF | Christophe BEAURAIN, PR |
| Membre         | Philippe ALLEE, PR     | Frédéric RICHARD, PR    |

#### Licence 2<sup>ème</sup> année

|                | Membres titulaires     | Suppléants              |
|----------------|------------------------|-------------------------|
| Président      | Véronique MALEVAL, MCF | Christophe BEAURAIN, PR |
| Vice-Président | Philippe ALLEE, PR     | Frédéric RICHARD, PR    |
| Membre         | Gabrielle SAUMON, PRAG | Greta TOMMASI, MCF      |

#### Licence 3<sup>ème</sup> année

|                | Membres titulaires     | Suppléants              |
|----------------|------------------------|-------------------------|
| Président      | Philippe ALLEE, PR     | Frédéric RICHARD, PR    |
| Vice-Président | Gabrielle SAUMON, PRAG | Greta TOMMASI, MCF      |
| Membre         | Véronique MALEVAL, MCF | Christophe BEAURAIN, PR |

### Géographie parcours Valorisation du patrimoine et développement territorial

#### Licence 3<sup>ème</sup> année

|                | Membres titulaires  | Suppléants              |
|----------------|---------------------|-------------------------|
| Président      | Julien DELLIER, MCF | Philippe ALLEE, PR      |
| Vice-Président | Greta TOMMASI, MCF  | Gabrielle SAUMON, PRAG  |
| Membre         | Edwige GARNIER, MCF | Christophe BEAURAIN, PR |

### Histoire

#### Licence 1<sup>ère</sup> année

|                | Membres titulaires      | Suppléants                       |
|----------------|-------------------------|----------------------------------|
| Président      | Amarande LAFFON, MCF    | Soazig VILLERBU, PR              |
| Vice-Président | François AVISSEAU, PRAG | Etienne MENAGER, ATER            |
| Membre         | Pauline LAFILLE, MCF    | Clémence GADENNE-ROSFELDER, ATER |



### Licence 2<sup>ème</sup> année

|                | Membres titulaires       | Suppléants             |
|----------------|--------------------------|------------------------|
| Président      | Virgile CIREFICE, MCF    | Clara BERRENDONNER, PR |
| Vice-Président | Alexandra BEAUCHAMP, MCF | Pauline LAFILLE, MCF   |
| Membre         | Eric SPARHUBERT, MCF     | Amarande LAFFON, MCF   |

### Licence 3<sup>ème</sup> année

|                | Membres titulaires     | Suppléants               |
|----------------|------------------------|--------------------------|
| Président      | Soazig VILLERBU, PR    | Alexandra BEAUCHAMP, MCF |
| Vice-Président | Albrecht BURKARDT, PR  | François AVISSEAU, PRAG  |
| Membre         | Clara BERRENDONNER, PR | Eric SPARHUBERT, MCF     |

## Sociologie

### Licence 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années

|                | Membres titulaires        | Suppléants              |
|----------------|---------------------------|-------------------------|
| Président      | Martin THIBAUT, MCF       | Christophe GAUBERT, MCF |
| Vice-Président | Marie-Hélène LECHIEN, MCF | Valérie DUGUET, PRAG    |
| Membre         | Adrien PEGOURDIE, MCF     | Marie-Pierre POULY, MCF |

## Sciences de l'Education et de la Formation

### Licence 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années

|                | Membres titulaires    | Suppléants                  |
|----------------|-----------------------|-----------------------------|
| Président      | Julia DESFARGES, PRAG | Catherine GUENIN, PRAG      |
| Vice-Président | David AUTHIER, MCF    | Pauline DAVID, MCF          |
| Membre         | Antoine AGRAZ, MCF    | Valentina CRISPI-VERDE, MCF |

## Lettres

### Licence 1<sup>ère</sup> année

|                | Membres titulaires      | Suppléants             |
|----------------|-------------------------|------------------------|
| Président      | Laurence PRADELLE, MCF  | Chloé OUAKED, MCF      |
| Vice-Président | Antoinette GIMARET, MCF | Jacques MIGOZZI, PR    |
| Membre         | Thibault CATEL, MCF     | Cécile KOVACSHAZY, MCF |

### Licence 2<sup>ème</sup> année

|                | Membres titulaires      | Suppléants             |
|----------------|-------------------------|------------------------|
| Président      | Thibault CATEL, MCF     | Cécile KOVACSHAZY, MCF |
| Vice-Président | Laurence PRADELLE, MCF  | Chloé OUAKED, MCF      |
| Membre         | Antoinette GIMARET, MCF | Jacques MIGOZZI, PR    |

### Licence 3<sup>ème</sup> année

|                | Membres titulaires      | Suppléants             |
|----------------|-------------------------|------------------------|
| Présidente     | Antoinette GIMARET, MCF | Jacques MIGOZZI, PR    |
| Vice-Président | Thibault CATEL, MCF     | Cécile KOVACSHAZY, MCF |
| Membre         | Laurence PRADELLE, MCF  | Chloé OUAKED, MCF      |

## Sciences du Langage

### Licence 1<sup>ère</sup> année

|                | Membres titulaires    | Suppléants           |
|----------------|-----------------------|----------------------|
| Président      | François LAURENT, MCF | Valeria DE LUCA, MCF |
| Vice-Président | Didier TSALA EFFA, PR | Sylvie LORENZO, MCF  |
| Membre         | Sophie ANQUETIL, PR   | Nicolas COUEGNAS, PR |

### Licence 2<sup>ème</sup> année

|                | Membres titulaires    | Suppléants            |
|----------------|-----------------------|-----------------------|
| Président      | Nicole PIGNIER, PR    | Gervais MORIN, MCF    |
| Vice-Président | Nicolas COUEGNAS, PR  | Valeria DE LUCA, MCF  |
| Membre         | François LAURENT, MCF | Didier TSALA EFFA, PR |

### Licence 3<sup>ème</sup> année

|                | Membres titulaires    | Suppléants           |
|----------------|-----------------------|----------------------|
| Président      | Nicolas COUEGNAS, PR  | Nicole PIGNIER, PR   |
| Vice-Président | Didier TSALA EFFA, PR | Valeria DE LUCA, MCF |
| Membre         | Sylvie LORENZO, MCF   | Sophie ANQUETIL, PR  |

### LLCER Anglais

#### Licence 1<sup>ère</sup> année

|                | Membres titulaires       | Suppléants          |
|----------------|--------------------------|---------------------|
| Président      | Maëlle AMAND, MCF        | Olivier POLGE, MCF  |
| Vice-Président | Valérie CROISILLE, MCF   | Saïd OUAKED, MCF    |
| Membre         | Benjamin PERRIELLO, PRAG | Estelle EPINOX, MCF |

#### Licence 2<sup>ème</sup> année

|                | Membres titulaires  | Suppléants                 |
|----------------|---------------------|----------------------------|
| Président      | Bertrand ROUBY, MCF | Alice LEMER-FLEURY, PRAG   |
| Vice-Président | Fabien DESSET, MCF  | Georginna HINNEBUSCH, ATER |
| Membre         | Simon HIERLE, PRCE  | Stéphanie POURCEL, PRAG    |

#### Licence 3<sup>ème</sup> année

|                | Membres titulaires            | Suppléants                 |
|----------------|-------------------------------|----------------------------|
| Président      | Cindy SCODELLER-LEFEBVRE, MCF | Georges FOURNIER, PR       |
| Vice-Président | Nathalie MARTINIERE, PR       | Muriel CUNIN, MCF          |
| Membre         | Estelle EPINOX, MCF           | Perrine CIRAUD-LANOUE, MCF |

### LLCER Espagnol

#### Licence 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années

|                | Membres titulaires         | Suppléants                 |
|----------------|----------------------------|----------------------------|
| Président      | Sonia FOURNET-PEROT, MCF   | Davy DESMAS-LOUBARESSE, PR |
| Vice-Président | Philippe COLIN, MCF        | Cécile BERTIN, PR          |
| Membre         | Marie-Caroline LEROUX, MCF | Diane BRACCO, MCF          |

### LEA Anglais/Allemand – Anglais/Espagnol – Anglais/Italien

#### Licence 1<sup>ère</sup> année

|                | Membres titulaires     | Suppléants             |
|----------------|------------------------|------------------------|
| Président      | Luis FE-CANTO, MCF     | Mario MARCON, PRAG     |
| Vice-Président | Kati SCHUMANN, PRAG    | Vinciane TRANCART, MCF |
| Membre         | Pascal JABOUILLE, PRCE | Alessio TOCCI, Lecteur |

#### Licence 2<sup>ème</sup> année

|                | Membres titulaires     | Suppléants                     |
|----------------|------------------------|--------------------------------|
| Président      | Pascal JABOUILLE, PRCE | Mario MARCON, PRAG             |
| Vice-Président | Marc VOLPI, PRAG       | Davide CACCIATORE, Contractuel |
| Membre         | Luis FE-CANTO, MCF     | Charis PHILLIPS, Contractuel   |

#### Licence 3<sup>ème</sup> année

|                | Membres titulaires     | Suppléants                     |
|----------------|------------------------|--------------------------------|
| Président      | Kati SCHUMANN, PRAG    | Luis FE-CANTO, MCF             |
| Vice-Président | Marc VOLPI, PRAG       | Davide CACCIATORE, Contractuel |
| Membre         | Pascal JABOUILLE, PRCE | Charis PHILLIPS, Contractuel   |

**ARTICLE 2** - Les jurys des **Licences Professionnelles**, pour l'année universitaire 2025-2026, sont composés ainsi qu'il suit :

| Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel -<br>Métiers de la Culture pour le Développement Territorial |                                      |                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------|
|                                                                                                                              | Membres titulaires                   | Suppléants            |
| Président                                                                                                                    | Didier TSALA-EFFA, PR                | François LAURENT, MCF |
| Vice-Président                                                                                                               | Jérémy GALLIOT - CC Fédération Hiero | Sophie ANQUETIL, PR   |
| Membre                                                                                                                       | Sylvain AQUATIAS, MCF                | Nicolas COUEGNAS, PR  |
| Métiers de la médiation scientifique et technique -<br>Information Design et Rédaction Technique                             |                                      |                       |
|                                                                                                                              | Membres titulaires                   | Suppléants            |
| Président                                                                                                                    | Gervais MORIN, MCF                   | Nicole PIGNIER, PR    |
| Vice-Président                                                                                                               | Sylvie LORENZO, MCF                  | François LAURENT, MCF |
| Membre                                                                                                                       | Nicolas COUEGNAS, PR                 | Sophie ANQUETIL, PR   |

| Aménagement paysager : conception, gestion, entretien -<br>Design des milieux anthropisés |                                         |                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------|
|                                                                                           | Membres titulaires                      | Suppléants                          |
| Président                                                                                 | Nicole PIGNIER, PR                      | Julien DELLIER, MCF                 |
| Vice-Président                                                                            | Eric GAYOUT, titulaire CFPPA Les Vaseix | Edwige GARNIER, MCF                 |
| Membre                                                                                    | Frédéric RICHARD, MCF                   | Marie-Claude BAL, MCF               |
| Métiers du Livre : documentation et bibliothèques                                         |                                         |                                     |
|                                                                                           | Membres titulaires                      | Suppléants                          |
| Président                                                                                 | Yves LIEBERT, PR                        | Bernard DUBOURG, CC SCD             |
| Vice-Président                                                                            | Céline FONDANECHÉ, CC SCD               | Frédéric PIRAULT, CC SCD            |
| Membre                                                                                    | Cécile CORSI, CC Conseil Général        | Albane FAUTRAT DE VANSSAY, CC Dekra |

**ARTICLE 3** - Les jurys des **Masters**, pour l'année universitaire 2025-2026, sont composés ainsi qu'il suit :

**Sciences sociales - Géographie : Développement Alternatif des Territoires – Ressources et Justice Environnementales**

**Master 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années**

|                |                         |                      |
|----------------|-------------------------|----------------------|
|                | Membres titulaires      | Suppléants           |
| Président      | Christophe BEAURAIN, PR | Philippe ALLEE, PR   |
| Vice-Président | Greta TOMMASI, MCF      | Frédéric RICHARD, PR |
| Membre         | Julien DELLIER, MCF     | Edwige GARNIER, MCF  |

**Sciences sociales - Valorisation du Patrimoine et Développement Territorial**

**Master 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années**

|                |                     |                         |
|----------------|---------------------|-------------------------|
|                | Membres titulaires  | Suppléants              |
| Président      | Julien DELLIER, MCF | Christophe BEAURAIN, PR |
| Vice-Président | Greta TOMMASI, MCF  | Gabrielle SAUMON, PRAG  |
| Membre         | Edwige GARNIER, MCF | Philippe ALLEE, PR      |

**Sciences sociales - Histoire : Pouvoirs, sociétés, territoires**

**Master 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années**

|                |                         |                      |
|----------------|-------------------------|----------------------|
|                | Membres titulaires      | Suppléants           |
| Président      | Christophe BEAURAIN, PR | Philippe ALLEE, PR   |
| Vice-Président | Clara BERRENDONNER, PR  | Soazig VILLERBU, PR  |
| Membre         | Albrecht BURKARDT, PR   | Pauline LAFILLE, MCF |

**Sciences sociales - Sociologie : enquêtes et documentaires**

**Master 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années**

|                |                         |                       |
|----------------|-------------------------|-----------------------|
|                | Membres titulaires      | Suppléants            |
| Président      | Christophe BEAURAIN, PR | Philippe ALLEE, PR    |
| Vice-Président | Olivier MASCLET, PR     | Choukri BEN AYED, PR  |
| Membre         | Pierig HUMEAU, MCF      | Adrien PEGOURDIE, MCF |

**Sciences de l'Education et de la Formation : Diversités, Education, Francophonies**

**Master 1<sup>ère</sup> année**

|                |                     |                        |
|----------------|---------------------|------------------------|
|                | Membres titulaires  | Suppléants             |
| Président      | Maryan LEMOINE, MCF | Catherine GUENIN, PRAG |
| Vice-Président | David AUTHIER, MCF  | Antoine AGRAZ, MCF     |
| Membre         | Patricia ALONSO, PR | Laurie SOMPAYRAC, MCF  |

**Master 2<sup>ème</sup> année**

|                |                       |                             |
|----------------|-----------------------|-----------------------------|
|                | Membres titulaires    | Suppléants                  |
| Président      | Patricia ALONSO, PR   | David AUTHIER, MCF          |
| Vice-Président | Laurie SOMPAYRAC, MCF | Maryan LEMOINE, MCF         |
| Membre         | Antoine AGRAZ, MCF    | Valentina CRISPI-VERDE, MCF |

**Arts, lettres et civilisations - Fabrique de la Littérature (FABLI)**

**Master 1<sup>ère</sup> année**

|                |                       |                         |
|----------------|-----------------------|-------------------------|
|                | Membres titulaires    | Suppléants              |
| Président      | Vivien BESSIERES, MCF | Antoinette GIMARET, MCF |
| Vice-Président | Chloé OUAKED, MCF     | Thibault CATEL, MCF     |

|        |                     |                  |
|--------|---------------------|------------------|
| Membre | Jacques MIGOZZI, PR | Yves LIEBERT, PR |
|--------|---------------------|------------------|

#### **Master 2<sup>ème</sup> année**

|                |                       |                         |
|----------------|-----------------------|-------------------------|
|                | Membres titulaires    | Suppléants              |
| Président      | Vivien BESSIERES, MCF | Antoinette GIMARET, MCF |
| Vice-Président | Chloé OUAKED, MCF     | Thibault CATEL, MCF     |
| Membre         | Yves LIEBERT, PR      | Jacques MIGOZZI, PR     |

### **Arts, lettres et civilisations - Création Contemporaine et Industries Culturelles**

#### **Master 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années**

|                |                         |                                  |
|----------------|-------------------------|----------------------------------|
|                | Membres titulaires      | Suppléants                       |
| Président      | Chloé OUAKED, MCF       | Jacques MIGOZZI, PR              |
| Vice-Président | Clara GHISLAIN, PR ENSA | Indiana COLLET-BARQUERO, CC ENSA |
| Membre         | Bertrand WESTPHAL, PR   | Buata MALELA, PR                 |

### **Culture et Communication – Sémiotique de la Société de Communication : stratégies, alternatives et transitions**

#### **Master 1<sup>ère</sup> année**

|                |                      |                       |
|----------------|----------------------|-----------------------|
|                | Membres titulaires   | Suppléants            |
| Président      | Valeria DE LUCA, MCF | Nicolas COUEGNAS, PR  |
| Vice-Président | Eric BERTIN, MCF     | Nicole PIGNIER, PR    |
| Membre         | Sophie ANQUETIL, PR  | Didier TSALA-EFFA, PR |

#### **Master 2<sup>ème</sup> année**

|                |                      |                       |
|----------------|----------------------|-----------------------|
|                | Membres titulaires   | Suppléants            |
| Président      | Valeria DE LUCA, MCF | Didier TSALA-EFFA, PR |
| Vice-Président | Eric BERTIN, MCF     | Nicole PIGNIER, PR    |
| Membre         | Sophie ANQUETIL, PR  | François LAURENT, MCF |

### **Culture et Communication – Codux – Co-design et expérience utilisateur pour interfaces numériques sensorielles**

#### **Master 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années**

|                |                      |                       |
|----------------|----------------------|-----------------------|
|                | Membres titulaires   | Suppléants            |
| Président      | Sylvie LORENZO, MCF  | Gervais MORIN, MCF    |
| Vice-Président | Caroline BRUN, CC    | Christian CHUNG, CC   |
| Membre         | Nicolas COUEGNAS, PR | François LAURENT, MCF |

### **Métiers du Livre et de l'Édition - Édition**

#### **Master 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années**

|                |                            |                       |
|----------------|----------------------------|-----------------------|
|                | Membres titulaires         | Suppléants            |
| Président      | Sarah PONZO, PAST          | Didier TSALA-EFFA, PR |
| Vice-Président | Valeria DE LUCA, MCF       | Nicolas COUEGNAS, PR  |
| Membre         | Perrine CIRAUD-LANOUE, MCF | Sylvie LORENZO, MCF   |

### **Langues et sociétés - Identité et Transferts Culturels Anglais**

#### **Master 1<sup>ère</sup> année**

|                |                         |                     |
|----------------|-------------------------|---------------------|
|                | Membres titulaires      | Suppléants          |
| Président      | Georges FOURNIER, PR    | Fabien DESSET, MCF  |
| Vice-Président | Olivier POLGE, MCF      | Bertrand ROUBY, MCF |
| Membre         | Nathalie MARTINIERE, PR | Muriel CUNIN, MCF   |

#### **Master 2<sup>ème</sup> année**

|                |                               |                          |
|----------------|-------------------------------|--------------------------|
|                | Membres titulaires            | Suppléants               |
| Président      | Nathalie MARTINIERE, PR       | Georges FOURNIER, PR     |
| Vice-Président | Cindy LEFEBVRE-SCODELLER, MCF | Saïd OUAKED, MCF         |
| Membre         | Muriel CUNIN, MCF             | Benjamin PERRIELLO, PRAG |

### **Langues et sociétés - Transferts Culturels et Traduction trilingue Espagnol-Anglais-Français**

### **Master 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années**

|                | Membres titulaires            | Suppléants               |
|----------------|-------------------------------|--------------------------|
| Président      | Cindy LEFEBVRE-SCODELLER, MCF | Sonia FOURNET-PEROT, MCF |
| Vice-Président | Cécile BERTIN-ELISABETH, PR   | Diane BRACCO, MCF        |
| Membre         | Davy DESMAS-LOUBARESSE, PR    | Vinciane TRANCART, MCF   |

### **Langues et sociétés - Langues Etrangères Appliquées au Management Interculturel**

#### **Master 1<sup>ère</sup> année**

|                | Membres titulaires   | Suppléants             |
|----------------|----------------------|------------------------|
| Président      | Luis FE CANTO, MCF   | Vinciane TRANCART, MCF |
| Vice-Président | Mario MARCON, PRAG   | Olivier POLGE, MCF     |
| Membre         | Vincent LAGARDE, MCF | Marc VOLPI, PRAG       |

#### **Master 2<sup>ème</sup> année**

|                | Membres titulaires  | Suppléants               |
|----------------|---------------------|--------------------------|
| Président      | Luis FE CANTO, MCF  | Pascal JABOUILLE, PRCE   |
| Vice-Président | Kati SCHUMANN, PRAG | Benjamin PERRIELLO, PRAG |
| Membre         | Marc VOLPI, PRAG    | Vincent LAGARDE, MCF     |

**ARTICLE 4** - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 7 novembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,  
le Vice-Président de la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire

**Alexandre MAÎTRE**

Copies délivrées par courriel à :

- M. le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
- Mme la Responsable de la Direction des Etudes

### **Voies et délais de recours**

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code du Travail ;
- **VU** les articles R. 613-33 à R. 613-37 du Code de l'Éducation fixant, en application des articles L. 613-3 et L. 613-4, les conditions de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention d'un diplôme ;
- **CONSIDERANT** la proposition de composition de jury de Monsieur le Doyen de la Faculté de Pharmacie du 14 novembre 2025 ;

Affaire suivie par :  
DE/FL/LU/N°709/2025/DE

## ARRETE

**ARTICLE 1** - Le jury, se réunissant le lundi 8 décembre 2025, chargé d'examiner les demandes de validation des acquis de l'expérience pour le **DEUST Préparateur/Technicien en Pharmacie**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

**Membres universitaires :**

Gaëlle BEGAUD, PU, Présidente

Karine GIRY, MCF

Suppléante : Betty LAVERDET, MCF

**Professionnels :**

Lucie BARTHELEMY, Dr en Pharmacie

Suppléant : Bruno LOPEZ, Dr en Pharmacie

**ARTICLE 2** - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et le Doyen de la Faculté de Pharmacie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 17 novembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,  
le Vice-Président de la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
**Alexandre MAÎTRE**

Copies délivrées par courriel à :

- M. le Doyen de la Faculté de Pharmacie
- Mme la Directrice adjointe de la DFCA
- Mme la Responsable de la Direction des Etudes



### **Voies et délais de recours**

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



## LE PRESIDENT,

**VU** Le CPER 2021-2027 thématique « immobilier recherche » du volet « enseignement supérieur recherche et innovation » ;

**VU** La dévolution le 18 septembre 2025 de la maîtrise d'ouvrage à l'université de Limoges ;

**VU** le code de la commande publique et particulièrement l'article R2171-18

**Arrêté N° 710/2025/DPI**

## A R R E T E

**ARTICLE 1** – Est constitué un jury dans le cadre de la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour l'opération de déconstruction/reconstruction de l'aile Jules Vallès sur le Campus Robert Badinter à Brive la Gaillarde.

**ARTICLE 2** – Ce jury est composé de :

- **Mr Vincent JOLIVET** Président de l'Université de Limoges ou son représentant, Président
- **Mr Jean Marc HUART** Recteur de la région académique Nouvelle Aquitaine ou son représentant
- **Mr Alain ROUSSET** Président de région Nouvelle Aquitaine ou son représentant
- **Mr Frédéric SOULIER** Maire de Brive la Gaillarde ou son représentant
- **Mr Edson MARTINOD** Responsable du campus de Brive, Représentant des usagers, ou son représentant
- **Mr Candido PEREIRA** Ingénieur Construction Expert près de la cour de Limoges, personne qualifiée désignée par l'Université de Limoges
- **Mr François Xavier BARBIEUX** Directeur Architecte CAUE 19 ou son représentant, personne qualifiée désignée par l'Université de Limoges
- **Mr Patrick FABICH** Architecte, personne qualifiée désignée par le Conseil de l'Ordre des architectes Nouvelle-Aquitaine

Le président pourra inviter toutes personnes ayant un intérêt à participer aux débats.

**ARTICLE 3** – L'organisation des réunions et leur suivi relèvent de l'Université de Limoges.

**ARTICLE 4** - Le Directeur Général des Services et le Directeur des Affaires Financières de l'Université de Limoges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 17 novembre 2025  
Le Président de l'Université,

**Vincent JOLIVET**



## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU le Code de l'Education ;
- VU le décret n° 2021-719 du 4 juin 2021 modifiant le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- VU la circulaire n° 2000-033 du 1<sup>er</sup> mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- VU le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- SUR les propositions de constitution de jurys en date du 17 novembre 2025 de Monsieur l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques ;

Affaire suivie par :  
DE/FL/LU/N°712/2025/DE

## ARRETE

**ARTICLE 1** - Le jury pour le **Master 1 Informatique** pour l'année universitaire 2025-2026, est composé ainsi qu'il suit :

|                               |                     |
|-------------------------------|---------------------|
| <u>Président</u> :            | <u>Suppléant</u> :  |
| Emmanuel CONCHON, MCF         | Maxime MARIA, MCF   |
| <u>Membres</u> :              | <u>Suppléants</u> : |
| Pierre-François BONNEFOI, MCF | Nicolas ARAGON, MCF |
| Frédéric CLAUX, MCF           | Olivier TERRAZ, PR  |

**ARTICLE 2** - Le jury pour le **Master 2 Informatique** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

|                       |                      |
|-----------------------|----------------------|
| <u>Président</u> :    | <u>Suppléant</u> :   |
| Maxime MARIA, MCF     | Philippe GABORIT, PR |
| <u>Membres</u> :      | <u>Suppléants</u> :  |
| Olivier TERRAZ, PR    | Frédéric CLAUX, MCF  |
| Emmanuel CONCHON, MCF | Nicolas ARAGON, MCF  |

**ARTICLE 3** - Le jury pour le **Master 1 Sciences et Génie des Matériaux** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

|                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| <u>Président</u> :   | <u>Suppléant</u> :   |
| Abid BERGHOUT, MCF   | Rémy BOULESTEIX, MCF |
| <u>Membres</u> :     | <u>Suppléants</u> :  |
| Alexandre MAITRE, PR | Sylvie FOUCAUD, PR   |
| Olivier MASSON, PR   | Chantal DAMIA, MCF   |

**ARTICLE 4** - Le jury pour le **Master 2 Sciences et Génie des Matériaux : Céramiques Hautes Performances** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

|                             |                       |
|-----------------------------|-----------------------|
| <u>Président</u> :          | <u>Suppléant</u> :    |
| Rémy BOULESTEIX, MCF        | Jean-René DUCLERE, PR |
| <u>Membres</u> :            | <u>Suppléants</u> :   |
| Alexandre MAITRE, PR        | Abid BERGHOUT, MCF    |
| Frédéric DUMAS-BOUCHIAT, PR | Sylvie FOUCAUD, PR    |
| Lucile DESPRES, MCF         | Gilles MARIAUX, PR    |
| Benoît NAIT-ALI, MCF        | Arnaud VIDECOQ, PR    |

**ARTICLE 5** - Le jury pour le **Master 1** et le **Master 2 Génie Civil** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

|                           |                     |
|---------------------------|---------------------|
| <u>Présidente</u> :       | <u>Suppléant</u> :  |
| Sylvie YOTTE, PR          | Rémi TAUTOU, MCF    |
| <u>Membres</u> :          | <u>Suppléants</u> : |
| Bris SANOU, vacataire     | Anne MILLIEN, MCF   |
| Frédéric DUBOIS, PR       | Octavian POP, MCF   |
| Antoine PERRIN, vacataire | Frédéric LAMY, PRAG |

**ARTICLE 6** - Le jury pour le **Master 1 Mathématiques et Applications** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

|                       |                       |
|-----------------------|-----------------------|
| <u>Présidente</u> :   | <u>Suppléant</u> :    |
| François ARNAULT, MCF | Francisco SILVA, MCF  |
| <u>Membres</u> :      | <u>Suppléants</u> :   |
| Mercedes HAIECH, MCF  | Stéphane VINATIER, PR |
| Thibault LIARD, MCF   | Vinh THANH HO, MCF    |
| Moulay BARKATOU, PR   | Olivier PROT, MCF     |

**ARTICLE 7** - Le jury pour le **Master 2 Mathématiques et Applications** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

|                      |                       |
|----------------------|-----------------------|
| <u>Président</u> :   | <u>Suppléant</u> :    |
| Francisco SILVA, MCF | Olivier PROT, MCF     |
| <u>Membres</u> :     | <u>Suppléants</u> :   |
| Vinh THANH HO, MCF   | Mercedes HAIECH, MCF  |
| Philippe GABORIT, PR | François ARNAULT, MCF |

**ARTICLE 8** - Le jury pour le **Master 1 Chimie**, pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

|                     |                         |
|---------------------|-------------------------|
| <u>Président</u> :  | <u>Suppléante</u> :     |
| Vincent CHALEIX, PR | Frédérique BREGIER, MCF |



Membres :  
Nicolas VILLANDIER, MCF  
Stéphanie LHEZ, MCF

Suppléants :  
Vincent SOL, PR  
Rachida ZERROUKI, PR

**ARTICLE 9** - Le jury pour le **Master 2 Chimie** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

Président :  
Vincent CHALEIX, PR  
Membres :  
Vincent SOL, PR  
Frédérique BREGIER, MCF

Suppléant :  
Nicolas VILLANDIER, MCF  
Suppléants :  
Tan-Sothea OUK, MCF  
Rachida ZERROUKI, PR

**ARTICLE 10** - Le jury pour le **Master 1 Physique Appliquée et Ingénierie Physique** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

Président :  
Cyrille MENUJER, PR  
Membres :  
Denis BARATAUD, PR  
Sébastien FEVRIER, PR  
Alessandro TONELLO, MCF

Suppléant :  
Guillaume ANDRIEU, MCF  
Suppléants :  
Guillaume NEVEUX, MCF  
Raphaël JAMIER, MCF  
Johann BOUCLE, MCF

**ARTICLE 11** - Le jury pour le **Master 2 Physique Appliquée et Ingénierie Physique** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

Président :  
Cyrille MENUJER, PR  
Membres :  
Denis BARATAUD, PR  
Sébastien FEVRIER, PR  
Alessandro TONELLO, MCF

Suppléant :  
Cyril DECROZE, PR  
Suppléants :  
Guillaume NEVEUX, MCF  
Raphaël JAMIER, MCF  
Johann BOUCLE, MCF

**ARTICLE 12** - Le jury pour le **Master 1 Biologie Santé** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

Président :  
Fabrice LALLOUE, PR  
Membres :  
Stéphanie DURAND, MCF  
Nathalie FAUMONT, PR  
Marylène VIANA, PR

Suppléant :  
Christophe SIRAC, PR  
Suppléants :  
Sébastien LEGARDINIER, MCF  
François GALLET, MCF  
Dominique CLEDAT, MCF

**ARTICLE 13** - Le jury pour le **Master 2 Biologie Santé** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

Président :  
Fabrice LALLOUE, PR  
Membres :  
Stéphanie DURAND, MCF  
Nathalie FAUMONT, PR  
Chantal VIGNOLES, MCF

Suppléant :  
Christophe SIRAC, PR  
Suppléants :  
Véronique BLANQUET, PR  
Mireille VERDIER, PR  
Sébastien LEGARDINIER, MCF

**ARTICLE 14** - Le jury pour le **Master 1 Sciences de l'Eau** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

Président :  
François BORDAS, MCF  
Membres :  
Stéphane SIMON, MCF  
Gaëlle SALADIN, MCF

Suppléante :  
Marion RABIET, MCF  
Suppléants :  
Rémy BUZIER, MCF  
Isabelle BOURVEN, MCF

**ARTICLE 15** - Le jury pour le **Master 2 Sciences de l'Eau** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

Président :  
Rémy BUZIER, MCF  
Membres :  
Marion RABIET, MCF  
Stéphane SIMON, MCF

Suppléant :  
François BORDAS, MCF  
Suppléants :  
Véronique DELUCHAT, PR  
Michel BAUDU, PR

**ARTICLE 16** - Le jury pour le **Master 1 et le Master 2 STAPS : Management du sport** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

Président :  
Eric BARGET, MCF  
Membres :  
Sabine VILLARD, ENS  
Thomas BAUER, PR

Suppléante :  
Sabine CHAVINIER, MCF  
Suppléants :  
Alexandre MALEYRIE, ENS  
Cyrille ROUGIER, MCF

**ARTICLE 17** - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 18 novembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,  
le Vice-Président de la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
**Alexandre MAÎTRE**

### **Voies et délais de recours**

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



#### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** l'arrêté modifié du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1<sup>er</sup> mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jury du 18 novembre 2025 de Monsieur l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques ;

Affaire suivie par :  
DE/FL/LU/N°713/2025/DE

#### ARRETE

**ARTICLE 1** - Le jury pour la **Licence 3 Génie Civil** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

Président : Frédéric DUBOIS, PR

Membres :

Sylvie YOTTE, PR

Claude-François CHAZAL, MCF

Suppléant : Eric DELORD, contractuel

Suppléants :

Bris SANOU, contractuel

Poonam CHAPUT, contractuel

Rémi TAUTOU, PRAG

**ARTICLE 2** - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 18 novembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,  
le Vice-Président de la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
**Alexandre MAÎTRE**

Copies délivrées par courriel à :

- Monsieur l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques
- Madame la Responsable de la Direction des Etudes



## Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



#### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** l'arrêté modifié du 06 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1<sup>er</sup> mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jury du 17 novembre 2025 de Monsieur l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques ;

Affaire suivie par :  
DE/FL/LU/N°714/2025/DE

#### ARRETE

**ARTICLE 1** - Le jury pour la **Licence Professionnelle Métiers du BTP : Génie civil et construction - Inspection des Ouvrages d'Art** pour l'année universitaire 2025-2026, est composé ainsi qu'il suit :

Président :  
Frédéric DUBOIS, PR  
Membres :  
Richard VAISSIERE, vacataire  
Sylvie YOTTE, PR  
Rémi TAUTOU, PRAG

Suppléant :  
Christophe RAULET, vacataire  
Suppléants :  
Poonam CHAPUT, contractuel  
Jean François SEIGNOL, vacataire  
Olivier MASSON, PR

**ARTICLE 2** - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 18 novembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,  
le Vice-Président de la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
**Alexandre MAÎTRE**

Copies délivrées par courriel à :

- Monsieur l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques
- Madame la Responsable de la Direction des Etudes



### **Voies et délais de recours**

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code du Travail ;
- **VU** les articles R. 613-33 à R. 613-37 du Code de l'Éducation fixant, en application des articles L. 613-3 et L. 613-4, les conditions de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention d'un diplôme ;
- **CONSIDERANT** la proposition de composition de jury de Madame le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques du 19 novembre 2025 ;

Affaire suivie par :  
DE/FL/LU/N°726/2025/DE

## ARRETE

**ARTICLE 1** - Le jury chargé d'examiner les demandes de validation des acquis de l'expérience pour le **Master 2 Droit notarial** pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

### Membres universitaires :

Annie CHAMOULAUD-TRAPIERS, PR, Présidente  
Thierry LEOBON, MCF  
Suppléante : Gulsen YILDIRIM, PR

### Professionnels :

Maître Patrice GRIMAUD, Notaire  
Suppléant : Maître Matthieu BROUSSOLLE, Notaire

**ARTICLE 2** - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 25 novembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,  
le Vice-Président de la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
**Alexandre MAÎTRE**

*Copies délivrées par courriel à :*

- Mme le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques
- Mme la Directrice adjointe de la DFCA
- Mme la Responsable de la Direction des Etudes



### **Voies et délais de recours**

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



## **LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**

- **VU** le Code du Travail ;
- **VU** les articles R. 613-33 à R. 613-37 du Code de l'Éducation fixant, en application des articles L. 613-3 et L. 613-4, les conditions de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention d'un diplôme ;
- **CONSIDERANT** la proposition de composition de jury de Monsieur l'Administrateur provisoire de la Faculté des Sciences et Techniques du 26 novembre 2025 ;

Affaire suivie par :  
DE/FL/LU/N°730/2025/DE

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** - Le jury chargé d'examiner les demandes de validation des acquis de l'expérience pour la **Licence Professionnelle Métiers de l'informatique - Conduite de projets**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

**Membres universitaires :**

Cyrille MENUDIER, PR, Président  
Philippe VIGNOLES, MCF

*Suppléant* : Denis BARATAUD, PR  
*Suppléant* : Guillaume ANDRIEU, MCF

**Professionnel :**

Philippe MAZIERE, CELIOS

*Suppléante* : Stéphanie FAURE, ALIPTIC

**ARTICLE 2** - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et l'Administrateur provisoire de la Faculté des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 26 novembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,  
le Vice-Président de la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
**Alexandre MAÎTRE**

Copies délivrées par courriel à :

- M. l'Administrateur provisoire de la Faculté des Sciences et Techniques
- Mme la Directrice adjointe de la DFCA
- Mme la Responsable de la Direction des Etudes



## **Voies et délais de recours**

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code du Travail ;
- **VU** les articles R. 613-33 à R. 613-37 du Code de l'Éducation fixant, en application des articles L. 613-3 et L. 613-4, les conditions de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention d'un diplôme ;
- **CONSIDERANT** la proposition de composition de jury de Monsieur le Directeur de l'IUT du 26 novembre 2025 ;

Affaire suivie par :  
DE/FL/LU/N°737/2025/DE

## ARRETE

**ARTICLE 1** - Le jury chargé d'examiner les demandes de validation des acquis de l'expérience pour la **Licence Professionnelle Métiers du BTP : Bâtiment et Construction** et la **Licence Professionnelle Métiers du BTP : Travaux publics** pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

### Membres universitaires :

Frédéric DUBOIS, PR, Président  
Sébastien MAZELIER, PRCE  
Suppléant : Rémi TAUTOU, PRAG

### Professionnel :

Marc LOBO, Collaborateur architecte/Maître d'œuvre, Architectes associés, Limoges  
Suppléant : Silviu MELNIC, Maître d'œuvre, CEMA Concept, Limoges

**ARTICLE 2** - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et le Directeur de l'IUT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 28 novembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,  
le Vice-Président de la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
**Alexandre MAÎTRE**

### Copies délivrées par courriel à :

- M. le Directeur de l'IUT
- Mme la Directrice adjointe de la DFCA
- Mme la Responsable de la Direction des Etudes



### **Voies et délais de recours**

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



## **LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**

- **VU** le Code du Travail ;
- **VU** les articles R. 613-33 à R. 613-37 du Code de l'Éducation fixant, en application des articles L. 613-3 et L. 613-4, les conditions de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention d'un diplôme ;
- **CONSIDERANT** la proposition de composition de jury de Monsieur l'Administrateur provisoire de la Faculté des Sciences et Techniques du 27 novembre 2025 ;

Affaire suivie par :  
DE/FL/LU/N°738/2025/DE

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** - Le jury chargé d'examiner les demandes de validation des acquis de l'expérience pour la **Licence STAPS Activité Physique Adaptée-Santé (APAS)** pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

**Membres universitaires :**

Cyrille MENUQUIER, PR, Président

Justine LACROIX, MCF

Suppléant : Benoît BOREL, MCF

**Professionnel :**

Audrey DAVIDOV, enseignante APA en autoentreprise Adapsanté, Limoges

Suppléant : Guillaume LE DEZ, enseignant APA en autoentreprise GLD Sport Santé, Limoges

**ARTICLE 2** - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et l'Administrateur provisoire de la Faculté des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 28 novembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,  
le Vice-Président de la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire

**Alexandre MAÎTRE**

*Copies délivrées par courriel à :*

- M. l'Administrateur provisoire de la Faculté des Sciences et Techniques
- Mme la Directrice adjointe de la DFCA
- Mme la Responsable de la Direction des Etudes



### **Voies et délais de recours**

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



## **LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**

- **VU** le Code du Travail ;
- **VU** les articles R. 613-33 à R. 613-37 du Code de l'Éducation fixant, en application des articles L. 613-3 et L. 613-4, les conditions de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention d'un diplôme ;
- **CONSIDERANT** la proposition de composition de jury de Monsieur l'Administrateur provisoire de la Faculté des Sciences et Techniques du 27 novembre 2025 ;

Affaire suivie par :  
DE/FL/LU/N°739/2025/DE

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** - Le jury chargé d'examiner les demandes de validation des acquis de l'expérience pour le **Master 2 Chimie Ingénierie Gestion de l'Eau et de l'Environnement (IGEE)**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

**Membres universitaires :**

Cyrille MENUDIER, PR, Président

Rémy BUZIER, MCF

*Suppléants* : Stéphane SIMON, MCF - Véronique DELUCHAT-ANTONY, PR

**Professionnel :**

Sonia SIAUVE, Ingénieure, Cheffe de Projets Européens et transfert des résultats OIEau Limoges

*Suppléants* : Benoît GUEROUX, Consultant, SECURITUDE - Nicolas TIXIER, Bureau d'études Infralim

**ARTICLE 2** - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et l'Administrateur provisoire de la Faculté des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 28 novembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,  
le Vice-Président de la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
**Alexandre MAÎTRE**

*Copies délivrées par courriel à :*

- M. l'Administrateur provisoire de la Faculté des Sciences et Techniques
- Mme la Directrice adjointe de la DFCA
- Mme la Responsable de la Direction des Etudes



### **Voies et délais de recours**

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



#### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU le Code de l'Education ;
- VU la circulaire n° 2000-033 du 1<sup>er</sup> mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté du 4 novembre 2016 relatif au certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur ;
- VU le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- SUR la proposition de constitution de jury du Directeur du Pôle International du 27 novembre 2025 ;

Affaire suivie par :  
DE/FL/LU/N°740/2025/DE

#### ARRETE

**ARTICLE 1** - Le jury du **Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) niveau B1 et niveau B2 en Anglais du semestre 1**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

**Présidente** :

Perrine CIRAUD-LANOUE, MCF

**Membres** :

Lauren HAYNES, PRAG

Raphaëlle GOUTTEFANGEAS, PRAG

**ARTICLE 2** - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et le Directeur du Pôle International de l'Université de Limoges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 28 novembre 2025

Pour le Président de l'Université et par  
délégation, le Vice-Président de la Commission  
de la Formation et de la Vie Universitaire  
**Alexandre MAÎTRE**

Copies délivrées par courriel à :

- le Directeur du Pôle International
- la Responsable de la Direction des Etudes



### **Voies et délais de recours**

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.